This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

1038

Per 23835 d. 17
13,14

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

NATIONALE

DE BELGIQUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

7me ANNÉE

PRIX : 12 FR. PAR AN.

REVUE

NATIONALE

DE

BELGIQUE

Tome XIIIe. — Première Livraison.

BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE A. DECQ,

Rue de la Madelaine, 9.

1845.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES MIGRATIONS PÉRIODIQUES DES OISEAUX.

Des causes des migrations des divers animaux et particulièrement des oiseaux et des poissons, par Marcel De Serres. Paris 1845 [1]

C'est une étude d'un intérêt bien vif et bien varié que celle de l'instinct des oiseaux. La construction de leurs nids, à elle seule, nous confond comme un mystère impénétrable, tant l'instinct y ressemble à l'intelligence même. Ce n'est pas seulement l'adresse, la perspicacité des oiseaux qui nous étonne; par leurs sentiments mêmes, ils semblent quelquefois se rapprocher du plus haut rang de la création. C'est ainsi qu'ils nous donnent des exemples de fidélité conjugale. La plupart des oiseaux sont monogames; leurs mariages sont indissolubles et ne cessent qu'avec la mort de l'un des deux époux. A la différence des autres animaux, et comme chez l'homme, ce n'est pas la femelle seule qui a soin de la progéniture, le mâle prend sa part de cette tâche. Les oiseaux de proie, eux-mêmes, portent quelquefois très-loin cette tendresse paternelle. Les aigles planent par couple sur leurs aires. Le mâle comme la femelle paraît prendre soin de l'éducation des petits; il leur apporte la nourriture, et, quand ils ont quitté le nid, il les guide de concert avec la femelle. Chez les vraies-buses, le mâle nourrit la femelle et veille sur elle pendant tout le temps qu'elle couve; lorsqu'elle quitte le nid, il y accourt, se pose lui-même sur les œufs, et y reste jusqu'à ce qu'elle vienne reprendre sa place. Le pernis mâle ne se borne pas à assister sa femelle pour nourrir ses petits; les deux sexes se relèvent alternativement pour couver les œufs et main-

[1] 2e Edition, un volume in-8°.

Digitized by Google

tenir la chaleur qui doit les faire éclore. Les milans bruns et roux quittent le nid lorsqu'ils redoutent quelque danger, mais ils planent pour lors au-dessus de leur aire, en se tenant hors de la portée des armes à feu. Lorsque le danger se prolonge, on assure qu'ils laissent tomber, de la hauteur à laquelle ils se maintiennent, la nourriture de leurs petits. Ils le font, dit-on, avec une telle adresse que les jeunes milans en profitent presque toujours.

Une des circonstances de la vie des oiseaux qui manifestent le plus clairement la puissance de leur instinct, ce sont les longs voyages que le plus grand nombre d'entr'eux entreprennent chaque année, à époque fixe. Les oiseaux peuvent sous ce rapport être divisés en quatre classes.

La première classe et la moins nombreuse est celle qui ne connaît pas ce besoin des longs voyages, et quitte peu les lieux de sa naissance. Sur notre continent, le nombre de ces espèces sédentaires est très-limité; il l'est moins dans les régions tropicales du nouveau monde où elles se nourrissent du nectar de fleurs qu'elles ne retrouveraient pas sous des latitudes différentes.

Vient ensuite une autre classe, moins sédentaire, mais dont les excursions n'ont, pour la longueur et la périodicité, rien qui ressemble aux voyages des espèces émigrantes; tantôt elles ont lieu plusieurs années de suite; tantôt elles restent le même espace de temps sans se renouveler. Quelque besoin du moment, quelque caprice semble les motiver plutôt qu'une loi impérieuse de l'organisation de ces animaux.

Une troisième classe se compose des oiseaux maritimes. Ils ne voyagent ni d'une manière irrégulière, comme ceux dont nous venons de parler, ni à des intervalles fixes comme les races émigrantes; mais ils sont toujours en mouvement et dans une agitation continuelle. On les trouve presque sur toutes les mers; ils ne vont à terre que pour déposer leurs œufs; aussi leur organisation leur permet-elle de se soutenir sur la surface des eaux par leur piétinement, aidés qu'ils sont par la grandeur de leurs ailes qui leur servent de point d'appui.

Enfin, la quatrième classe et la plus considérable est celle des espèces voyageuses. Dans le midi de la France, où écrit M. Marcel De Serres, on rencontre 330 à 350 espèces d'oiseaux; sur ce nombre, il n'y en a que 60 qui fassent leurs nids dans ces contrées; toutes les autres sont des oiseaux de passage.

Cette habitude des voyages périodiques de long cours est commune aux espèces qui diffèrent le plus entre elles par leur nourriture et leur genre de vie. Les espèces carnivores font des voyages aussi étendus et aussi réguliers que celles qui vivent de graines, de fruits ou d'herbes. Les oiseaux de proie, tels que les faucons, les aigles et les vautours se livrent habituellement à des voyages réguliers. Il en est de même des passereaux, des corneilles, des

Digitized by Google

corbeaux, etc. Les grues, les cigognes, les hérons, les cormorans et tant d'autres, essentiellement piscivores, sont fameux par l'étendue de leurs excursions.

Parmi les espèces qui vivent à peu près uniquement de fruits et d'herbes, il suffit de citer les étourneaux, les merles, les canards, etc.; et parmi les insectivores, les hirondelles et les martinets. Les oiseaux nocturnes, ce qui peut surprendre, font leurs grandes courses comme les oiseaux diurnes. La taille des oiseaux paraît sans influence sur la longueur de leurs migrations : si on peut citer d'un côté de petites espèces, telles que les ortolans, les fauvettes, les pinsons, etc., on trouve de l'autre d'aussi intrépides voyageurs dans les cygnes, les grues, les cigognes et tant d'autres espèces de haute stature. Ce ne sont pas même toujours les oiseaux qui jouissent de la plus grande puissance de vol, dont les migrations sont les plus considérables. On peut donner comme exemple du contraire la perdrix, et particulièrement la caille, dont le vol est lourd et peu rapide, et qui cependant, ainsi que nous le verrons tout-à-l'heure, est essentiellement voyageuse. Enfin, le goût des voyages n'est pas inspiré aux oiseaux par leur instinct de sociabilité; car les espèces qui vivent isolées et pour ainsi dire par couple, les rossignols, par exemple, exécutent régulièrement leurs voyages comme les cailles, les étourneaux et les hirondelles; seulement ils ne voyagent pas par bandes nombreuses.

L'époque de l'arrivée et du départ des oiseaux émigrants est en général déterminée d'une manière précise pour chaque espèce et pour chaque contrée. Ceux qui nichent dans les contrées septentrionales de l'Europe, arrivent en automne ou au commencement de l'hiver dans le midi de la France, et retournent dès les premiers beaux jours faire leur ponte dans le nord. D'autres qui nichent dans le midi de la France, s'envolent en automne vers des climats plus chauds et reparaissent au printemps. D'autres, nés également dans la France méridionale, s'en vont passer l'été dans le nord et retournent à la fin de la belle saison. Enfin, il en est qui ne séjournent jamais dans le midi de la France et ne font qu'y passer.

Les oiseaux exécutent généralement leurs migrations en troupes nombreuses; ils traversent l'Europe, franchissent la Méditerranée pour se rendre en Afrique, et à une autre époque de l'année font le voyage en sens contraire. Les espèces insectivores et granivores suivent principalement l'intérieur des terres. Celles qui viennent de l'est de l'Europe, traversent la Grèce, se rendent en Afrique et remontent le Nil. Celles qui viennent du nord, parcourent la France, l'Espagne, le Portugal et se dirigent le long des bords de l'Océan jusqu'au Sénégal, en suivant le cours de la Gambie. Les oiseaux d'eau et ceux des rivages suivent le cours des rivières, les grands lacs ou les côtes

Digitized by Google

des mers. Ils choisissent pour point de départ et de ralliement les endroits où le passage de la mer aux lacs et aux fleuves est le plus court. En général, les diverses espèces semblent suivre constamment la même route, soit au départ, soit au retour. Les bandes semblent guidées par des chefs.

Quelquefois, quand ils sont peu nombreux, ils volent à la file les uns des autres, d'autrefois ils sont disposés en triangle de la manière la plus régulière. On voit les phalanges de grues, de cigognes, etc., se ranger sur deux lignes, formant une sorte de V renversé, disposition la plus favorable pour qu'ils puissent fendre l'air avec le moins de fatigue. Lorsque le chef de l'armée, dont la place est toujours en tête de la colonne, se trouve fatigué, il va se reposer au dernier rang. Tour à tour les autres prennent la place qu'il vient d'abandonner; et le voyage se continue ainsi avec une régularité et un ordre parfaits. Lorsqu'ils voyagent ensemble, les vieux précèdent constamment les jeunes, et quand ils se quittent dans le trajet, cette séparation entre les deux âges a lieu sans embarras et sans interrompre leur course. Mais les adultes, voyagent rarement avec les jeunes; les vieux partent presque toujours les premiers et les autres ne suivent presque jamais la même route. Cette circonstance est attribuée à l'effet de la mue qui enlève à ces animaux une partie de leurs facultés; comme elle se termine plus tôt chez les adultes, ils se trouvent plus tôt en état de prendre leur essor.

Les voyages des jeunes sont beaucoup plus courts. Ils ne franchissent pas la Méditerranée, et, d'autre part, on ne rencontre guères de jeunes oiseaux dans les régions pôlaires.

Rarement les jeunes reviennent au lieu de leur naissance, tandis que les vieux aiment à retrouver chaque année les mêmes localités et viennent pondre souvent dans le même nid, lorsqu'ils l'ont construit d'une manière durable. C'est un fait dont on s'assure facilement en attachant un cordon de soie à leurs pattes. Un martinet auquel on avait fait une marque afin de le reconnaître, revint dix années de suite faire son nid dans une caisse disposée à cet effet. Un faucon à queue rouge très reconnaissable parce que ses plumes avaient blanchi, revint pendant l'espace de douze hivers consécutifs prendre possession d'un pin dans le district de Colleton dans la Caroline. Cette différence qui existe entre les habitudes des oiseaux de divers âges, explique comment, dans telles localités, ils ne se rencontre que de jeunes oiseaux d'une espèce, tandis que dans un autre canton tous les individus de la même espèce paraissent déjà avoir acquis leur complet développement.

Très-souvent aussi les sexes se séparent comme les âges. Ce sont alors les mâles qui précèdent les femelles. Il arrive quelquefois aussi que lorsque les deux sexes voyagent ensemble, le sexe mâle prédomine d'une manière marquée sur l'autre. Cette circonstance peut-être attribuée, soit à la supériorité

Digitized by Google

de la force motrice dont les mâles sont doués et qui leur permet de voyager plus vîte, soit à l'ardeur qu'ils éprouvent pour se reproduire, sentiment moins énergique chez les oiseaux femelles que chez les mâles.

Il est des espèces qui poussent des cris plus où moins perçants pendant leurs voyages ; d'autres, au contraire, observent le plus grand silence, même dans leurs courses les plus longues. Si beaucoup d'oiseaux voyagent le jour, d'autres n'exécutent jamais leurs migrations que pendant la nuit. De ce dernier nombre sont les hérons, les bécasses, les ortolans, les grives, les rossignols, les fauvettes, les cailles et tous les véritables chanteurs. Ce qui est remarquable, c'est que, pendant toute la durée du voyage, ces oiseaux, même lorsqu'ils se reposent, restent constamment éveillés le jour. Pour qu'ils puissent passer ainsi sans dormir le temps entier des migrations, il faut qu'ils se trouvent dans une exaltation et une espèce de crise qui les sorte complètement de leur état habituel.

Quand les oiseaux voyageurs traversent les mers, la longueur du trajet paraît leur causer une fatigue extrême. Un grand nombre y périssent. Ils recherchent de préférence les mers du sein desquelles s'élèvent des îles ou des récifs pour y prendre quelque repos. Il est peu de navigateurs qui, dans les longs voyages, ne voient des oiseaux venir se reposer, épuisés de fatigue, sur les vergues ou les autres agrès de leurs vaisseaux. Ces oiseaux sont souvent tellement accablés de lassitude qu'ils se laissent prendre sans songer à fuir, n'en ayant pas la force. Il est cependant certain que pendant ce trajet, comme au reste dans tout le cours de leur voyage, les oiseaux émigrants déploient une très grande rapidité de vol. On a trouvé en Europe dans le corps des cailles des graines encore entières qu'elles avaient cueillies en Afrique.

Lorsqu'ils viennent de traverser la méditerranée, les oiseaux qui arrivent en Europe sont d'une maigreur remarquable. Cette observation a été souvent faite sur les cailles, les hirondelles et les martinets. Ils sont au contraire fort gras au moment de leur départ. Il semble que leur instinct leur dise que leur embonpoint leur sera utile pour suppléer à la nourriture pendant leurs longues courses.

La direction du vent paraît avoir une assez grande influence sur le départ des oiseaux. Mais une fois en route, sa violence ne les arrête pas. Les hirondelles nous arrivent aussi bien pendant les ouragans que pendant les temps calmes. Les oiseaux voyageurs volent contre le vent. C'est par le vent du sud qu'ils partent d'Europe pour l'Afrique et par le vent du nord qu'ils quittent le midi de la France pour s'avancer vers le nord de l'Europe. Cette circonstance ne doit pas surprendre : s'ils suivaient la direction du vent, le courant, redressant leurs plumes d'arrière en avant, les em-

Digitized by Google

pécheraient de voler, et leur queue qui leur sert d'avîron ou de gouvernail dans leur ascension, cesserait de leur être utile et deviendrait même un obstacle.

Les anciens croyaient que les hirondelles se cachaient en hiver dans des excavations et quelles y restaient engourdies pendant toute la saison des frimats. Le chirurgien Larrey, rapporte dans l'histoire de ses campagnes qu'à la fin de l'hiver de 1797, passant dans la vallée de la Maurienne, il découvrit, au fond d'une grotte profonde dans une montagne appelée l'Hirondellière, une grande quantité d'hirondelles suspendues, comme un essaim d'abeilles, à l'un des coins de la voûte de cette grotte. Ce sont là des exceptions : peut-être étaient-ce des individus trop faibles pour se mettre en voyage ; car, on sait aujourd'hui que les hirondelles hivernent en Afrique, au Sénégal, qu'elles poussent même jusqu'an Cap de Bonne-Espérance, comme en Amérique elles vont des Etats-Unis aux îles Malouines.

Des expériences faites avec soin en Angleterre et en Allemagne ont prouvé que le terme moyen de l'arrivée des hirondelles peut être fixé vers le 14 avril. Une seule fois en trente-quatre ans, elles sont arrivées le 1er. avril, et une seule fois le 23.

A l'époque du départ des hirondelles, ces oiseaux réunissent chacun leur famille. Ils semblent s'appeler les uns les autres ; on les voit, perchés sur des arbres élevés, au nombre de 300 à 400, se livrant à leur tumultueux gazouillement. Comme à un signal donné, cette troupe légère s'élance ; elle se dispose de manière à vaincre la résistance de l'air avec le moins d'effort, et, sous la conduite du chef qui la dirige, elle paraît ne point s'inquiéter des oiseaux de proie qui pourraient la harceler.

Des oiseaux qui semblent doués d'une faible puissance de vol, ne se livrent pas moins à de longues migrations ; tels sont les râles d'eau, les poules d'eau, et beaucoup d'autres espèces. Ces animaux usent de tous les moyens pour entreprendre leurs voyages ; quelques-uns font une partie du chemin à pied ou à la nage, et ce n'est que quand cet exercice a diminué leur embonpoint qu'ils ont recours à leurs ailes. Le voyage des cailles, dont les ailes sont si courtes et le vol si pesant, à travers l'immensité des mers, est aussi un phénomène des plus remarquables. En hiver elles paraissent émigrer en Egypte, en Syrie et dans presque tout l'Orient ; elles se répandent en Asie, principalement en Chine, et jusque dans la nouvelle Hollande. Les coups de vent violents les précipitent en grand nombre dans la mer. Pline, dans ses exagérations, a prétendu qu'elles venaient en si grande quantité se reposer sur les navires que leur poids les faisait couler au fond des eaux. Toujours est-il qu'elles arrivent en nombre prodigieux. Dans les îles de la Méditerranée où elles viennent se reposer, on en tue par milliers. Dans

Digitized by Google

l'île de Capri, autrefois Caprée, on en prend jusqu'à 160,000 par année; il en est de même à Malte, dans l'île de Chypre, en Egypte, et dans tout le levant.

Les oiseaux de l'ordre des gallinacés se livrent peu aux grandes migrations. Aussi, sont-ils fort inégalement répandus dans les diverses parties du globe. Ils sont beaucoup plus nombreux sur l'ancien continent que sur le nouveau, et l'on peut dire qu'ils n'existent, en quelque sorte, point dans la nouvelle Hollande. Les dindons qui se trouvent à l'état sauvage dans diverses parties de l'Amérique septentrionale, sont du petit nombre des gallinacés qui font d'assez longues courses. Vers le commencement d'octobre, lorsque les graines et les fruits ont disparu, on les voit s'assembler en troupes plus ou moins nombreuses, vers les plaines de l'Ohio et du Mississipi. Les femelles, suivies de leurs petits se tiennent constamment séparées de leurs mâles qu'elles redoutent. Les uns et les autres voyagent constamment à pied et suivent la même direction. Lorsque cette armée de dindons rencontre une rivière sur son passage, elle suspend sa marche. On voit alors les dindons se porter sur les plus grandes hauteurs et y rester plusieurs jours, comme en délibération. Ils se décident enfin à monter sur le sommet des arbres les plus rapprochés de la rivière. A un signal donné par le chef de la troupe, tous prennent leur vol vers la rive opposée, où les vieux arrivent facilement même lorsqu'il faut traverser un fleuve d'un mille de large. Quant aux jeunes, ils tombent souvent à l'eau et sont forcés alors de faire le reste de la traversée à la nage. Parvenus dans un canton où les fruits abondent, ils se divisent par troupes sans distinction d'âge ni de sexe, et dévorent tout ce qu'ils rencontrent; ils passent ainsi une partie de l'automne et de l'hiver, et, au mois de février, les femelles, bientôt suivies des mâles, vont s'occuper de la ponte, qui présente chez elles cette circonstance toute particulière que quelquefois plusieurs femelles se réunissent pour déposer leurs œufs dans un même nid, construit à terre avec des feuilles sèches, et pour élever leurs petits en commun. L'une des mères veille constamment sur ces nids, et en défend l'approche aux autres oiseaux et aux mammifères que voudraient en dévorer les œufs.

A quelles causes faut-il attribuer les migrations périodiques des oiseaux? Sans doute le besoin de nourriture et celui d'une température favorable ont sur ces voyages une assez grande influence, cependant elle n'est point aussi absolue, aussi exclusive qu'on serait tenté de le croire. Le pinson demeure en France et en Allemagne toute l'année; ce n'est qu'au mois d'octobre et de novembre qu'il va se répandre en troupes innombrables en Hollande où il ne niche jamais. Ce ne peut être la température qui le chasse en Hollande, ni le besoin de nourriture qui, plus tard, le ramène vers le midi.

Digitized by Google

Les oiseaux n'attendent pas que la température soit devenue rigoureuse pour se préparer au départ ; ils prennent leur vol d'ordinaire avant que l'hiver se fasse sentir, et ils reviennent dans les mêmes lieux à une époque où la température est moins élevée que lorsqu'ils les ont quittés. Offrez leur des abris, de la nourriture en abondance, vous ne parviendrez pas à les retenir, si vous ne les enfermez ; et dans tous les cas, même en les enfermant, il en est un grand nombre que vous ne ferez pas nicher dans d'autres pays que ceux où ils ont l'habitude d'aller pondre. En 1838, année dont le printemps et l'été ont été si tardifs, les hirondelles sont arrivées en France plus tôt que les années précédentes ; elles y sont venues, dit M. Marcel De Serres, le 13 avril, tandis que les deux années précédentes elles n'étaient arrivées que le 18 et le 21.

M. De Serres n'hésite pas à attribuer les migrations périodiques des oiseaux à l'impulsion irrésistible d'une force instinctive. En effet, les jeunes ressentent ce besoin au même point que les vieux. L'insomnie de ces oiseaux, pendant toute la durée de leurs voyages, prouve qu'à cette époque toute leur organisation subit une influence extraordinaire. Il est des oiseaux qui éprouvent un tel besoin de ces voyages que, lorsqu'on les contraint à y renoncer, ils succombent dans un état de maigreur particulier. On a beau donner aux coucous, pendant l'hiver, une nourriture abondante et une température semblable à celle du commencement de l'automne ; malgré les soins les plus constants, on ne peut les conserver au-delà du mois de janvier. Tous périssent dans un état de langueur singulier, produit par l'impuissance où ils ont été de satisfaire à l'un des besoins les plus impérieux de leur organisation. Enfin comment douter que ces voyages ne soient commandés aux oiseaux par un instinct naturel, lorsqu'on voit de jeunes cailles et de jeunes fauvettes, élevées dans des cages presque depuis leur naissance, ne pouvant ni connaître ni regretter la liberté, éprouver régulièrement une inquiétude et des agitations extrêmes à l'époque ordinaire des voyages. Pendant tout un mois, elles sont privées de sommeil. Une heure avant le coucher du soleil, elles commencent à parcourir leur cage d'un bout à l'autre, s'élançant avec impétuosité contre l'obstacle qui les retient, comme si elles voulaient prendre leur essor. Elles se montrent dans un état d'agitation difficile à dépeindre ; et ce phénomène se reproduit pendant plusieurs années. Lorsque le temps des voyages est terminé, ces animaux semblent tristes, abattus, fatigués et comme endormis. Plusieurs ne résistent pas à la violence de ces émotions et succombent après les avoir éprouvées.

L'instinct pousse les oiseaux à voyager, à peu près comme il force le castor à bâtir. Les jeunes castors, élevés loin de leurs parents, placés tout

Digitized by Google

exprès dans des cages, pour qu'ils n'aient aucun besoin de leurs constructions ordinaires, n'en cherchent pas moins à bâtir, poussés par une force aveugle à laquelle ils ne peuvent résister. Il en est encore de même de l'hivernation, cet engourdissement périodique que certains animaux subissent chaque année aux approches de l'hiver. On a beau maintenir les loirs, les marmottes et les hérissons dans une température élevée; l'époque de l'hivernation venue, ils s'engourdissent comme s'ils se trouvaient dans des lieux glacés. Le sommeil est seulement un peu retardé et sujet d'abord à quelques interruptions.

Les poissons ont aussi leurs voyages périodiques comme les oiseaux; mais le nombre de leurs espèces émigrantes est moins considérable. Parmi les poissons de mer qui se distinguent par la régularité et la constance de leurs voyages, on peut citer au premier rang les harengs et les sardines. Chaque année, des armées innombrables de ces poissons émigrants arrivent sur les côtes qu'ils avaient quittées l'année précédente. Leurs voyages s'exécutent avec un ordre et une régularité aussi admirables que ceux des oiseaux. Seulement ils ne paraissent pas avoir une étendue tout à fait aussi grande : tandis que les oiseaux parcourent toutes les parties du globe, peu de poissons des mers d'Europe arrivent en Amérique.

On remarque dans la Méditerranée que les bandes émigrantes des sardines sont toujours suivies par celles des maquereaux qui leur font une guerre acharnée. Les maquereaux sont suivis par les thons qui ne les épargnent pas d'avantage; et les thons, à leur tour, attirent les squales, leurs ennemis cruels, véritables tigres des mers dont rien n'égale la gloutonnerie.

On connait depuis longtemps les migrations des insectes. L'écriture a rendu fameuse celles des sauterelles qui exercent de terribles ravages en Arabie, en Tartarie et en Afrique. Quelquefois ces nuées d'insectes parviennent à franchir la mer, il en arrive jusque dans le midi de la France. On ne peut guères se représenter dans nos climats une pareille masse se mouvant dans les airs. Elle occupe toute l'étendue du ciel aussi loin que la vue peut atteindre, et, avançant avec l'impétuosité du torrent, elle produit un bruit pareil aux mugissements de la mer. Le jour en est obscurci, on ne jouit plus que de la lumière d'un crépuscule. Dans quelque endroit que ces insectes se posent à terre, le pays subit une complète métamorphose : les lieux les plus fertiles deviennent entièrement arides; il semble que le feu ait passé sur la terre et qu'il ait tout desséché. L'infection causée par des sauterelles mortes occasionne souvent les maladies les plus graves. La marche ou plutôt le vol des sauterelles commence le matin; le soir elles se posent à terre sur toutes espèces de plantes dont elles ne laissent pas subsister le moindre brin

Digitized by Google

de verdure ; le lendemain, au lever du soleil, elles reprennent leur vol. Arrivées au terme de leurs courses, elles tombent d'épuisement, déposent leurs œufs en terre, et meurent promptement. Il y a peu d'années que dans une commune du midi de la France, on en a recueilli plus de 400 quintaux.

Les chenilles paraissent aussi émigrer quelquefois en masse. Au mois de juin de l'année 1840, dans le faubourg de Kroukhof, qui fait partie de la ville de Krementchoug en Russie, on vit tout-à-coup paraître une troupe immense de chenilles s'avançant vers le pont du Dnieper, qui conduit à Krementchoug. L'autorité crut devoir interrompre le pont ; mais cette mesure n'arrêta nullement le progrès de ces animaux ; ils se roulèrent en forme de pelote, et se jetant ainsi dans le fleuve, ils le passèrent à la nage et continuèrent leur marche. Le lendemain une foule de maisons en furent couvertes et comme inondées. Dans leur marche à travers la ville, les masses de chenilles se partagèrent en deux lignes ; dans l'une on voyait s'avancer les grosses, et dans l'autre les petites. Quand une ligne était interrompue et présentait un intervalle, les chenilles de devant s'arrêtaient et donnaient aux autres le temps de les rejoindre. Ces faits ont été attestés par les autorités les plus graves.

Les voyages des insectes ne peuvent être confondus avec ceux des oiseaux et des poissons dont nous venons de parler. Il y a entre les uns et les autres, cette grande différence, que ceux des insectes sont accidentels et ne présentent aucun caractère de constance ou de périodicité.

Nous ne suivrons pas M. Marcel de Serres dans les autres parties de son livre plein d'intérêt, mais écrit avec un défaut d'ordre qui en rend souvent la lecture pénible ; nous terminerons par quelques observations sur les migrations des mammifères.

Les mammifères marins ou cétacés qui ont tant de rapport avec les poissons, se livrent à des migrations plus ou moins étendues. En général, réunis en grandes troupes, ils parcourent les mers les moins fréquentées. Le lamantin quitte, vers la fin de l'hiver, le sein de l'Océan et va chercher sa nourriture dans les lacs de l'Orénoque ; il s'avance aussi jusqu'au Sénégal. Le dauphin vulgaire a les mêmes habitudes, on le rencontre à la fois dans l'Océan et dans la Méditerranée, dans les mers du Nord et dans celles qui se rapprochent de l'équateur. Les troupes nombreuses de ces animaux suivent volontiers les vaisseaux et luttent, en quelque sorte, de vitesse avec les meilleurs voiliers. Le marsouin commun est le plus voyageur des cétacés, on le rencontre dans les mers du Nord, dans l'Océan et dans la Méditerranée. On voit les marsouins en très grand nombre à la surface des flots. Ils se plaisent à jouer entre eux, et les plus grandes tempêtes ne les en empêchent pas. Aussi n'est-il pas rare qu'il en parvienne à Bordeaux, à Nantes, à Rouen et jusqu'à Paris. Ils s'avancent

Digitized by Google

constamment dans les saisons froides du Nord au Midi, et en été du Midi au Nord. Les plus grands cétacés, les baleines, les cachalots, les rorquals, semblent moins voyager que les espèces dont nous venons de parler. Leur dimension et la crainte de l'homme paraissent les avoir relégués dans les mers polaires. On trouve cependant quelques cachalots qui atteignent jusqu'à 50 ou 60 pieds de longueur dans l'Océan et dans la Méditerranée. On ignore si les rorquals dont les dimensions égalent celles des cachalots se livrent à des voyages. Ils vivent dans les profondeurs des mers et ne s'approchent jamais des rivages; il est probable qu'ils ont aussi leurs époques de passage.

Quant aux baleines franches, leurs habitudes ont été tellement modifiées par notre influence, qu'il est presque impossible de reconnaître aujourd'hui leurs penchants primitifs.

Ces animaux vivent maintenant réunis par couple dans les mers du pôle boréal, où ils sont confinés. Ils ont fui devant nous; ils se sont réfugiés à l'abri des glaces du Groenland et du Spitzberg, dans le détroit de Davis, la baie de Baffin, et sans doute dans toutes les mers qui se trouvent au Nord du cercle polaire, où nous sommes forcés d'aller les chercher. On ne les voit plus descendre aujourd'hui vers le Midi, où il se montraient pourtant dans les temps anciens.

Il est peu de mammifères terrestres qui fassent de longs voyages avec cette régularité périodique des migrations des oiseaux et des poissons. Les excursions des loups et des renards sont toujours accidentelles et déterminées par des circonstances particulières.

Il y a dans l'Inde Anglaise deux espèces de singes qui paraissent, à certaines époques de l'année, faire d'assez longues excursions. Pendant les grandes chaleurs, ils s'élèvent sur les montagnes de l'Himalaya à une hauteur fort considérable : quelquefois ils atteignent même la région des neiges perpétuelles. Ils redescendent ensuite dans les plaines au commencement de la saison rigoureuse.

Le tigre royal, qui vit en Asie depuis l'extrémité de l'Indoustan jusqu'au Steppes des Kirghises, sur un espace de quarante degrés de latitude, s'avance quelquefois en été jusqu'à cent lieues plus au Nord; mais on ignore si ces excursions ont quelque régularité.

Les ours blancs qui habitent les terres voisines du cercle polaire, abandonnent parfois ces froides régions pour aller chercher une nourriture qu'elles leurs refusent. Pressés par la faim, ils se jettent à la mer en troupes nombreuses, franchissent souvent plus de soixante lieues, plongent avec une étonnante facilité, poursuivent sans relâche les poissons, les phoques et les cétacés, et abordent dans quelque île déserte, où ils demeurent tant qu'ils

Digitized by Google

trouvent à y satisfaire leur voracité. Il paraît qu'il en arrive quelquefois sur des glaçons flottants jusque sur les côtes de l'Islande ou de la Norwége. En 1812, des troupes considérables d'ours affamés se répandirent ainsi, dit-on, dans plusieurs provinces de la Russie. Ces voyages tout-à-fait accidentels ne peuvent être comparés aux migrations régulières dont nous avons parlé.

Les antilopes ont aussi leurs excursions accidentelles. Dans les temps de sécheresse, on voit des troupes de dix et même de cinquante mille antilopes à bourses, arriver de l'intérieur de l'Afrique, dans les environs du Cap, escortées de lions, d'hyènes et de léopards. Ces animaux marchent en colonnes serrées, précédés par une avant-garde qui est toujours dans un état d'embonpoint particulier. Le corps d'armée est moins bien nourri, et l'arrière-garde est maigre, parceque les pâturages disparaissent dès les premiers rangs. Les derniers sont obligés de déterrer des racines pour ne pas mourir de faim. Au retour, les plus maigres partent les premiers et s'engraissent en route, tandis que l'ancienne avant-garde qui est cette fois sur les derrières, maigrit par défaut de nourriture. Ainsi réunis en grande troupe, rien n'effraie plus ces animaux, d'ordinaire si timides. Lorsque quelque danger les menace, ils se pressent les uns contre les autres, forment un grand cercle et présentent leurs cornes à ceux qui tentent de les assaillir ; on assure qu'ils présagent le mauvais temps par leurs bonds et leurs sauts plus fréquents alors qu'à l'ordinaire.

Les gazelles se répandent également en troupes innombrables, quand le besoin les presse, depuis l'Arabie jusqu'au Sénégal et deviennent souvent dans leurs excursions la pâture des lions et des panthères.

L'isatis, espèce de renard d'un brun roussâtre ou grisâtre qui devient tout à fait blanc pendant l'hiver, se livre à des excursions assez fréquentes. Cependant il n'abandonne jamais entièrement les contrées qui l'ont vu naître ; plusieurs individus de l'espèce y demeurent toujours. Les autres mettent quelquefois deux ou trois ans à y revenir. Pendant ce temps là, ils arrivent souvent jusqu'au soixante-neuvième dégré de latitude.

Le lemming est un rongeur de la famille des rats, qui vit, en peuplades immenses, dans les Alpes de la Laponie, d'où il est chassé par l'approche des hivers rigoureux. Ces animaux dirigent ordinairement leurs grandes courses vers l'Océan et le golfe de Bothnie. Elles se font avec un merveilleux accord de toute la population d'une contrée.

Ils s'avancent constamment en ligne droite, traversent ainsi les fleuves et les lacs, percent les meules de foins, grimpent par dessus les roseaux et se rejettent à l'eau de l'autre côté pour reprendre leur ligne. Ils voyagent la nuit, s'arrêtent tout le jour, et les lieux où ils font leur halte, sont tout aussi dévastés que ceux où s'arrêtent les sauterelles. Des dangers sans

Digitized by Google

cesse renaissants environnent leur marche » ils sont suivis par un grand nombre de carnassiers qui les déciment constamment. Les hibous brachyotes s'établissent en grand nombre au milieu de ces rats dont ils paraissent se repaître tout à leur aise. Ils ne les abandonnent jamais, voyagent avec eux et s'arrêtent lorsque leurs victimes reposent. Les lemmings périssent ainsi en grand nombre avant d'avoir atteint la mer qu'ils ont l'habitude de côtoyer. A leur retour, ils s'avancent de nouveau en ligne droite, mais leur nombre est tellement réduit, qu'ils passent inaperçus; à peine un centième de ces animaux retournent-ils dans les montagnes d'où ils étaient partis.

Les lemmings ont une très-grande fécondité; leurs femelles qui ont deux portées, l'une en juillet et l'autre en octobre, ont huit mammelles et portent d'ordinaire neuf petits. L'instinct qui pousse ces animaux à aller mourir de faim, de fatigue, ou sous la dent cruelle des carnassiers, dans des pays inconnus, peut paraître bien extraordinaire. « Cette dure condition, inexplicable au premier aperçu, tient néanmoins, dit M. Marcel de Serres, à » la police de la nature et à l'harmonie qu'elle doit maintenir, entre le » nombre et les justes proportions des espèces animales. Si elle a placé » un pareil instinct dans le cerveau des lemmings comme dans celui de » tant d'autres animaux, ne serait-ce pas pour mettre un obstacle et un contre-poids à leur trop grande multiplication ? Sous ce point de vue, les » carnivores ont aussi leur utilité; ils empêchent, par leur action constante » sur les herbivores, les inconvénients qui seraient résultés de leur trop » grande multiplication »

Digitized by Google

ESSAI SUR LA NEUTRALITÉ DE LA BELGIQUE.

Par M. Arendt. [1]

On n'a eu jusqu'à présent en Belgique que des idées assez vagues sur le régime de la neutralité perpétuelle qui nous a été imposée par les grandes puissances de l'Europe. Dans le principe, on semblait disposé à n'y voir qu'une humiliation pour le pays. Quelques-uns allaient jusqu'à croire que la Belgique avait perdu le droit de légitime défense. Heureusement les opinions ont pris depuis lors une direction plus vraie. Pour un État de second ordre qui, depuis des siècles, n'a pas cessé d'être le champ de bataille de l'Europe, se maintenir à l'abri des désastreux conflits suscités par l'ambition de ses voisins, être réduit à la guerre défensive, c'est-à-dire à la seule guerre que la civilisation moderne avoue, ce n'est assurément pas un malheur.

Les questions que soulève le régime de la neutralité perpétuelle, méritaient d'être étudiées et éclaircies. Il y a là matière pour nos publicistes à plus d'un livre utile. M. Arendt, professeur à l'Uni-

[1] Bruxelles, 1845, 1 volume in-8°.

Digitized by Google

versité de Louvain vient d'y consacrer un volume, sous le titre d'*Essai sur la neutralité de la Belgique, considérée principalement sous le point de vue du droit public.* C'est un ouvrage d'un intérêt grave, écrit avec talent. L'auteur y aborde plusieurs questions importantes pour le pays; il a fait sur la neutralité des recherches nombreuses dans les écrits des publicistes et dans les traités de diverses époques.

Le livre débute par quelques considérations générales sur l'origine de la neutralité belge, sur les raisons politiques qui ont guidé la conférence de Londres et sur la portée de cette stipulation.

« La question générale de l'équilibre en Europe, dit M. Arendt, se compose d'un certain nombre de questions particulières qui, depuis le 17e siècle, se sont présentées successivement dans toutes les grandes transactions politiques. Parmi ces questions figure au premier rang celle de l'organisation politique des Pays-Bas. Dans toutes les solutions qu'on a essayé de donner à cette question, on est toujours parti du principe qu'il y a impossibilité de concilier avec le maintien de l'équilibre sur le continent la réunion de ces provinces à la France ou à l'Allemagne. Cette impossibilité reconnue, et on l'a solennellement proclamée déjà dans le traité de Nymègue, il ne se présentait qu'un nombre limité de combinaisons qui, tour-à-tour, ont été tentées et dont chacune est en rapport avec la situation politique générale de l'époque à laquelle elle appartient. Tant qu'une partie des Pays-Bas, les Provinces-Unies, constituées depuis le 16e siècle en État indépendant, comptèrent au premier rang des puissances maritimes, on pouvait au moyen d'un régime particulier et en sacrifiant l'indépendance et les intérêts des provinces méridionales, assurer la sécurité de la partie prépondérante, et mettre en ses mains des moyens de défense tels que son existence, si essentielle à la pondération des puissances, fût à l'abri de toute atteinte. C'était là la pensée politique du traité de la barrière. Ce système avait fait son temps lorsque, pendant la seconde moitié du 18e siècle, la Hollande déchut du rang qu'elle avait tenu avec tant de gloire à côté de l'Angleterre. La révolution française survint, et avec elle commença une période de perturbation complète de l'équilibre, par les conquêtes de la république et de l'empire, période qui ne finit

Digitized by Google

qu'en 1815. A cette époque une nouvelle combinaison fut tentée ; on forma de la réunion des deux parties, naguère séparées, des Pays-Bas, un royaume assez fort pour maintenir contre toute agression, avec les secours de ses alliés, son indépendance et l'intégrité de son territoire. La création des traités de Vienne s'anéantit devant les événements de 1830, dont l'effet le plus immédiat fut de démontrer l'impossibilité de maintenir l'union des deux éléments dont se composait ce royaume. Les puissances se trouvèrent alors dans la nécessité de choisir entre le partage de la Belgique ou la reconnaissance de son indépendance et de sa nationalité propre, seules solutions qui n'eussent point encore été essayées jusque là. Elles ont pu s'arrêter un instant à la première combinaison, mais il est certain que l'idée de morceler la Belgique et de la partager entre la Hollande, la France, la Prusse et l'Angleterre fut bientôt abandonnée. Et elle dût l'être, car sa réalisation est impossible. Ce n'est pas qu'on n'y ait songé, et sérieusement songé, à plusieurs reprises, la volonté n'en a pas manqué aux intéressés et plus d'une fois même les circonstances, la situation générale, paraissaient s'y prêter; mais toujours un obstacle de la plus grande puissance, l'intérêt européen, s'y est opposé. Cet intérêt ne permet point qu'une ou plusieurs des grandes puissances acquièrent en Europe des agrandissements de territoire sans que les autres obtiennent des accroissements équivalents. Dès-lors, où trouver, dans le morcellement de la Belgique, la part de l'Autriche et de la Russie, et comment admettre que l'Angleterre puisse s'établir sur l'Escaut, quand l'occupation de ce fleuve par une puissance intermédiaire est, pour la France, au même degré que pour l'Allemagne, une nécessité qui n'admet point de transaction ? Nous le répétons, à moins d'événements qui changeraient la face des choses et qui feraient entrer la politique européenne dans une voie diamétralement opposée à celle qu'elle suit depuis trois siècles, le partage de la Belgique est impossible, car il détruirait l'équilibre entre les puissances au lieu de l'assurer, et rendrait impossible pour toujours l'obtention du but, en vue duquel toutes les combinaisons dans la question des Pays-Bas ont été tentées....

« La Belgique fut déclarée État perpétuellement neutre. Il faut reconnaître que dans cette combinaison il y a quelque chose d'en-

Digitized by Google

tièrement neuf; ce n'est pas la neutralité en elle-même, car nous avons vu que les traités de 1814 soumettent d'autres territoires au même régime, mais c'est que la neutralité perpétuelle, absolue, soit comprise parmi les conditions, dont les puissances font dépendre leur reconnaissance de l'existence d'un Etat..... La question de la neutralité ainsi posée comme condition *sine qua non* de l'existence même d'un pays, est sans précédent dans l'histoire politique de l'Europe. La Suisse a existé pendant plusieurs siècles comme État indépendant, avant que les puissances, dans un acte solennel, reconnussent que sa neutralité fût d'intérêt européen. On pourrait croire que la situation de la république de Cracovie est sous ce rapport plus analogue à celle de la Belgique, attendu que la proclamation de sa neutralité se trouve aussi dans l'acte qui la constitue comme État propre. Mais il est à remarquer que la ville de Cracovie et son territoire appartiennent de fait aux États que le droit public désigne comme *dépendants ou mi-souverains*, dans lesquels l'indépendance et la spontanéité des actes du gouvernement sont modifiées par l'action que des puissances étrangères y exercent sous forme de protectorat. Cette circonstance suffit pour empêcher toute comparaison entre la situation de la Belgique et celle de la république cracovienne, quand même on ne voudrait pas tenir compte de l'immense différence qui doit exister sous le rapport politique entre un pays de quatre millions d'âmes et des territoires qui en comptent à peine soixante mille.

« .... On pouvait engager la Belgique dans un système d'alliances sous la protection particulière des puissances qui sont le plus directement intéressées au maintien de l'équilibre sur ce point de l'Europe... Le choix des alliances aurait présenté des difficultés insurmontables, on n'aurait pu éviter d'être exclusif en même temps qu'on eût donné de justes motifs de refuser la reconnaissance de la Belgique aux puissances qui n'y auraient point concouru. Le régime du protectorat présentait d'autres inconvénients; il était incompatible avec la souveraineté politique parfaite, que l'on devait accorder au nouvel Etat, et n'eût très-probablement jamais obtenu l'approbation des Belges eux-mêmes. Et pouvait-on oublier que plus d'une fois dans l'histoire la protection avait été un acheminement à l'incorporation ?..

Digitized by Google

qu'en 1815. A cette époque une nouvelle combinaison fut tentée ; on forma de la réunion des deux parties, naguère séparées, des Pays-Bas, un royaume assez fort pour maintenir contre toute agression, avec les secours de ses alliés, son indépendance et l'intégrité de son territoire. La création des traités de Vienne s'anéantit devant les événements de 1830, dont l'effet le plus immédiat fut de démontrer l'impossibilité de maintenir l'union des deux éléments dont se composait ce royaume. Les puissances se trouvèrent alors dans la nécessité de choisir entre le partage de la Belgique ou la reconnaissance de son indépendance et de sa nationalité propre, seules solutions qui n'eussent point encore été essayées jusque là. Elles ont pu s'arrêter un instant à la première combinaison, mais il est certain que l'idée de morceler la Belgique et de la partager entre la Hollande, la France, la Prusse et l'Angleterre fut bientôt abandonnée. Et elle dût l'être, car sa réalisa-

Digitized by Google

tièrement neuf; ce n'est pas la neutralité en elle-même, car nous avons vu que les traités de 1814 soumettent d'autres territoires au même régime, mais c'est que la neutralité perpétuelle, absolue, soit comprise parmi les conditions, dont les puissances font dépendre leur reconnaissance de l'existence d'un Etat..... La question de la neutralité ainsi posée comme condition *sine qua non* de l'existence même d'un pays, est sans précédent dans l'histoire politique de l'Europe. La Suisse a existé pendant plusieurs siècles comme État indépendant, avant que les puissances, dans un acte solennel, reconnussent que sa neutralité fût d'intérêt européen. On pourrait croire que la situation de la république de Cracovie est sous ce rapport plus analogue à celle de la Belgique, attendu que la proclamation de sa neutralité se trouve aussi dans l'acte qui la constitue comme État propre. Mais il est à remarquer que la ville de Cracovie et son territoire appartiennent de fait aux États que le droit public désigne comme *dépendants ou mi-souverains*, dans lesquels l'indépendance et la spontanéité des actes du gouvernement sont modifiées par l'action que des puissances étrangères y exercent sous forme de protectorat. Cette circonstance suffit pour empêcher toute comparaison entre la situation de la Belgique et celle de la république cracovienne, quand même on ne voudrait pas tenir compte de l'immense différence qui doit exister sous le rapport politique entre un pays de quatre millions d'âmes et des territoires qui en comptent à peine soixante mille.

« .... On pouvait engager la Belgique dans un système d'alliances sous la protection particulière des puissances qui sont le plus directement intéressées au maintien de l'équilibre sur ce point de l'Europe... Le choix des alliances aurait présenté des difficultés insurmontables, on n'aurait pu éviter d'être exclusif en même temps qu'on eût donné de justes motifs de refuser la reconnaissance de la Belgique aux puissances qui n'y auraient point concouru. Le régime du protectorat présentait d'autres inconvénients; il était incompatible avec la souveraineté politique parfaite, que l'on devait accorder au nouvel Etat, et n'eût très-probablement jamais obtenu l'approbation des Belges eux-mêmes. Et pouvait-on oublier que plus d'une fois dans l'histoire la protection avait été un acheminement à l'incorporation ?..

Digitized by Google

« .... En dehors de ces considérations il en existe encore d'autres qui devaient agir sur la décision des cabinets et les déterminer à adopter la combinaison qu'on a choisie. Il est reconnu qu'une des choses qui exercent le plus d'influence sur le maintien de la paix européenne, c'est la situation des frontières entre la France et l'Allemagne. La sécurité de l'état de possession des deux pays, tel que les traités de 1815 l'ont établi, dépend essentiellement des moyens de défense dont chacun d'eux dispose dans les territoires limitrophes. Quand on examine sous ce rapport la ligne limitative des deux Etats, on trouve que les points les plus faibles existent à ses extrémités, tandis que le milieu est assez bien protégé, du côté de l'Allemagne par le système de fortification des provinces situées sur la rive gauche du Rhin, du côté de la France par la conformation du terrain même et par une double ceinture de forteresses depuis Belfort jusqu'a Lille. Aux points extrêmes il existe des positions dont la possession permet de passer avec beaucoup moins de difficultés d'un pays dans l'autre. Ces positions sont occupées par des nations indépendantes de la France et de l'Allemagne, au midi par la Suisse, au nord par la Belgique. Depuis longtemps les deux pays ont compris qu'il importait à un degré égal à chacun d'eux, que la position du midi, la Suisse, ne fût possédée ni par l'un ni par l'autre, et que le moyen le plus certain et le plus propre pour assurer ce point si essentiel à leur sûreté était de reconnaître la Suisse comme Etat neutre. Dès le seizième siècle la grande utilité de cette neutralité fut parfaitement reconnue par les deux gouvernements. Henri IV en appréciait déjà si bien les avantages que, pour mettre la Suisse à même de bien défendre sa neutralité, il voulut augmenter sa puissance en y réunissant la Franche-Comté. Pendant le dix-septième et le dix-huitième siècle la neutralité de la Suisse rendit de très-grands services à la France et à l'Allemagne, dans leurs guerres réciproques. Plus tard l'empereur Napoléon, quoique certainement maître d'incorporer la Suisse dans l'empire, préféra cependant lui laisser son indépendance à condition qu'elle conservât son caractère d'État neutre. Seulement, comme il lui importait de s'assurer une communication toujours libre et facile avec les possessions de la France en Italie, il réunit le canton de Genève et le Valais à l'empire. Par là

Digitized by Google

il ajouta aux garanties qui existaient déjà du maintien de cette neutralité, en détruisant lui-même un prétexte d'un assez grand poids qu'il aurait pu invoquer pour violer le territoire de la confédération. Au congrès de Vienne on pouvait croire que les puissances alliées seraient peu disposées à maintenir les stipulations de l'ancien droit public à l'égard de la neutralité suisse. La suspension de cette neutralité leur avait singulièrement facilité, en 1814 et 1815, l'envahissement du territoire fançais, et dans la position où elles se trouvaient à cette époque vis-à-vis de la France, le désir de conserver cette porte ouverte pouvait paraître fort naturel. Mais les grands cabinets comprirent mieux les véritables exigences de la politique sur ce point, la neutralité de la Suisse fut proclamée de nouveau et plus solennellement que jamais; elle fut déclarée d'intérêt européen.

« La position de la Belgique présente au nord la même importance pour la France et l'Allemagne, que celle de la Suisse au midi. Elle couvre le point le plus vulnérable de la frontière du nord de la France, de cette frontière qui n'est qu'à quelques journées de marche de la capitale, tandis qu'elle protège l'entrée de l'Allemagne sur une étendue de territoire qui se trouve moins bien défendue que les provinces rhénanes proprement dites. Le congrès de Vienne, comprenant fort bien le danger qui existait sur ce point pour la sécurité de la confédération germanique, y avait assuré à cette dernière, par la création du royaume des Pays-Bas, une position prépondérante et d'une force agressive incontestable. Les évènements de 1830 défirent cette combinaison et la situation générale de l'Europe à cette époque ne permit pas seulement, mais exigea impérieusement que sur ce point l'équilibre fût rétabli et qu'on accordât, dans l'organisation politique à donner à la Belgique, une protection égale aux intérêts de défense de la France et de l'Allemagne. La pensée d'établir à cette extrémité des frontières des deux pays, ce qui depuis des siècles existait, et existait avec avantage pour tout le monde, sur l'extrémité opposée, dut alors se présenter tout naturellement. En déclarant la Belgique pays perpétuellement neutre, on compléta les garanties de défense et de sécurité réciproques qu'il est de l'intérêt

Digitized by Google

de l'Europe de voir s'établir entre les deux nations auxquelles les destinées du continent sont confiées. »

L'auteur examine ensuite si le régime de la neutralité convient aux intérêts de la Belgique. Une nation de premier rang, du nombre de celles qui sont appelées à diriger le mouvement politique en Europe, ne peut s'engager, sans abdiquer une partie de cette influence, à s'abstenir, dans toutes les guerres, de prendre fait et cause pour l'un des belligérants. Il n'en est pas de même d'un État de second ordre. La Belgique, en acceptant sa neutralité perpétuelle, n'a compromis aucun de ses intérêts politiques. Sa participation à toute guerre qui n'aurait pas pour but la défense de son indépendance et de l'intégrité de son territoire, ne créerait pour elle que des charges et l'exposerait à perdre infiniment plus qu'elle ne pourrait y gagner.

M. Arendt fait ressortir les avantages que le régime de la neutralité peut avoir en temps de guerre pour l'industrie et le commerce. Avec la neutralité de la Belgique, une guerre européenne, au lieu d'être comme toujours une source de désastres pour notre pays, vient au contraire ranimer nos relations commerciales et leur donner un nouvel essor. La Belgique neutre serait nécessairement l'entrepôt et le marché où le commerce des belligérants viendrait faire des échanges, en même temps que les navires Belges, sous la protection du pavillon neutre, approcheraient librement de tous les ports interdits aux belligérants mêmes. « Qu'on se rappelle, dit l'auteur, l'étonnante prospérité dont jouit la principauté d'Ostfriese pendant les dernières guerres et tant qu'elle put conserver sa neutralité. En temps de paix, le nombre de ses navires n'avait jamais atteint le chiffre de deux cents; pendant la guerre et surtout depuis 1800 jusqu'en 1803, il dépassa et de loin celui de deux mille. Et combien les moyens et les ressources de ce pays sont-ils restreints en comparaison de ceux que possède la Belgique! Aucun pays en Europe ne présente les avantages de position et les facilités de toute espèce que cette dernière, grâce à sa neutralité, peut offrir, en temps de guerre continentale aussi bien que maritime, au commerce du monde ».

Des objections ont été faites contre la neutralité et contre la possibilité de la maintenir ; M. Arendt les passe successivement

Digitized by Google

en revue. On a dit que la neutralité belge était un expédient pour échapper aux embarras du moment mais qui ne conserverait rien de sérieux dans des circonstances différentes; que cette neutralité ne serait respectée par personne en cas de guerre et ne serait pas capable de se maintenir. M. Arendt fait voir que c'est au contraire un fait d'une portée très-sérieuse que l'existence d'un traité fait, avant la guerre, avec toutes les grandes puissances, qui règle et qui garantit le rôle neutre d'un État. Une guerre ne bouleverse pas toutes les notions du droit public et du droit civil, qui sont d'accord pour faire respecter les droits acquis par des tiers. M. Arendt convient qu'en Allemagne, il y a quelque temps, on ne prenait pas au sérieux la neutralité de la Belgique, parce qu'on croyait que la Belgique elle-même, en cas de guerre, la sacrifierait à ses sympathies pour la France. En 1840, on bâtit des plans entiers de campagne sur cette supposition; plusieurs écrivains militaires la prirent pour point de départ dans l'exposé de leurs combinaisons stratégiques. Mais l'auteur nous apprend que depuis lors cette opinion s'est modifiée et que le changement est dû à la déclaration si catégorique du gouvernement belge dans le discours du trône du mois de novembre 1840, de vouloir maintenir une neutralité loyale, sérieuse et forte, et à l'attitude calme et ferme du pays qui ne montra aucune disposition à embrasser dans la lutte des puissances, tel parti plutôt que tel autre. « Il s'opéra alors, dit l'écrivain, un revirement dans l'opinion qui bientôt fût complet au point que, dans des écrits publiés sur les systèmes de défense à adopter par l'Allemagne dans le cas d'une guerre avec la France, on alla jusqu'à baser tous les plans sur cette neutralité (de la Belgique). »

En Belgique, les discussions parlementaires prouvent aussi que l'idée de la possibilité du maintien de la neutralité pendant la guerre est entrée de plus en plus avant dans les esprits.

Dans une guerre maritime, comme dans toute guerre autre qu'une lutte directe entre la France et l'Allemagne, il est évident que la neutralité belge ne courrait aucun risque de n'être pas reconnue par les belligérants. M. Arendt soutient que, même dans le cas d'un conflit entre la France et l'Allemagne, la Belgique ne

Digitized by Google

doit pas craindre pour sa neutralité, si elle sait la défendre convenablement, la France et l'Allemagne gagnant infiniment plus à la respecter qu'à l'enfreindre. La Belgique neutre permet à la France de disposer des forces qu'elle aurait dû employer à se couvrir de ce côté, pour renforcer l'offensive sur d'autres points ou des succès la conduiraient plus rapidement aux positions dont l'occupation a toujours décidé du sort de l'Allemagne. En 1746 c'est la neutralité de l'empire qui, en mettant l'Alsace et la Lorraine à l'abri de toute invasion, a rendu possible, dans les Pays-Bas, les succès des Français et la brillante victoire de Raucoux que le maréchal de Saxe remporta sur les Alliés. Ces avantages de la neutralité de la Belgique ont été proclamés à la tribune française par MM. Sébastiani et Thiers.

« A moins d'événements qui sortent tout-à-fait du cercle des probabilités, cette occupation (de la Belgique par la France) ne pourrait être que temporaire, et ne conduirait certainement pas à l'incorporation. D'un autre côté elle exposerait la France à une déclaration de guerre de la part de toutes les puissances signataires des traités de 1839, dont plusieurs pourraient fort bien, sans cette violation de la neutralité belge, s'abstenir de se joindre à ses ennemis. Et puis n'est-il pas évident qu'en cas d'échec des armes françaises, le danger pour la France devient très grand, lorsqu'après l'avoir occupée, elle est obligée à abandonner la Belgique, tandis que ce danger est infiniment affaibli, si elle respecte la neutralité de ce pays? Combien la position de l'empereur Napoléon eût-elle été meilleure, si, après les désastres de la campagne de 1813, il avait pu se couvrir de la neutralité de ces territoires au lieu d'être obligé de distraire une partie considérable de ses forces, afin de pourvoir à leur défense ! »

La neutralité de la Belgique permettrait à la France de continuer pendant la guerre les échanges de son commerce par cet intermédiaire et de conserver à son industrie des débouchés dont son état actuel de développement ne peut plus se passer sans danger pour le repos public.

Quant à l'Allemagne, la neutralité de la Belgique couvre ses frontières sur des points dont la défense importe extrêmement à sa sûreté. Elle lui assure ces communications avec l'Angleterre

Digitized by Google

dont le besoin a été si vivement senti pendant les guerres de l'Empire français. L'avantage que les armées Allemandes pouvaient retirer de l'occupation de la Belgique, consistait principalement dans les facilités qu'elle leur offrait pour marcher sur la capitale de la France. Les nouvelles fortifications de Paris qui permettent à cette ville une longue et active résistance, ont détruit presque complètement cet avantage. C'est ce que reconnaissent aujourd'hui les écrivains militaires en Allemagne ; suivant eux, le théâtre des hostilités, surtout quand il s'agirait d'actions décisives, serait désormais très probablement transporté sur le haut Rhin et dans les provinces riveraines depuis Bâle jusqu'à Mayence.

Mais, pour que la neutralité de la Belgique soit assurée pendant la guerre, il faut que la Belgique elle-même sache la défendre sérieusement et inspirer aux belligérants une confiance entière dans la fermeté de sa résolution et l'efficacité de ses moyens. La neutralité ne se défend pas par elle-même. M. Arendt montre que les exemples qu'on a cités pour prétendre que la neutralité se violait aisément par les armes, prouvent seulement qu'une neutralité devient précaire, quand elle n'a ni les moyens organisés, ni la volonté de se faire respecter.

La neutralité est l'état d'une puissance qui dans une guerre entre plusieurs nations, s'abstient de tout concours aux hostilités, et continue d'entretenir les mêmes rapports d'amitié avec tous les belligérants. Il n'en faut pas conclure que l'état neutre ne puisse former aucune espèce d'alliance. De tout temps la faculté de faire des traités pour la défense de la neutralité même a été reconnue au neutre. L'alliance de la Suède et du Danemarck en 1794 pour la défense commune de leur neutralité, en est un exemple. M. Arendt n'hésite pas à reconnaître à la Belgique neutre le droit de s'allier pour la défense de sa neutralité avec une puissance voisine, avec la Hollande par exemple. Ce droit pouvant acquérir une très-haute importance dans des circonstances données nous regrettons que l'auteur ne l'ait pas exposé avec plus de développement.

Quant à ce qui concerne les alliances commerciales, M. Arendt ne regarde comme exclues par la neutralité que celles qui auraient pour effet d'imposer au neutre une solidarité réelle avec une puissance

Digitized by Google

qui ne serait pas dans la même position, celles qui créeraient une réunion intime, une fusion complète d'institutions ou de propriétés entre les deux pays. Le neutre perdrait même l'avantage immense de commercer librement pendant la guerre avec les belligérants, si, par suite d'une de ses alliances, l'ennemi du belligérant était autorisé à ne voir dans le commerce et les produits du neutre que le commerce et les produits de l'adversaire qu'il combat.

Toutes les applications du principe de la neutralité sont loin d'être réglées par le droit des gens d'une manière nette et généralement admise. De là pour le neutre, pendant la guerre, de nombreux embarras et de graves dangers. L'auteur croit que le seul moyen de les prévenir est de fixer, par des traités particuliers, les points litigieux du régime de la neutralité. Puisque la Belgique connaît à l'avance le rôle qui lui est assigné dans les temps de guerre, elle a un grand intérêt à s'occuper dès aujourd'hui de la conclusion de ces conventions. Si nous ne nous trompons, le but principal de la publication de M. Arendt a été de porter l'attention publique et celle du gouvernement sur cette tâche de notre diplomatie à laquelle elle paraît avoir jusqu'à présent peu songé.

Le reste de l'ouvrage expose les devoirs réciproques des neutres et des belligérants, les incertitudes qui se sont élevées sur certaines de leurs obligations et les solutions diverses que, dans la théorie ou dans la pratique, le droit public a données aux questions qu'elles soulèvent. Nous nous bornerons à en indiquer quelques unes.

Le passage des troupes des belligérants sur le territoire du neutre doit-il ou peut-il être accordé? Vattel va jusqu'à dire que la nécessité peut autoriser le belligérant à se saisir momentanément d'une place neutre pour se couvrir ou pour empêcher l'ennemi de s'en emparer. Martens admet aussi qu'il y a des cas où l'entrée forcée sur un territoire neutre peut s'excuser par l'urgence des circonstances. Les auteurs anglais entendent plus rigoureusement les obligations et les droits des neutres. L'école allemande n'est pas très-précise sur la question. M. Arendt croit que la Belgique doit s'imposer pour règle de refuser le passage en temps de guerre, quelles que soient les causes qui porteraient un belligérant à le

Digitized by Google

demander. Quant au cas de nécessité où l'entrée des troupes d'un belligérant en Belgique serait leur seul moyen de salut, la Belgique devrait exiger que les forces militaires qui cherchent un refuge chez elle, déposassent les armes avant d'y être accueillies et se dépouillassent de tout ce qui leur sert à faire la guerre.

La question des limites de ce qu'on a appelé le *territoire maritime*, a un grand intérêt pour le neutre. On nomme territoire maritime une partie de la mer qui avoisine le territoire continental d'un État et sur lequel sa souveraineté est censée s'étendre. Pendant la guerre, le neutre ne peut souffrir que des prises soient faites par les belligérants dans les limites de son territoire maritime. Le droit public généralement admis déclare de pareilles prises illégales; c'est au neutre à les empêcher ou à obtenir la restitution de l'État auquel appartient le vaisseau capteur et à réintégrer dans ses droits le véritable propriétaire. On voit que c'est pour le neutre une responsabilité qui peut faire naître des difficultés assez graves; il faut donc déterminer par les traités les limites du territoire maritime qui ont souvent varié. Tantôt on l'a étendu à une lieue de la côte, tantôt à quatre, même à dix et quinze. Quelquefois, on a pris pour borne l'étendue de l'horizon apparent, la portée de la voix humaine. Plus récemment dans les traités de diverses nations, on a fixé l'étendue du territoire maritime à une portée de canon de la côte.

Le commerce maritime des neutres avec les belligérants soulève plusieurs questions.

Au commencement d'une guerre, le belligérant s'empare des vaisseaux neutres qui se trouvent dans ses ports, et les emploie, en les payant, au transport de troupes ou d'autres objets servant aux opérations militaires. C'est là un acte de violence, mais qu'un fréquent usage semble avoir autorisé. Il n'existe pour l'État neutre qu'un moyen de le prévenir; c'est de stipuler dans les traités de commerce ou de navigation avec les nations maritimes que jamais un service forcé de cette nature ne pourra être exigé des navires qui portent son pavillon. La plupart des puissances maritimes de l'Europe ont fait de pareilles conventions depuis le milieu du siècle dernier. Les traités doivent régler aussi le nombre et la nature des documents et des circonstances qui établissent la preuve de la nationalité du vaisseau neutre.

Digitized by Google

Rien de moins fixe dans la pratique que les restrictions auxquelles est soumise la liberté du commerce des neutres avec les belligérants. Le belligérant a le droit d'empêcher le commerce des neutres avec une place de son ennemi, en la bloquant. Mais quand y a-t-il réellement *blocus ?* Comment le blocus doit-il avoir été porté à la connaissance du vaisseau neutre? Quelles seront les conséquences de ses violations ? Sur tous ces points, les règles du droit des gens manquent de fixité.

Certains articles sont exclus du commerce des neutres comme *contrebande de guerre.* Dans l'énumération de ces articles prohibés, il règne encore des incertitudes. C'est aux traités aussi à fixer la pénalité qu'entraîne la contrebande de guerre et à décider si elle doit ou non, avec ou sans indemnité, s'étendre à la confiscation de toute la cargaison et du navire même.

Les marchandises appartenant à une nation belligérante peuvent-elles être saisies par son ennemi à bord d'un vaisseau neutre? Des marchandises appartenant à une nation neutre peuvent-elles être saisies par l'un des belligérants à bord d'un vaisseau marchand appartenant à la nation ennemie? Ou, comme on l'a dit, le pavillon couvre-t-il la marchandise ? La robe de l'ennemi confisque-t-elle celle de l'ami ? Là encore il y a de graves divergences que diverses puissances ont cherché à faire disparaître par des conventions particulières.

Le droit de visite des vaisseaux neutres comme conséquence du régime de blocus et de la contrebande de guerre, ainsi que la compétence de la procédure des tribunaux qui ont à prononcer sur la violation des droits des belligérants, est une autre matière qu'il est à désirer de voir régler à l'avance.

M. Arendt insiste encore en finissant sur l'intérêt qu'a la Belgique à lever, par des stipulations expresses, toutes les incertitudes qui entourent les droits et les devoirs des neutres en temps de guerre. « Qu'on ne dise pas, ajoute-t-il, que rien ne presse, qu'au milieu d'une paix profonde, au sein d'une situation qui paraît éloigner pour longtemps toute chance de guerre, il n'y a aucun danger de remettre le réglement de ces questions, qu'il sera toujours temps d'y songer quand des perturbations graves sembleront prochaines et que la paix générale se trouvera réellement com-

Digitized by Google

promise. Il nous est impossible de partager cette opinion. Les préoccupations qui surgiraient dans un pareil moment de tous côtés et pour tous, ne permettraient à personne de donner à l'examen de ces questions l'attention et la maturité réclamées par la gravité des intérêts qui s'y rattachent. Pour avoir négligé de négocier en temps utile avec une liberté d'action parfaite, on serait peut-être forcé de céder aux besoins du moment, à l'urgence de la situation et d'accepter des stipulations, dans lesquelles on sacrifierait des intérêts essentiels et dignes de toute protection, à la nécessité de sortir du dépourvu, où l'on aurait été surpris par les événements. »

L'ouvrage se termine par un appendice renfermant une collection de traités et de réglements de neutralité qui ont été conclus par diverses puissances depuis la guerre de l'Amérique.

L'analyse qui précède fera apprécier le genre d'intérêt que présente le consciencieux travail de M. Arendt. Nous ne lui garantirons pas que les conseils qu'il donne, seront immédiatement suivis et amèneront les résultats qu'il a en vue. Dans la situation où le pouvoir se trouve depuis quelque temps en Belgique, on ne soulève pas de questions nouvelles ; on subit celles qu'on ne peut éviter et alors, même on cherche à les dénouer non de la manière la plus utile, mais en sauvant les apparences et en se tirant d'affaire par les voies les plus faciles.

C'est ainsi que les plus grandes questions d'administration intérieure reçoivent sans cesse des solutions provisoires ou des semblants de solutions, qui laissent en réalité la plupart des difficultés ouvertes pour l'avenir. Il en a été ainsi successivement de la question du jury d'examen, de celles de l'instruction primaire, de la banque, des droits différentiels, de l'organisation de l'armée, des sucres, des céréales, etc. Quand le pouvoir veut remonter le courant de l'opinion, quand tout est factice dans l'existence des ministères, ils ont bien assez à faire de se défendre contre les difficultés qui naissent sous leurs pas, sans aller soulever eux-mêmes d'autres questions au loin. A part les ministres de la guerre qui, sous peine de se croiser les bras, doivent bien traiter les affaires courantes de l'armée, quel membre du cabinet, depuis quatre ans, a songé à se préoccuper sérieusement des éventualités d'une

Digitized by Google

guerre éloignée et incertaine ? Des ministères qui sentent eux-mêmes que leur existence est provisoire, dont le plus grand espoir est de n'être vaincus que dans un an ou dans deux ans, peuvent-ils porter leur vue si avant dans l'avenir ?

Quoiqu'il en soit, M. Arendt aura le mérite d'avoir pris une honorable initiative; son travail, nous l'espérons, portera ses fruits un jour ; d'autres écrivains pourront le suivre dans cette carrière et le compléter. Nous souhaitons que toutes les questions qui intéressent la nationalité belge soient traitées avec le même soin et dans le même esprit.

Digitized by Google

LA JEUNESSE DE GOËTHE.

« ..... Et regardez surtout ce front si chaud, si riche en souvenirs, en pensées — ces yeux admirablement taillés, sans trop de profondeur, ce regard clair, rapide, amoureux — ces sourcils doucement arqués — ce nez poétique — cette bouche tremblante d'émotion et qui semble toujours réprimer ce qui l'agite—ce mâle menton : qui voudrait contester à ce bel ensemble le génie ? Et le génie n'existe pas, nous le prouverons ailleurs, sans le cœur ; car ce n'est pas l'esprit qui fait le génie, ce n'est pas non plus l'imagination : c'est l'amour, l'amour, l'amour seul qui est l'âme du génie..... »

Ce langage enthousiaste de l'auteur des *Fragments physionomiques*, jadis l'écho d'une génération entière, ne serait, à l'heure qu'il est, compris de personne. Les temps ne sont plus où tous, hommes et femmes, ils se prosternaient devant la figure souverainement impassible de Goëthe. On a osé fixer les yeux sur ce soleil, pour lui demander compte de ses nombreuses taches et de sa froide lumière. On a recherché, quelles fleurs il a fait éclore, quels fruits ont germé sous le feu de ses rayons. Alors, un amour immense s'est changé en haine dans les âmes passionnées, en indifférence dans le plus grand nombre. Quel culte va durer désormais, si celui-là est renversé ; quels noms vont rester, si de

Digitized by Google

tels noms s'oublient? Les rois de l'intelligence s'en iraient-ils comme les autres? Et le flot écumant des masses, dont nous entendons au loin les clameurs confuses, les sourdes menaces, devra-t-il, en s'approchant, en débordant, effacer tout ce que nous avons aimé, tout ce que nous avons vénéré, toute beauté, toute poésie, toute gloire?

Goëthe a trop long-temps vécu. Il lui était réservé d'assister au déclin de son empire. C'étaient d'abord les pamphlétaires, les envieux. Il en eut beau jeu. Il sut se défaire, par des épigrammes plus acérées qu'empreintes de bon goût, des parodies d'un Nicolaï, d'un Pustkuchen, des imitations compromettantes d'un Suckow-Posgaru. Les intrigues de Kotzebue, de cette tête vide que Goëthe avait mortellement blessée dans sa vanité puérile, furent déjouées sans trop d'efforts. Sapphir lui avait jeté du ridicule, en publiant, sous le nom de Goëthe, un poëme qui copiait à merveille la manière diplomatique du Dalai-Lama de Weimar : la tourbe des séides s'y laissait prendre; ils écrivaient sur l'œuvre apocryphe des commentaires étendus; l'*Indicateur de Gotha* en remplissait ses colonnes; et lorsqu'on sut qu'un bouffon avait joué les fidèles, il y eut des éclats de rire étouffés; Goëthe perdit du terrain et des partisans, mais il n'en mourut pas toutefois; car le ridicule ne tue pas en Allemagne, on n'y périt que sous le poids de la déloyauté, du plagiat ou de l'ignorance. Ainsi, ces adversaires plus ou moins intéressés vaincus, l'image adorée n'en paraissait que resplendir davantage. Rien ne semblait devoir troubler sa sérénité olympienne. Il fallut une opposition plus sérieuse et surtout plus savante, pour montrer, que cette idole sonore, elle aussi, avait des pieds d'argile.

Il y avait alors un homme en Allemagne qui, à force d'esprit, d'éloquence et de passion, avait saisi la dictature de la critique littéraire de son pays. Il heurtait toutes les opinions reçues, il choquait tous les goûts; à l'Allemagne protestante il prêchait un piétisme monacal; aux élèves de Voss il prouvait la servilité pédantesque du traducteur d'Homère, il exaltait le romantisme symbolique de Creuzer; enfin à la sentimentalité larmoyante de la poésie descriptive il imposait silence de sa rude voix teutonique. Nous voulons parler de Wolfgang Menzel, le directeur de la *Feuille littéraire*,

Digitized by Google

l'auteur d'une sorte d'*Histoire de la littérature nationale* (1836). Ce grand prévôt du parnasse allemand, dont les recherches ressemblent à une instruction judiciaire et dont les jugements font l'effet d'exécutions en place publique, avait déclaré à Goëthe une guerre sans paix ni trève. En France, où l'on sait si bien murer la vie privée, une critique semblable ne provoquerait que des sourires. Car Menzel ne s'attaque pas aux livres, mais à l'homme. Il reproche à Goëthe l'immoralité et les sept péchés capitaux. Il le rend responsable des méfaits de ses héros et des chutes de ses héroïnes. Puis, comme un Dieu vengeur, il poursuit la faute jusqu'au deuxième, jusqu'au troisième degré. Cette pauvre *jeune Allemagne*, que n'a-t-elle dû souffrir de son attachement à l'auteur de *Faust*. Menzel dénonçait ces Epicuriens surannés, bruyants, inoffensifs, il les dénonçait comme de dangereux et de mystérieux démagogues. Les gouvernements eurent peur, et le geôlier fut chargé du soin de corriger ces Voltairiens retardataires. Toutefois, cela porta malheur à Menzel. Un de ceux que ses philippiques avait fait condamner, Charles Gutzkow, la tête la plus forte, la plus savante, la plus véhémente de la pléïade dispersée, prit en main la cause de ses compagnons d'infortune et la sienne. Au sortir de la prison de Mannheim, où l'avait conduit son roman licencieux de *Wally*, il résolut de démasquer Menzel. Comment fit-il? Il démontra, une fois pour toutes, que Menzel, dans son livre, avait commis des fautes de chronologie; que, dans la partie théologique, il y avait des erreurs et des lacunes; qu'ailleurs, il avait nommé Juvénal en place de Lucien, il avait fait naître Euripide avant Anacréon etc., etc. Depuis lors, les Allemands se méfient de l'érudition de leur Aristarque, et l'autorité de ce dernier en est singulièrement affaiblie.

Cependant, le signal de la croisade contre Goëthe avait été donné. Des esprits graves et profonds commencèrent à étudier, à critiquer ses écrits. A leur tête se trouve Gervinus. Gervinus est le premier qui, après 1830, ait donné une histoire complète de la belle littérature allemande. C'est un livre surabondamment riche en faits, d'une vaste érudition, mais d'une lecture assez difficile. L'auteur, un des sept professeurs de Goettingue exilés par Ernest-Auguste, envisage l'art et la poésie comme des moyens politiques, comme

Digitized by Google

des leviers de libéralisme. La plupart du temps, c'est là sa seule mesure de jugement. C'est pourquoi il faut, pour la période moderne, se tenir en garde contre ses sympathies et ses aversions. Sur Goëthe, il a publié une brochure spéciale, ayant pour titre : *La Correspondance de Goëthe*, où, fidèle à sa nature, tout en faisant connaître le poète par ses lettres et celles de ses amis, il demande, pourquoi Goëthe n'a pas plutôt fait ceci que cela; pourquoi il n'a pas chanté pendant sa vieillesse comme au temps de son jeune âge ; pourquoi il n'a pas rapporté autre chose de l'Italie..... Les exigences de Gervinus à l'égard des poésies de Goëthe nous rappellent une gentille tradition de la Forêt-Noire. Un vieux château est hanté par des elfs, malicieux lutins qui, la nuit, s'amusent à danser sur la pelouse du jardin. Survient un orage. Les charmants petits êtres se réfugient dans la salle du château. Là, ils sautent, chantent, boivent et finissent par réveiller les paisibles habitants du manoir. Tout-à-coup, au milieu du groupe, apparaît la châtelaine, bonne et honnête ménagère, à la voix un peu aigre, aux allures un peu vulgaires. Elle murmure, se fâche, gronde, et devant ses cris perçants s'enfuit et se disperse l'essaim vaporeux.

Disons toutefois, que Gervinus, dans son histoire littéraire, a on ne peut mieux caractérisé l'action et la réaction, que Goëthe et son siècle devaient ressentir l'un de l'autre. Tout ce qu'on peut reprocher au critique, c'est d'avoir oublié le sage conseil des Espagnols, de ne pas demander des pommes au cerisier, ni du blé à la vigne.

Personne, comme Goëthe, n'a généralement méprisé l'opinion du public. Il aurait vu sa gloire habilement, perfidement rognée par *Le petit livre anonyme*, ses œuvres se dépouiller de leur éclat sous la critique spirituelle et savante de Rehberg dans la *Minerve*; il aurait vu l'Allemagne applaudir aux diatribes chaleureuses de Boerne, qu'il s'en fût médiocrement ému. Il semblait croire lui-même, ce qu'avait avancé sérieusement un de ses admirateurs, à savoir que le travail de Goëthe était nécessaire et fatal comme celui de la nature, que, le produit donné, on devait tâcher de s'en accomoder, et qu'en pareil cas, le blâme et la critique étaient impies autant qu'inutiles.

Mais, par un singulier revirement de la nature humaine, l'indifférence de Goëthe ne tint pas contre les jugements des étrangers.

Digitized by Google

Il veillait sans cesse, à établir ou à conserver, en dehors de l'Allemagne, sa réputation de poète et de savant. Vers la fin de sa vie encore, rassassié de triomphes, il s'enquit avec inquiétude, de ce que pensaient de lui et Byron et Manzoni et Walter Scott. Ce dernier en reçut une lettre fort tard, en 1827, Goëthe avait 76 ans: l'auteur de *Waverley* s'en trouve fort honoré; il veut bien, pour Goëthe, déroger à son principe de ne jamais répondre à ces sortes d'ouvertures, « car, dit-il dans son journal, Goëthe est un garçon « extraordinaire (*a wonderful fellow*), l'Arioste et le Voltaire à la « fois de l'Allemagne. Qui m'aurait dit, il y a de cela trente ans, « qu'un jour je serais traité d'égal à égal par celui qui a fait *Goetz*? « Qui m'aurait dit tant d'autres choses? »

Malheureusement, on ne l'a pas toujours si bien apprécié en pays étranger [1]. On a toujours rencontré, tout d'abord, *Faust*, le poème le moins propre à faire comprendre le génie de son auteur. De là les trois mauvaises traductions anglaises, les jugements erronés de l'*Edinburgh Review* (vol. 57, année 1835), et les hallucinations de l'écossais Carlyle. Deux critiques, à notre avis, y ont seuls vu clair, malgré les difficultés d'un idiôme qui n'était pas le leur, malgré l'originalité d'un talent qui, dans une partie de ses productions, recherchait complaisamment et de propos délibéré, l'obscurité et le mystère. De ces deux critiques, l'un est un Anglais. Il a dit, sur *Faust*, dans la *Foreign Quarterly Review* (vol. 12, n° 22), des choses excellentes, et qu'il faudrait lire et relire. L'autre c'est le traducteur français de Goëthe, un des rédacteurs éminents de la *Revue des deux mondes*, M. Henri Blaze.

Nous sommes loin de partager l'admiration absolue de M. Blaze pour celui qu'il traduit et commente. Des vues différentes sur l'idée fondamentale de *Faust* nous séparent surtout du littérateur français. Mais c'est, à nos yeux, un mérite incontestable, d'avoir fait aimer Goëthe en France, et d'avoir si bien rendu le langage sibyllin de l'épopée allemande par excellence. C'est aussi M. Henri Blaze qui, le premier, a écrit ce joli mot: les Lieds de Goëthe.

[1] Pourquoi M. Alfred Michiels, dans ses belles et solides *Etudes sur l'Allemagne*, en donnant une si poétique description de la maison de Goëthe, ne nous dit-il rien des œuvres de ce dernier?

Digitized by Google

Chanson, en effet, est trop peu, est autre chose, et *poème* est trop : Lied, Lieds, c'est bien cela.

En fermant tous ces livres en quittant ces histoires littéraires, ces revues, ces comptes-rendus et ces critiques, faudrait-il renoncer à considérer Goëthe, comme il a toujours considéré les hommes et les choses, en eux-mêmes, comme des organisations particulières ayant en elles leur principe vital? Serait-il impossible, d'aborder ce phénomène littéraire sans opinion préconçue ni exigence, de demander, non ce qu'il aurait pu et dû être, mais plutôt, ce qu'il a été?

Et alors, si, ce qu'il dit lui-même, est vrai; si toutes ses productions ne sont que des confessions successives, des parties intégrantes de son être, des fragments de sa vie intime où se reflétait brillamment le monde extérieur : n'est-il pas nécessaire d'étudier, de relire sa vie soit dans ses Mémoires, soit là, où ces Mémoires se taisent ou deviennent suspects, dans les témoignages confrontés, amis et ennemis, des contemporains?

D'ailleurs, à moins de faire ainsi, comment convaincre nos lecteurs de cette vérité, que Goëthe comprend parfaitement, merveilleusement les choses terrestres, mais qu'il ne voit rien au-delà ; qu'il connait et mesure, à leur juste valeur, le présent et le passé, mais que lui, poète — ce qui, ailleurs, signifie prophète — ne se préoccupe guère de l'avenir; qu'il se complaît dans le fini, mais que l'infini lui échappe, et sans que cette immense perte le tourmente fort; en un mot, qu'il sait, comme nul autre, poétiser la réalité, mais qu'il ne tend jamais à réaliser la poésie.

En effet, voilà tout l'homme. Ses adversaires, quelque acharnés qu'ils soient, ne peuvent pas ne pas reconnaître dans chacun de ses écrits un tout achevé, arrondi et où la loupe d'une critique minutieuse ne surprend point de hors-d'œuvre; un naturel, une sobriété d'ornements, un charme de diction, dont ni Schiller ni Shakspeare n'ont approché; un regard si sûr, une main si habile, que, dans ses tableaux, les masses se groupent avec art, en même temps que les nuances les plus fines sont délicatement rendues; et, au-dessus de tout cela, un talent extraordinaire, de prêter de l'intérêt aux données vulgaires, de relever les choses communes, de revêtir d'or et de pourpre les misères de cette vie.

Digitized by Google

Mais ce que l'admiration la plus passionnée ne saurait voir dans *l'el Dorado* qu'il évoque devant nos yeux, c'est l'élément idéal. Ses caractères sont tous vrais, mais ils manquent de grandeur et de noblesse. Ses hommes, d'un tempéramment sanguin, ne veulent que jouir et posséder. Ses femmes savent bien aimer, mais ce ne sont que des amantes. On ne dépose pas un livre de Goëthe sans un sentiment de regret indéfinissable. Vous vous rappelez ce héros du moyen-âge, conduit, par un cheval ailé, dans le jardin d'une fée; il obtient tout ce qui charme et tout ce qui énivre; il n'est point rassasié et pourtant, il n'y peut rester. Ce qu'il cherche en vain, la reine du lieu ne saurait l'accorder, car elle-même ne l'a point reçu en partage.

Goëthe s'est résumé dans ces quelques hexamètres que nous avons essayé de traduire, parce qu'ils justifient ce qui précède et qu'ils fournissent une épigraphe excellente pour sa vie :

» Souvent, ô Dieux, vous vous êtes montrés les amis du poète : donnez-lui ce qu'il vous demande dans cette prière. Il lui faut tout avec modération, mais il a besoin de beaucoup.

» D'abord, une habitation agréable, à manger passablement et à boire un peu mieux, car l'Allemand se connait en Nectar comme vous. Ensuite des habits décents, des amis pour causer avec confiance, et une amante pendant la nuit qui m'aime de bon cœur. Ces cinq choses, je les demande avant tout.

» Puis, donnez-moi les langues anciennes et modernes, pour que j'entende les affaires des nations et leurs histoires. Faites-moi sentir avec justesse, ce qu'elles ont produit dans les arts.

» Donnez-moi du crédit auprès du peuple et de l'influence auprès des grands, et ce qui peut encore rendre commode la vie.

» Et déjà, j'ai à vous remercier. Il ne vous reste plus beaucoup à faire, pour me rendre entièrement heureux ; car, déjà, je possède presque tout ce que je vous demande. »

—De bonne foi, croyez-vous, que si l'on avait interrogé Schiller sur ses désirs et ses besoins, il aurait su les dire avec tant de précision ?

Il y a, dans la vie de Goëthe, deux époques bien distinctes. Dès qu'il a touché le sol de Weimar, tout change. De plus en plus, ce qu'il crée se détache de lui-même ; de plus en plus, il plane sur

Digitized by Google

son œuvre et devient artiste. Et artiste peu aimable, il faut bien l'avouer. Il oublie, il méconnait ses meilleurs amis. L'homme aussi bien que l'écrivain rompt avec son passé. Il échange les séductions irrésistibles de sa personne contre une froideur, une fierté, une morgue que ne font point pardonner ses succès. De tout cela résulte la nécessité de ne pas lire son histoire d'un seul trait, de ne considérer ici que sa jeunesse.

Nous avons parlé de l'importance que présentent ses *Mémoires* pour la période, assez restreinte, il est vrai, qu'ils embrassent. Écrits, en effet, avec plus de calme, que ceux d'Alfieri, ils reproduisent, dans un miroir fidèle, la situation littéraire de l'époque, et tout ce qui, de près ou de loin, a influé sur le développement du génie de l'auteur. Goëthe ne pose pas comme Rousseau. Pour le faire, il méprise trop son public. Aussi, dans *Vérité et Poésie* (titre de ses Mémoires), ce n'est pas la poésie qui domine. Si l'on peut regretter que Goëthe ait composé ses Mémoires à un âge où l'on ne doit plus très-bien comprendre sa jeunesse, où les souvenirs ont dû perdre de leur fraîcheur, où l'on voit nécessairement avec indifférence ce qui avait tant agité, il faut pourtant reconnaître, que le récit de la vie de Goëthe est plus romanesque que ses romans, dont la plupart pèchent par l'absence de mouvement et d'action. En fait d'intérêt, le livre de Goëthe ne sera surpassé que par celui dont M. Edgar Quinet a entendu une lecture à l'Abbaye-au-Bois. Là, il ne s'agira plus d'un homme, mais d'un siècle ; là, on n'admirera plus la sérénité inaltérable d'un des heureux de cette terre, mais on sentira battre son cœur au spectacle d'une noble lutte, d'un long et sublime effort ; là enfin, on pleurera, dans les pertes et les douleurs d'un poète véritable, ses propres pertes et ses propres douleurs. Ce livre sera intitulé : *Les Mémoires de M. de Châteaubriand.*

Comme tous les esprits fortement trempés, comme toutes les volontés énergiques, Goëthe a répudié l'héritage paternel, pour ne dater que de lui-même. Du laconisme érudit, de l'amour outré de l'ordre, de la stricte observance des coutumes reçues, de la mesure solide mais étroite, de toutes les qualités négatives enfin qui formaient le conseiller impérial, le fils n'a peut-être gardé que le désir constant d'achever, de parfaire et de conclure. A cela,

Digitized by Google

sans doute, nous devons la fin de *Faust*, et on ne sait trop s'il faut s'en applaudir. C'était bien plus beau lorsque la pensée vagabonde pouvait rêver à son aise la demeure céleste de Marguerite et le sort futur de son amant. Il y a des constructions, ruines dès leur naissance, que l'on a tort de relever. On nous dit qu'ils se cotisent en Prusse, pour finir la cathédrale de Cologne, et ils vont la finir en vérité. A travers les éclaircissements, les développements, que pourra devenir cette belle énigme de granit, léguée par le moyen-âge ? Quand le mot est su, le peuple est content, mais pour le sphynx, tout est dit, et il ne lui reste plus qu'à mourir.

Si le père n'a point une large part dans la vie de Goëthe, il n'est guère resté davantage de la sœur, pâle et sérieuse jeune fille, d'une beauté douteuse, d'une extrême réserve et d'un esprit supérieur. Goëthe l'aimait au point d'être et de rester jaloux de tous ceux qui tâchaient de se faire bien venir d'elle. Poursuivez cette fibre qui semble avoir vivement résonné, et vous reculerez devant *Frère et sœur*, petite pièce de théâtre, que M. Marmier a eu tort de traduire. De quoi s'agit-t-il, en effet ? Séparés par les lois divines et humaines, Guillaume et Marianne s'aiment éperdûment, apprennent qu'il y a erreur, qu'ils sont étrangers l'un à l'autre, et s'épousent. Tout est légitime dans ce drame d'un quart-d'heure, et pourtant l'on se dit tout bas, que pour de pareilles émotions un vaudeville est un cadre détestable; qu'il faut les marches s'élevant jusqu'aux nues d'un amphithéâtre antique et l'histoire lamentable de Laïus et la folie de Jocaste et la terreur des Euménides.

Francfort a laissé quelque chose à Goëthe! Sur les bateaux à vapeur du Rhin, remarquez ces figures joyeuses, rubicondes, ce port satisfait, ce parler large, paresseux, cet esprit goguenard, cette prose béate : vous voyez devant vous les citoyens libres, à la Diète près libres, de la ville la plus riche, la plus florissante, la plus contente de l'Allemagne. La mère de Goëthe était une belle et vraie Francfortoise, pleine de naturel, de jeunesse, de vivacité, de gaîté, d'esprit et d'amour.

Élevé à la maison, Goëthe est préservé du contact de ces jeunes gens qui peuvent savoir bien des choses, mais qui savent tous les mêmes choses. Heureux enfant, qui n'aura rien à oublier, rien à

Digitized by Google

désapprendre! L'époque, cependant, n'est pas favorable au libre épanouissement du génie. Ils ont beau, par imitation de l'*Emile* de Rousseau, vouloir opposer à l'ancienne routine quelque chose de plus naturel, de plus humain; Basedow, à Dessau, par son institut philanthropique, Campe par ses écrits populaires et adressés à la jeunesse, Pestalozzi enfin, par la charité naïve qu'il verse sur les classes pauvres, tous, ils ont beau, à l'envi, éduquer, réformer : ils le font avec tant de méthode, que ce n'est pas la peine d'abandonner la tradition. Que ferait Goëthe de ces systèmes obstinés, lui qui ne comprend pas la grammaire, où l'on se donne la peine d'établir une foule de règles que détruisent infailliblement d'innombrables exceptions. Si vous voulez qu'il sache le latin et la géographie, il faut lui donner en vers la géographie et le latin. Plus tard, lorsqu'il s'agira d'apprendre aussi les langues modernes, ne lui parlez ni de vocabulaire ni de syntaxe. Pour en finir, il va inventer un roman composé de lettres de trois à quatre frères et sœurs qui, dispersés dans le monde, s'écrivent en différentes langues. Le frère aîné raconte son voyage à travers l'Allemagne, le musicien ses aventures italiennes. Le candidat en théologie étonne par un latin cicéronien, suivi de temps en temps d'un post-scriptum grec. Le négociant établi à Marseille et le commis-voyageur hambourgeois sont chargés des correspondances anglaise et française. La sœur est restée chez elle. Elle rapporte en bon patois de Francfort, ce qui se passe à la maison et dans son cœur. Ici, c'est un petit style féminin, rempli de points, d'interruptions et de minauderies. Reste le plus jeune des frères. Ne trouvant plus d'idiôme à sa portée, il se jette sur le jargon juif, et, par ses horribles chiffres, désespère les autres et fait rire les parents.

Goëthe connaît bien ce dialecte : il est allé souvent dans cette étroite rue de Francfort, où celui qui en a le cœur, peut retrouver un lambeau sanglant et fétide du moyen-âge. L'entrée en est noircie, comme si les charbons des bûchers homicides y avaient laissé des traces. Malheur à ceux qui naissent en cet endroit maudit. Pour eux, la vie est l'enfer du Dante, sans espoir ni consolation L'honneur leur est refusé par les hommes et l'amour par les femmes. Les siècles qui apportent à tous les enfants de Dieu les traditions du sage, les chants du poète, et les créations de l'artiste,

Digitized by Google

les siècles ne leur apportent qu'une part et c'est le mépris. Mais, en passant devant ces sombres maisons d'où s'exhale une odeur fade, nauséabonde, devant ces figures basses, peureuses, maladives, devant cette misère, cette ignorance, ce fanatisme, devant toutes les malédictions que la haine et la colère ont semées, Goëthe n'a rien vu, rien éprouvé : il n'a rapporté de là qu'une plaisanterie.

Ce qu'il faut admirer, c'est la curiosité, l'avidité de savoir de cette tête puissante Le jargon juif le conduit tout jeune à l'hébreu. Tout jeune, il lit le texte original de la Bible. Lessing n'avait pas encore lancé ses manifestes réformateurs, et déjà Goëthe embarrasse son précepteur par ses doutes, ses hésitations, ses étonnements. Il ne raille pas, mais il quitte le dogme pour la poésie. Jamais Goëthe, l'élève de Spinosa, n'a secoué légèrement le fardeau du précepte. Lorsque, à Strasbourg, il lira le *Système de la nature*, nous le verrons se détourner avec dégoût de ce spectre décharné. Ailleurs, il voudrait étrangler Voltaire pour son Saül. Sous ses mains, tout s'anime, devient image, rêve, poème. La Genèse, avec ses idylles immortelles. lui prend tout le cœur. Il dicte au secrétaire de la maison une histoire très-colorée de Joseph. Remarquez bien qu'il n'a pas quinze ans et qu'il dicte, à cet âge où d'autres ont de la peine à serrer dans leurs maigres cahiers les paroles sacramentelles qui tombent de la bouche du maître.

De bonne heure, l'imagination au vol rapide transporte son enfant de prédilection dans le royaume éthéré. Il dévore tous les contes qui se colportent dans les foires. La belle Mélusine, l'Empereur Octavien, Fortunatus, le Juif Errant ne l'effraient ni par les caractères illisibles ni par le papier d'emballage. Le père n'aime pas Klopstock, il en défend la lecture aux enfants. Ceux-ci s'en délectent alors comme d'un fruit défendu, l'apprennent par cœur, se cachent et le récitent avec passion. La maison de M. Goëthe est conduite avec beaucoup d'ordre. La toilette de dimanche est toujours préparée la veille. Un samedi au soir, le conseiller, comme d'habitude, a livré son menton à des mains exercées. Le petit Wolfgang et sa sœur sont assis au coin de la cheminée, où ils se partagent les rôles de Satan et d'Adramelech de la *Messiade*. Se souvenant toutefois de la défense paternelle, ils redisent tout bas

Digitized by Google

les imprécations de l'Ange déchu. Dans ce moment, Adramelech s'attache à Satan avec des mains de fer... Cornélie saisit son frère, déclame avec une émotion croissante la prière : *aide moi, monstre criminel réprouvé...* aux mots déchirants : *je suis anéanti*, Cornélie pousse un cri... l'artiste au bassin purificateur s'effraie, en verse le contenu sur le conseiller... celui-ci se lève lentement, établit une enquête, et condamne au feu les hexamètres, source innocente de tant de malheur.

Averti de la mauvaise direction que prend l'esprit de Wolfgang, M. Goëthe veut l'astreindre à des occupations plus sérieuses, aux études préparatoires de la jurisprudence, lórsqu'un grave événement fait échouer de nouveau ses projets. C'était alors le plus fort de la guerre de sept ans. Les Français occupent Francfort (1760). M. Goëthe, malgré sa résistance opiniâtre, doit recevoir le comte de Thorane, lieutenant du roi, qui remplit la maison de soldats, d'officiers d'ordonnance et de bruit. Les rapports entre le conseiller et le dignitaire français s'aigrissent de plus en plus Après une bataille victorieuse des ennemis de Frédéric-le-Grand, le père de Wolfgang laisse éclater sa colère devant son hôte. Il s'ensuit une scène violente, que la mère et les enfants ne parviennent à calmer qu'avec peine. Mais le petit Goëthe ne se tourmente pas pour si peu. Le comte de Thorane aime les arts, occupe et paie bien les peintres de Francfort. Goëthe est toujours avec lui, regardant, écoutant, dessinant, imitant. Le théâtre français le séduit de son côté. Il va dans les coulisses, devient amoureux d'une jeune fille et apprend la langue des vainqueurs de la manière du monde la plus gaie. Il lit aussi Racine et Molière, essaie d'écrire lui-même une comédie française, étudie les unités de Corneille et se montre peu convaincu de la légitimité de ces entraves. Ici encore, Lessing est devancé par l'auteur futur de *Goetz* : le critique n'a qu'à déchirer sa *Dramaturgie*, un enfant l'a devinée.

C'est vers cette époque que Goëthe rencontre une des images qui sont entrées le plus avant dans les souvenirs de sa nation. Il s'est lié avec une société de jeunes gens qui ne demandent pas mieux que de passer joyeusement leur vie. Dans une promenade, un d'entre eux prie Goëthe d'improviser une déclaration d'amour écrite et rimée. On veut mystifier un fat, et, comme la folie

Digitized by Google

réussit à merveille, on songe à utiliser ce talent facile, on fait écrire au poète des vers de noces et de funérailles qui, vendus en temps utile, doivent payer maint écot de la gaie compagnie. Les réunions ont lieu dans un cabaret. C'est là que demeure, inconnue et heureuse, cet ange de beauté et d'amour, que les hommes appellent Marguerite. C'est une de ces douces figures qui attirent involontairement, irrésistiblement. Goëthe ne se lasse pas de la regarder, de l'embrasser des yeux, de lui raconter des romans, de lui écrire des poëmes sur l'ardoise du cabaret. Elle, toujours calme, souriante, les bras croisés devant elle sur la table, l'écoute avec bonté. De faveurs, elle est sobre, avare même. Une fois, deux fois, elle pose la main sur son épaule et fait tressaillir cette organisation d'artiste sous le fluide magnétique qui émane d'elle. En attendant, la ville natale s'inquiète et s'agite. Le 3 avril 1764 approche; on va couronner Joseph II. M. Goëthe veut que son fils étudie d'avance tout ce qui doit précéder, accompagner et suivre cette rare solennité. Il obéit, mais c'est pour mieux raconter à sa Marguerite ce qui ce passe et ce qui aura lieu. La nuit arrive, Francfort est illuminée, Goëthe se déguise, donne le bras à Marguerite et traverse les rues pleines de lumière, plus heureux que le prince que l'on vient de proclamer roi des Romains. Ce soir-là, Marguerite est plus tendre. Goëthe est enivré d'amour, étincelant d'esprit, sublime de poésie. Qu'il se hâte; qu'en perçant la foule, il serre bien contre son cœur le bras de la chaste jeune fille, car, hélas! le bonheur est près de finir, le conseiller son père, le bourgmestre son grand-père vont tout savoir; on va découvrir ou prétexter que parmi leur entourage il y a de jeunes étourdis d'une conduite équivoque, la police va venir terminer prosaïquement le premier, le seul véritable amour de sa vie. A minuit ils se séparent ; en lui disant adieu, Marguerite, pour la première, pour la dernière fois, l'embrasse sur le front : Goëthe ne l'a jamais revue.

Sa douleur est immense. Plus tard, il ne se jettera plus par terre, il ne tordera plus ses mains de désespoir, il ne versera plus de larmes, mais plus tard, il aimera moins. Maintenant, son paroxysme ne cède qu'à une grave maladie. Un jeune gouverneur qu'on lui donne pour surveillant, le guérit de ses regrets, en lui racontant la déposition de Marguerite. Elle a parlé de Wolfgang

Digitized by Google

comme d'un enfant qu'elle aurait voulu préserver de mauvais exemples. Cette protection de tante le blesse, le souvenir tant caressé se voile et la poésie en souffrira.

D'où vient qu'en Allemagne deux noms de femmes sont entourés d'une auréole divine? Qu'ils adorent comme une sainte la Thekla du *Wallenstein*, on peut le comprendre, car c'est la fille chérie de leur Schiller. Mais qu'a-t-elle donc, cette Marguerite du *Faust*, pour être si passionnément aimée? C'est pourtant bien simple, bien prévu de se faire éblouir par le langage d'un inconnu et par de précieux joyaux. Et comment peut-elle écouter cette femme officieuse, ridée, rusée, qui a hâte de perdre, de ravaler à son niveau? Étrange et funeste pouvoir du poète! Il relève et ennoblit ce que nous couvrons de dédain. Sous le souffle de sa magique parole, tout, jusqu'à la faute, jusqu'au péché, jusqu'au crime, charme, séduit et entraîne sur ses pas.

C'est ainsi que Faust se rencontre partout dans cette vie pleine de rêves. Nul moyen d'assigner un commencement et une fin à cette œuvre mystérieuse. Nommez Goëthe et vous dites Faust, Méphistophélès, Marthe et Marguerite. C'est là qu'il faudra chercher un jour le plus secret de son cœur.

Comme Marguerite a quitté la ville, il ne peut tenir à Francfort. Ses parens en profitent, pour l'envoyer à Leipzick, à l'Université. C'est l'année 1765, l'époque des Gottsched, des Gellert. Goëthe croit nécessaire de nous expliquer, comment, peu à peu, il a moins vénéré ces grands hommes. En tout, il ne va pas rapporter grand'chose de Leipsick; l'étude du Laocoon, une santé délabrée et deux petites comédies, *Les Complices*, *Le caprice d'un amant*, son début théâtral, qui prouve de nouveau que la médiocrité seule révèle tout d'abord et d'un jet ce qu'elle pourra donner, que le talent véritable, au contraire, s'annonce avec faiblesse, et à travers les obstacles, les déceptions, les jalousies, les chûtes, résiste, grandit, et l'emporte.

M. Goëthe est très-mécontent de son fils. Il s'attendait à un jurisconsulte, et il trouve un poète malade. Il supporte impatiemment la lente convalescence de Wolfgang. Pour croire à cette absence d'affection, il faut connaître la sévérité de l'éducation allemande. De l'autre côté du Rhin, le père de famille est juge

Digitized by Google

avant tout. Toujours grave, soucieux, il se fait respecter, craindre, il est rarement aimé. Goëthe se console dans la société d'une amie de la maison, assez âgée, mélancolique et pieuse. Dans le roman de *Wilhelm Meister*, c'est à elle qu'appartiennent les *Confessions d'une belle âme*, recueillies dans ses lettres et ses entretiens. Il y a là beaucoup de mysticisme. Goëthe fait de l'alchimie avec elle. Au lieu de la pierre philosophale, vainement cherchée, il retrouve la santé, l'inspiration, l'énergie; il laisse là les rêveries néoplatoniques, les sels, les réchauds, les nuages et part pour Strasbourg.

Nulle part, il n'a été plus aimé, plus aimable. Les savants le recherchent et de blanches mains de femmes bercent son génie. Qui pourrait résister à cette riche et puissante nature ? A peine arrivé, il monte sur le Munster, et de là regarde avec ravissement le beau pays où il lui sera donné de vivre, de chanter, d'apprendre. Marie-Antoinette, allant au-devant de sa couronne de martyre, est reçue à Strasbourg par les ambassadeurs de la cour de France. La réception aura lieu dans une île du Rhin où l'on dresse un pavillon orné de tapis royaux. Goëthe y admire les copies des chefs d'œuvre de Raphaël. L'art italien lui apparait dans sa splendeur et fait pâlir la souvenance de l'école flamande qui, jusque là, a eu toute sa sympathie. A Strasbourg, ce ne sont plus des livres comme à Leipsick. Il préfère le monde, la campagne, les excursions, le jeu et la danse. Il veut apprendre l'allemande. Le professeur a deux filles, Emilie et Lucinde. La plus jeune est fiancée, mais qui sait, pour Goëthe, elle va devenir infidèle peut-être. La jalousie orageuse de la sœur s'y oppose. Ce sont des reproches, des larmes, des sanglots. Goëthe doit s'enfuir. Lavater arrive et demeure frappé d'étonnement à la vue de cette belle figure païenne. Tout lui sourit, si ce n'est un seul homme. Celui-là, froid, hautain, railleur, va le secouer de la somnolence de son orgueil, et ranimer, dans l'enfant gâté du bonheur, les instincts supérieurs.

Dans l'éducation des hommes entr'eux, ce qu'il y a de plus précieux et de plus rare, c'est le don d'avertir, sans le décourager, un talent qui vient de naître. Les esprits étroits, les plagiaires, les prétendus érudits douteront, contesteront. Il faut des savants, des poètes comme Herder, pour se préparer sciemment des rivaux. Que ce Goëthe est heureux de trouver un tel maître, de se heurter

Digitized by Google

contre une supériorité si réelle. Herder la lui fait bien sentir. Il est venu à Strasbourg afin de subir aux yeux une opération fort douloureuse, et ses amis souffrent beaucoup de son humeur irritable, irritante. Goëthe ne se rebute pas. Il comprend, que Herder le devine, le veut arracher à son dilettantisme, à ses mille petits goûts d'amateur, à sa paresse. Herder l'entraîne sur des hauteurs inconnues. Il lui fait voir de nouveaux mondes. A ce prix qui ne voudrait s'humilier. Tout ce que l'historien des *Idées* va créer plus tard, se montre en germe. Aussitôt, le cerveau de Goëthe enfante. Goetz surgit, Faust prend forme. Mais rien encore n'est écrit. Herder va faire connaître à son élève, à son ami, un livre qui lui fera abandonner, oublier tous les projets, et, chose singulière! ce livre deviendra bientôt vérité. Goethe trouvera, à quelques pas de là, réalisés, tous les personnages du roman, toutes les fictions du poëte.

Il y a une étoile pour les œuvres du génie. Un jour, à Londres, un libraire demande à un auteur en renom, une histoire, un traité, quelque chose qui puisse se vendre. L'écrivain serait content d'apaiser ses créanciers. Mais comment faire? Rien sur le métier, rien dans la tête. Il y a bien là, dans un coin de la chambre, un manuscrit poudreux, sans titre ni préface. Mais il n'osera jamais publier cela. Cependant, la commande presse. Enfin, il se décide. Il prend la liasse de papier, écrit dessus : *Le vicaire de Wakefield, par Goldsmith*, et l'expédie. « Faites-en, ce que vous pourrez » écrit-il au libraire. Celui-ci fait fortune. Et maintenant, que de cœurs vont tressaillir à cette lecture. A cinq cents lieues de là, à des années de distance, Herder va lire à ses intimes cette idylle que les anciens n'ont jamais égalée. Goëthe en perdra le sommeil. Un ami lui propose d'aller à Sesenheim. C'est à peine s'il l'écoute. L'autre continue : à Sesenheim demeure un bon et vénérable pasteur, sa femme est le modèle des vertus, il a deux enfants, deux anges. Goëthe relève la tête. Un pasteur, c'est le docteur Primrose, les anges, nul doute, c'est Olivia, c'est Sophie. Il n'hésite plus, il part. Sesenheim est un petit village près de Strasbourg. On s'y souvient de l'aventure, on peut vous y affirmer ce qui va suivre.

Pendant toute sa vie, Goëthe a toujours aimé à se déguiser, à

Digitized by Google

mystifier ses amis, ses correspondants et le public. Dans une lettre à Schiller, il avoue ce tic de dérober à la vue son existence, ses actions, ses écrits. Si les commentateurs de Faust l'avaient su, ils se seraient moins mis en peine de tout comprendre. Devant entrer à Sesenheim, dans cette paisible famille, il ne peut résister à l'envie de jouer un rôle. Il s'affuble de l'accoutrement d'un pauvre candidat en théologie et se fait présenter comme tel. On aurait voulu le voir, les cheveux rayés au milieu, les yeux baissés, les bras sortants d'un habit trop étroit, parlant avec onction et modestie. Mais lorsque, ce qu'il avait gaîment prédit, se vérifie; lorsqu'il retrouve son *Vicaire de Wakefield* dans la douce érudition du père, dans la bonté de la mère, dans la vivacité de celle qu'il nomme Olivia et dans le charme sans pareil de Frédérique; lorsqu'à l'entrée du fils, jeune homme brusque, laconique, il est prêt à s'écrier : ô Moïse, te voilà donc aussi! lorsqu'enfin ce jardin, ce silence, ces regards, ces causeries le transportent : alors, il a honte de sa mascarade, il souffre de prêter à rire, à rire à celleque, déjà, il aime; il s'éloigne, prend son cheval et s'élance vers Strasbourg, bien résolu de ne jamais reparaitre dans l'Eden qu'il vient de perdre.

A quelques lieues de Sesenheim est un hameau, grâcieusement situé. Là, il s'arrête, regarde autour de lui; il reconnait son beau pays et cet aspect le désole davantage. Dans ce moment, une voix, sortant d'un jardin, s'écrie : George, George, va donc à Sesenheim! Wolfgang se rappelle que l'on attend quelqu'un chez Primrose, pour donner des nouvelles d'une fermière dont l'enfant vient d'être baptisé. Soudain une idée heureuse le saisit. Il aborde George, lui propose d'échanger ses habits contre sa blouse et de porter à sa place le gâteau de fête. Georges l'examine : Vous avez l'air d'un bon enfant, c'est pour faire rire les demoiselles, n'est-ce pas? Elles sont si bonnes, si douces, soit! Voilà donc Goëthe, le futur Titan, en pantalon flottant, une ceinture autour du sarreau, un chapeau à très-larges bords sur la tête, le gâteau à la main, se dirigeant vers les lieux, qu'une heure avant, il croyait avoir à jamais quittés.

Que dire de la gaîté que cette bonne folie répand dans la maison! Frédérique entre dans son bosquet de prédilection, où, pour la surprendre davantage, on a fait asseoir le prétendu

Digitized by Google

George. Il lui tourne le dos, elle arrive, l'interpelle, le regarde, rougit beaucoup, et, après avoir respiré profondément, dit : méchant homme, que vous m'avez effrayée! — Pourquoi ne pas s'arrêter devant ce tableau ? Ce sera peut-être le dernier moment de sa jeunesse. Bientôt, la gloire le prendra, il devra se donner à la foule, il marchera de triomphe en triomphe, il deviendra grand, riche, tout-puissant. Sera-t-il heureux comme dans le petit village de Sesenheim, comme dans le bosquet bien-aimé, comme sous les yeux inspirés de sa Frédérique ?

De nouveau, il est inépuisable en récits, en inventions brillantes. C'est de sa mère qu'il tient ce rare talent de conter, d'improviser. Tout enfant, à Francfort, il a réuni ses camarades de jeu, pour leur dire *le Nouveau Pâris*, qu'on lit encore avec plaisir. Lorsque le docteur Gall lui dira, qu'il est né pour parler au peuple, il va s'affliger de la richesse de cet organe, inutile dans son pays. Mais à Sesenheim, il est bien content d'avoir tant à dire. La baguette de l'amour fait jaillir les apparitions les plus fantastiques, les broderies les plus grâcieuses. La famille est réunie dans le berceau. Le père écoute, hochant parfois la tête. La mère va et vient, elle prépare le souper. Olivia l'interrompt par ses exclamations, par ses questions impatientes. Et Frédérique, que fait-elle? Elle est fière, elle est heureuse, elle aime.

Dans ces semaines de bonheur, Goëthe trouve ses plus jolis poèmes. Pour ceux-ci, c'est comme pour Faust, ils se présentent partout au milieu de son chemin. Ne dirait-on pas qu'un rhapsode est revenu, ne dirait-on pas qu'un poète vient de naître ? Improviser en jouant, voir suspendues à ses lèvres les femmes et les jeunes filles, faire couler des larmes, faire éclore des sourires, troubler, agiter, calmer à son gré, voilà son désir le plus cher. Souvent, la nuit, comme le musicien entend une mélodie, lui arrive un motif de poème; il se lève, cherche son portefeuille et écrit dans l'obscurité, en lignes inégales, ce que le Dieu lui révèle. Il faut les entendre chanter, ces strophes dorées de Goëthe, pour saisir ce qu'elles renferment d'harmonie. On sait, on l'a déjà dit que, de l'aveu de Beethoven, rien ne l'a inspiré comme les poésies de Goëthe. Dans ses descriptions, ce n'est pas l'homme réfléchissant sur les beautés de la nature comme

Digitized by Google

dans Voss, ce n'est pas non plus la piété recueillie et toute naïve de Hebel, mais dans ces rêveuses fantaisies, le monde des esprits vous appelle, des formes insaisissables glissent mollement dans l'ombre, de mystérieux échos résonnent, le Roi des Aunes promet des joies bien âpres, bien ardentes, et la nymphe chante tout bas, et le pêcheur, penché sur les bords du lac azuré, écoute, s'enfuit, revient et se précipite dans l'abîme.

Lorsque vous vous êtes bien oublié dans le pays des songes, c'est alors que la réalité vous rappelle de sa plus rude voix. Les années d'étude vont finir, les parents rappellent à Francfort, Goëthe choisit pour thèse un sujet à demi-religieux, très-irritant, il est proclamé docteur, et ce qu'il n'a jamais fait, il pense à sa carrière. C'est ici que se manifeste un vague désir de rester en France. Frédérique n'y serait-elle pas pour quelque chose? Il voudrait accepter des fonctions à Versailles, écrire en français..... Goëthe écrire en français! y songe-t-il bien? Pourra-t-il supporter cette perte douloureuse, renoncer à ses souvenirs, vivre une double vie, ne plus reconnaître sa propre pensée, n'entendre dans le plus profond de son âme que des voix étrangères... Et que va-t-il gagner à l'échange, lui qui porte dans sa tête et Goetz et Mahomet, et Faust et Prométhée? Lui qui saura subjuguer l'idiôme souple et fort des Germains, qui ne connaîtra ni règles ni entraves, qui renversera, qui créera le rythme; que pourra-t-il faire de cette langue impérieuse, capricieuse, langue de réticences, d'allusions, de subterfuges? L'Allemagne le réclame, qu'il monte à cheval, qu'il donne la main à Frédérique, qu'il ne regarde pas les larmes de la jeune fille, qu'il parte, qu'il accomplisse sa destinée!

C'est ainsi que finira le dernier roman de sa vie. Et que deviendra celle qui seule peut-être l'a aimé? Elle l'a aimé plus que Marguerite qui ne savait pas deviner l'enfant sublime, plus que Lucinde qui n'avait que des sens, elle l'a aimé bien autrement que ne l'aimera Lilli, la riche, la fière Lilli, sa fiancée avec laquelle il devra rompre! Si, ange tutélaire, elle conduisait Goëthe à travers la vie, combien sa vie pourrait changer! Il ne ferait ni Faust, ni Meister, ni Werther. Il y aurait quelques illusions de plus dans le monde, quelques douleurs de moins. Mais ce sera une lettre d'adieu écrite par Goëthe, une réponse déchirante de Frédérique, et puis, tout

Digitized by Google

sera dit. Elle languira quelque temps, et puis elle mourra. Goëthe découvrira la métamorphose des plantes, la théorie des couleurs, il écrira cinquante volumes et finira par épouser sa servante.

Les souvenirs de Strasbourg étaient singulièrement favorables à la création poétique. Au fond, se dessine la cathédrale du Munster, emblème d'une forte époque, et à ses pieds jouent les camarades de Goëthe, jeunes gens braves, bons, jetant au vent leurs idées, leurs amours et leur avenir. Il emportera tout cela dans un milieu bien étroit, bien décoloré, dans les dossiers de Francfort, dans la chambre de révision de Wetzlar. Il aspirera vainement à la liberté et avec lui souffrira le siècle, le dix-huitième siècle, partout sourdement travaillé, partout cherchant, tâtonnant ; le dix-huitième siècle avec ses rancunes, ses colères, ses vengeances. Klopstock, Moser et les écrivains suisses ont préparé les esprits à une ère nouvelle, à un Messie politique. De Goettingue même, de la ville endormie sur les livres, a soufflé en vent d'orage. Rousseau prêche son évangile, Voltaire défend Calas, l'Amérique réveille le monde, tout parle humanité, charité, délivrance, et Goëthe est enchaîné, il ne voit que les paragraphes du Digeste, un code civil plein de piéges, un code pénal plein de tortures; il sent comme un monde lui peser sur la poitrine; il a soif d'un autre pays, d'hommes plus vrais, plus puissants, d'une société où la volonté, au besoin, saurait suppléer à des lois sans force et sans esprit, et dans cette fermentation, il écrit, écrit en six semaines, *Goetz de Berlichingen*, l'œuvre la plus originale, la plus jeune, la plus entachée de fautes, la plus intéressante à la lecture, la plus impossible à représenter de toutes celles qu'il a faites et qu'il pourra faire.

Goëthe n'a pas réussi comme auteur dramatique. Pas une de ses pièces de théâtre ne s'est maintenue aux répertoires. Faust, le travail de sa vie, se joue, en Allemagne, devant des banquettes vides. Demandez à Goëthe de dire avec finesse des pensées, des sentiments, des situations, des caractères, il aura ses romans et surtout son immortel lyrisme. Demandez-lui un ensemble de faits qui se produisent entr'eux et se succèdent, il donnera ses épopées. Mais se concentrer, se recueillir dans une seule grande action, tout grouper autour d'un immense événement, faire voir son héros, en lutte avec le ciel et la terre, poussé vers la catastrophe par les

Digitized by Google

puissances du monde extérieur et par celles plus formidables encore de son âme, succombant et par sa chûte nous remplissant de terreur et de pitié, Goëthe ne l'a jamais sû, parce qu'il a éloigné la terreur, parce qu'il n'a pas connu la pitié, parce qu'il n'a pas entrevu le sublime.

On raconte que la mère de Goëthe ne pouvait souffrir qu'on lui parlât d'un accident grave, d'une maladie qui aurait frappé des personnes de sa connaissance ou de sa famille. Un jour, Wolfgang absent de Francfort, était en danger de mort. On n'en dit rien à Madame Goëthe, on évite de prononcer le nom de son fils. Lorsque la crise est surmontée, lorsqu'il arrive de meilleures lettres, les visages s'éclaircissent. Madame Goëthe rompt la première le silence et dit : « Maintenant vous pouvez me parler de lui, j'ai bien compris qu'il était malade et je vois qu'il va mieux. » Or, il suffit de lire les tragédies de Goëthe pour se convaincre. qu'ici encore, la mère a beaucoup transmis de son amour du calme, de sa haine de toute secousse, de toute forte émotion.

Cependant, il est difficile de se représenter l'étonnement et la stupeur que provoque l'apparition de ce météore littéraire. *Goetz à la main de fer* entre dans la littérature d'alors, comme ferait un chevalier armé de pied en cap au milieu d'une réunion d'enfants. Revenus de leur saisissement, ils le proclament l'idéal rêvé, le sauveur attendu, le *Tu Marcellus* de la poésie. Les applaudissements retentissent au loin. Benjamin Constant publiant, à Genève, ses *Réflexions sur le théâtre allemand*, s'extasie « devant cette sim-» plicité, devant ces détails touchants qu'aucune tournure poé-» tique ne saurait transporter sur la scène française. » Rien ne manque à la marche triomphale de Goëthe, pas même les sifflets. Cette fois-ci, ce n'est pas la foule qui les fait entendre, c'est une tête couronnée, c'est Frédéric-le-Grand. Il est indigné de l'assentiment universel qui salue *Goetz*. « Pour vous convaincre, écrit-il » en français, à un de ces nombreux correspondants, du peu de » goût qui, jusqu'à nos jours, règne en Allemagne, vous n'avez qu'à » vous rendre aux spectacles publics. Vous y verrez représentées » les pièces de *Shakspear* traduites en notre langue; et tout l'au-» ditoire se pâmer d'aise en entendant ces farces ridicules et dignes » des sauvages du Canada. Je les appelle telles, parce qu'elles

Digitized by Google

» pèchent contre toutes les règles du théâtre... On peut pardonner » à *Shakspear* ces écarts bizarres ; car la naissance des arts n'est » jamais le point de leur maturité. Mais voilà encore un *Goetz de* » *Berlichingen* qui paraît sur la scène, imitation détestable de ces » mauvaises pièces anglaises, et le parterre applaudit et demande » avec enthousiasme la répétition de ces dégoûtantes platitudes....

Est-il bien vrai ce que l'on a répété à satiété, après le royal critique, que *Goetz* tient de Shakspeare ? Cette parenté va-t-elle bien au-delà du vêtement, de la forme ? Shakspeare, au lieu de dialoguer les mémoires d'un honnête chevalier, n'aurait-il pas, en traits vigoureux, dessiné toute l'histoire d'un peuple, n'aurait-il pas fait parler ces Luther, ces Ulrich de Hutten, ces Philippe Melanchton, ces figures imposantes que l'on soupçonne à peine dans le drame de Goëthe?

Goetz de Berlichingen a été écrit à Francfort, en 1773. Peu de temps avant, à Wetzlar, eut lieu l'évènement qui donna naissance à un ouvrage dont le bruit dure encore.

Depuis le départ de Sesenheim, Goëthe souffrait du malaise que produit toujours une affection éteinte ou violemment étouffée. Dans cette situation d'esprit, il lit les poètes anglais et s'attriste de leur tristesse. Ce ne sont qu'enlèvements, amours malheureux, désespoirs et suicides. Il devient l'ami d'un secrétaire d'ambassade, jeune homme modeste, laborieux et confiant à l'excès. Celui-ci lui parle de sa fiancée, de sa Charlotte, l'introduit chez elle et se montre satisfait de ce que Goëthe veuille bien l'entretenir, la distraire pendant les occupations assez multipliées du prétendu. Charlotte, de son côté, est trop simple, trop naïve, trop franche, pour craindre la société du poète. Elle se plaît dans sa causerie, mais son intérêt se borne là. C'est une de ces heureuses natures à qui le ciel épargne les orages du cœur. Goëthe sent la passion se glisser dans son âme. Pendant plusieurs nuits il met un poignard sous son chevet, et, la lumière éteinte, il veut, à maintes reprises, plonger l'arme meurtrière dans sa poitrine. Mais le mensonge palpable, la contradiction flagrante de cette vie puissante se détruisant elle-même ne devait pas s'accomplir. Goëthe se condamne à vivre. Pour effacer la funeste souvenance, il accueille la prière d'un ami de l'accompagner dans un voyage sur

Digitized by Google

le Rhin, et s'arrache en homme à de douces, à de cruelles entraves.

Si vous allez à Coblence, il faut prendre une barque et descendre la Moselle jusqu'à l'endroit où elle tombe dans le Rhin. Le fort d'Ehrenbreitstein s'élève devant vous, au-dessus de vous, Coblence sourit à côté, le Rhin et la Moselle enfin réunis, murmurent des mots d'amour. Là, le ciel semble plus bleu, l'herbe plus verdoyante. C'est là, sans doute, que Byron a dit le mot déchirant, que le fils du Gotthadt serait le plus beau de tous les fleuves, s'il avait la vertu du Léthé. Quelque chose de triste plane sur le Rhin. Les ombres des chevaliers féodaux regardent du haut des ruines et bien du sang versé crie dans le fond. Ce n'est pas la coquetterie de la Seine ni la force sensuelle du Danube. Le Rhin est plein de mélancolie. On dit que les Français le désirent, mais s'ils l'obtenaient, ils ne l'aimeraient peut-être pas, ils ne sauraient jamais le comprendre.

A Coblence. demeuraient M. et Mme. de la Roche, distingués tous deux dans les lettres. Goëthe confie ses chagrins encore vivaces à leur fille aînée. Ses souvenirs se calment, il renaît à la vie, et, comme toujours, l'image poétique se forme lentement. Un an après, il retrouve, à Francfort, Mlle de la Roche, mariée et malheureuse. En même temps, la nouvelle se répand que le jeune Jérusalem, qu'il a connu à Wetzlar, vient de se suicider par désespoir d'amour. Il ne faut pas tant de douleurs personnelles, tant de souffrances d'êtres qui lui sont chers, pour inspirer Goëthe. Il s'enferme pendant un mois, refuse de voir ses amis et, en sortant de sa réclusion, publie *Werther* qui termine sa jeunesse. On sait quels malheurs va engendrer cette action, quels crimes vont suivre ce crime. Quant à Goëthe, il est content que les hononaires de *Werther* paient les dettes, que la publication de *Goetz*, imprimé à ses frais, lui ont fait contracter.

Ce qui enflamme surtout les imaginations vives, c'est le succès. Après le triomphe inespéré de *Werther*, Goëthe remue tout un monde d'idées. Il commence *Mahomet* et *Prométhée*, qui sont restés en fragments. Mais sa jeunesse elle-même sera-t-elle plus qu'un fragment? Weimar va nous l'enlever. Ce sera une nouvelle phase, phase d'éclat, d'ascension artistique, de décadence morale. Il faut se recueillir pour l'y suivre.

Digitized by Google

LA DERNIÈRE SESSION DES ÉTATS-PROVINCIAUX DE PRUSSE.

(1845).

La presse s'est beaucoup occupée, il y a quelques mois, d'une nouvelle publiée par un journal français le *Siècle*, et qui, par son importance, méritait d'attirer l'attention publique : le roi Frédéric-Guillaume IV se préparait, disait-on, à donner une constitution à son peuple. Quelques-uns n'ont vu, dans ce bruit adroitement semé à la veille de l'ouverture de la session bisannuelle des états provinciaux, qu'une manœuvre gouvernementale propre à éloigner des discussions importunes. Nous avons admis comme réel le projet attribué au monarque, et nous persistons à croire que l'établissement en Prusse du système représentatif ne sera pas long-tems ajourné.

On se ferait d'ailleurs (et les lecteurs de la *Revue Nationale* ont eu sous les yeux les renseignements nécessaires pour s'en convaincre) une idée inexacte de la situation, en voyant dans cette transformation une rénovation brusque et complète. Pour devenir une monarchie constitutionnelle, pour prendre place à côté de la France et de l'Angleterre, fait immense qui donnerait décidément gain de cause à la liberté sur l'absolutisme, la Prusse n'a qu'un pas à faire. La commune y est organisée sur des bases populaires, et jouit pour son administration d'une somme d'indépendance beaucoup plus grande qu'on n'en trouve par exemple chez nos voisins du Midi ; le district ou cercle a ses représentants comme aussi la province, et si ces assemblées ne sont

Digitized by Google

que consultatives, il ne faut pas perdre de vue l'importance qu'elles ont acquise depuis que leurs délibérations sont publiées; tout indépendant qu'il le parait, le gouvernement prussien a aussi aujourd'hui à compter avec l'opinion. Il ne manque qu'une assemblée centrale, chargée de représenter les intérêts généraux du pays, et elle existe en germe dans ces commissions nommées par les États provinciaux (Ständische Auschüsse) pour l'intervalle qui sépare les sessions; une fois déjà, en 1842, elles ont été réunies à Berlin, et il ne nous semble pas douteux que si le roi hésite à les convoquer de nouveau, c'est que, en présence des réclamations incessantes qui lui sont adressées, il croit impossible de ne pas élargir le cercle de leurs attributions, ce qui équivaudrait à décréter le gouvernement constitutionnel. Or, les intentions de Frédéric-Guillaume IV sur ce point, sont entravées par les représentations des deux puissances intéressées à retenir la Prusse dans la sphère de leur politique, par des influences de famille et par le mauvais vouloir du parti qui, dans l'administration, défend avec opiniâtreté les traditions de la dernière partie du règne précédent.

En de telles circonstances, un puissant intérêt s'attache aux discussions de la session des États-provinciaux qui vient d'être close. Elle sont loin cependant d'avoir eu ce résultat décisif, que plusieurs s'attendent peut-être à y trouver. Le gouvernement a soigneusement évité toute question politique, et le caractère allemand est trop ami de la légalité, pour risquer une démarche qui ne serait pas autorisée par une disposition législative. Mais s'il n'est pas susceptible de cette fièvre enthousiaste qui parfois pousse au-delà des bornes les populations méridionales, de ces généreuses colères qui brisent les obstacles, jamais il ne recule dans la voie qu'il juge bonne; chacun de ses pas est raisonné; il ne céde pas plus au découragement qu'à la passion, et ce n'est pas lui qu'on verra se façonner au despotisme après avoir une fois goûté de la liberté. Cette session des États provinciaux de Prusse, semblera pâle et décolorée, à ceux qui sont sous l'impression des scènes dramatiques qui ont signalé le début du système représentatif en France; elle se distingue néanmoins par un progrès incontestable sur les deux qui l'ont précédée, et c'est un fait dont on pourra se convaincre en la comparant avec la session de 1841, la première depuis l'avènement de Frédérie Guillaume IV.

L'ouverture s'est faite plus tôt que de coutume; le gouvernement en cela a accédé au vœu émis, que les membres des États fussent libres pour l'époque où commencent les travaux de la campagne; il a aussi dérogé à la marche habituelle en convoquant les états du Rhin en même temps que ceux des autres provinces: son but, a-t-il dit, est d'imprimer plus de célérité à l'expédition des messages destinés à répondre aux demandes qui lui sont adressées par ces assemblées. La session s'est donc ouverte partout le même jour, et le 9

Digitized by Google

février les États des huit provinces [1] dont l'ensemble compose la monarchie prussienne, ont été installés par les présidents supérieurs [2] momentanément transformés en commissaires royaux. La durée de la session, fixée primitivement à quatre semaines, a été prorogée dans la plupart des provinces et sur la demande des États ; à Berlin, la cloture a seulement eu lieu le 19 avril. Coblence qui alterne avec Dusseldorf, Dantzick qui alterne avec Kœnigsberg, ont cette année reçu dans leurs murs, les représentants des provinces du Rhin et de Prusse.

Le *Propositions-Dekret* qui ouvre la session, et donne en même temps le sommaire des projets à discuter, ne renferme rien qui doive attirer notre attention. Nous l'avons dit, le gouvernement a soigneusement écarté tout prétexte de controverse constitutionnelle, et ses projets n'ont aucun caractère politique : un code rural, une loi pour l'introduction des livrets des domestiques, une autre pour l'abolition d'un privilége en matière d'abattage, une autre encore pour l'abrogation d'un monopole établi en faveur du grand hospice de Postdam (*Intelligenzblattzwang*), etc., tels sont les objets qui ont été proposés à la délibération des États provinciaux. Il n'y a d'intérêt pour nous que dans les discussions soulevées, à propos de pétitions ou de motions faites par des députés.

Disons cependant auparavant quelques mots des débats sur l'adresse.

Il est évident que, dans son désir d'éviter les discussions politiques, le gouvernement préférait qu'il n'y eut pas d'adresse ; ce but n'a été atteint que dans trois provinces : à Berlin, à Munster et à Stettin, les États se sont dispensés d'accomplir une formalité qui, pour ne pas être prescrite par la loi, est néanmoins passée en usage. Encore à Stettin n'a-t-on pas échappé à une discussion, car une député a demandé au maréchal [3] pourquoi il n'avait pas, selon la coutume, présenté un projet, et sur la réponse que la chose ne paraissait pas nécessaire, il a provoqué une décision de l'assemblée. Dans une province où la vie politique ne semble pas avoir obtenu jusqu'à présent un grand développement, la nature de cette décision était aisée à prévoir, et 39 voix contre 5 se sont prononcées contre l'adresse. Pour apprécier ce vote, il n'est pas sans intérêt de rappeler que les États ne s'étaient pas réunis depuis le jour où a été commis l'attentat contre la vie du roi.

[1] Ces huit provinces sont, on se le rappellera, les suivantes : Brandebourg (Berlin), Prusse (Dantzick), Poméramie (Stettin), Silésie (Breslau), Posen (Posen), Saxe (Mersebourg), Westphalie (Münster), Rhin (Coblence).

[2] Les *ober-presidenten* sont les gouverneurs de province.

[3] Nous l'avons dit dans nos précédents articles, le président des états provinciaux en Prusse porte le nom de maréchal.

Digitized by Google

A Breslau et à Munster on a au contraire adopté, presque sans discussion, une adresse destinée exclusivement à féliciter le roi sur l'insuccès de l'attentat dont il a été l'objet; à Dantzick on a joint à ces félicitations un paragraphe pour rappeler le sentiment pénible qu'avait excité le message royal de 1843, allusion au refus d'admettre une pétition des États de la province de Prusse en faveur d'une représentation nationale [1].

A Posen, l'adresse a été l'occasion de débats assez vifs. On peut se rappeler qu'à la session précédente, le monarque avait repoussé en termes sévères une demande semblable à celle des États de Prusse; il avait même menacé de ne plus convoquer les représentants du grand-duché [2]. La majorité semblait disposée à répondre aux reproches que contenait ce document, et la commission chargée de la rédaction d'une adresse, inséra dans son projet deux paragraphes, pour exprimer l'espoir que l'institution des États obtiendrait des développements convenables, et que les sentiments de l'assemblée ne seraient plus à l'avenir envisagés comme étant ceux d'un parti. Tous deux furent combattus par des membres qui craignaient que cette insistance n'augmentât le mécontentement du roi, et ne l'engageât peut-être à réaliser sa menace; par d'autres qui consentaient bien à revenir sur un point déjà repoussé, mais qui voulaient en faire l'objet d'une pétition particulière. Ces deux paragraphes furent rejetés, quoique le premier eut obtenu 31 voix contre 18, ce qui ne formait pas la majorité légale des deux tiers. Au vote, l'élément polonais (l'état noble) se sépara de l'élément allemand (l'ordre des villes) : 23 députés de la noblesse sur 25 se prononcèrent en faveur du paragraphe, tandis que parmi les 16 députés des villes il y en eut 11 qui s'y montrèrent défavorables. Dès lors l'adresse ne pouvait plus avoir de signification, et celle qui fut adoptée après deux jours de débats ne contenait de particulier qu'un passage sur le maintien de la nationalité polonaise. Plus loin, en rapportant les votes intervenus sur les pétitions, nous verrons que le refus d'admettre dans l'adresse une mention relative, même indirectement, à l'abaissement d'une représentation nationale, ne portait que sur la forme.

Les Etats du Rhin avaient aussi à cœur de répondre à un reproche du message, qui leur avait été adressé après la clôture de leur session de 1843. Le roi, mécontent du rejet du projet de code pénal [3], avait accusé l'assemblée de prévention et de partialité. A la demande de prendre pour base

[1] Voir *Revue Nationale*, vol. X. p. 173 et 174.

[2] *Ibid.* IX. 223.

[3] *Revue Nationale*, vol. IX. p. 235.

Digitized by Google

les lois françaises, il avait répondu qu'il la repoussait avec d'autant plus d'énergie qu'il s'était *proposé surtout de fortifier l'élément et l'esprit allemands* [1]. Cette déclaration, dont il paraît du reste qu'on s'était exagéré la portée, avait fait une pénible sensation dans la province. Aussi, dès la deuxième séance, un projet d'adresse, beaucoup plus long que ne le sont d'ordinaire les pièces de ce genre, fut présenté par un député des villes : il commence par rappeler le sentiment d'horreur qu'a excité dans la province la tentative d'assassinat dont le monarque a été l'objet ; vient ensuite la justification des États qui ne sont, dit-il, responsables qu'à leur conscience des motifs qui les guident dans l'examen des projets de loi ; en réclamant le maintien des lois françaises qui les régissent depuis plus de trente ans, les habitants de la province du Rhin n'en sont pas moins attachés à la patrie germanique, et il leur a été douloureux de voir suspecter leurs sentiments à cet égard.

Quoique conçu en termes respectueux, le document avait un caractère de rude franchise qui devait effrayer les membres les plus méticuleux. Un député noble s'opposa à toute adresse : il ne voyait rien d'offensant dans le message royal, et les sentiments anti-français qui avaient éclaté en 1841 au sein des populations rhénanes, prouvaient assez que l'élément allemand n'avait pas besoin d'être renforcé dans la province. Le maréchal vint en aide à l'orateur, et déclara que le gouvernement ne trouverait nullement mauvais qu'il n'y eut pas d'adresse ; mais, ajouta-t-il, le projet rencontrait un tel appui, qu'il ne pouvait se dispenser de le mettre aux voix. La clôture fut ensuite prononcée, et l'assemblée, après avoir décidé à une grande majorité qu'il y aurait une adresse, adopta de même le projet qui lui était soumis.

Pour répondre aux adresses, le gouvernement n'attend pas la fin de la session. Cette année ces réponses ne présentent pas plus d'intérêt que les années précédentes ; celles qui ont été adressées aux Etats de Prusse et du grand duché de Posen ne contiennent même que des remerciements et nulle allusion à la partie étrangère aux félicitations. L'adresse des Etats du Rhin nécessitait une réponse moins banale : le roi avait cru que la demande d'un nouveau projet de code pénal basé sur la législation française, dénotait une tendance anti-allemande, et il recevait avec satisfaction l'assurance de sentiments contraires ; il n'est pas plus disposé à laisser empiéter sur ses prérogatives, qu'à empiéter lui-même sur celles des Etats ; mais il le déclare ouvertement, à la manière avec laquelle on a, en une seule séance, terminé l'examen du projet de code pénal, ne lui a pas donné la preuve de cet exa-

[1] *Ibid.* X. 167.

Digitized by Google

ment solide que, dans l'intérêt du pays, il est en droit d'attendre de ses conseillers.

Sans prétendre diminuer l'importance pour la Prusse de certains projets présentés par le gouvernement, nous n'appellerons pas l'attention de nos lecteurs sur les discussions qu'ils ont soulevées ; suivre le mouvement politique de ce pays, tel est l'objet unique de notre travail, et c'est dans les débats sur les pétitions, nous l'avons déjà dit, que nous devons en puiser les éléments. Pour éviter la confusion, pour faciliter les rapprochements et les comparaisons, nous prendrons successivement chaque province, en la plaçant dans l'ordre où la placent les documents officiels.

Brandebourg. Dans notre revue de la session de 1841, nous n'avons pas eu à signaler, pour cette province, une seule pétition ayant un caractère politique. En 1843, les Etats eurent à se prononcer sur trois pétitions réclamant la publicité des débats judiciaires, et celle des conseils communaux dans les villes. (*Stadtverordneten*). En 1845, les pétitions se sont élevées à soixante-six, nombre qui dépassait considérablement celui des deux sessions précédentes, quoiqu'il soit bien inférieur à celui qu'elles ont atteint dans plusieurs autres provinces, et de ces soixante-six pétitions il y en avait au moins le quart traitant de points constitutionnels: égalité en matière d'impôts, augmentation du nombre des représentants de l'ordre des villes aux États-provinciaux, publicité des séances des états et des conseils communaux, liberté de la presse, etc. Ces pétitions, il est vrai, n'ont pas été accueillies ; mais c'est déjà un fait très significatif que celui de leur existence dans une province où l'influence de la cour est prédominante. D'ailleurs quelques-unes ont réellement obtenu la majorité, quoiqu'elles n'aient pas atteint le chiffre requis des deux tiers, et il importe de constater que, sur une pétition relative à quelques changements dans les lois électorales, l'assemblée, tout en la repoussant, a reconnu qu'il était désirable et même nécessaire d'améliorer le système existant. Constatons aussi qu'elle a rejeté la motion d'appeler des sténographes, et déclaré qu'elle voulait pour les communications à faire aux journaux, s'en tenir aux comptes-rendus rédigés par un député, sous la surveillance du maréchal et du commissaire du gouvernement.

Prusse. Nous l'avons dit, la province de Prusse est celle où l'opinion libérale compte le plus de partisans. La session de 1845 n'a pas été moins intéressante que les deux précédentes, et le nombre des pétitions sur lesquelles les Etats ont eu à se prononcer, s'est élevé à quatre cent cinquante. A l'unanimité l'assemblée a d'abord décidé de demander au roi la permission d'employer des sténographes pour reproduire ses débats, faculté qui ne pouvait lui être refusée, après avoir été accordée déjà aux Etats du Rhin. A la presque unanimité elle a accueilli une pétition qui demandait l'intro-

Digitized by Google

duction du jury dans le jugement des affaires criminelles, et à une forte majorité, elle a fait de même pour d'autres pétitions qui réclamaient soit des modifications dans le système électoral, soit la publicité de ses séances. Il est à remarquer, à propos de ce dernier vote, qu'une demande sur le même objet a déjà été repoussée par le roi il y a deux ans, et que la loi défend en ce cas de revenir à la charge, à moins que de nouvelles circonstances ne soient survenues; aussi la minorité a-t-elle pris soin de déclarer qu'elle ne méconnaissait pas les avantages de la publicité, et qu'elle ne voulait pas renouveler la demande uniquement parce qu'elle la croyait inutile, le roi lui-même ayant, disait-elle, reconnu que la publicité était nécessaire.

Mais les discussions les plus intéressantes sans contre-dit, sont celles qui ont porté sur les pétitions relatives à la liberté de la presse et à l'établissement d'une représentation nationale; questions vitales pour la monarchie du Grand Fréderic, et qui ont bien le droit de préoccuper vivement l'attention.

En 1841, les Etats de la province de Prusse avaient trouvé convenable d'attendre les améliorations que le roi jugerait convenables d'introduire en matière de presse; mais en 1843 certaines tendances rétrogrades les engagèrent à revenir de leur première détermination, et à demander formellement l'intervention du monarque pour obtenir de la diète germanique l'abolition de la censure [1]. La réponse fut négative, et le message royal en développa longuement les motifs. [2]

Deux années se sont écoulées, et l'expérience a démontré que les mesures adoptées pour empêcher les abus de la censure, n'ont pas produit les résultats qu'on en attendait. Les nombreuses décisions portées par le tribunal supérieur et qui donnent tort aux censeurs, prouvent à elles seules l'existence de cet abus. Le tribunal supérieur de censure, institution dont on ne peut méconnaître le but louable, est lui-même inefficace; ses décisions, surtout en matière de presse quotidienne, arrivent presque toujours trop tard, et comme elles ne portent que sur des cas particuliers, elles ne font pas loi pour les censeurs, même quand se représentent des cas analogues à ceux qui ont été jugés. L'impartialité de ce tribunal, la manière éclairée avec laquelle il s'acquitte de ses fonctions, étant généralement reconnues, il faut rechercher ailleurs la cause de la continuation des abus. Elle existe surtout dans les instructions que de temps à autre le ministre de l'intérieur adresse aux censeurs, et qui ont de nouveau fait de ces fonctionnaires les exécuteurs

[1] *Revue Nationale*, vol. IX. p. 240.
[2] *Ibid.* vol. X. p. 169.

Digitized by Google

de mesures de police secrète. L'existence de ces instructions est connue, quoique l'on se garde bien de les publier, et que l'on ne permette même pas aux censeurs de les invoquer comme ligne de conduite. Il en est une récente qui a défendu la publication de tout article relatif à des discussions sur des pétitions présentées aux États-provinciaux. Souvent des articles extraits de feuilles censurées, de la *Gazette générale de Prusse* elle-même, n'ont pu être reproduits dans d'autres feuilles. Bien plus, un censeur obligé par le tribunal supérieur d'admettre dans certain journal un article auquel il avait refusé l'*imprimatur*, s'est opposé à ce que d'autres journaux de la même ville le repétassent. D'un autre côté, le nombre des livres défendus augmente, et ce qui est repoussé par la censure sous forme d'article, paraît sous une autre forme. Parmi ces livres il en est de réellement condamnables, et qui, avec un système plus libéral, n'auraient pas vu le jour, où du moins n'auraient pas obtenu certaine vogue.

Tels furent en résumé les motifs qui engagèrent l'assemblée de Dantzick à voter, à la presque unanimité, une pétition au roi, pour le supplier d'employer, contre ces abus, tous les moyens que laissaient à sa disposition les décrets de la diète; pour lui exprimer en même temps l'espoir, qu'après avoir obtenu l'assentiment des autres Etats de la confédération germanique, il donnerait au pays la liberté de la presse, avec une loi propre à en réprimer les écarts.

Les pétitions en faveur d'une représentation nationale, ne furent pas moins nombreuses que celles qui réclamaient la liberté de la presse. Revenir sur un point que le monarque a si positivement repoussé il y a deux ans[1], est un acte de courageuse opposition qui a provoqué les clameurs des timides; on leur a répondu que c'était pour les Etats un devoir d'insister sur ce qu'ils croyaient être un besoin. Au vote, 2 voix contre 25 ont adopté de déclarer au roi que, depuis la dernière session, le besoin d'une représentation nationale était toujours aussi vivement senti, et que l'assemblée se croyait obligée de l'en informer; cependant, que pour ne point paraître faire de l'opposition à l'opinion manifestée par lui dans son dernier message, elle n'employait pas la voix de pétition, mais qu'elle n'en restait pas moins dans la ferme confiance qu'il songerait à satisfaire les espérances du peuple.

On comprend que, malgré les formes dont on a entouré la décision afin de ne pas sortir de la légalité, le point essentiel a été décreté : informer le monarque des sentiments de la majorité des Etats.

Poméranie. Quoiqu'il y ait eu progrès, cette province continue à rester la

[1] *Revue National.*, vol. X. p. 174.

Digitized by Google

dernière sous le rapport du développement de la vie politique. Des soixante-quatorze pétitions présentées aux Etats, les deux plus significatives furent repoussées à l'unanimité : l'une, qui proposait, de demander, pour l'assemblée des commissions permanentes (*Ständische-Auschüsse*), certain contrôle dans la répartition des impôts; l'autre, relative à une publication complète des délibérations des États-provinciaux. Quant à ce dernier point, l'assemblée se contenta de la promesse du maréchal, qu'il ferait son possible pour que les communications transmises aux journaux fussent plus étendues. Elle repoussa également d'autres pétitions qui avaient pour objet la publicité des débats judiciaires et celles des conseils communaux, l'augmentation de représentation pour l'ordre des villes, et la réduction à cinq ans des dix années de propriété foncière requises pour l'éligibilité dans les villes.

Silésie. Les débats de l'assemblée de Breslau présentent un tout autre intérêt que ceux de l'assemblée de Stettin. Ils ont porté sur plus de deux cents pétitions, nombre supérieur de moitié à celui de la dernière session, et de ces pétitions plusieurs traitaient les questions les plus délicates.

Remarquons d'abord que les Etats de Silésie sont, avec ceux de Prusse et de Westphalie, les seuls qui aient invoqué le précédent admis déjà en faveur des Etats du Rhin : l'emploi de sténographes. Mais il leur a été impossible de profiter, pendant cette session, de l'autorisation que le roi s'était empressé de leur accorder : on n'a pas trouvé d'individu propre à remplir cette fonction, et il a bien fallu se contenter de la promesse du maréchal qu'il serait en mesure pour la session prochaine.

L'assemblée a repoussé une pétition, pour demander que les membres des commissions permanentes (*Standische-Auschüsse*) ne fussent plus nommés par leurs ordres respectifs ; mais elle en a admis à une forte majorité d'autres qui réclamaient la publicité des débats judiciaires et celle des conseils communaux dans les villes (*Stadtverordneten*). Pour apprécier la portée de ce dernier vote, il convient de rappeler qu'une demande faite dans ce sens en 1843, a été repoussée. On proposait aussi de demander que la simple majorité suffit à l'avenir pour prononcer l'admission d'une pétition, comme elle suffit déjà quand il s'agit de statuer sur une proposition du gouvernement. Au vote 40 membres se proposèrent en faveur de la matière et 43 contre, et l'ordre des campagnes fit consigner au procès-verbal qu'il avait à l'unanimité voté pour.

Il y eut encore un partage à peu près semblable sur d'autres pétitions qui demandaient dans les États-provinciaux une augmentation de représentation pour les villes et les campagnes, et une représentation spéciale pour l'industrie et le commerce. Trois questions furent successivement mises aux voix ; les deux premières, qui portaient sur l'augmen-

Digitized by Google

tation en faveur du 3e et du 4e ordre, furent décidées négativement par 41 voix contre 42 [1], et à chaque vote on vit d'un côté *tous* les députés des villes et des campagnes, de l'autre *tous* les députés de l'Etat princier et de l'Etat noble. La 3e question, relative à une représentation particulière de l'industrie et du commerce, fut résolue négativement par 45 voix contre 38.

Quatre pétitions, qui réclamaient la publicité des séances des États et la publication complète de leurs débats avec les noms des orateurs, ont été vivement appuyées par les députés des villes dont elles provenaient. Une circonstance compliquait la question : une demande semblable avait été repoussée par le roi en 1843 [2]. Plusieurs néanmoins entendaient la renouveler : le besoin de publicité, disaient-ils, étant toujours plus vif, c'était un devoir pour les Etats d'en informer le roi, et le succès était certain, si différentes provinces exprimaient à la fois leurs vœux. Ils allaient plus loin, et proposaient d'exprimer le regret que leur avait fait éprouver le refus consigné dans le message royal. Ce système fut combattu par le maréchal et par plusieurs députés nobles. Enfin le rapporteur présenta un terme moyen qui réunit les suffrages ; il consistait à ne pas faire de la publicité des séances l'objet d'une pétition, mais à consigner le vœu de l'assemblée à cet égard dans l'adresse de cloture, en disant au roi que ce mode avait été employé uniquement par égard pour son message de 1843. Ainsi formulée, la proposition réunit 62 voix contre 20.

La liberté de la presse a été sollicitée par cinq pétitions différentes, et la question d'adresser au monarque une demande dans ce sens, résolue affirmativement par 55 voix contre 34. Sur la proposition d'un député noble, il fut admis à la presqu'unanimité que l'on demanderait en outre d'abolir, dès à présent, les entraves imposées à la presse périodique. L'assemblée avait manifesté le désir de voir publier le document qu'elle se proposait de présenter à ce sujet, mais le commissaire royal, qui continue à exercer la censure des publications faites au nom des Etats, a répondu ne pouvoir autoriser cette publication.

Une extension de prérogatives en faveur de l'assemblée des commissions des Etats (*Ständische Auschüsse*), a été demandée par le magistrat et par le conseil communal de Breslau, et plusieurs possesseurs de biens nobles ont pétitionné pour obtenir la convocation régulière de ces commissions et leur organisation sur les principes qui ont présidé à l'organisation des Etats eux-mêmes.

Dans un précédent article [3], nous avons dit les circonstances qui s'oppo-

[1] Il ne faut pas perdre de vue que les deux tiers des voix sont nécessaires pour l'admission d'une pétition.
[2] *Revue Nationale*, vol. IX. p. 243 et V. X. p. 170.
[3] *Revue Nationale*, vol. IX. p. 246 et vol. X. p. 173.

Digitized by Google

saient à ce que les États réclamaient, comme ils l'avaient fait au début du règne de Frédéric-Guillaume IV, l'exécution de la promesse contenue dans l'ordre de cabinet du 22 mai 1815; mais on a jugé que l'on arriverait au même résultat en demandant une organisation plus libérale pour l'assemblée qui a déjà été une fois réunie à Berlin, et que le gouvernement hésite à y appeler de nouveau. C'est dans ce sens que les États de Prusse, de Posen et du Rhin ont voté en 1843, et la réponse négative du roi à leurs demandes a été invoquée à Breslau, pour faire décider le rejet des deux pétitions. On a répondu qu'une décision prise à l'égard des États d'une province ne faisait pas loi pour ceux des autres provinces. Néanmoins l'assemblée, par 44 voix contre 40, a repoussé les pétitions, quoique dans le cours de la discussion, il ait été clairement démontré que la majorité était hostile, non à la chose elle-même, mais seulement à la forme.

Posen. Après la réponse qu'avait value aux États du grand-duché de Posen, la demande d'une représentation nationale insérée dans leur adresse de 1843[1], il était délicat de revenir sur ce point. Cependant seize députés n'ont pas hésité à faire encore dans ce sens une motion qui a été adoptée par 42 voix contre 3[2]. Une majorité aussi forte s'est prononcée pour d'autres pétitions relatives à la liberté de la presse, à la publicité des séances des États provinciaux, à celle des assemblées de cercles et des conseils communaux dans les villes, à l'insertion des noms des orateurs dans les comptes-rendus, et à une augmentation de représentation dans les États provinciaux en faveur des campagnes.

Saxe. La province de Saxe est, après la province de Poméranie, celle où il y a le moins de mouvement politique. Aussi avons-nous à constater le rejet de toutes les pétitions quelque peu significatives. Les conseils communaux des villes de Magdebourg et de Schœnebeck réclamaient une loi qui décrétât la liberté de la presse, et demandaient en attendant certaines mesures propres à empêcher les abus de la censure. Sur l'avis de la commission qui déclara, par l'organe de son rapporteur, ne pas envisager la liberté de la presse comme un besoin réel, l'assemblée repoussa la première partie de la pétition par 37 voix contre 17, et la seconde à la presqu'unanimité. La question de la convocation périodique des commissions des États, (*Ständische Ausschüsse*), celle de la publicité des séances des états comme aussi des conseils communaux dans les villes, celle encore de la publication complète des débats des États provinciaux, obtinrent un résultat semblable. Une seule pétition fut adoptée : elle proposait de demander la réduction à cinq des dix années de propriété foncière exigées pour l'éligibilité dans les villes.

[1] *Revue Nationale*, vol. IX. p. 226.

[2] Sur cette discussion, qui doit avoir été intéressante, la *Gazette générale de Prusse* n'a publié qu'un compte-rendu très peu détaillé.

Digitized by Google

L'assemblée avait encore à statuer sur d'autres demandes, mais, pour s'épargner l'embarras d'une décision, elle allégua le défaut de temps, tandis qu'elle pouvait demander une prolongation de session, ce qui s'est fait dans la plupart des provinces.

Westphalie. Cette province qui, jusqu'à présent, pouvait être mise à côté de celles de Poméranie et de Saxe, a commencé à secouer son apathie. Comme les États de Prusse et de Silésie, ceux de Westphalie ont demandé et obtenu l'autorisation d'employer des sténographes. L'agitation constitutionnelle du pays Rhénan, semble avoir trouvé là des partisans, et nous en voyons une preuve encore dans le grand nombre de pétitions adressées à l'assemblée de Münster, pétitions dont plusieurs touchent aux questions les plus délicates. Malheureusement il ne nous a pas été donné de connaître le résultat de la discussion, car le compte-rendu de la séance où ces questions se sont débattues, n'a pas été publié, nous ne savons pour quel motif.

Rhin. Cette session des Etats de la province du Rhin n'a pas été moins intéressante que celle de 1843. Il y a, en Prusse, agitation constitutionnelle surtout dans trois provinces, mais le mobile n'est pas le même : à Posen, c'est la nationalité polonaise qui se débat contre son absorption par l'élément germanique ; à Dantzick, un libéralisme quelque peu radical lutte vivement pour faire triompher ses idées ; à Coblence, le gouvernement est en présence d'un mouvement semblable à celui qui, chez nous, a renversé la domination hollandaise : catholiques se disant froissés dans leurs droits, libéraux mécontents de la direction rétrograde à laquelle semble céder maintenant le nouveau roi. On comprend du premier coup-d'œil que la situation est bien plus délicate à Coblence, où le pouvoir n'a pas, comme à Posen et à Dantzick, un grand parti dont il puisse s'étayer. L'opposition y est aussi bien plus hardie, forte qu'elle se sent de l'appui que lui prête la population presqu'entière de la province. Elle ne se manifesta pas seulement à l'occasion des pétitions

Un député qui, depuis plusieurs années représentait la ville de Boppard, avait été invité par le président supérieur de la province, à ne pas se présenter à la nouvelle session ; on alléguait pour motif une instruction dirigée contre lui du chef d'usure habituelle. Le député répondit que fort de son innocence il n'obtempérerait pas à l'invitation, et le président supérieur, après en avoir référé au ministre, convoqua le suppléant. Il ne nous est pas possible de dire si l'accusation avait quelque fondement, ou si ce n'était pas une tactique pour se débarrasser d'une voix importune. La manière dont l'assemblée envisagea la chose, donne à croire qu'elle admit la dernière supposition. Dès la 2e séance, un député des villes demanda des explications, et l'affaire fut renvoyé, à l'examen d'une commission qui fit son rapport peu de jours après. La législation prussienne exige dans le représentant une réputation sans tache

Digitized by Google

(*Unbescholtenheit*), et la commission prétendait que la déclaration d'indignité entrait dans les attributions de l'assemblée, et non dans celles de l'administration ; d'ailleurs, ajoutait-elle, il n'y avait pas encore prévention, puisqu'il n'existait ni ordonnance de la chambre du conseil ni assignation devant le tribunal correctionnel.

En conséquence la commission proposait 1° de se plaindre au roi d'une disposition administrative qu'elle disait incompatible avec l'existence des États-provinciaux ; 2° d'inviter le commissaire royal à convoquer de suite le représentant ainsi écarté ; 3° de demander en outre que la commission permanente fut tenue au courant du résultat des poursuites entamées. Après un échange d'explications assez vives, les trois questions furent mises aux voix, et résolues affirmativement à une forte majorité. Le pouvoir administratif n'en persista pas moins à soutenir qu'il était dans son droit, et la réponse que fera le roi est à prévoir dès aujourd'hui.

Il y eut encore discussion sur la légalité d'un rescrit ministériel qui n'était que la réalisation de la menace insérée dans le message royal de 1843 : le monarque s'était plaint que les comptes-rendus, dont il avait autorisé la publication, « excédâssent, au fond comme dans la forme, les bornes fixées » par lui, » et il se réservait de prendre des mesures pour empêcher à l'avenir de semblables infractions [1]. Le rescrit déterminait ces mesures, que les Etats envisagèrent avec raison comme un pas en arrière dans la voie des concessions qui leur avaient été faites, et, à l'unanimité, ils résolurent de s'en plaindre au roi qui leur a répondu en maintenant le rescrit.

Les pétitions adressées à l'assemblée étaient nombreuses, et un passage du discours que le commissaire royal a prononcé en ouvrant la session, prouve que le gouvernement se préoccupait de l'accueil qui leur serait fait. « Les feuilles publiques, a-t-il dit, nous annoncent déjà qu'un grand nom- » bre de pétitions concernant les objets les plus divers viendront se joindre » aux propositions du gouvernement, et qu'elles exigeront tout particulière- » ment votre activité dans cette session. Vous les approfondirez avec votre » soin et votre indépendance accoutumés, pour proposer à la sanction royale » ce que vous y trouverez de favorable aux intérêts de la province. Mais » vous connaissez aussi les limites que la loi a tracées au droit de pétition » des Etats. Vous vous efforcerez d'autant plus, j'en suis convaincu du reste, » de demeurer dans ces limites légales, que vous êtes les représentants d'une » province dont la gloire la plus belle a toujours été son haut respect pour la loi. »

Puis après avoir recommandé de s'abstenir de toute controverse religieuse, il a dit encore, faisant allusion aux pétitions sur l'établissement d'une

[1] *Revue Nationale*, vol. X. p. 171.

Digitized by Google

représentation nationale en Prusse : « Je vous adjure, Messieurs, d'aban-
» donner tranquillement et sans inquiétude, à la sagesse et à la prédilection
» du roi pour nos institutions des Etats, le soin de leur développement in-
» térieur ; j'ai la ferme conviction que sa propre et libre volonté nous con-
» duira le plus sûrement et le plus vite à un but désiré. »

Cette préoccupation du gouvernement nous est aussi attestée par les entraves que ses agents ont mises à l'exercice du droit de pétition dans certaines localités, en défendant les réunions des bourgeois. Le fait a été dénoncé aux États du Rhin qui ont, à l'unanimité, décidé d'en porter plainte, se fondant sur ce que le droit de pétition emportait nécessairement avec lui celui de se réunir pour se concerter, et sur ce que les décrets de la diète relatifs aux assemblées politiques n'étaient pas applicables à des réunions de ce genre.

A ce sujet nous signalerons encore une circulaire récente du ministre de l'intérieur, qui recommande aux censeurs de refuser l'impression de tous les articles renfermant des communications sur des pétitions qui ont trait, non aux intérêts particuliers de la province, mais à une représentation nationale, à la liberté de la presse, à des changements à faire aux institutions des Etats, à des points déjà repoussés par des décisions antérieures, et généralement à des objets susceptibles « de produire une agitation qui, par son objet et
» par ses conséquences habituelles, serait hostile au régime établi. »

Des nombreuses pétitions adressées aux Etats de la province du Rhin, nous ne signalerons que celles qui touchent aux points les plus importants parmi ceux qui sont à l'ordre du jour en Prusse.

Quatorze pétitions, émanant des villes de Cologne, Aix, Elberfeld, Crefeld, Dusseldorf, Langenberg, Gladbach, Geilenkirchen, Bonn, Coblence, Trèves, Saarbourg, Saarbruck et Wallefange, réclamaient ce qu'en 1843 quatre d'entre elles seulement avaient réclamé : la publicité des séances des États-provinciaux, et la publication complète de leurs débats. Le rapporteur en disant que la commission, à la majorité de 8 voix contre 6, s'était montrée favorable à la demande de la publicité de ses séances, insista fortement sur les avantages qui devaient en résulter. Quant à la publication complète des débats, la commission, ajouta-t-il, était unanimement d'avis de ne plus en reproduire la demande, puisqu'elle était contenue dans l'adresse présentée pour obtenir le rapport du rescrit publié récemment sur cet objet. Après une assez longue discussion, où la publicité des séances fut surtout attaquée comme devant nécessairement produire de longs discours et des discussions oiseuses, les conclusions de la commission furent adoptées par 49 voix contre 21.

La liberté de la presse était demandée par vingt-cinq pétitions, portant les signatures d'un nombre considérable des habitants de la province. En

Digitized by Google

1843 une demande semblable n'avait pas été accueillie par l'assemblée [1], qui désirait attendre le résultat des mesures décrétées pour corriger les abus de la censure. Aujourd'hui qu'il restait bien démontré pour tous que ces mesures étaient insuffisantes, la commission, disait le rapporteur, proposait à l'unanimité de prier le roi qu'il lui plut « d'accorder à son peuple la liberté » de la presse et de publier, de concert avec les États-provinciaux, une loi » en harmonie avec les besoins de l'époque. »

Ces conclusions furent combattues, mais par un petit nombre de députés. Elles eurent aussi de singuliers avocats, et nous avons surtout à signaler le discours prononcé par un membre de l'état noble, fervent ultramontain : hostile en principe à la liberté de la presse, il ne la réclamait, disait-il, qu'à cause de la partialité déployée par les censeurs en faveur du protestantisme, partialité qu'il s'attacha à établir par des faits. La réplique ne manqua pas, et pour lui prouver que la conduite des censeurs à l'égard des catholiques n'était pas aussi malveillante qu'il le prétendait, on lui mit sous les yeux ce « passage d'un article publié dans la *Gazette ecclésiastique du Rhin* : «dans les » pays où s'est fait sentir le souffle glacial du protestantisme, la croyance se » corrompt, la ferveur religieuse s'éteint, la charité disparaît, et peu-à-peu les » sources du bien-être public se tarissent. La foi catholique, cette riche fontaine de lumière, de perfectionnement et de bonheur, peut seule vivifier en » même temps que contenir les peuples; seule elle peut de nouveau raffermir » l'avenir, car l'unité et la charité ne se trouvent qu'en elle. En dehors d'elle » le combat, la ruine, la désolation. »

La provocation fanatique du député noble a été relevée ailleurs qu'au sein des Etats. Le président supérieur, chargé en cette qualité de la direction de la censure dans la province, s'est regardé comme attaqué lui-même, et dans une lettre que la plupart des journaux prussiens ont reproduite, il a repoussé l'accusation avec force, adjurant de lui donner un démenti tous ceux qui seraient en mesure de le faire ; il avoue que des attaques contre l'église catholique peuvent avoir été insérées dans quelques feuilles, mais elles sont, dit-il, amplement compensées par d'autres attaques dirigées contre l'église évangélique.

Nous avons ici une preuve des égards que le gouvernement prussien se croit obligé de témoigner à l'opinion. Appeler le public à juger entre ses adversaires et lui, est d'une politique louable; seulement il faudrait que la critique des actes administratifs pût se faire ailleurs qu'à la tribune, et la censure veille soigneusement à ce qu'elle ne se produise pas dans les colonnes des journaux.

[1] Elle avait obtenu 46 voix contre 26, ce qui ne formait pas la majorité des deux tiers. *Revue Nationale*, vol. IX. p. 242.

Digitized by Google

Dans le cours de la discussion à laquelle ont donné lieu les pétitions présentées à l'assemblée de Coblence en faveur de la liberté de la presse, on a élevé des doutes sur l'impossibilité d'abolir la censure sans enfreindre les décrets de la diète. A ces scrupules un député des villes a opposé l'art. 18 de l'acte constitutif de la confédération germanique, et il s'est attaché à prouver que les dispositions sur la censure, prises par la diète peu de temps après le congrès de Carlsbad, sont essentiellement temporaires, et que les motifs qui les ont provoquées n'existent plus aujourd'hui. Ce système a prévalu, car les conclusions de la commission ont été adoptées par 63 voix contre 6.

Les débats sur la question de l'établissement d'une représentation nationale (*Reichsstände*) ont tenu deux séances [1]. Ils se sont ouverts sur des pétitions envoyées par les villes d'Aix, Bonn, Burscheid, Crefeld, Duren, Dulken, Elberfeld, Gukelwagen, Cologne, Lennep, Saarbourg, Trèves, Viersen, Wallesfangen et Wesel, qui réclamaient l'exécution de la promesse contenue dans le célèbre ordre de cabinet du 22 mai 1815 [2]. Appelée à donner son avis, la 6e commission s'est posée cette double question : 1° les états peuvent, sans blesser le respect dû au roi et sans outrepasser la limite de leurs attributions, réitérer une demande déjà repoussée ; et 2° le moment est-il venu de la faire? Sur la première question, la commission semble avoir, à l'unanimité, admis l'affirmative ; mais elle se partagea sur le second, et la majorité vota pour ne pas adresser actuellement une nouvelle demande au roi.

Si la question avait été neuve, évidemment la majorité de l'assemblée n'eût pas hésité à voter une adresse au roi dans le sens des pétitions ; mais on ne doit pas oublier que le monarque a répondu par un refus formel et motivé à des demandes de cette nature que lui ont adressées, pendant la dernière session, les Etats de Posen, de Prusse et du Rhin [3].

Dans le but d'empêcher une nouvelle démarche, le maréchal proposa comme terme moyen de déclarer au procès-verbal que les Etats persistaient à croire nécessaires de nouveaux développements à leur institution, et l'établissement d'une représentation centrale ; mais que par respect pour le roi ils ne voulaient pas renouveler leur demande.

Cette motion mise aux voix fut repoussée par 48 voix contre 30 ; on consulta ensuite l'assemblée pour savoir si elle partageait l'avis de la majorité de la commission, et la négative fut admise par 42 voix contre 36. En réalité 42 membres se prononcèrent donc dans le sens d'une adresse au roi, mais leur opinion n'ayant pas réuni les deux tiers des suffrages ne put prévaloir.

[1] Dans la *Gazette de Cologne* le compte-rendu occupe 24 pages du supplément.

[2] L'analyse de cette pièce importante se trouve dans un de nos précédents articles. *Revue Nationale*, vol. IV. p. 34.

[3] *Revue Nationale*, vol. X. p. 173.

Digitized by Google

Il n'était pas possible cependant que l'assemblée se résignât à étouffer complètement sa voix, et par 55 voix contre 16, malgré les réclamations de ceux qui taxèrent la démarche d'illégale et d'insolite, elle chargea son maréchal d'exprimer ses désirs au roi, et de lui dire que si elle ne réclamait pas de nouveau l'établissement d'une représentation nationale, c'était uniquement par déférence pour lui. Cette mission, et celle d'informer individuellement les membres des Etats des termes de la réponse du monarque, furent acceptées par le maréchal, qui, probablement, avait eu sa leçon faite par le ministère.

Sur cette importante question, si les Etats du Rhin n'ont pas osé prendre une attitude aussi décidée que ceux de Posen, ils ont du moins, comme les Etats de Prusse, admis la nécessité de faire encore parvenir aux pieds du trône l'expression de leurs vœux.

Un relevé comparatif des travaux de cette session avec ceux des deux sessions précédentes, fera juger si, comme nous le croyons, le mouvement politique de Prusse a subi un progrès. En 1841, quatre provinces seulement ont eu à s'occuper de questions d'ordre constitutionnel : à Dantzick, à Posen et à Breslau les pétitions en faveur d'une représentation nationale ont été repoussées, et les pétitions en faveur de la liberté de la presse ont éprouvé le même sort à Dantzick, à Posen et à Dusseldorf. En 1843, des questions du même ordre se sont présentées dans les assemblées de toutes les provinces, celle de Westphalie exceptée, et si plusieurs se sont prononcées négativement sur des pétitions relatives à l'établissement d'une représentation nationale et à la liberté de la presse, les deux points les plus importants parmi ceux qui se débattent aujourd'hui chez nos voisins de l'Est, nous avons eu à signaler quelques décisions affirmatives : ainsi les Etats de Posen, de Prusse ont réclamé une représentation nationale, et la liberté de la presse; ceux du Rhin ont aussi réclamé une représentation nationale, mais la question de la liberté de la presse n'a pas réuni tout à fait les deux tiers des suffrages [1]. En 1845, les discussions politiques ont occupé les assemblées des huit provinces, et pour ne rappeler que ces deux mêmes questions, nous avons à signaler des votes en faveur d'une représentation nationale : à Dantzick, à Posen, à Coblence : en faveur de la liberté de la presse : à Dantzick, à Breslau, à Posen, à Coblence et peut être à Munster. Ce résultat nous semble assez significatif pour se passer de commentaire.

[1] Il n'en manque que deux.

Digitized by Google

HUBERT ET JEAN VAN EYCK. [1]

2e Article.

L'effet produit par l'invention de la peinture à l'huile, dans le pays même, fut si grand que l'on dédaigna l'ancienne méthode et imposa aux dessinateurs l'obligation d'employer la nouvelle. Les archives de Gand contiennent une pièce de l'année 1419, qui met cette circonstance hors de doute : c'est un accord fait entre le trésorier de la ville et les francs peintres (*vrie schilders*) Guillaume Van Axpoele et Jean Martens, pour restaurer *en bonnes couleurs à l'huile, sans mélange de substances corrosives*, plusieurs morceaux très anciens, qui ornaient l'hôtel-de-ville [2]; un acte postérieur, de l'année 1434, prouve qu'un nommé Saladin de Scoenere prit l'engagement de peindre *à l'huile* le retable de la chapelle des frères mineurs, dans la même cité [3].

[1] V. tome XII, page 255.

[2] *Archives de Gand*, registre de l'année 1419, page 95. Voyez aussi l'ouvrage du chevalier Diericx : *Mémoires sur la ville de Gand*, où l'on trouve l'acte imprimé en entier, tome II, page 73; et le *Messager des sciences et des arts*, année 1824 pages 153 et 154.

[3] *Memoires sur la ville de Gand*, tome II, page 265.

Digitized by Google

Il ne s'agissait pas d'enluminer des statues et moulures, comme on pourrait le croire. Le premier accord mentionne, il est vrai, une opération de ce genre, mais il porte, en outre, que l'artiste reproduira, sur les vieux panneaux, sans changer les formes originelles : *le comte Louis, les bourgeois avec leurs armes et tous ceux qui les suivent ;* par ces termes se trouve bien dénotée une peinture. Le deuxième acte est plus explicite encore : Saladin y promet non-seulement de colorier la menuiserie et les sculptures en bois d'un autel, mais de tracer, sur la face intérieure des volets, *la naissance et la mort de la Vierge ;* et à l'extérieur, deux sujets en grisaille, dont il abandonne le choix au goût du contractant. Il ajoute qu'il représentera, en bonnes couleurs à l'huile et sur toile, un Christ avec quatre figures. Peut-être Saladin employa-t-il le procédé de Van Eyck ; mais Guillaume Van Axpoele et Jean Martens eurent vraisemblablement recours à la manière gothique ; les frères ingénieux n'avaient pas encore, selon toute apparence, divulgué leur secret[1].

Tant de mérite, une gloire si éclatante ne pouvaient échapper aux yeux des princes, qui tenaient alors la destinées de la Belgique ; Philippe-le-Bon surtout devait s'occuper de l'illustre groupe : il aimait les beaux-arts, les miniatures, les joyaux, les poèmes ; il avait « accoutumé de journellement faire devant luy lire les anciennes histoires[2], » et avait fondé à Bruxelles un atelier de calligraphie. Ces pompes secondaires pâlissaient devant les tableaux somptueux de nos peintres. Il est donc probable qu'il les distingua, lorsqu'il était simple comte de Charolais : il leur témoigna toute son estime et son admiration, dès qu'il siégea sur le trône ducal. Il avait une préférence marquée pour Jean

[1] La méthode que Théophile décrit était d'un usage habituel en Flandre ; M. Scourion, secrétaire de la régence de Bruges, a trouvé dans les comptes de la ville, années 1351—1352, fol. 108, une note d'où il résulte qu'un peintre nommé Jean van der Leye entreprit de décorer avec de l'or, de l'argent et toutes sortes de *couleurs à l'huile*, la chapelle de la maison située à Damme et appartenant à la commune de Bruges.

[2] David Aubert, *Chronique abrégée des Empereurs*, manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne. Notice sur cette bibliothèque, par Florian Frocheur.

Digitized by Google

Van Eyck, dont la société lui plaisait beaucoup, sans doute à cause de sa vive intelligence et de ses façons agréables : aussi le nomma-t-il son conseiller privé. Une affection de la même nature avait jadis uni Alexandre et Apelle. Je ne sais qui, du prince ou de l'artiste, ces relations honorent le plus : si elles flattent le dernier, si elles augmentent sa valeur, son importance aux yeux de la multitude, elles attestent dans les puissants du monde une liberté morale et un sentiment de la vraie grandeur humaine, que leurs fausses grandeurs les empêchent souvent d'acquérir. Les mobiles, les capricieuses faveurs du sort enivrent d'orgueil la plupart des hommes : ceux qu'elles ne boursouflent point, qui gardent, au milieu de leur pompe, la rectitude de l'esprit et la simplicité du cœur, ne sont pas des intelligences vulgaires ; ils se montrent dignes du rang qu'ils occupent, et l'exception est toujours assez rare pour être glorieuse.

D'autres personnages se lièrent d'amitié avec nos deux artistes. En 1420, Josse Vydt, seigneur de Pamele, un des plus nobles citoyens de Gand, acheta, selon l'usage de l'époque, une chapelle dans l'église de St.-Bavon [1], afin d'y établir la sépulture de sa famille : les parents de sa femme Isabelle Borluut devaient y recevoir aussi l'hospitalité de la mort. Il la fit rebâtir ou du moins restaurer ; ou sculpta ses armoiries sur la clef de voûte et sur la porte, où on les voit de nos jours ; on les déploya sur les vitraux. Une crypte fut ouverte sous la chapelle haute, pour servir d'asile aux cadavres et de funèbre oratoire [2]. Mais l'autel supérieur avait besoin d'une décoration en harmonie avec ce luxe féodal et religieux. L'opulent seigneur alla donc trouver les frères Van Eyck, leur exposa sa demande et son projet d'éclipser tous les monuments analogues. Les peintres lui donnèrent leur parole qu'ils seconderaient ses vues autant que possible. Leur premier soin fut de quitter Bruges, de transporter leur résidence à Gand [3].

[1] Cette église était alors consacrée à St-Jean.

[2] *Messager des sciences et des arts*, année 1823, page 260 ; année 1825, page 160.

[3] M. Louis de Bast, dans un excès de patriotisme local, a prétendu que les Van Eyck étaient fixés à Gand dès l'année 1410 ; il allègue en faveur de son opinion le témoignage d'Opmeer, historien tout-à-fait obscur du seizième siècle, son *Opus*

Digitized by Google

Ils se fixèrent dans une maison située près de la place qu'on nomme le Kautre, à l'angle de la rue des Vaches et du Marché-aux-Oiseaux[1]. Cette maison a été, depuis peu, reconstruite et ornée de deux médaillons, qui représentent les célèbres frères. Là ils conçurent le plan de leur travail, puis se mirent à l'exécuter.

Ce n'était rien moins qu'une œuvre immense, la plus colossale entreprise tentée par leur pinceau. Malheureusement ils firent choix d'un sujet symbolique et les symboles dans le vivant domaine de l'art occupent la dernière place. La forme peut en être admirable; mais on sent toujours qu'elle n'existe point pour elle-même, qu'elle sert d'enveloppe et fléchit sous le despotisme accablant de l'idée. Or l'imagination demande tout le contraire, elle ne s'intéresse point aux objets ou s'y intéresse d'une façon directe. Si on

chronologicum, imprimé en 1611 seulement, quoique rédigé plus tôt, contient la phrase suivante :

« 1410. *Hâc tempestate floruerunt Gandavi Joannes Eickius cum Huberto, fratre suo majore natu, summi pictores.* »

Mais cette brève assertion est contraire aux paroles de Vasari et de Van Mander. L'Italien le nomme Jean de Bruges et on l'a constamment appelé ainsi. C'est à Bruges qu'Antonello de Messine vint le trouver, ce fut à Bruges qu'on ensevelit sa dépouille, dans l'église St-Donat. S'il avait résidé à Gand dès sa jeunesse, s'il y avait inventé la peinture à l'huile, s'il y était demeuré au moins jusqu'en 1432, époque où il finit l'*Adoration de l'Agneau*, c'est à dire jusqu'à sa 46e année, pourquoi l'aurait-on surnommé Jean de Bruges et non point Jean de Gand ? La première édition de Vasari fut publiée en 1550 : il rédigea conséquemment son livre avant Opmeer et les dates parlent pour lui. C'était un homme distingué, un esprit étendu : qui fera le même éloge d'Opmeer et quelle confiance doit-on lui accorder ?

La Chronique rimée de Jean Santi, père de Raphaël et contemporain des Van Eyck, renferme ce passage :

A *Brugi* a supra gli altri pui lodato
Il gran Joannes, il discepol Rugero
Con tanti d'alto merto dotati, etc.

En 1572, Lampsonius écrivait au-dessous du portrait de Jean Van Eyck :

Novum stupuere repertum,
Atque ipsi ignotum quondam fortassis Apelli,
Florentes opibus *Brugæ*.

[1] Voyez plus loin et dans le *Messager des sciences et des arts*, année 1824, pag. 218, les arguments qui légitiment cette assertion.

Digitized by Google

ges lui présente comme des voiles, comme des leurres, comme des emblèmes arbitraires, l'ennui la frappe de sa baguette léthargique. Ce qu'elle voit n'a pas même la haute réalité de la poésie ; c'est une double fiction, qui ne s'adresse vraiment point à elle, mais à une autre faculté. Dès lors que lui importe ?

Les deux frères prirent donc pour thème deux passages de l'Apocalypse : le premier nous dépeint Jésus comme un agneau, qui rachète de son sang les crimes de notre espèce ; le second va nous expliquer tout le retable :

« Je vis ensuite l'agneau debout sur la montagne sainte et avec lui cent quarante-quatre mille personnes, qui portaient le nom de son père écrit sur leur front.

» J'entendis alors une voix du ciel, semblable au fracas des grandes eaux, pareille au bruit d'un grand tonnerre ; et cette voix, je l'entendais comme le son de plusieurs joueurs de harpe, qui touchent de leurs instruments.

» Ils chantaient un nouveau cantique devant le trône, et devant les quatre animaux, et devant les vieillards ; et nul ne pouvait le chanter que les cent quarante-quatre mille, qui avaient été rachetés de ce monde.

» Ceux-là n'ont point été souillés par les femmes, car ils sont demeurés vierges ; ceux-là suivent l'agneau en tous lieux ; ils ont été rachetés d'entre les hommes, pour être consacrés à Dieu et à l'agneau, ainsi que des prémices.

» Et l'on n'a jamais trouvé le mensonge dans leur bouche ; ils sont purs et sans tache devant le trône de Dieu [1]. »

Les peintres crurent pouvoir interpréter largement les versets de l'Écriture et grouper autour de l'Agneau toutes les idées chrétiennes, à l'aide des personnifications dogmatiques et historiques sanctionnées par un long usage.

. . . . . .

. . . . . .

Ce retable a une extrême importance. OEuvre capitale des frères Van Eyck, il était par cela même le plus vaste morceau entre-

[1] Apocalypse de St-Jean, chap. XIV.

Digitized by Google

pris jusqu'alors dans les régions cisalpines. Ce fut la grande épopée homérique de la peinture néerlandaise, une fertile création étudiée pendant près de deux siècles. Sur ce tronc merveilleux, sur cet arbre de Jessé, verdoyèrent tous les rameaux, s'épanouirent toutes les fleurs que, durant une longue suite d'années, l'imagination produisit dans les campagnes flamandes.

Le haut seulement de la composition était achevé, lorsqne le 18 septembre 1426, la mort brisa la palette d'Hubert et lui arracha les pinceaux qu'il avait consacrés au Seigneur. On l'enterra dans le caveau sépulcral de la famille Vydt, sous la chapelle même qu'il décorait naguère [1]. On lui éleva une tombe sous une arcade ouverte dans la muraille, et tailla sur la dalle qui fermait son dernier lit de repos un squelette en marbre, tenant une plaque de cuivre, où on lisait une épitaphe que nous traduisons du flamand :

> Voyez en moi votre image, vous qui passez au-dessus de ma tête : j'étais jadis semblable à vous, maintenant je suis mort et couché sous la terre, comme il y paraît bien. Ni la prudence, ni l'art, ni la médecine ne m'ont servi. Honneur, habileté, sagesse, pouvoir, opulence, grandeur, la mort n'épargne aucune chose. Je m'appelais Hubert Van Eyck, j'étais célèbre et admiré comme un grand peintre ; maintenant les vers me dévorent. J'étais quelque chose il y a peu de jours, et ne suis plus que néant.
>
> Ce fut en l'an du Seigneur mil quatre cent vingt-six, le dix-huit du mois de septembre, que je rendis avec peine mon âme à Dieu [2]. Priez-le pour moi, vous qui aimez l'art, afin que je puisse obtenir sa grâce, et fuyez le péché ; accomplissez le bien, pour qu'un jour il vous soit donné de me suivre.

Mais on ne livra point toute sa dépouille à la terre. L'os de son bras droit, de ce bras qui soutenait une main si habile, fut détaché par ses admirateurs. On l'exposa, comme un objet de vénération publique, dans une armoire de fer, à la porte de l'église, que le cimetière environnait selon l'ancienne coutume. Il y attirait encore la vue pendant le seizième siècle, et cette relique d'une nou-

[1] *Messager des sciences et des arts*, année 1825, page 265; année 1824, page 160

[2] Hubert, étant né en 1366, avait alors soixante ans accomplis.

Digitized by Google

velle espèce montrait quelle action profonde avait exercée e génie des Van Eyck sur les habitants de la Flandre [1].

Marguerite, qui était sans doute l'aînée de Jean, ne tarda pas à suivre Hubert en sa froide demeure. Elle alla aussi habiter le caveau funèbre de Josse Vydt [2]. Un portrait qui se trouve près de ceux des frères Van Eyck, sur un tableau possédé par l'ambassadeur russe Tatitscheff et où l'on voit Jésus saignant sous le fer de la lance impie, est regardé comme le sien [3].

Jean avait alors une quarantaine d'années. Seul et triste, il voulut se donner une compagne et choisit une jeune fille, qui avait a moitié de son âge. Comme beaucoup d'artistes, de poètes, il semble avoir placé mal son affection, du moins si l'on en juge par la figure de son épouse, qu'il a retracée lui-même. Elle a, dans ce tableau, un grand front, des arcades surciliaires bombées, mais presque pas de sourcils. L'orbite de l'œil est plein, avec des renflements à l'angle intérieur, près du nez; les yeux, qui sont petits, ont des bords tant soit peu rouges et dépourvus de cils. Le nez s'amincit par le haut et s'évase par le bas. Les pommettes forment une légère saillie : la bouche est pincée, la lèvre inférieure dépasse la lèvre supérieure, signe d'un caractère méprisant. Tout ce visage a une expression froide, sèche, désagréable. Deux cornets, qui se dressent sur les tempes, renferment ses cheveux antérieurs, de sorte que le devant du crâne est totalement nu. Une sorte de faille en toile

[1] Marc Van Vaernewyck, auteur de la première moitié du seizième siècle, vit cet os de ses propres yeux et il en parle dans son *Historie van Belgis*. — *Messager des sciences et des arts*, année 1823, pag. 266.

[2] Ce fait est constaté par le panégyrique de Lucas de Heere, suspendu autrefois dans l'église de St-Bavon, en face du chef-d'œuvre qu'il louait, c'est-à-dire en face de l'*Agneau mystique*. On y trouve ces deux vers, qui se rapportent à Huber Van Eyck et à Marguerite :

Hy rust begraven hier, de suster hem omtrent,
Die met haer schilderye oock menich heeft verwondert.

« Il repose enterré ici, près de sa sœur, qui étonna aussi le monde par ses peintures. »

On ignore en quelle année est morte: tout ce qu'on sait d'une manière positive, c'est qu'elle finit ses jours avant 1432. L'époque où Jean se maria est aussi inconnue.

[3] *Messager des sciences et des arts*, année 1841, pag. 301, art. de M. Passavant

Digitized by Google

épaisse, bordée d'une ruche de même étoffe, s'avance par-dessus les cornets. La disgrâcieuse ménagère porte une robe pourpre, à larges manches, ornée de petit gris. La main qu'on voit posée sur le pigastre est merveilleusement peinte, et le morceau a en général beaucoup de finesse. On y lit deux inscriptions : la première occupe le haut :

Conjux meus Johannes me complevit, anno 1439, mense Junii.

La seconde longe le bord inférieur.

Ætas mea triginta tria annorum. Als ikh kan.

Lorsqu'on regarde cette tête déplaisante, on n'envie point le bonheur matrimonial de Jean Van Eyck.

Il continua seul le tableau entrepris avec son frère; mais, en 1428, il fut obligé de suspendre son travail. Philippe-le-Bon expédiait une ambassade en Portugal, pour demander au roi Jean Ier la main de sa fille Elisabeth. « L'excellent maistre en art de painture » se joignit par son ordre à la troupe; il devait reproduire les traits de l'Infante et cette image devait être aussitôt envoyée dans les Pays-Bas, afin que le duc pût connaître au moins la figure de sa nouvelle épouse. Cent soixante livres lui furent données en récompense de ce voyage et de *certains voyages secrez* entrepris pour les affaires de son suzerain [1].

Les sires de Roubais, de Lannoy et d'autres seigneurs s'embarquèrent au port de l'Écluse, le 19 octobre 1428, sur deux galères vénitiennes, accompagnés de notre artiste. Ils furent contraints de relâcher dans plusieurs ports de la Grande-Bretagne, nommément à Sandwich, Plymouth et Falmouth; ils restèrent captifs dans le dernier jusqu'au second jour de décembre. Le 18 du même mois, ils atteignaient Lisbonne. La réception faite, les clauses stipulées, Jean, *varlet de chambre* de Philippe-le-Bon [2] se mit à l'œuvre : son pinceau eut les prémices de cette beauté que n'avait pas encore vue

[1] Archives de Lille, compte de Gui Guilbaut, du Ier janvier au 31 décembre 1428; *Rapport de M. Gachard*, page 268.

[2] *Collection de documents inédits concernant l'histoire de Belgique*, publiée par M. Gachard, tome II, page 68; Karel Van Mander lui donne le titre de conseiller privé: cumulait-il les deux fonctions, ou Karel Van Mander s'est-il trompé?

Digitized by Google

son maître. Le 12 février 1429, la pourtraiture de madame Elisabeth, painte au vif, partit pour Bruges. Ce tableau s'est perdu depuis lors et l'on doit beaucoup en regretter la destruction. Ouvrage exécuté dans un moment solennel, le grand homme y avait sans doute employé toute son adresse et tout son génie. Au lieu d'attendre inertement la réponse de leur souverain, les ambassadeurs formèrent le projet de parcourir la Péninsule. Pour débuter, ils allèrent à St.-Jacques en Galice, puis chez le duc d'Arjonne, puis en Castille, à Grenade et en bien d'autres lieux. Les rois de ces divers pays les accueillirent honorablement. Que Van Eyck ait négligé une pareille occasion, une pareille fête, nul ne le supposera, s'il connaît un peu les artistes. Le profond observateur dut ressentir une joie continuelle, en voyant cette nature si différente de la pâle et triste nature, déployée sous les regards du soleil septentrional. Une ardente lumière qui tombe par torrents sur des campagnes sèches et poudreuses, une végétation que la chaleur brûle et noircit, un air transparent comme le vide, un ciel toujours pur, d'un bleu indigo, une mer éclatante, aussi bleue que le ciel, ou verte comme une émeraude, les silhouettes durement esquissées des objets, les lointains diaphanes des paysages, les hauteurs jaspée, irrisées de mille nuances d'or, de nacre, d'opale et d'améthyste, l'ombre couleur d'azur, les nuits sereines où les constellations rayonnent plus grandes, plus magnifiques, voilà ce qui dut l'étonner, le ravir, le plonger dans l'extase et dans une sorte d'ivresse. Bientôt, lorsqu'il traversa l'Andalousie, les palmiers se dressèrent au bord du chemin, les aloès brandirent leurs feuilles pointues et rigides qui simulent des glaives, le laurier-rose déploya son noble feuillage, les cactus allongèrent leurs serpents de verdure. Ayant poursuivi leur route jusqu'à la fin de mai, la splendeur et les grâces d'un printemps espagnol éblouirent successivement leurs regards. Le thym, le genêt, la lavande, l'œillet de Chine et mille plantes inconnues parfumaient l'air de vives senteurs : le myrthe, l'oranger, le citronnier se couvraient de blanches toisons et versaient dans l'air d'autres arômes. Grenade était encore la ville des Abencerages; le nom d'Allah retentissait au fond des mosquées, les lampes éternelles brillaient devant le Dieu du prophète, et les sultanes erraient nonchalemment sous les voûtes sculptées de

Digitized by Google

l'Alhambra. Quels objets d'étude pour notre artiste! Comme il devait examiner les sombres chevelures, les grands yeux noirs, le teint doré, les traits élégants de cette population africaine! Les jours trop rapides de ce merveilleux pélerinage comptèrent sans doute parmi les plus beaux de sa vie.

La réponse de Philippe-le-Bon arriva le 4 du mois de juin. Elle était favorable et les ambassadeurs s'occupèrent immédiatement du traité de mariage, comme on disait alors. Le 25 du mois de juillet, le sire de Roubaix épousa l'Infante par procuration. De grandes fêtes, des repas, des cavalcades, longuement décrits dans une relation contemporaine [1], ne leur permirent pas de s'éloigner avant la fin de septembre. Ces réjouissances magnifiques, sous une chaleur de trente-cinq à trente-huit degrés, fournirent encore plusieurs sujets de méditation à Van Eyck. Ils s'embarquèrent cependant, mais soit ignorance, soit inadvertance, ils choisirent, pour se confier aux vagues, la terrible saison de l'équinoxe. La Belgique fut près de perdre son glorieux enfant et le tableau de St.-Bavon courut grand risque de ne pas être achevé. Une flotte de quatorze navires portait la princesse, les ambassadeurs et les gens de leur suite. Le mauvais temps les força de relâcher à plusieurs reprises; neuf vaisseaux se perdirent; au bout de quarante jours, ils n'avaient point encore dépassé le nord de la Péninsule. Le chef de l'entreprise, le sire de Roubais, se trouva si malade, si *aggrevé*, qu'il fallut le descendre à Ribadeo, petit port de la Galice. Seize jours après, il fut assez remis pour continuer le voyage. Mais le pilote se trompa de chemin et ils furent poussés vers la pointe de l'Angleterre, au lieu nommé *le camp de César*; là, ils se virent menacés d'un naufrage. Mais ils gagnèrent le havre de Plymouth, et le jour de Noël, à midi, les bassins de l'Écluse avaient reçu l'escadre. Isabelle était en mer depuis trois mois.

Jean Van Eyck, bronzé par le soleil du Portugal, se rendit à Gand pour y continuer l'*Agneau symbolique*. Ce fut alors probable-

[1] *Relation de l'ambassade envoyée par Philippe-le-Bon en Portugal, pour demander en mariage et épouser en son nom, l'infante Isabelle, ainsi que du voyage, de l'arrivée et de la réception de l'infante en Flandre*; collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique, publiée par M. Gachard, tome II, p. 63.

Digitized by Google

ment qu'il peignit les volets de droite; il plaça au fond des orangers avec leurs pommes d'or, le cèdre, le cyprès qui n'est pas un arbre septentrional, mais un arbre du midi où il atteint des proportions gigantesques, et le tronc nu, les mobiles éventails du palmier. Le fruit des Hespérides et la plante de l'amour chargèrent les mains de deux poètes. Il donna aux ermites, aux pélerins des figures bazanées, des cheveux noirs, une expression de fanatique piété, comme il en avait vu sur le sol brûlant de l'Estramadure et des Castilles. Là prirent naissance les rapports de la Flandre avec l'Espagne. Chose étrange et bien digne de remarque! ce grand homme, dont le génie ouvrait à la nation le monde poétique des beaux-arts, subissait le premier une influence, qui devait un jour déterminer pour longtemps le sort de sa patrie.

Enfin cette œuvre immense fut achevée en 1432. On n'y admirait pas moins de trois cent trente figures, toutes ayant un caractère individuel et nulle ne ressemblant aux autres. Le 6 du mois de mai, on plaça le tableau, on consacra la chapelle; on écrivit ensuite le long du bord inférieur ces paroles latines :

Pictor Hubertus e Eyck, major quo nemo repertus,
Incepit; pondusque Johannes, arte secundus,
Suscepit lætus, Judoci Vyd prece fretus.
VersU seXta Mai Vos CoLLoCat aCta tUerI.

Ce qui veut dire : Le peintre Hubert Van Eyck, le plus grand qui ait jamais existé, a commencé ce tableau et Jean, le second de son art, s'est chargé de le finir, à la prière de Josse Vydt. Ce vers vous annonce que le six mai on exposa aux regards du public le travail terminé [1].

Les lettres numériques du chronogramme donnent le chiffre 1432, et achèvent de fixer la date.

[1] Cette inscription avait été recueillie vers le milieu du seizième siècle, peu avant l'époque des iconoclastes, par un studieux jurisconsulte des Pays-Bas nommé Christophe Van Huerne : son manuscrit en deux volumes in-folio existe encore. M. Louis De Bast, l'ayant lu, appela le premier l'attention sur les quatre vers. Une couche de peinture les avait fait disparaître du tableau même. Depuis ors la couche a été enlevée sous l'inspection de M. Waagen et on a pu lire le quatrain dans sa forme primitive.

Digitized by Google

Cette inscription barbare contient aussi un pieux hommage rendu par Jean à la mémoire de son frère. On y retrouve cette modestie que nous a déjà fait connaître sa devise : mettre Hubert au-dessus de lui, c'était lui accorder le plus brillant de tous les éloges. La conscience de sa propre valeur perce néanmoins sous le panégyrique; en décernant à son maître et ami la première couronne, il est persuadé qu'il l'entoure d'une gloire immense et affirme qu'il n'a jamais eu d'égal. Ce témoignage public nous intéresse d'une autre manière : il prouve que l'aîné des deux peintres commença le retable, qui fut achevé par le cadet. En l'examinant avec soin, on doit y reconnaître deux touches différentes et on peut déterminer quelle portion du tableau revient à Hubert, quelle portion à Jean. C'est dans tous les cas une étude méritoire et curieuse. Nous verrons plus loin les résultats qu'elle donne. Mais si cette notice a une grande valeur historique, on n'a pas le droit d'en exagérer l'importance : je proteste donc formellement contre les inductions que M. Louis De Bast a voulu en tirer. Il a écrit de nombreuses pages où il soutient que « *l'invention* et le *perfectionnement* de la peinture à l'huile, ou, pour mieux dire, *l'application* de cette méthode aux tableaux *proprement* dits, avec ce succès complet qui l'a fait adopter par les artistes de toutes les écoles, doivent être attribués à l'aîné des frères [1]. » Il prend au pied de la lettre l'affectueuse hyperbole de Jean et raisonne ainsi : Puisque Hubert était le plus grand peintre qu'on eût jamais vu, c'est donc lui qui a découvert le fameux procédé. — Or, quand même le noble élève n'aurait point amplifié le talent de son guide, quand même il lui aurait été inférieur par l'exécution, hypothèse fausse et inadmissible, cela n'autoriserait point à douter de son génie inventif; car il aurait pu avoir les qualités d'un penseur plutôt que celles d'un peintre. Pour légitimer un doute semblable, un texte positif serait nécessaire. Mais tous les textes parlent en faveur du jeune Van Eyck. Outre Vasari et Karel Van Mander qui lui prêtent leur caution, Facius arrive à son aide [2]. Un autre contemporain, Jean

[1] *Messager des sciences et des arts*, année 1825, page 157.

[2] Voici comment il s'exprime : « Joannes Gallicus nostri sæculi pictorum princeps judicatus est, litterarum nonnihil doctus, geometriæ præsertim, et

Digitized by Google

Santi, père de Raphaël, passe totalement Hubert sous silence, preuve de l'éclat supérieur qui entourait son émule :

A Brugi a supra gli altri piu lodati
Il gran Joannes, il discepol Rugero,
Con tanti d'alto merto dotati,
Della cui arte e sommo magistero
Di colorire furno si excellenti
Che han superato spesse volte il vero.

L'effet produit par l'*Agneau mystique* fut immense. On ne le montrait qu'aux grands seigneurs, ou aux curieux dont la bourse était bien ronde et s'ouvrait aisément, hors certains jours de fête pendant lesquels tout le monde pouvait l'admirer. La foule était alors si épaisse que l'on atteignait avec difficulté la chapelle. Hommes, femmes, vieillards, jeunes gens se pressaient alentour, comme les abeilles et les mouches autour des corbeilles de fruit et de fleurs [1].

Van Eyck était retourné à Bruges. Il y peignit un autel qui lui valut de grandes louanges; il exécuta aussi de magnifiques portraits, avec le soin, la patience qu'on admire dans tous ses tableaux : derrière les figures, il ouvrait en mainte occasion de charmantes perspectives agrestes. Ses ébauches étaient plus éclatantes, plus fermes que les productions achevées des autres coloristes. Van Mander se rappelait en avoir examiné une chez Lucas de Heere ; son maître, où ressortait agréablement une jeune personne, qui se détachait sur un beau paysage. C'est ainsi qu'il travaillait à se rendre immortel, pendant que la vieillesse, l'entourant peu à peu comme une nuit d'hiver, le glaçait déjà de ses premières bises et raréfiait sa chevelure. Mais il ne devait point emporter son secret sous la dalle funèbre ; les hommes robustes ne manquent jamais de féconder les esprits, de laisser au monde un vivant souvenir et une glorieuse postérité.

Quoique les illustres frères n'eussent point divulgué leur secret,

earum artium quæ ad picturæ ornamentum accederent, *putaturque ob eam rem multa de colorum proprietatibus invenisse*, quæ ab antiquis tradita ex Plinii et aliorum auctorum lectione didicerat. *De viris illustribus liber*, page 46.

[1] Karel Van Mander.

Digitized by Google

leur intelligence était trop puissante pour qu'ils fondassent uniquement sur cet avantage matériel leurs espérances d'immortalité. Ils se seraient même sans doute fait un scrupule de ravir à leur pays, au monde et à l'art cette importante découverte. Ils ne voulurent point, d'un autre côté, la rendre banale et se priver de l'attention qu'elle excitait, du surcroît de valeur qu'elle donnait à leurs tableaux. Prenant donc un moyen terme, ils instruisirent de leur procédé quelques disciples choisis. On ne sait pas la date de cette communication. La plus ancienne preuve qui la démontre, est le panneau de l'année 1417, portant ce millésime et le nom de l'auteur Pierre-Christophsen [1] : il est peint à l'huile. On le voyait autrefois dans la collection de M. Aders : M. Passavant, de Francfort, le possède maintenant. Ce tableau contredit les paroles de Van Mander et de Vasari, selon lesquelles Jean n'aurait enseigné sa méthode qu'après avoir atteint la vieillesse [2]. Rogier de Bruges semble avoir été son élève de prédilection. Hugo Van der Goes, Josse de Gand, les deux Van der Meire [3] obtinrent aussi la faveur de participer à cette brillante conquête. Un homme des pays lointains y fut associé.

Pendant que le noble investigateur projetait les rayons de sa gloire à travers les brumes septentrionales, des marchands florentins, qui commerçaient avec Naples et séjournaient alors dans les Flandres, expédièrent au roi Alphonse Ier un tableau de Jean, où l'on voyait de nombreuses figures. Le prince en fut charmé, le jugea du plus grand prix, et la beauté de l'exécution, la nouveauté

[1] Voici comment est figurée cette inscription :

† PETRUS. XPR. ME. FECIT. 1417.

[2] Voyez le *Livre des peintres* à l'article *Rogier de Bruges*.

[3] Pour Rogier de Bruges on a l'autorité de Vasari, de Karel Van Mander, de Jean Santi et de Facius; pour Hugo Van der Goes, celle des deux premiers; pour Josse de Gand, celle de Vasari et les notes manuscrites de la fin du quinzième siècle, qui appartiennent à M. Delbecq, de Gand; pour Gérard Van der Meire, un passage de ces notes (les deux phrases sont imprimées dans le *Messager des sciences et des arts*, années 1824, pages 132 et 133). Immerzeel est le seul qui mentionne Jean Van der Meire dans son Dictionnaire des artistes néerlandais, il ne dit point où il a puisé ses renseignements. Ma conviction n'est pas entière relativement à ces trois derniers peintres.

Digitized by Google

du moyen attirèrent une foule de curieux. Parmi les spectateurs se trouva un nommé Antonello. Il avait vu le jour à Messine, en 1414 [1], et était d'une ancienne famille, qui cultivait depuis longtemps l'art de peindre. Lui-même l'avait appris de bonne heure : pendant son enfance, il avait bien des années tenu le crayon à Rome. Vif, intelligent et adroit, il s'était rendu fort habile ; continuant d'y résider, il finit par y jouir d'une certaine réputation. Il alla ensuite habiter Palerme, puis sa ville natale, où ses travaux confirmèrent la haute idée que l'on avait de lui. Des affaires l'ayant contraint de se rendre à Naples, tout le monde lui parla du tableau que possédait Alphonse ; il l'alla voir ; l'intensité de la couleur, la force et l'harmonie de la peinture l'émerveillèrent au dernier point. Dans son enthousiasme, il négligea ses occupations, oublia ses plans primitifs et s'achemina vers la Belgique; il atteignit sain et sauf la ville de Bruges [2]. Là il s'introduisit chez Jean Van Eyck : pour obtenir ses bonnes grâces, il lui donna des esquises faites à la manière italienne, sans compter d'autres présents. Sa finesse méridionale surprit et déjoua la réserve de l'homme du Nord : le grand peintre l'initia au mystère de son travail Antonello demeura dans la Flandre aussi longtemps qu'il ne posséda point d'une manière complète la pratique de la nouvelle méthode. Il songeait à regagner son pays, mais n'était point encore décidé, lorsque Van Eyck mourut [3]. Jean peignait dans la ville d'Ypres un autel pour l'église de Saint-Martin, qui lui avait été demandé par Nicolas de Maelbeke, abbé du monastère situé auprès. Il avait mis au centre la Vierge tenant son fils dans ses bras et vêtue d'un magnifique manteau rouge : il lui avait donné une belle tête flamande d'assez bonnes proportions. L'enfant est nu, mais un voile léger entoure le milieu de son corps : il sourit malheureusement d'une façon peu intelligente. A gauche, devant eux, s'agenouille le prieur : sa tête rase, ses moustaches noires et une im-

[1] *Notice historique et critique sur Antonello de Messine*, par Tommaso Puccini Florence, 1809.

[2] Alphonse avait conquis le royaume de Naples en 1442 : le voyage d'Antonello fut donc postérieur à cette date.

[3] Vasari, *Vita d'Antonello da Messina.*

Digitized by Google

périale blanche communiquent à sa physionomie une apparence chinoise. Il tient dans sa main droite un livre de messe et, dans la gauche, une crosse avec un Saint-Martin à cheval. Une voûte soutenue par des colonnes surmontées de chapitaux romans les abrite, ainsi qu'un dais de pierre. Dans l'intervalle des colonnes, on aperçoit la campagne, où se dresse le mont Cassel, peu éloigné d'Ypres. L'avare lumière du Nord éclaire ce paysage. Sur le côté extérieur des volets se dessinent quatre grisailles. On y voit un deuxième groupe du Christ et de sa mère, trois anges qui annoncent, au son de la trompette, la naissance du Rédempteur, la sibylle de Cumes et l'empereur Auguste, sous le règne duquel Jésus prit sa forme terrestre. Quand il eut achevé le dehors des ailes, Van Eyck s'occupa de l'intérieur. Il représenta en haut le buisson ardent et la porte d'Ezéchiel, *Rubus ardens et non comburens*, — *Porta Ezechielis clausa.* Au-dessous il ébaucha un Gédéon près de son merveilleux emblême, un Aaron portant la verge symbolique. Mais il ne put les finir ; il tomba malade et, selon toute vraisemblance, gagna sa demeure à la hâte [1]. On était alors en 1445 ; il expira bientôt, âgé de 59 ans [2]. Ce fut une grande lumière qui s'éteignit dans le Nord et dont le souvenir devait presque entièrement disparaître aussi de l'ingrate mémoire des peuples.

L'église St-Donat de Bruges fut le monument où on ensevelit sa dépouille. On la plaça près d'un pilier, sur lequel on lisait au seizième siècle :

Hic jacet eximiâ clarus virtute Joannes,
In quo picturæ gratia mira fuit ;
Spirantes formas, et humum florentibus herbis
Pinxit, et ad vivum quodlibet egit opus.
Quippe illi Phidias et cedere debet Apelles :
Arte illi inferior ac Polycletus erat.

[1] « Ce Jean d'Eick se tenait le plus souvent en la triomphante cité de Bruges, où il finit honorablement ses jours. » Guichardin, *Description des Pays-Bas.* Il faut joindre ce témoignage à ceux que nous avons cités plus haut, pour combattre l'opinion de M. Louis De Bast, qui soutient que Gand était la demeure habituelle des Van Eyck.

[2] « Anno 1445, heeft meester Joannes van Eycken, een befaemden schilder, binnen Yper geschildert dat overtreffelyck tarefeel, 't welcke gestelt wiert in

Digitized by Google

Crudeles igitur , crudeles dicite Parcas
Quæ nobis talem eripuere virum.
Actum sit lacrymis incommutabile fatum ;
Vivat ut in cœlis jam deprecare Deum.

Ce que nous traduirons de la manière suivante :

Ici repose Jean , célèbre par sa vertu et dont les tableaux ont une grâce merveilleuse : il sut peindre des formes vivantes , la terre chargée d'herbes fleuries et animer tout ce qu'il représentait. Il l'a emporté sur Phidias et sur Apelle , Polyclète lui était aussi inférieur. Nommez donc , nommez les Parques barbares , elles qui nous ont enlevé un tel homme. Que nos larmes accusent l'impitoyable sort. Prions Dieu pour qu'il lui ouvre le ciel.

La facture de ces distiques et l'érudition gréco-latine , dont on les a brodés, prouvent qu'ils ne sont pas du quinzième siècle. On les aura substitués à l'épitaphe primitive, pour mettre le tombeau à la mode. Ce tombeau n'existe plus ; l'édifice même a été renversé , non par le temps , mais par les hommes ; la poussière de l'artiste est devenue le jouet des vents : une promenade remplace l'église où il dormait du sommeil de la mort : la multitude foule d'un pas insouciant la terre qui l'abritait ; l'oublieuse nature y enfonce les racines du tilleul et déploie gaiement au-dessus la moqueuse opulence de ses verts feuillages.

den choor van S. Maertens, tot een gedachteniss van den eerweirdigen heere Nicolaus van Maelbeke, abt ofte proost van St. Maertens klooster, die daer vooren begraven ligt. » Extrait d'un manuscrit du quinzième siècle, provenant des Frères gris de la ville d'Ypres. M. Lambin, qui demeure dans cette ancienne commune possède maintenant cet extrait. Pour la date que nous assignons à la mort de Jean , voyez les preuves un peu plus bas.

Digitized by Google

périale blanche communiquent à sa physionomie une appa
chinoise. Il tient dans sa main droite un livre de messe et, d
gauche, une crosse avec un Saint-Martin à cheval. Une voût
tenue par des colonnes surmontées de chapitaux romans les a
ainsi qu'un dais de pierre. Dans l'intervalle des colonne
aperçoit la campagne, où se dresse le mont Cassel, peu é
d'Ypres. L'avare lumière du Nord éclaire ce paysage. Sur l
extérieur des volets se dessinent quatre grisailles. On y v
deuxième groupe du Christ et de sa mère, trois anges qui a
cent, au son de la trompette, la naissance du Rédempteur,
bylle de Cumes et l'empereur Auguste, sous le règne duquel
prit sa forme terrestre. Quand il eut achevé le dehors des
Van Eyck s'occupa de l'intérieur. Il représenta en haut le b
ardent et la porte d'Ezéchiel, *Rubus ardens et non comb*
— *Porta Ezechielis clausa.* Au-dessous il ébaucha un Gédé
de son merveilleux emblême, un Aaron portant la verge s
que. Mais il ne put les finir ; il tomba malade et, selon to
semblance, gagna sa demeure à la hâte [1]. On était alors e
il expira bientôt, âgé de 59 ans [2]. Ce fut une grande lu
s'éteignit dans le Nord et dont le souvenir devait presqu
ment disparaître aussi de l'ingrate mémoire des peuples.

L'église St-Donat de Bruges fut le monument où on e
dépouille. On la plaça près d'un pilier, sur lequel on li
zième siècle :

Hic jacet eximià clarus virtute Joannes,
In quo picturæ gratia mira fuit ;
Spirantes formas, et humum florentibus herb
Pinxit, et ad vivum quodlibet egit opus
Quippe illi Phidias et cedere debet Apelles :
Arte illi inferior ac Polycletus erat.

[1] « Ce Jean d'Eick se tenait le plus souvent en la triomphant
où il finit honorablement ses jours. » GUICHARDIN, *Description*
faut joindre ce témoignage à ceux que nous avons cités plus
battre l'opinion de M. Louis De Bast,
tuelle des Van E

[2] « Anno 1445
bin

[illegible] dicite Parcas
[illegible] virum.
[illegible] fatum ;
[illegible] Deum.

Ce que nous traduirons de la manière suivante :

Ici repose Jean, célèbre par sa vertu et dont les tableaux ont une grâce merveilleuse : il sut peindre des formes vivantes, la terre chargée d'herbes fleuries et animer tout ce qu'il représentait. Il l'a emporté sur Phidias et sur Apelle. Polydète lui était aussi inférieur. Nommez donc, nommez les Parques barbares, elles qui nous ont enlevé [illegible] accusent

dont on
cle. On
ombeau
renver-
le l'ar-
nplace
foule
r es-
no-

administrative
ause, à laquelle
n talent; au lieu
le a conservé de
est incorrect et

a toujours plaisir
s : on revient avec
jets; car aucun his-
tumes, les usages de
e avec plus de patience
iter. Ces qualités com-
ons, les exagérations de
XVI et surtout dans le
, dont nous allons parler.
M. Capefigue indique nette-
ion accréditée dans le monde
que la plus mémorable de
e, suivant la belle expression
. n'est pas, tant s'en faut, l'avis
igneront de nous, dit-il, lorsque
, par amour-propre aux événements
à travers quelques reflets de gloire,
s que les *troubles des Bourguignons*,
qui suspendirent les grandeurs et les
té éclatera, dit-il aussi, dès que l'histoire
'abri de l'école qui l'a corrompue comme
donc avec une singulière amertume de
s encyclopédistes, des économistes, etc.;
veut bien reconnaître que Voltaire avait
de *vulgaires compositions* l'*Emile* et la
a pas assez de couleurs sur sa palette
l'ancien régime. On a eu tort, suivant
ivre Mme Du Barry : elle a été mal ju-
rire les jésuites, dont M. Capefigue est
voir lui-même signalé avec force, dans
il qu'ils ont fait aux Bourbons. Il est
es abus qui rongeaient la société du
les rigueurs, mais l'existence de la
ent les idées de M. Capefigue sur la

Digitized by Google

périale blanche communiquent à sa physionomie une apparence chinoise. Il tient dans sa main droite un livre de messe et, dans la gauche, une crosse avec un Saint-Martin à cheval. Une voûte soutenue par des colonnes surmontées de chapitaux romans les abrite, ainsi qu'un dais de pierre. Dans l'intervalle des colonnes, on aperçoit la campagne, où se dresse le mont Cassel, peu éloigné d'Ypres. L'avare lumière du Nord éclaire ce paysage. Sur le côté extérieur des volets se dessinent quatre grisailles. On y voit un deuxième groupe du Christ et de sa mère, trois anges qui annoncent, au son de la trompette, la naissance du Rédempteur, la sibylle de Cumes et l'empereur Auguste, sous le règne duquel Jésus prit sa forme terrestre. Quand il eut achevé le dehors des ailes, Van Eyck s'occupa de l'intérieur. Il représenta en haut le buisson ardent et la porte d'Ezéchiel, *Rubus ardens et non comburens*, — *Porta Ezechielis clausa.* Au-dessous il ébaucha un Gédéon près de son merveilleux emblême, un Aaron portant la verge symbolique. Mais il ne put les finir ; il tomba malade et, selon toute vraisemblance, gagna sa demeure à la hâte [1]. On était alors en 1445 ; il expira bientôt, âgé de 59 ans [2]. Ce fut une grande lumière qui s'éteignit dans le Nord et dont le souvenir devait presque entièrement disparaître aussi de l'ingrate mémoire des peuples.

L'église St-Donat de Bruges fut le monument où on ensevelit sa dépouille. On la plaça près d'un pilier, sur lequel on lisait au seizième siècle :

Hic jacet eximiâ clarus virtute Joannes,
In quo picturæ gratia mira fuit ;
Spirantes formas, et humum florentibus herbis
Pinxit, et ad vivum quodlibet egit opus.
Quippe illi Phidias et cedere debet Apelles :
Arte illi inferior ac Polycletus erat.

[1] « Ce Jean d'Eick se tenait le plus souvent en la triomphante cité de Bruges, où il finit honorablement ses jours. » Guichardin, *Description des Pays-Bas.* Il faut joindre ce témoignage à ceux que nous avons cités plus haut, pour combattre l'opinion de M. Louis De Bast, qui soutient que Gand était la demeure habituelle des Van Eyck.

[2] « Anno 1445, heeft meester Joannes van Eycken, een befaemden schilder, binnen Yper geschildert dat overtreffelyck tarefeel, 't welcke gestelt wiert in

Digitized by Google

Crudeles igitur, crudeles dicite Parcas
Quæ nobis talem eripuere virum.
Actum sit lacrymis incommutabile fatum ;
Vivat ut in cœlis jam deprecare Deum.

Ce que nous traduirons de la manière suivante :

Ici repose Jean, célèbre par sa vertu et dont les tableaux ont une grâce merveilleuse : il sut peindre des formes vivantes, la terre chargée d'herbes fleuries et animer tout ce qu'il représentait. Il l'a emporté sur Phidias et sur Apelle, Polyclète lui était aussi inférieur. Nommez donc, nommez les Parques barbares, elles qui nous ont enlevé un tel homme. Que nos larmes accusent l'impitoyable sort. Prions Dieu pour qu'il lui ouvre le ciel.

La facture de ces distiques et l'érudition gréco-latine, dont on les a brodés, prouvent qu'ils ne sont pas du quinzième siècle. On les aura substitués à l'épitaphe primitive, pour mettre le tombeau à la mode. Ce tombeau n'existe plus ; l'édifice même a été renversé, non par le temps, mais par les hommes ; la poussière de l'artiste est devenue le jouet des vents : une promenade remplace l'église où il dormait du sommeil de la mort : la multitude foule d'un pas insouciant la terre qui l'abritait ; l'oublieuse nature y enfonce les racines du tilleul et déploie gaiement au-dessus la moqueuse opulence de ses verts feuillages.

den choor van S. Maertens, tot een gedachtenisse van den eerweirdigen heere Nicolaus van Maelbeke, abt ofte proost van St. Maertens klooster, die daer vooren begraven ligt. » Extrait d'un manuscrit du quinzième siècle, provenant des Frères gris de la ville d'Ypres. M. Lambin, qui demeure dans cette ancienne commune possède maintenant cet extrait. Pour la date que nous assignons à la mort de Jean, voyez les preuves un peu plus bas.

Digitized by Google

LOUIS XVI, PAR M. CAPEFIGUE.

M. Capefigue se distingue de tous les historiens français contemporains, non-seulement par une fécondité sans exemple, mais aussi par la tendance bizarre de son esprit. Il est le fougueux adversaire de tous les écrivains qui soutiennent les principes de 1789, des Thiers, des Mignet, des Michelet, etc.; soit conviction, soit désir de se singulariser, il ne se contente pas de combattre dans le camp des légitimistes et des torys, il déclare même en toutes lettres que l'on a eu grandement tort de renverser l'ancien régime. On dirait que M. Capefigue est décidé à conserver intactes les opinions de sa jeunesse; car on retrouve encore en lui l'ancien rédacteur de la *Quotidienne*, à laquelle il fut attaché en 1823 [1], et le panégyriste du duc d'Angoulême dont il raconta jadis ses exploits contre les libéraux d'Espagne.

Ce n'est pas sans raison que la critique se montre depuis quelque temps très-sévère pour M. Capefigue. Assurément on ne révoque pas en doute cette érudition patiente et sagace, dont il a donné tant de preuves, on ne conteste pas les services qu'il a rendus à son pays, par ses immenses travaux sur l'histoire de France, mais on remarque à regret que ce laborieux écrivain est loin de tenir ce que ses débuts promettaient. Les nombreux ouvrages, publiés depuis quelques années par M. Capefigue, sont presque tous éclipsés

[1] M. Capefigue est né à Marseille en 1799; avant de débuter dans le monde littéraire, il avait été élève de l'école des Chartes.

Digitized by Google

par la *Vie de Philippe-Auguste*, *l'Histoire constitutionnelle et administrative de la France* et *l'histoire de la Restauration*. Il semble que la cause, à laquelle M. Capefigue s'est voué, exerce une influence fâcheuse sur son talent; au lieu de chercher les vastes horizons, sa pensée se rétrécit; son style a conservé de la couleur, mais il manque de précision, parfois même il est incorrect et défiguré par des trivialités indignes d'un homme de goût.

Mais, quels que soient les défauts de M. Capefigue, il y a toujours plaisir et profit à le suivre dans ses pérégrinations rétrospectives : on revient avec des notions nouvelles et intéressantes sur une foule d'objets; car aucun historien ne retrace avec plus de soin les mœurs, les coutumes, les usages de l'époque qu'il veut faire revivre; aucun ne recherche avec plus de patience les moindres actes des personnages qu'il veut ressusciter. Ces qualités compensent jusqu'à un certain point les singulières opinions, les exagérations de tout genre qui fourmillent dans l'*Histoire de Louis XVI* et surtout dans le complément de cet ouvrage, la *Vie de Louis XVI*, dont nous allons parler.

Dès les premières lignes de son introduction, M. Capefigue indique nettement pourquoi il a pris la plume. Suivant l'opinion accréditée dans le monde jusqu'ici, la révolution de 1789 est l'époque la plus mémorable de l'histoire moderne; elle commence en Europe, suivant la belle expression de Mignet, l'ère des sociétés nouvelles. Tel n'est pas, tant s'en faut, l'avis de M. Capefigue. « Quand les temps s'éloigneront de nous, dit-il, lorsque les générations ne seront plus intéressées par amour-propre aux événements de la révolution française, cette crise, à travers quelques reflets de gloire, ne sera rangée ni plus haut ni plus bas que les *troubles des Bourguignons*, *la Ligue* et tant d'autres événements qui suspendirent les grandeurs et les prospérités de notre patrie. » La vérité éclatera, dit-il aussi, dès que l'histoire sera rentrée dans l'ordre naturel *à l'abri de l'école qui l'a corrompue comme un pamphlet*. M. Capefigue parle donc avec une singulière amertume de l'*esprit bavard* des états-généraux, des encyclopédistes, des économistes, etc.; il est loin d'admirer Montesquieu, il veut bien reconnaître que Voltaire avait de l'esprit, mais il regarde comme de *vulgaires compositions* l'*Emile* et la *Nouvelle-Héloïse*. En revanche, il n'a pas assez de couleurs sur sa palette pour embellir le tableau qu'il trace de l'ancien régime. On a eu tort, suivant lui, de traiter si sévèrement cette pauvre Mme Du Barry : elle a été mal jugée, dit-il. On a eu tort aussi de proscrire les jésuites, dont M. Capefigue est devenu le fervent défenseur, après avoir lui-même signalé avec force, dans son histoire de la Restauration, le mal qu'ils ont fait aux Bourbons. Il est plein d'indulgence pour la plupart des abus qui rongeaient la société du 18e siècle; il excuse presque non point les rigueurs, mais l'existence de la Bastille. Pour faire connaître entièrement les idées de M. Capefigue sur la

Digitized by Google

l'Alhambra. Quels objets d'étude pour notre artiste! Comme il devait examiner les sombres chevelures, les grands yeux noirs, le teint doré, les traits élégants de cette population africaine! Les jours trop rapides de ce merveilleux pélerinage comptèrent sans doute parmi les plus beaux de sa vie.

La réponse de Philippe-le-Bon arriva le 4 du mois de juin. Elle était favorable et les ambassadeurs s'occupèrent immédiatement du traité de mariage, comme on disait alors. Le 25 du mois de juillet, le sire de Roubaix épousa l'Infante par procuration. De grandes fêtes, des repas, des cavalcades, longuement décrits dans une relation contemporaine [1], ne leur permirent pas de s'éloigner avant la fin de septembre. Ces réjouissances magnifiques, sous une chaleur de trente-cinq à trente-huit degrés, fournirent encore plusieurs sujets de méditation à Van Eyck. Ils s'embarquèrent cependant, mais soit ignorance, soit inadvertance, ils choisirent, pour se confier aux vagues, la terrible saison de l'équinoxe. La Belgique fut près de perdre son glorieux enfant et le tableau de St.-Bavon courut grand risque de ne pas être achevé. Une flotte de quatorze navires portait la princesse, les ambassadeurs et les gens de leur suite. Le mauvais temps les força de relâcher à plusieurs reprises; neuf vaisseaux se perdirent; au bout de quarante jours, ils n'avaient point encore dépassé le nord de la Péninsule. Le chef de l'entreprise, le sire de Roubais, se trouva si malade, si *aggrevé*, qu'il fallut le descendre à Ribadeo, petit port de la Galice. Seize jours après, il fut assez remis pour continuer le voyage. Mais le pilote se trompa de chemin et ils furent poussés vèrs la pointe de l'Angleterre, au lieu nommé *le camp de César*; là, ils se virent menacés d'un naufrage. Mais ils gagnèrent le havre de Plymouth, et le jour de Noël, à midi, les bassins de l'Écluse avaient reçu l'escadre. Isabelle était en mer depuis trois mois.

Jean Van Eyck, bronzé par le soleil du Portugal, se rendit à Gand pour y continuer l'*Agneau symbolique*. Ce fut alors probable-

[1] *Relation de l'ambassade envoyée par Philippe-le-Bon en Portugal, pour demander en mariage et épouser en son nom, l'infante Isabelle, ainsi que du voyage, de l'arrivée et de la réception de l'infante en Flandre*; collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique, publiée par M. Gachard, tome II, p. 63.

Digitized by Google

ment qu'il peignit les volets de droite; il plaça au fond des orangers avec leurs pommes d'or, le cèdre, le cyprès qui n'est pas un arbre septentrional, mais un arbre du midi où il atteint des proportions gigantesques, et le tronc nu, les mobiles éventails du palmier. Le fruit des Hespérides et la plante de l'amour chargèrent les mains de deux poètes. Il donna aux ermites, aux pélerins des figures bazanées, des cheveux noirs, une expression de fanatique piété, comme il en avait vu sur le sol brûlant de l'Estramadure et des Castilles. Là prirent naissance les rapports de la Flandre avec l'Espagne. Chose étrange et bien digne de remarque! ce grand homme, dont le génie ouvrait à la nation le monde poétique des beaux-arts, subissait le premier une influence, qui devait un jour déterminer pour longtemps le sort de sa patrie.

Enfin cette œuvre immense fut achevée en 1432. On n'y admirait pas moins de trois cent trente figures, toutes ayant un caractère individuel et nulle ne ressemblant aux autres. Le 6 du mois de mai, on plaça le tableau, on consacra la chapelle; on écrivit ensuite le long du bord inférieur ces paroles latines :

Pictor Hubertus e Eyck, major quo nemo repertus,
Incepit; pondusque Johannes, arte secundus,
Suscepit lætus, Judoci Vyd prece fretus.
VersU seXta Mai Vos CoLLoCat aCta tUerI.

Ce qui veut dire : Le peintre Hubert Van Eyck, le plus grand qui ait jamais existé, a commencé ce tableau et Jean, le second de son art, s'est chargé de le finir, à la prière de Josse Vydt. Ce vers vous annonce que le six mai on exposa aux regards du public le travail terminé [1].

Les lettres numériques du chronogramme donnent le chiffre 1432, et achèvent de fixer la date.

[1] Cette inscription avait été recueillie vers le milieu du seizième siècle, peu avant l'époque des iconoclastes, par un studieux jurisconsulte des Pays-Bas nommé Christophe Van Huerne : son manuscrit en deux volumes in-folio existe encore. M. Louis De Bast, l'ayant lu, appela le premier l'attention sur les quatre vers. Une couche de peinture les avait fait disparaître du tableau même. Depuis ors la couche a été enlevée sous l'inspection de M. Waagen et on a pu lire le quatrain dans sa forme primitive.

Digitized by Google

Cette inscription barbare contient aussi un pieux hommage rendu par Jean à la mémoire de son frère. On y retrouve cette modestie que nous a déjà fait connaître sa devise : mettre Hubert au-dessus de lui, c'était lui accorder le plus brillant de tous les éloges. La conscience de sa propre valeur perce néanmoins sous le panégyrique; en décernant à son maître et ami la première couronne, il est persuadé qu'il l'entoure d'une gloire immense et affirme qu'il n'a jamais eu d'égal. Ce témoignage public nous intéresse d'une autre manière : il prouve que l'ainé des deux peintres commença le retable, qui fut achevé par le cadet. En l'examinant avec soin, on doit y reconnaître deux touches différentes et on peut déterminer quelle portion du tableau revient à Hubert, quelle portion à Jean. C'est dans tous les cas une étude méritoire et curieuse. Nous verrons plus loin les résultats qu'elle donne. Mais si cette notice a une grande valeur historique, on n'a pas le droit d'en exagérer l'importance : je proteste donc formellement contre les inductions que M. Louis De Bast a voulu en tirer. Il a écrit de nombreuses pages où il soutient que « *l'invention* et le *perfectionnement* de la peinture à l'huile, ou, pour mieux dire, *l'application* de cette méthode aux tableaux *proprement* dits, avec ce succès complet qui l'a fait adopter par les artistes de toutes les écoles, doivent être attribués à l'aîné des frères [1]. » Il prend au pied de la lettre l'affectueuse hyperbole de Jean et raisonne ainsi : Puisque Hubert était le plus grand peintre qu'on eût jamais vu, c'est donc lui qui a découvert le fameux procédé. — Or, quand même le noble élève n'aurait point amplifié le talent de son guide, quand même il lui aurait été inférieur par l'exécution, hypothèse fausse et inadmissible, cela n'autoriserait point à douter de son génie inventif; car il aurait pu avoir les qualités d'un penseur plutôt que celles d'un peintre. Pour légitimer un doute semblable, un texte positif serait nécessaire. Mais tous les textes parlent en faveur du jeune Van Eyck. Outre Vasari et Karel Van Mander qui lui prêtent leur caution, Facius arrive à son aide [2]. Un autre contemporain, Jean

[1] *Messager des sciences et des arts*, année 1825, page 157.

[2] Voici comment il s'exprime : « Joannes Gallicus nostri sæculi pictorum princeps judicatus est, litterarum nonnihil doctus, geometriæ præsertim, et

Digitized by Google

Santi, père de Raphaël, passe totalement Hubert sous silence, preuve de l'éclat supérieur qui entourait son émule :

A Brugi a supra gli altri piu lodati
Il gran Joannes, il discepol Rugero,
Con tanti d'alto merto dotati,
Della cui arte e sommo magistero
Di colorire furno si excellenti
Che han superato spesse volte il vero.

L'effet produit par l'*Agneau mystique* fut immense. On ne le montrait qu'aux grands seigneurs, ou aux curieux dont la bourse était bien ronde et s'ouvrait aisément, hors certains jours de fête pendant lesquels tout le monde pouvait l'admirer. La foule était alors si épaisse que l'on atteignait avec difficulté la chapelle. Hommes, femmes, vieillards, jeunes gens se pressaient alentour, comme les abeilles et les mouches autour des corbeilles de fruit et de fleurs [1].

Van Eyck était retourné à Bruges. Il y peignit un autel qui lui valut de grandes louanges; il exécuta aussi de magnifiques portraits, avec le soin, la patience qu'on admire dans tous ses tableaux : derrière les figures, il ouvrait en mainte occasion de charmantes perspectives agrestes. Ses ébauches étaient plus éclatantes, plus fermes que les productions achevées des autres coloristes. Van Mander se rappelait en avoir examiné une chez Lucas de Heere, son maître, où ressortait agréablement une jeune personne, qui se détachait sur un beau paysage. C'est ainsi qu'il travaillait à se rendre immortel, pendant que la vieillesse, l'entourant peu à peu comme une nuit d'hiver, le glaçait déjà de ses premières bises et raréfiait sa chevelure. Mais il ne devait point emporter son secret sous la dalle funèbre ; les hommes robustes ne manquent jamais de féconder les esprits, de laisser au monde un vivant souvenir et une glorieuse postérité.

Quoique les illustres frères n'eussent point divulgué leur secret,

earum artium quæ ad picturæ ornamentum accederent, *putaturque ob eam rem multa de colorum proprietatibus invenisse*, quæ ab antiquis tradita ex Plinii et aliorum auctorum lectione didicerat. *De viris illustribus liber*, page 46.

[1] Karel Van Mander.

Digitized by Google

leur intelligence était trop puissante pour qu'ils fondassent uniquement sur cet avantage matériel leurs espérances d'immortalité. Ils se seraient même sans doute fait un scrupule de ravir à leur pays, au monde et à l'art cette importante découverte. Ils ne voulurent point, d'un autre côté, la rendre banale et se priver de l'attention qu'elle excitait, du surcroît de valeur qu'elle donnait à leurs tableaux. Prenant donc un moyen terme, ils instruisirent de leur procédé quelques disciples choisis. On ne sait pas la date de cette communication. La plus ancienne preuve qui la démontre, est le panneau de l'année 1417, portant ce millésime et le nom de l'auteur Pierre-Christophsen [1] : il est peint à l'huile. On le voyait autrefois dans la collection de M. Aders : M. Passavant, de Francfort, le possède maintenant. Ce tableau contredit les paroles de Van Mander et de Vasari, selon lesquelles Jean n'aurait enseigné sa méthode qu'après avoir atteint la vieillesse [2]. Rogier de Bruges semble avoir été son élève de prédilection. Hugo Van der Goes, Josse de Gand, les deux Van der Meire [3] obtinrent aussi la faveur de participer à cette brillante conquête. Un homme des pays lointains y fut associé.

Pendant que le noble investigateur projetait les rayons de sa gloire à travers les brumes septentrionales, des marchands florentins, qui commerçaient avec Naples et séjournaient alors dans les Flandres, expédièrent au roi Alphonse Ier un tableau de Jean, où l'on voyait de nombreuses figures. Le prince en fut charmé, le jugea du plus grand prix, et la beauté de l'exécution, la nouveauté

[1] Voici comment est figurée cette inscription :

† PETRUS. XPH. ME. FECIT. 1417.

[2] Voyez le *Livre des peintres* à l'article *Rogier de Bruges*.

[3] Pour Rogier de Bruges on a l'autorité de Vasari, de Karel Van Mander, de Jean Santi et de Facius ; pour Hugo Van der Goes, celle des deux premiers ; pour Josse de Gand, celle de Vasari et les notes manuscrites de la fin du quinzième siècle, qui appartiennent à M. Delbecq, de Gand ; pour Gérard Van der Meire, un passage de ces notes (les deux phrases sont imprimées dans le *Messager des sciences et des arts*, années 1824, pages 132 et 133). Immerzeel est le seul qui mentionne Jean Van der Meire dans son Dictionnaire des artistes néerlandais, il ne dit point où il a puisé ses renseignements. Ma conviction n'est pas entière relativement à ces trois derniers peintres.

Digitized by Google

du moyen attirèrent une foule de curieux. Parmi les spectateurs se trouva un nommé Antonello. Il avait vu le jour à Messine, en 1414 [1], et était d'une ancienne famille, qui cultivait depuis longtemps l'art de peindre. Lui-même l'avait appris de bonne heure : pendant son enfance, il avait bien des années tenu le crayon à Rome. Vif, intelligent et adroit, il s'était rendu fort habile ; continuant d'y résider, il finit par y jouir d'une certaine réputation. Il alla ensuite habiter Palerme, puis sa ville natale, où ses travaux confirmèrent la haute idée que l'on avait de lui. Des affaires l'ayant contraint de se rendre à Naples, tout le monde lui parla du tableau que possédait Alphonse ; il l'alla voir ; l'intensité de la couleur, la force et l'harmonie de la peinture l'émerveillèrent au dernier point. Dans son enthousiasme, il négligea ses occupations, oublia ses plans primitifs et s'achemina vers la Belgique; il atteignit sain et sauf la ville de Bruges [2]. Là il s'introduisit chez Jean Van Eyck : pour obtenir ses bonnes grâces, il lui donna des esquises faites à la manière italienne, sans compter d'autres présents. Sa finesse méridionale surprit et déjoua la réserve de l'homme du Nord : le grand peintre l'initia au mystère de son travail Antonello demeura dans la Flandre aussi longtemps qu'il ne posséda point d'une manière complète la pratique de la nouvelle méthode. Il songeait à regagner son pays, mais n'était point encore décidé, lorsque Van Eyck mourut [3]. Jean peignait dans la ville d'Ypres un autel pour l'église de Saint-Martin, qui lui avait été demandé par Nicolas de Maelbeke, abbé du monastère situé auprès. Il avait mis au centre la Vierge tenant son fils dans ses bras et vêtue d'un magnifique manteau rouge : il lui avait donné une belle tête flamande d'assez bonnes proportions. L'enfant est nu, mais un voile léger entoure le milieu de son corps : il sourit malheureusement d'une façon peu intelligente. A gauche, devant eux, s'agenouille le prieur : sa tête rase, ses moustaches noires et une im-

[1] *Notice historique et critique sur Antonello de Messine*, par Tommaso Puccini Florence, 1809.

[2] Alphonse avait conquis le royaume de Naples en 1442 ; le voyage d'Antonello fut donc postérieur à cette date.

[3] Vasari, *Vita d'Antonello da Messina.*

Digitized by Google

périale blanche communiquent à sa physionomie une apparence chinoise. Il tient dans sa main droite un livre de messe et, dans la gauche, une crosse avec un Saint-Martin à cheval. Une voûte soutenue par des colonnes surmontées de chapitaux romans les abrite, ainsi qu'un dais de pierre. Dans l'intervalle des colonnes, on aperçoit la campagne, où se dresse le mont Cassel, peu éloigné d'Ypres. L'avare lumière du Nord éclaire ce paysage. Sur le côté extérieur des volets se dessinent quatre grisailles. On y voit un deuxième groupe du Christ et de sa mère, trois anges qui annoncent, au son de la trompette, la naissance du Rédempteur, la sibylle de Cumes et l'empereur Auguste, sous le règne duquel Jésus prit sa forme terrestre. Quand il eut achevé le dehors des ailes, Van Eyck s'occupa de l'intérieur. Il représenta en haut le buisson ardent et la porte d'Ezéchiel, *Rubus ardens et non comburens*, — *Porta Ezechielis clausa.* Au-dessous il ébaucha un Gédéon près de son merveilleux emblême, un Aaron portant la verge symbolique. Mais il ne put les finir ; il tomba malade et, selon toute vraisemblance, gagna sa demeure à la hâte [1]. On était alors en 1445 ; il expira bientôt, âgé de 59 ans [2]. Ce fut une grande lumière qui s'éteignit dans le Nord et dont le souvenir devait presque entièrement disparaître aussi de l'ingrate mémoire des peuples.

L'église St-Donat de Bruges fut le monument où on ensevelit sa dépouille. On la plaça près d'un pilier, sur lequel on lisait au seizième siècle :

Hic jacet eximiâ clarus virtute Joannes,
In quo picturæ gratia mira fuit ;
Spirantes formas, et humum florentibus herbis
Pinxit, et ad vivum quodlibet egit opus.
Quippe illi Phidias et cedere debet Apelles :
Arte illi inferior ac Polycletus erat.

[1] « Ce Jean d'Eick se tenait le plus souvent en la triomphante cité de Bruges, où il finit honorablement ses jours. » Guichardin, *Description des Pays-Bas.* Il faut joindre ce témoignage à ceux que nous avons cités plus haut, pour combattre l'opinion de M. Louis De Bast, qui soutient que Gand était la demeure habituelle des Van Eyck.

[2] « Anno 1445, heeft meester Joannes van Eycken, een befaemden schilder, binnen Yper geschildert dat overtreffelyck tarefeel, 't welcke gestelt wiert in

Digitized by Google

Crudeles igitur , crudeles dicite Parcas
Quæ nobis talem eripuere virum.
Actum sit lacrymis incommutabile fatum ;
Vivat ut in cœlis jam deprecare Deum.

Ce que nous traduirons de la manière suivante :

Ici repose Jean , célèbre par sa vertu et dont les tableaux ont une grâce merveilleuse : il sut peindre des formes vivantes , la terre chargée d'herbes fleuries et animer tout ce qu'il représentait. Il l'a emporté sur Phidias et sur Apelle , Polyclète lui était aussi inférieur. Nommez donc , nommez les Parques barbares , elles qui nous ont enlevé un tel homme. Que nos larmes accusent l'impitoyable sort. Prions Dieu pour qu'il lui ouvre le ciel.

La facture de ces distiques et l'érudition gréco-latine , dont on les a brodés, prouvent qu'ils ne sont pas du quinzième siècle. On les aura substitués à l'épitaphe primitive, pour mettre le tombeau à la mode. Ce tombeau n'existe plus ; l'édifice même a été renversé , non par le temps , mais par les hommes ; la poussière de l'artiste est devenue le jouet des vents : une promenade remplace l'église où il dormait du sommeil de la mort : la multitude foule d'un pas insouciant la terre qui l'abritait ; l'oublieuse nature y enfonce les racines du tilleul et déploie gaiement au-dessus la moqueuse opulence de ses verts feuillages.

den choor van S. Maertens, tot een gedachtenisse van den eerweirdigen heere Nicolaus van Maelbeke, abt ofte proost van St. Maertens klooster, die daer vooren begraven ligt. » Extrait d'un manuscrit du quinzième siècle, provenant des Frères gris de la ville d'Ypres. M. Lambin, qui demeure dans cette ancienne commune possède maintenant cet extrait. Pour la date que nous assignons à la mort de Jean , voyez les preuves un peu plus bas.

Digitized by Google

LOUIS XVI, PAR M. CAPEFIGUE.

M. Capefigue se distingue de tous les historiens français contemporains, non-seulement par une fécondité sans exemple, mais aussi par la tendance bizarre de son esprit. Il est le fougueux adversaire de tous les écrivains qui soutiennent les principes de 1789, des Thiers, des Mignet, des Michelet, etc.; soit conviction, soit désir de se singulariser, il ne se contente pas de combattre dans le camp des légitimistes et des torys, il déclare même en toutes lettres que l'on a eu grandement tort de renverser l'ancien régime. On dirait que M. Capefigue est décidé à conserver intactes les opinions de sa jeunesse; car on retrouve encore en lui l'ancien rédacteur de la *Quotidienne*, à laquelle il fut attaché en 1823 [1], et le panégyriste du duc d'Angoulême dont il raconta jadis ses exploits contre les libéraux d'Espagne.

Ce n'est pas sans raison que la critique se montre depuis quelque temps très-sévère pour M. Capefigue. Assurément on ne révoque pas en doute cette érudition patiente et sagace, dont il a donné tant de preuves, on ne conteste pas les services qu'il a rendus à son pays, par ses immenses travaux sur l'histoire de France, mais on remarque à regret que ce laborieux écrivain est loin de tenir ce que ses débuts promettaient. Les nombreux ouvrages, publiés depuis quelques années par M. Capefigue, sont presque tous éclipsés

[1] M. Capefigue est né à Marseille en 1799; avant de débuter dans le monde littéraire, il avait été élève de l'école des Chartes.

Digitized by Google

par la *Vie de Philippe-Auguste*, *l'Histoire constitutionnelle et administrative de la France* et *l'histoire de la Restauration*. Il semble que la cause, à laquelle M. Capefigue s'est voué, exerce une influence fâcheuse sur son talent; au lieu de chercher les vastes horizons, sa pensée se rétrécit; son style a conservé de la couleur, mais il manque de précision, parfois même il est incorrect et défiguré par des trivialités indignes d'un homme de goût.

Mais, quels que soient les défauts de M. Capefigue, il y a toujours plaisir et profit à le suivre dans ses pérégrinations rétrospectives : on revient avec des notions nouvelles et intéressantes sur une foule d'objets; car aucun historien ne retrace avec plus de soin les mœurs, les coutumes, les usages de l'époque qu'il veut faire revivre; aucun ne recherche avec plus de patience les moindres actes des personnages qu'il veut ressusciter. Ces qualités compensent jusqu'à un certain point les singulières opinions, les exagérations de tout genre qui fourmillent dans l'*Histoire de Louis XVI* et surtout dans le complément de cet ouvrage, la *Vie de Louis XVI*, dont nous allons parler.

Dès les premières lignes de son introduction, M. Capefigue indique nettement pourquoi il a pris la plume. Suivant l'opinion accréditée dans le monde jusqu'ici, la révolution de 1789 est l'époque la plus mémorable de l'histoire moderne; elle commence en Europe, suivant la belle expression de Mignet, l'ère des sociétés nouvelles. Tel n'est pas, tant s'en faut, l'avis de M. Capefigue. « Quand les temps s'éloigneront de nous, dit-il, lorsque les générations ne seront plus intéressées par amour-propre aux événements de la révolution française, cette crise, à travers quelques reflets de gloire, ne sera rangée ni plus haut ni plus bas que les *troubles des Bourguignons*, *la Ligue* et tant d'autres événements qui suspendirent les grandeurs et les prospérités de notre patrie. » La vérité éclatera, dit-il aussi, dès que l'histoire sera rentrée dans l'ordre naturel *à l'abri de l'école qui l'a corrompue comme un pamphlet*. M. Capefigue parle donc avec une singulière amertume de l'*esprit bavard* des états-généraux, des encyclopédistes, des économistes, etc.; il est loin d'admirer Montesquieu, il veut bien reconnaître que Voltaire avait de l'esprit, mais il regarde comme de *vulgaires compositions* l'*Emile* et la *Nouvelle-Héloïse*. En revanche, il n'a pas assez de couleurs sur sa palette pour embellir le tableau qu'il trace de l'ancien régime. On a eu tort, suivant lui, de traiter si sévèrement cette pauvre Mme Du Barry : elle a été mal jugée, dit-il. On a eu tort aussi de proscrire les jésuites, dont M. Capefigue est devenu le fervent défenseur, après avoir lui-même signalé avec force, dans son histoire de la Restauration, le mal qu'ils ont fait aux Bourbons. Il est plein d'indulgence pour la plupart des abus qui rongeaient la société du 18e siècle; il excuse presque non point les rigueurs, mais l'existence de la Bastille. Pour faire connaître entièrement les idées de M. Capefigue sur la

Digitized by Google

révolution, citons ici ce qu'il dit du fameux serment du jeu de paume. Après une description burlesque de cette scène si patriotique, il continue en ces termes : « Si quelquefois vous avez contemplé, sans ivresse de révolution, le tableau que David a consacré au serment du jeu de paume, vous avez pu prendre une triste idée de cette scène depuis tant célébrée. Le peintre, homme de génie, et plus encore de parti, a fait sans doute tout ce qu'il a pu pour relever les physionomies, pour ennoblir le spectacle ; et néanmoins ce tableau laisse dans l'esprit un sentiment presque railleur, comme un groupe grotesque, une bouffonnerie de Teniers, ou *une toile de Rubens.* » M. Capefigue s'était écrié déjà à propos de cette même scène : « Comment se fit-il que mille chevaliers ne jetèrent pas leurs gantelets à ces communes insensées? Hélas! c'est que parmi ces chevaliers il y avait des felons aussi ; la noblesse de France ne fit pas tout ce qu'elle dut ; les blasons de bien de grandes familles furent souillés par la trahison ; les *pauvres merlettes* s'enfuirent des pièces d'honneur, toutes honteuses de ces traîtrises, car les fils des pélerins de la terre sainte allaient briser le trône de St.-Louis et la vieille église du manoir! » Au surplus, M. Capefigue a beau faire, son animadversion contre les principes de 1789, n'est pas toujours inflexible ; l'auteur de *Louis XVI* a quelquefois le bonheur d'être inconséquent. Le penseur sage et éclairé se manifeste dans *l'Histoire de la Restauration ;* il se manifeste aussi et d'une manière plus piquante dans la curieuse galerie des *Diplomates Européens*, un des bons ouvrages de M. Capefigue. C'est là qu'il met en parallèle la politique de conciliation de M. Pasquier et le système extravagant du ministère Polignac ; c'est là qu'il loue M. Pozzo di Borgo, d'avoir tenu compte des faits accomplis par la révolution française et qu'il dit la même chose, en d'autres termes, du duc de Richelieu.

En faisant abstraction des idées émises par M. Capefigue sur les promoteurs de la révolution, son livre nous paraît digne de fixer l'attention des gens sérieux. La seule période, dit-il, qui lui ait paru grandiose dans le règne de Louis XVI, celle qui pourtant était négligée, c'est l'époque où la volonté sérieuse du roi, libre, spontanée, s'est manifestée sans obstacle, c'est-à-dire depuis l'avènement de 1774 jusqu'aux premiers symptômes de la révolution en 1788. Sur cette période, qui a fait l'objet spécial des nouvelles études de M. Capefigue, son ouvrage contient non-seulement des notions très-intéressantes, mais aussi très-neuves. Il prétend avec raison que Louis XVI n'a jamais été parfaitement jugé par l'histoire : on a toujours vu en lui un homme bon, faible, avec d'excellentes intentions ; or il faut le placer plus haut. Le nouvel ouvrage de M. Capefigue suppose d'immenses recherches. Pour la diplomatie, il prétend que toute la correspondance de Louis XVI, de M. de Vergennes, de M. de Montmorin, a passé sous ses yeux. Pour l'administra-

Digitized by Google

tion, il a surtout compulsé le recueil des édits et des ordonnances, ainsi que les actes du conseil, au nombre de plus de trois mille, qui reposent dans les archives du royaume de France. Pour la vie intime, il a fouillé toutes les collections particulières, il a ouvert un carton très-précieux qui se trouve aussi aux archives du royaume et où la main de Louis XVI est partout, sur le dos de cartes à jouer, sur de petits carrés de papier, etc.; enfin il a analysé le fameux livre rouge, les comptes privés du roi, ainsi que le petit journal écrit de sa main depuis l'âge de douze ans jusqu'à la triste journée du 10 août.

Peut-être ne lira-t-on pas sans intérêt le résumé des détails les plus curieux recueillis par M. Capefigue sur la première partie du régne de Louis XVI.

Lorsque Louis XVI monta sur le trône, le 10 mai 1774, il atteignait à peine l'âge de vingt ans. Il était fils de Louis, dauphin de France, et de Marie-Josèphe de Saxe, tous les deux déjà dans la tombe depuis près de dix années. Le père du jeune prince était une exception à la cour licencieuse de Louis XV. « La conduite de M. le dauphin, dit Capefigue, fut de demeurer austère dans une société dissolue, comme pour faire contraste; il s'était formé des idées considérables sur le principe monarchique et la marche de l'esprit humain; ami et protecteur des Jésuites, il était resté avec eux partisan de l'autorité royale venue de Dieu et rendue à Dieu. Avec cela, un désir immense d'assurer le bonheur des classes diverses de la société, l'économie sévère dans les finances, l'émancipation des corporations ouvrières, la liberté de commerce, l'amélioration du sort du pauvre, toutes les perfections sociales préparées par les labeurs et les devoirs de l'autorité souveraine, de sorte que la puissance royale aurait été la source de tout le bien public dont le siècle était avide. Ces idées, M. le dauphin les avait développées dans des cahiers destinés par lui-même à l'éducation de sa noble lignée qu'il faisait élever sous ses yeux. » Ce fut dans les écrits de son père que Louis XVI étudia les premiers éléments de l'histoire et de l'administration publique : « Chaque jour la dauphine lisait attentivement les manuscrits de son époux à ses enfants, et dans le court intervalle que la mort lui laissa (quinze mois à peine) on la vit s'absorber dans le devoir de graver l'esprit du grand dauphin au cœur de ses fils pour ne plus faire de cet enseignement qu'une longue chaîne de traditions dans sa race. » Un pareil enseignement avait procuré de bonne heure à Louis XVI des habitudes de travail et de réflexion; ses distractions étaient même renfermées dans le cercle de ses études : il s'amusait à dessiner des cartes géographiques, à reproduire des modèles, il s'appliquait aussi aux arts manuels et excellait déjà dans la serrurerie. Du reste, brusque de caractère, facile à se laisser emporter, mais d'une grande faiblesse dans ses résolutions; sur la moindre observation, il doutait de lui-même. Marie-Antoinette, alors âgée de seize ans

Digitized by Google

à peine, exerçait déjà un grand empire sur l'esprit de son époux. « De nobles choses se montraient dans le caractère de Marie-Antoinette : l'amitié tendre et affectueuse, une gaieté d'enfant, un besoin de plaisirs naïfs, l'absence de formes, d'étiquettes, et ces habitudes allemandes si bonnes et si belles partout. On aurait dit qu'elle était appelée à compléter les portions défectueuses du caractère de Louis XVI, cette empreinte trop grave, trop sérieuse pour une cour de gentilshommes... La nature des goûts était diverse entre eux, et cependant ils s'entendaient, car il y avait dans Marie-Antoinette quelque chose de délicat qui la faisait obéir même à ce qu'elle ne croyait ni vrai ni juste.....» Déjà cependant son antipathie contre l'étiquette avait attiré à la jeune reine de vives inimitiés à la cour; les vieilles douairières voyaient avec dépit qu'elle les abandonnait pour de jeunes femmes, belles et aimantes comme elle, les Lamballes, les Polignac, les Vaudreuil.

Avant de poursuivre la biographie de Louis XVI, nous croyons qu'il n'est pas hors de propos de résumer aussi les details très-intéressants recueillis par M. Capefigue, sur l'organisation politique et sociale de la France. Parlons d'abord du clergé, le premier ordre de l'État. L'Église se divisait en haut et bas clergé : on comptait, à l'avènement de Louis XVI, 6 cardinaux, 19 archevêques, 119 évêques suffragants, 38,586 cures, 676 abayes d'hommes et 213 de femmes, enfin 22,000 religieux, un par 1250 têtes. La pourpre était habituellement l'apanage des grandes familles, les Rohan, les Périgord, les Larochefoucauld, les La Roche-Aymon. Le chef de la partie austère du clergé était M. de Beaumont, archevêque de Paris, à qui J. J. Rousseau adressa ses fameuses lettres de la Montagne; l'autre partie presque toute de grande noblesse avait à sa tête M. de Brienne, archevêque de Toulouse, celui qui fut le successeur de Calonne. La source du mal venait de ce que la feuille des bénéfices étant souvent placée entre des mains corrompues, les faveurs tombaient sur les grandes familles, dont les cadets n'avaient pas de vocation pour l'état ecclésiastique. On sait qu'une des prérogatives du clergé était de se réunir en assemblée pour voter des subsides et pour délibérer des remontrances publiques. Le second ordre, la noblesse, se graduait dans une hiérarchie comme le clergé; et cependant tel était l'esprit des gentilshommes qu'ils ne voulaient en aucune façon reconnaître une suprématie parmi eux; aucun duc et pair [1], par exemple, ne voulait céder le pas aux princes issus de maisons souveraines (Rohan, Bouillon, Lorraine). « Un grand nombre de nobles ne tenaient pas assez la dignité de leur rang et de leur condition si élevée; comme on se ruinait par des prodigalités à la Richelieu, on était obligé de

[1] La noblesse comptait à l'avènement de Louis XVI, 43 duchés-pairies au parlement de Paris.

Digitized by Google

chercher des richesses dans ce qu'on appelait des mésalliances ; une fille de finance devenait souvent la femme d'un duc et pair. On appelait cela *fumer ses terres*, mot impertinemment significatif que la vieille duchesse de Chaulnes avait mis à la mode : le fumier signifiait l'origine de roture, et l'engraissement de la terre, les écus des financiers... » Le tiers état se composait des paysans et des bourgeois des villes divisées en corporations. La France se divisait administrativement en pays d'État et en pays de gouvernement ; les uns avec des assemblées provinciales, les autres soumis d'origine au roi et formant comme son patrimoine, qu'il faisait gouverner par ses officiers. Les pays d'États les plus considérables étaient la Bretagne, le Languedoc et le Dauphiné. Les intendants, crées par Colbert, étaient les chefs de l'administration dans les provinces ; mais comme alors il n'y avait point d'unité dans les ressorts du pouvoir, incessamment arrêté par les antiques priviléges, l'autorité des intendants s'embarrassait ici devant les coutumes de la province, là devant les prérogatives des cités et des corps. « Nul ne disputait au roi la suprême puissance : « si veut le roi si veut la loi », tel était le vieil axiôme, mais à cette condition essentielle que la royauté respecterait elle-même certaines coutumes vieilles comme son propre droit. Ces coutumes se révélaient partout comme des obstacles : les priviléges des marchands ou de corporations, les droits d'états particuliers ou les actes de réunion pour chaque province..... La première liberté du roi, c'était le droit de choisir ses ministres ; il le faisait avec un sans-façon qui constatait son autorité absolue ; le roi envoyait un huissier de son cabinet prévenir tel personnage de la cour, du parlement ou des finances, qu'il l'avait appelé à son conseil, et le mandait vers lui. La révocation avait lieu avec la même liberté. Il suffisait d'une lettre de cachet...., et presque toujours avec la chute du ministre arrivait une lettre d'exil, afin qu'aucune intrigue ne pût se grouper autour du disgrâcié, maître des secrets de l'État ; la crainte des châtiments le rendait circonspect... »

Un des premiers actes du jeune roi fut d'éloigner de la cour Mme Du Barry. Il avait eu d'abord l'intention de donner à l'ex-favorite un couvent pour prison et de lui retirer sa pension ; mais il se ravisa, parce que la comtesse, initiée dans beaucoup de secrets de l'État, connaissait à fond les intérêts de la famille, et qu'il ne fallait pas la blesser dans la crainte d'une vengeance. Il lui fit donc continuer sa pension, « pourvu, écrivit-il, qu'elle n'apparaisse plus dans le monde et qu'elle se fasse oublier le plus possible. » Louis XVI avait résolu en même temps de signaler son avènement par un acte agréable au peuple ; il fit remise à ses sujets de tous les droits qui apartenaient au monarque par suite du joyeux avènement. Le préambule de cet édit, le premier de son règne, fut corrigé par lui-même, et il est remarquable. « Assis » sur le trône où il a plu à Dieu de nous élever, nous espérons que sa bonté

Digitized by Google

» soutiendra notre jeunesse, et nous guidera dans les moyens qui pourront » rendre nos peuples heureux, c'est notre premier désir ; et connaissant que » cette fidelité dépend principalement d'une sage administration des finances, » parce que c'est elle qui déterminera les rapports les plus essentiels entre » le souverain et ses sujets, c'est vers cette administration que se tourneront » notre premier soin et notre première étude, etc. » Vers la même époque, le ministre, qui dirigeait le département de Paris [1], ayant demandé au roi s'il voulait recevoir les corps des marchands, désireux de le complimenter : « Je le veux et l'ordonne, répondit-il, parce que cette fraction du peuple » me plaît et que le commerce enrichit les nations. » Une demande semblable lui ayant été adressée en faveur de l'académie française : « Oui, » répondit-il, je désire même que ce soit Gresset, l'auteur de *Vert-Vert* » qui a fait tant rire la Reine qui fasse le discours ; et je veux également que M. de Buffon me soit immédiatement présenté, parce que c'est » un des hommes dont le nom illustrera mon règne. »

Le dernier ministère de Louis XV, qui avait pour chef le duc d'Aiguillon et qui avait eu pour protectrice Mme Du Barry, ne pouvait être conservé. On croyait que M. de Choiseul, le promoteur de l'alliance autrichienne, rentrerait aux affaires et lui-même, au reste, travaillait depuis long-temps dans ce but. M. Capefigue dit qu'il jetait plus de dix millions par an parmi ses proches afin de rattacher des milliers de fortune à la sienne. Cependant, malgré la protection de la reine, Louis XVI, partageant les antipathies de son père contre le système dont M. de Choiseul était la personnification, ne voulut pas le reprendre. Dans une note écrite un peu plus tard, Louis XVI exprima toute sa pensée sur le duc de Choiseul et sa politique ; cette appréciation mérite d'être connue : « Le duc de Choiseul tenait de la nature ce que les courtisans » en reçoivent rarement, ou plutôt ce que la frivolité de leur éducation, la » corruption des mœurs, la mollesse de l'esprit permettent rarement d'avoir » et étouffent presque généralement ; je veux dire un caractère hardi, entre- » prenant, décidé, il avait un fond d'énergie dans l'âme qui le rendait ca- » pable d'orgueil, il avait assez de talent pour passer pour un génie, et assez » de moyens pour s'en faire supposer davantage. Il avait de la force dans » l'âme, l'amour de la gloire, et une telle fermeté en se décidant, qu'il bra- » vait les obstacles et franchissait les écueils, croyant les affaires possibles » par ce qu'il les avait conçues... Le duc de Choiseul, dans un pays où l'on » craint les revenants, s'était fait des amis enthousiastes, des créatures ar- » dentes qui le rendaient dangereux. Il comprimait la majesté royale.

[1] Il embrassait la police, la maison civile du roi, les lettres de cachet, et l'intendance supérieure des spectacles.

Digitized by Google

» La *destruction des jésuites* n'a produit qu'un vide qu'aucun autre corps n'a pu » remplir encore, au grand détriment de l'éducation de la jeunesse et de la » belle littérature. La *ligue avec les parlements* a détruit beaucoup de liens » qui attachaient les sujets à leur souverain. Il a fallu dissoudre ces cours de » justice; il a fallu les rétablir. Cette plaie ne sera sondée qu'avec beaucoup » de prudence et de temps. Son *alliance avec la maison d'Autriche* est bonne » autant qu'elle a fait cesser le fléau de la guerre avec cette puissance, ce qui » nous permet de poursuivre aujourd'hui les Anglais sans danger de diver- » sions; mais cette alliance est contraire à nos intérêts par sa grande nou- » veauté et par ce qu'elle permet aux empereurs de faire en Europe impu- » nément tout le mal qu'ils ont envie de faire. *La philosophie a été soutenue* » *et protégée par M. de Choiseul.* Les motifs de cette conduite ne sont point » pénétrables comme ceux des autres grandes opérations de son ministère. » Le résultat est la création, en France, d'un parti avec lequel il est devenu » nécessaire de traiter quelquefois et d'user de ménagement. Il a inoculé la » philosophie dans quelques-uns des membres du clergé de France; ce qui est » en politique un phénomène nouveau. » Du reste, Louis XVI et Marie-Antoinette agissaient tous les deux sous l'influence de leurs proches, car ils avaient tous les deux des notes secrètes. Lorsque la jeune archiduchesse se disposait à quitter Vienne, Marie-Thérèse lui avait recommandé quelques seigneurs de la cour de France, et en tête de la liste se trouvait le duc de Choiseul; de même le grand dauphin avait laissé aussi une liste de personnes particulièrement recommandées à celui de ses enfants qui succéderait à Louis XV. En tête de cette liste, on lisait le nom de M. de Maurepas, vieillard sans grande capacité, mais qui avait pour titre d'avoir été sacrifié par la Pompadour à la politique des Choiseul. M. de Maurepas fut nommé ministre d'État et chargé de composer le nouveau cabinet. Il donna le portefeuille des affaires étrangères à M. de Vergennes, qui tenait un milieu entre le duc d'Aiguillon et le duc de Choiseul; et voulant se concilier l'opinion publique, il s'adjoignit Turgot, chef des économistes, d'abord comme ministre de la marine, puis comme contrôleur-général des finances, et M. de Malesherbes, le protecteur des encyclopédistes, reçut le département de Paris. M. Capefigue est d'une sévérité extrême pour ce premier ministère de Louis XVI; il prétend que dès-lors la monarchie était compromise, parce qu'on substituait la tolérance au système de force, parce qu'on tenait compte de l'influence acquise par les encyclopédistes et les économistes. Or, la faute de Louis XVI ne fut pas d'appeler dans son conseil les plus nobles représentants des idées nouvelles, mais bien de se mettre sous la tutelle de M. de Maurepas. « Au lieu d'un sage, dit Mignet, il ne rencontra qu'un courtisan, dont l'influence funeste s'étendit sur toute sa vie. Maurepas fut peu occupé

Digitized by Google

du bien de la France et de la gloire de son maître; il se montra uniquement attentif à sa faveur. Logé au château même de Versailles, dans un appartement qui communiquait avec celui du roi et présidant le conseil, il rendit l'esprit de Louis XVI incertain, irrésolu, il l'habitua aux demi-mesures, aux changements de système, aux inconséquences de pouvoir... »

Cependant, Louis XVI soutint d'abord, avec beaucoup de loyauté et d'énergie, les réformes de Turgot; l'édit sur le libre commerce des grains ayant été le prétexte de quelques émeutes, le roi ne recula pas devant un grand déploiement de forces pour avoir raison des mal-intentionnés. Il se montra grand partisan aussi de quelques autres réformes de Turgot, de l'abolition de la corvée, de l'édit célèbre portant suppression des jurandes et maîtrises, etc. Le conseil s'était beaucoup préoccupé du serment que le roi devait prêter, suivant l'usage, lors de son sacre. Dans ce serment, il s'engageait, entr'autres, *à exterminer de toutes les terres soumises à sa domination les hérétiques nommément condamnés par l'église.* Turgot soutenait, avec raison, qu'une telle promesse était un anachronisme, et il voulait la faire rejeter. « Il fut question de ce texte jusqu'à ce que le clergé pût convaincre le roi que les termes mêmes de cet acte ne touchaient que les doctrines et jamais les personnes. »

Parvenu dans son grand ouvrage à l'année 1776, M. Capefigue trace le portrait de Louis XVI à l'âge de vingt-deux ans; nous doutons que l'on ait jamais mieux fait connaître ce prince. « Le roi Louis XVI à vingt-deux ans avait gardé un caractère de gravité un peu brusque et colère, mais au demeurant faible et indécis; esprit de labeur, il se levait tôt, faisait beaucoup par lui-même, sous l'impulsion de M. de Maurepas dont l'expérience douceureuse et bienveillante lui plaisait fort. Après M. de Maurepas, M. Turgot avait capté sa confiance d'honnête homme; le roi aimait à lui presser les mains, comme s'il avait joie et fierté de rencontrer un cœur probe au milieu de tant de corruption; mais il craignait en lui ses résolutions tranchées, ses idées systématiques qui commandaient une incessante énergie. Plein d'instruction, esprit d'étude, Louis XVI aimait le travail; ses petits appartements de Versailles constataient ses silencieuses investigations. Instruit par son père le grand dauphin que la politique imposait des secrets d'État, il travaillait beaucoup par lui-même et écrivait de sa main mille notes d'un détail minutieux. Quand il recevait un mémoire curieux ou qu'il arrêtait un plan qu'il ne voulait dévoiler à personne, il le couvrait d'une enveloppe avec un art parfait, le scellait de ses armes fleurdelisées avec ces mots : *papiers particuliers*, et ensuite il le cachait dans une armoire dont lui seul avait la clef. Si le roi disait beaucoup à ses ministres de confiance, il ne leur révélait jamais tout, se réservant la direction personnelle de certaines affaires qui tenaient à l'Europe spécialement :

Digitized by Google

chez lui l'esprit de détail était porté jusqu'à la minutie; il écrivait de sa main les plus modiques dépenses, même quand elles ne s'élevaient qu'à un petit écu, à ce point que presque toujours ses projets d'embellissement dans ses résidences royales sont payés au-delà par la coupe des bois et la vente des vieilles charpentes. Le goût le plus vif du roi Louis XVI est pour tout ce qui touche aux sciences naturelles et à l'économie domestique; il admire avec passion les découvertes utiles et de perfectionnement : l'astronomie, l'histoire naturelle, les sciences physiques, les arts appliqués aux métiers. Il y avait dans un cabinet à Versailles des modèles de construction navale, des globes célestes, des astrolabes, des cartes partout, des reliefs de canaux, de ponts, de bassins de construction. La passion d'artiste pour la serrurerie et la menuiserie s'était fortement développée, même au milieu des travaux de la royauté..... Nul n'était plus instruit que le roi sur l'histoire de sa maison, la généologie de ses gentilshommes et je dirai presque sur les lois de l'étiquette qu'il maintenait comme un moyen de conserver la hiérarchie. Il existe encore, écrites de sa main, des cartes sur lesquelles le roi désignait les noms des grandes familles appelées dans ses carrosses ou bien le nom de ceux encore qui feront sa partie le soir. Louis XVI aimait le tric-trac, les échecs, le réversis, le billard, et le registre de ses dépenses porte minutieusement ses pertes et ses gains au jeu ou à la loterie. Mais chez lui aucune passion n'était portée aussi loin que celle de la chasse : le roi commandait incessamment des voyages à Fontainebleau, à Compiègne, avec sa meute splendide, dont il conserve précieusement la liste, comme un véritable chasseur des légendes...» Tandis que les goûts sérieux du roi se développaient chaque jour davantage, la reine, toujours plus ennemie des lois de l'étiquette, toujours plus attachée à Mmes de Polignac et de Lamballe, jouissait de tous les plaisirs de la vie, mais avec une certaine légèreté, avec imprudence même. « Quand on pouvait s'affranchir de *mesdames l'étiquette* (c'est le nom que Marie-Antoinette donnait à ses antiques dames d'honneur), on le faisait avec empressement; on se promenait nuit et jour à Paris, dans les jardins de Versailles, à ce petit Trianon, bonbonnière que la reine avait semée de fleurs; on faisait du jardinage, de la bergerie, de l'églogue et de l'idylle sur la bruyère; admiratrice de Gessner, Marie-Antoinette l'imitait : on avait des serres, où le jasmin se mêlait à l'oranger, et dans la charmille, la pêche restait suspendue à l'espalier. Puis, le soir, en pleine nuit, lorsque le roi dormait, on se couvrait de manteaux de taffetas, de mantilles à capuchon; on faisait venir une voiture sans armoiries; puis on courait à Paris, parmi le peuple, à l'opéra, aux bals, se séparant ainsi avec enthousiasme de ce formulaire du grand maître qui imposait des restrictions à chaque mouvement de joie et de distraction naïve. Cette vie si libre, si

Digitized by Google

jeune, si naturelle au cœur des femmes de vingt ans, excitait le plus vif murmure parmi ces douairières titrées qui tenaient à la prérogative, et les premières calomnies contre la reine ne vinrent pas du peuple; elles furent récitées, répandues par les nobles dames, qui, éloignées à cause de l'ennui qu'elles inspiraient à la reine, s'en vengeaient à coups de langues. On dit alors au milieu de cette société licencieuse, que si la reine gardait pour elle-même tant de liberté, c'est qu'elle en avait besoin pour servir ses goûts, ses caprices... »

M. Capefigue fait très-bien ressortir, au sujet des voyages fréquents de la reine à Paris, l'immense influence que l'esprit de la capitale exerçait dès-lors sur la société, même sur la cour; c'était là un symptôme des progrès effrayants de l'esprit public. « Depuis Louis XIV (et c'était là une pensée politique après la Fronde) la cour donnait l'impulsion à la ville. Où cherchait-on des modèles, mêmes domestiques, pour la pensée, l'esprit et les coutumes? Toujours à Versailles, ce qui créait une supériorité incontestée de la royauté et de la noblesse sur la bourgeoisie. Les temps étaient changés depuis quelques années : tout le mouvement venait, au contraire, de Paris sur la cour; toutes les familles nobles y élevaient de somptueux hôtels, peuplant à la fois le faubourg St-Germain, le quai Malaquais, le faubourg St-Honoré, les Champs-Élisées. » Le portrait de Monsieur, comte de Provence (depuis Louis XVIII), n'est pas du tout flatté; M. Capefigue attribue au dépit que Monsieur ressentait de n'être pas appelé dans les conseils de son frère, son inimitié contre la reine et les propos méchants qu'il tenait sur elle. Entr'autres anecdotes, en voici une très-significative. Louis XVI avait chargé Monsieur, de tenir sur les fonts de baptême, au nom du roi d'Espagne, sa propre fille, Madame royale; lorsque le curé lut à haute voix l'acte du baptême si simple, d'une fille de France, dressé par le grand-aumônier, Monsieur l'arrêta tout court et s'écria : « Mais, curé, vous ne dites pas qu'elle est *légitime* fille du roi et de la reine, et c'est une omission. » Tout autre était le comte d'Artois (depuis Charles X), « excellent jeune homme, brusque, emporté, beau cavalier, hardi dans tous les exercices, dansant aux ballets de la reine, et portant une souplesse gracieuse dans les armes, dans tous les exercices, à cheval, à l'escrime, à la paume, ambitionnant même de s'élancer sur la corde tendue. »

Le premier ministère de Louis XVI fut disloqué au mois de mai 1776. Turgot avait proposé au roi, dans un mémoire très-détaillé, un nouveau système de municipalisation; c'est-à-dire, la division de tout le territoire en communes municipales, avec des magistrats élus, et des assemblées provinciales. Ce système faisait disparaître les classes privilégiées, car il ne devait plus exister d'autre élément social que la propriété; et tout ce qui était sol,

Digitized by Google

devait payer un impôt réparti par le cadastre. Turgot voulait donc que les propriétaires fussent seuls appelés à concourir aux assemblées et à l'administration des états, et, pour exercer ce droit, il fallait 600 livres de revenu; celui qui n'en avait que 100, ne venait que pour un 6me dans la représentation individuelle. Le but de Turgot était de donner une constitution à la France; en d'autres termes, il aurait voulu que le roi gouvernât par des lois générales, et d'une façon régulière. Mais cette réforme blessait toutes les *idées innées* de Louis XVI; en marge du mémoire, il écrivit cette note qui indique clairement la tendance de son esprit : « Il ne faut pas être fort sa-» vant pour juger que le présent mémoire est fait pour établir en France une » nouvelle forme dans le gouvernement, et pour décrier les institutions an-» ciennes, que l'auteur suppose être l'ouvrage des siècles d'ignorance et de » barbarie, comme si les règnes de mes trois derniers prédécesseurs pouvaient » être classés, par un esprit juste et raisonnable, avec ceux des siècles bar-» bares; ou comme si mon royaume ne devait à ces trois règnes le ton et » la place qu'il tient et qu'il occupe en Europe. Ce n'est pas à l'Europe » que l'on persuadera que ces trois règnes sont ceux de la barbarie et de l'i-» gnorance; on lui persuaderait plutôt que c'est à ces trois règnes qu'elle » doit en partie la civilisation dont elle jouit en ce moment. Très-probable-» ment, au contraire, si l'organisation de mes provinces était militaire, ce » serait le moyen de n'être pas obéi, ou d'être mal obéi : il serait plus difficile » d'émouvoir tout à la fois une masse entière que de l'émouvoir comme mes » ancêtres l'ont voulu, avec des intendants et des pays d'État. Voilà le » grand grief de M. Turgot (la nation sans constitution!); il faut aux amateurs » de nouveautés une France plus qu'Anglaise. On voit encore que M. Turgot » est l'ennemi de la variété des ordres qui composent les pays d'États, et » de la hiérarchie de leurs assemblées qui conserve en France les facultés et » les honneurs des différents individus, et forme la hiérarchie de mes sujets, » sans laquelle il ne peut exister nulle part de monarchie. M. Turgot pro-» pose une hiérarchie de pouvoirs; cette hiérarchie est chimérique si une » hiérarchie de naissance n'en est la base, comme dans toutes les monarchies » anciennes et modernes et dans presque toutes les républiques. C'est le » moyen de faire des mécontents de la paroisse dans la classe des non-proprié » taires. Et si on permet aux premiers de s'assembler, c'est une source de » discordes. Couper à moitié ou au quart les droits d'un homme dans une » assemblée politique, suivant la quantité de la fortune, est une idée si » nouvelle qu'elle a encore dans nos opinions je ne sais quoi de bizarre » et de romanesque, que la dignité de l'État ne pourrait se permettre de » proposer. Cette opération se fait par le moyen des intendants envoyés par » le roi, et dans les pays d'États, pour les trois ordres. Cette composition de

Digitized by Google

» trois ordres tient trop essentiellement aux priviléges des Français, et » la mission des intendants tient trop bien à l'autorité royale, pour permettre leur métamorphose en députés du peuple ; ce qui est renverser » de fond en comble tout l'ordre établi, et en général l'administration » des pays d'États, à quelques exceptions près. Celle des intendants, à » quelques abus près, est ce qu'il y a de mieux dans tout mon royaume ; » ce n'est pas de ce côté-ci que l'État se trouve en défaut principal, ce » serait peut-être le moyen de ne rien avoir. Mes parlements sont dans » l'usage d'accorder tout ce qu'on leur demande à la charge des peuples. » Ils sont dans l'usage de tout refuser et de se laisser exiler quand on » leur demande quelque impôt à leur préjudice individuel. En assemblant » les propriétaires de mon royaume pour leur demander l'assise de l'impôt, c'est le moyen de les opposer à l'impôt demandé..... L'idée de » former des états-généraux perpétuels est subversive de la monarchie, » qui n'est absolue que parce que l'autorité n'est point partagée. Dès le » moment de leur ouverture, il n'existe plus entre le roi et la nation » d'intermédiaire qu'une armée ; et il est fâcheux et douloureux de lui » confier la défense de l'autorité de l'État contre l'assemblée des Français. » Le système de M. Turgot est un beau rêve. C'est une autre utopie particulière qui part d'un homme qui a de bonnes vues, mais qui bouleverserait l'état actuel. Les idées de M. Turgot sont extrêmement dangereuses, et doivent roidir contre leur nouveauté. » En effet, Louis XVI, cédant aux suggestions de Maurepas, qui tantôt craignait l'ascendant que Turgot pouvait prendre sur l'esprit du roi et tantôt se laissait effrayer par les clameurs des privilégiés, Louis XVI ne tarda pas à éloigner de son conseil Turgot et Malesherbes.

Nul prince ne se montra plus laborieux que Louis XVI ; nul n'examinait avec plus d'attention les papiers d'affaires : il lisait et corrigeait presque grammaticalement les travaux de ses ministres. Lui-même écrivait beaucoup et surtout les ordres particuliers aux chefs de chaque département ; il leur donnait des instructions, des conseils, notamment sur les affaires extérieures. Lorsque, en 1778, le roi se décida à prendre ouvertement la défense des insurgés d'Amérique, M. de Vergennes prépara une note pour notifier cette résolution au cabinet anglais et pour rappeler les griefs de la France contre la Grande-Bretagne. Sur cette note Louis XVI écrivit des observations qui font parfaitement ressortir sa loyauté et son habileté. « M. de » Vergennes, disait le roi, a tort de nier que nous avons agi pour l'indépendance des États-Unis ; nous avons fait davantage, nous les avons » jugés peuples libres, nous leur avons donné l'existence comme nation, » et cette existence, quand elle est contestée par la puissance qui exerce

Digitized by Google

» la souveraineté, ne peut guère avoir lieu que par la reconnaissance » des puissances étrangères. C'est cet acte de reconnaissance qui est » notre fait, et qu'il faut prouver être juste et légal. C'est la tyrannie de » l'Angleterre sur les mers, qui est la seule et vraie cause de la conduite » de la France ; il semble que le tableau de la puissance des Anglais, et » l'usage qu'ils en font, seraient nécessaires dans un manifeste, comme pièces » justificatives de tout ce qui doit se passer à notre égard contre la Grande- » Bretagne. Au reste, je ne dois pas attribuer au roi d'Angleterre de m'a- » voir invectivé. Le roi d'Angleterre, suivant les notions les plus connues » des lois de son pays, ne peut invectiver personne ; tout y tombe sur » ses ministres, qui seuls sont censés en être coupables, et c'est sur eux » qu'il faut rejeter les injures dont nous pouvons avoir à nous plaindre. » Cette remarque est très-essentielle... Quant à l'assassinat du roi Charles » et de Marie Stuart, ce sont des crimes dont l'Angleterre rougit si bien » cent ans après et davantage, que nous ne devons pas lui en rappeler le » souvenir par des reproches d'autant plus amers et humiliants, que c'est » un roi de France jouissant de l'amour de son peuple qui est censé le » faire dans une déclaration de guerre. La maison de Hanovre est étrangère » d'ailleurs à ces attentats. La conduite d'Elisabeth n'a pas fait règle ni » principe du droit des gens. Cette observation pourrait autoriser, tout » comme les précédentes, l'Angleterre à aider ouvertement les mécontents » si souvent agités en Bretagne, nos protestants français, et tous les Français » discordants d'avec l'autorité royale : cette portion notable étant en oppo- » sition avec le gouvernement, et s'il était permis à un gouvernement » étranger de la soutenir, la maxime deviendrait un principe du droit des » gens, qui n'a jamais été avoué, s'il a été pratiqué. Ce n'est pas à la » France à en donner l'exemple. L'Angleterre peut nous surprendre dans » une discorde avec les Bretons, avec les parlements ; et avec ces mêmes » expressions, elle justifiera les plus graves préjudices qui pourront être » portés à l'autorité royale. Je préférerais d'effacer le mot *Cromwell*, et » de substituer la date de son gouvernement ; les Anglais nous reprochent » assez d'avoir reconnu le pouvoir de cet homme odieux. J'ôterais toute » la phrase, car depuis Cromwell nous avons acquis bien des provinces » et des possessions. Cette politique de notre part est appelée, dans » le cabinet britannique et dans ses manifestes : *l'ouvrage de l'ambition* » *de la maison de Bourbon*, *etc.* » Au surplus, la conduite de Louis XVI, pendant toute la durée de la guerre maritime, fut admirable ; c'était avec ivresse qu'il apprenait la nouvelle d'une victoire, et il comblait de distinctions les officiers qui avaient rattaché quelque lustre au drapeau de la France ; s'il survenait un revers, il s'attristait et ne voulait aucune fête

Digitized by Google

à Versailles. En même temps, il multipliait les économies; toutes les fois qu'on lui proposait une dépense en dehors des nécessités de la campagne, il répondait : « Avec cela nous aurions un vaisseau de plus et nous pourrions battre les Anglais. »

L'entrée de Necker dans les conseils du roi coïncida avec le commencement de la guerre maritime; on l'avait admis, quoique protestant et progessiste, parce qu'on avait besoin de lui pour remplir le trésor. Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les opérations et les réformes de cet homme d'État; on trouvera ces détails dans toutes les histoires de la révolution. Ce qui est moins connu, c'est la manière dont M. de Maurepas soutenait le banquier génevois. Aux évêques qui se plaignaient qu'on eût admis dans le ministère un calviniste, M. de Maurepas répondait : « M. Necker nous donne de l'argent, donnez-nous en aussi, et nous vous cédons la place. » — « Un emprunt, disait M. Sénac de Meilhan, est donc la récompense d'une destruction. » — « Précisément, répliquait M. de Maurepas, il nous donne des milions, pourvu que nous lui accordions la suppression de quelques charges. » — « Et s'il vous demandait la permission de faire couper la tête des intendants. » — « Peut-être, répliquait M. de Maurepas, nous le lui permettrions. Trouvez-nous la pierre philosophale, et je vous promets que S. M. vous fera ministre le même jour. »

Pendant la guerre avec la Grande-Bretagne, Louis XVI avait contracté aussi l'habitude de suivre attentivement tous les débats des chambres anglaises, la lutte entre le ministère et l'opposition. « Profondément initié dans la langue anglaise, il savait l'histoire de ce pays et il voulait pénétrer dans les mystères et les progrès de cette puissance... ; il lisait Hume avec un soin particulier, et l'on disait même que, dans la retraite de son cabinet, il traduisait les volumes de Gibbon sur *la chute et la décadence du Bas-empire*. Seul alors en France, peut-être, le roi avait la collection des journaux anglais et des revues, et dans son cabinet il marquait lui-même les passages dignes de l'attention de M. de Vergenes. Cette étude parlementaire ne lui avait donné aucune tendance favorable à la constitution de ce pays... » Le roi avait surtout un goût très-vif pour la marine, les études géographiques, les explorations lointaines ; dans ses appartements particuliers, il était presque toujours entouré d'astrolables et de cartes marines. Ce fut lui qui désigna la Pérouse pour faire une campagne de découvertes et rivaliser avec Cook ; il ne rédigea pas toutes ses instructions, comme on l'a dit, mais il couvrit de notes le mémoire original de M. de Fleurieu, le corrigea et le résuma avec une connaissance parfaite du sujet. Il faisait exécuter en même temps d'immenses travaux à Cherbourg.

La renommée de Lous XVI était alors très-brillante en Europe ; il attirait

Digitized by Google

surtout l'attention de l'Angleterre, qui admirait son amour pour la justice, mais qui craignait son activité, son désir ardent d'élever la France, sous le rapport maritime, au niveau de la Grande-Bretagne. En 1787, les conditions d'un traité de commerce avec la France, complément de la paix maritime, étaient discutées dans le parlement britannique. «La France, disait à cette occasion Fox, la France voit en ce moment sur son trône un monarque célèbre par son amour pour la justice, par le désir qu'il montre de rendre son peuple heureux, et de porter son règne au plus haut degré de gloire..... La France n'est-elle pas plus puissante que jamais? M. Pitt fait valoir les avantages du traité de commerce avec les Français. Je ne suis point surpris des concessions éblouissantes et trompeuses de nos voisins. Ce n'est pas nos avantages qu'ils ont consultés en les accordant; ils ont satisfait leur orgueil dans la dernière paix, etc.» — «La France nous ouvre ses bras, s'écriait Burke, mais c'est pour se saisir de notre commerce: à Cherbourg aussi la France nous ouvre les bras; mais c'est pour y placer sa marine en présence de nos ports, c'est pour s'y établir malgré la nature, c'est pour lutter contre l'Océan, et le disputer avec la Providence, qui avait assigné des limites à son empire. Les pyramides d'Egypte s'anéantissent en les comparant à des travaux aussi importants....»

Cependant, dès lors la dynastie des Bourbons était entraînée vers l'abîme qui allait bientôt l'engloutir. En 1786, la fatale affaire du collier, méchamment exploitée par les ennemis de la reine, avait porté une atteinte profonde à la popularité de la dynastie. D'autre part, la mort de Maurepas, survenue en 1781, avait été le signal d'un changement de système; Louis XVI ne voulut pas lui donner un successeur, il prétendit gouverner par lui-même, et il ne fit que subir dès-lors l'influence de la reine. Or, la fille de Marie-Thérèse, dit Mignet, se souvint trop ou trop peu de sa mère; elle mêla la frivolité à la domination, et ne disposa du pouvoir que pour en investir des hommes qui causèrent la ruine de l'État et la sienne propre. Calonne avait déjà succédé à Necker, et il allait être la première victime de l'assemblée des notables qu'il avait été obligé de convoquer.

Digitized by Google

FRAGMENT D'UN VOYAGE AU CENTRE DE L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE,

par A. D'ORBIGNY. Paris, 1845. [1]

Il existe, dans la république de Bolivia, au centre de l'Amérique méridionale, deux provinces qui ont été peu explorées par les voyageurs, bien qu'elles offrent beaucoup d'intérêt sous le rapport géographique et scientifique et pour l'étude des habitants, tous de race indigène pure. Ces deux provinces, bornées au nord et à l'est par l'empire du Brésil, portent le nom de *Chiquitos* et de *Moxos*. Elles ont été parcourues, il y a peu d'années, par M. d'Orbigny, voyageur français doué à la fois d'une forte résolution et d'un esprit remarquable d'observation. Le gouvernement de Bolivie avait mis à sa disposition les moyens de transport. Sa troupe se composait entr'autres d'un allemand qui l'accompagnait en amateur, et d'un aide belge.

Les récits de M. d'Orbigny paraissent empreints de sincérité et de bonne foi. Si le style en est parfois négligé, ils sont au moins exempts de prétention et d'exagération, et ils présentent une lecture pleine de variété et d'agrément. On en jugera par les extraits suivants.

[1] Un vol. in-8°. Ce volume est extrait d'un *Voyage dans l'Amérique méridionale*, ouvrage considérable, publié sous les auspices du gouvernement français, par M. Alcide d'Orbigny, président de la société géologique de France.

Digitized by Google

Les Chiquitos. — Les indigènes de Chiquitos sont de couleur bleue olivâtre très-pâle ; leur taille est d'environ 1 mètre 663 millimètres. Robustes et bien bâtis, sans néanmoins accuser de formes herculéennes, ils ont une démarche aisée. Les femmes présentent le type le plus parfait de la force physique. Quelques-unes sont jolies, leur figure arrondie, grâcieuse est pleine de douceur et de gaieté. Le caractère des habitants consiste en un fond de bonté à tout épreuve, en une soumission sans borne à leurs chefs. Leur abord inspire la confiance, et l'hospitalité est, chez eux, poussée à l'extrême. Semblables à de grands enfants sans volonté, ils sont néanmoins doués de beaucoup d'esprit naturel. Aussi ardents pour le plaisir que peu laborieux, ils se livrent tour-à-tour à la danse et aux jeux d'adresse. Les jours de grande fête, les juges se parent de gilets de drap ou d'indienne, et les femmes ornent leurs tipois (longue chemise sans manches, faite de l'écorce du figuier), de quantités de rubans de couleurs vives. Elles réunissent leurs cheveux en une tresse, lorsqu'elles sont mères, et les portent courts jusqu'à cet instant. A l'église, les hommes et les femmes les laissent flotter sur leurs épaules ; quelquefois ils se frottent la tête d'huile de coco.

Mariages et mœurs. — Chez les *Chiquitos*, les jeunes gens des deux sexes, portent les cheveux très-courts ; c'est une ancienne coutume introduite par les jésuites, et qui s'est conservée après leur expulsion. Afin de stimuler l'augmentation de la population, les jésuites défendirent aux hommes et aux femmes de laisser croître leurs cheveux avant d'avoir des enfants. Les jeunes couples, ainsi distingués des autres ménages, sous le nom de *pelados* et de *peladas*, sont très-contrariés et font tous leurs efforts pour mériter la permission de porter une longue chevelure. On marie les filles de dix à douze ans, et les garçons de treize à quinze. Les hommes, dans la mission de san Xavier, ne peuvent rester ni garçons ni veufs. Il en est de même des femmes.

La jalousie est très-commune chez les femmes, très-rare chez les hommes ; aussi en résulte-t-il une grande indifférence de la part de ces derniers qui, pour un cadeau, abandonnent sans peine leur compagne. La plupart des Indiens préfèrent même à tout, deux choses, leur chien et l'enfant que leur femme a eu d'un blanc. Lorsqu'ils vont aux champs, ils font marcher leurs propres enfants, tandis qu'ils portent sous le bras leur chien, et sur leurs épaules l'enfant métis de leurs femmes. On dirait qu'ils s'honorent de trouver, dans leur famille, une amélioration de couleur.

La foi des Indiennes les console plus facilement de la perte d'un époux, que de celle d'un parent. Elles pleurent de longues années leurs père et mère, elles se lamentent tous les matins en pensant à eux ; mais il n'en est pas ainsi d'un mari. Il n'est pas rare de voir danser une veuve de quelques jours, et quand on lui fait des observations sur l'inconvenance de sa conduite, elle

Digitized by Google

répond : pourquoi serais-je triste? Mon mari n'est-il pas avec Dieu ; ne jouit-il pas d'un repos dont je suis privée ? Elle s'occupe de suite de chercher un nouveau mari, ne pouvant pas, dit-elle, rester privée de soutien, et laisser son champ sans culture.

Si l'on est frappé de la dissolution des mœurs à Santiago, Santo-Corazon, sous une température beaucoup plus élevée, en offre des exemples bien plus surprenants encore. Les passions sont poussées à leur comble chez les femmes, qui ont changé de rôle avec les hommes, faisant partout et publiquement les avances. Contrairement aux coutumes des autres missions, les Indiennes préfèrent leurs compatriotes aux blancs, et attachent une grande importance aux cadeaux des premiers. Elles tiennent plus à recevoir d'un Indien, une tortue, par exemple, mets qu'elles aiment beaucoup, que d'un Espagnol les plus beaux vêtements, disant que l'Indien, pour trouver sa tortue a dû courir toute la forêt voisine, tandis que le blanc n'a eu d'autre peine que de mesurer son étoffe.

Fanatisme religieux. — Il existe chez les Indiens de la nation des *Moxos*, une exaltation religieuse qui se manifeste particulièrement à l'époque de la semaine sainte. Notre voyageur fut témoin de plusieurs scènes qu'il reproduit d'une manière pittoresque.

Le mardi et les jours suivants, des Indiens parcoururent la misson déguisés en juifs. Le mercredi, presque tous les habitants s'imposèrent un jeûne des plus rigoureux, qui consiste à ne prendre absolument rien jusqu'au dimanche ; c'est ce qu'on appelle jeûner au *traspaso*. Avant le coucher du soleil, le curé commença, dans l'église, toute remplie de groupes de statues, un sermon, à la fin duquel les hommes et les femmes se frappèrent la poitrine de coups de poing si vigoureusement appliqués, que les voûtes de l'église en retentirent longtemps. A la nuit, la procession sortit. On y portait les différents groupes de statues, et tous les habitants, le dos nu, sans distinction de sexe ni d'âge, se donnaient des coups de fouet de cuir à gros nœuds, tandis que quelques autres, suivant les pénitences qui leur étaient imposées, se déchiraient le corps avec des fouets garnis soit de morceaux de verre aigus, soit de crocs de fer qui pénétraient assez profondément dans les chairs pour que les patients fussent obligés de les en arracher avec efforts, en faisant ruisseler le sang autour d'eux. A la suite de la procession venaient une foule de pénitents, sans doute plus coupables que les autres, dont la vue faisait horreur. Les uns traînaient péniblement une énorme pièce de bois au moyen d'une corde attachée à la ceinture, dont les nœuds, faits exprès, pénétraient dans la chair, et se martyrisaient avec des crampons de fer aux jambes ou à coups de disciplines armées de pointes ; les autres portaient une grosse poutre sur les épaules, leurs bras attachés en croix, et

Digitized by Google

faisaient le tour de la place sur leurs genoux nus. A Trinitad, un vieil Indien qui se dévoue est le jeudi-saint attaché nu à une colonne, escorté de juifs armés de lances, de fouets et d'autres instruments de supplice dont ils le frappent aux quatre coins de la place.

Le jour de Pâques, tout change d'aspect. Chaque famille a fabriqué de la chica, une forte distribution de viande est faite aux Indiens. Une gaîté sans borne, remplace les scènes de deuil. On n'entend plus que ris et exclamations bruyantes; mais l'effet de la liqueur fermentée sur des estomacs délabrés par quatre jours d'abstinence est tel que, dans la soirée, presque tous perdent la raison.

Jeux, danses, musique, langue.—Le *guatoroch* (nom de l'arbre qui produit le caoutchouc) est un ancien divertissement national. C'est un jeu de balle exécuté avec la tête, sans le secours des mains, auquel tous les Indiens se livrent les jours de fête. Le curé de la mission de *Concepcion* voulut bien en faire donner une représentation. Une musique sauvage annonça l'arrivée des joueurs. Les deux troupes se moquèrent longtemps l'une de l'autre, avant de commencer. Elles nommèrent ensuite les joueurs chargés de lancer la balle pour chacune d'elles. Des juges tracèrent deux lignes qui devaient servir de limites aux joueurs; ceux-ci se placèrent de chaque côté, de manière à ce que leurs têtes fussent dans les conditions les plus favorables pour recevoir la balle. Une première rangée en avant était accroupie pour recevoir les bonds au rez de terre, les autres se rangèrent derrière, suivant leur taille. Les tambours et la musique des deux troupes annoncèrent le commencement de la lutte. L'Indien choisi pour lancer la balle à son parti, dansa longtemps, en tournant au son de la musique; tandis qu'il sautait ainsi, il jeta la balle à terre et la lança d'un coup de tête, avec le front, à sa troupe, qui la renvoya, également avec sa tête, à la troupe opposée chargée de la renvoyer encore de même jusqu'à ce qu'un des deux partis manquât. Alors le parti gagnant recevait un épi de maïs en signe de gain, et se moquait de ses adversaires. Celle des deux troupes qui, après cette lutte acharnée, réussit à réunir le plus d'épis de maïs, fut proclamée victorieuse. Elle avait acquis le droit exclusif de boire de la chica et de se moquer impunément des vaincus.

Ce jeu, chez les Patagons, est exécuté, non avec la tête, mais avec la poitrine.

Une danse originale, dit M. d'Orbigny est celle qui représente la récolte du *pavi*, grosse coloquinte comme nos potirons d'Europe, qui croît dans les bois, grimpant aux branches et produisant en automne des fruits partout suspendus au sommet des arbres. Dans cette danse, les femmes tout en criant *pavi*, *pavi*, lèvent les bras en l'air, comme pour saisir le fruit,

Digitized by Google

et sautent en mesure pour l'atteindre, prenant toutes sortes de postures. Bientôt, tout en chantant et dansant, elles saisirent l'un de nous, l'enlevèrent dans leurs bras et, dans un instant, il se vit porté étendu sur leurs mains élevées. Elles lui firent faire le tour de la salle en le secouant à qui mieux mieux, et le chatouillant pour qu'il s'agitât davantage. Comme des énergumènes, elles nous prirent tous les uns après les autres de la même manière, sans en excepter le curé, le gouverneur ni moi, et je fus ainsi porté sur leurs mains avec autant de facilité que si elles eussent enlevé une plume. Afin de me faire plus d'honneur, elles me gardèrent plus longtemps que les autres et me mirent à la torture en me chatouillant.

Les Indiens paraissent avoir une aptitude et un goût particulier pour la musique. Les jésuites ont introduit la musique italienne dans les chants d'église, et les divers morceaux sont souvent exécutés avec un accord surprenant. Dans un bal, chez le gouverneur de la mission *Santa Ana*, M. d'Orbigny fut très-surpris d'entendre exécuter, après les danses indigènes, des morceaux de Rossini et le chœur des chasseurs de Wéber. Ces derniers morceaux y avaient été apportés par un médecin français.

L'instrument de musique propre aux indigènes, consiste en une espèce de flûte de Pan, longue d'un à deux mètres, faite de feuilles de palmier attachées ensemble, de manière à former treize tubes de longueur et diamètres différents, dont neuf sont sur une ligne pour les notes, et quatre sur une autre pour les demi-tons. Les Indiens ne tiennent pas cet instrument verticalement comme la flûte de Pan ordinaire; ils le placent horizontalement et en tirent des sons en serrant les lèvres comme pour les trompettes; mais comme il serait difficile au musicien de le soutenir, un enfant porte toujours l'instrument. Les notes basses qu'on en tire sont d'une beauté extraordinaire.

Le jour de Sainte-Anne, il y eut dans la mission de ce nom des fêtes animées par la musique, les chants et la danse. La grand'messe et les vêpres furent chantées avec la musique d'un excellent maître italien, variée de chants harmonieux et bien accompagnés. Après vêpres comme après la grand messe, les Indiens exécutèrent des danses très-variées et très-grâcieuses, au moyen de cerceaux colorés. Le gouverneur fit donner un verre d'eau-de-vie, un morceau de fromage et des confitures sèches à chacune des Indiennes, qui partirent très-satisfaites de sa galanterie.

Un soir, on donna une représentation du *Doctor Borrego*, pièce bouffonne, exécutée sur un théâtre au milieu de la place. Les Indiens vinrent chercher la société au gouvernement, et la conduisirent au théâtre en dansant. La pièce a pour sujet des domestiques qui, en l'absence de leur maître, médecin célèbre, administrent des remèdes à des malades, et les tuent tous les uns après les autres. Les Indiens jouent leur rôle avec beaucoup de gaîté, et leur espagnol estropié n'ajoutait pas peu à l'intérêt de la charge.

Digitized by Google

S'ils jouent en Espagnol, ce n'est pas que leur langue soit pauvre, celle des *Chiquitos*, est une des plus étendues et des plus complètes de l'Amérique; elle est surtout d'une fécondité illimitée, quant à la combinaison des particules. Assez douce, cette singularité la distingue que chacun des deux sexes use de mots différents pour désigner les mêmes objets. Non seulement, en effet, les noms des objets indiqués par une femme, ont une terminaison autre que pour les hommes; mais encore ils sont souvent tout-à-fait dissemblables; tous les noms des parties du corps commencent par un O.

Pêche. — Voici le moyen qu'emploient les Indiens pour prendre le poisson qui leur convient. Ils vont dans les bois chercher de la racine d'un arbre, connu dans le pays sous le nom de ***Barbeseo***; ils l'écrasent et la jettent ainsi dans l'eau, la distribuant partout, en une quantité calculée sur l'étendue des eaux. Peu de temps après, les poissons, à moitié enivrés, viennent comme fous à la surface. Les Indiens choisissent les plus gros et laissent les autres, qui ne tardent pas à reprendre leurs facultés et continuent à vivre. Néanmoins, on a soin de retirer des eaux beaucoup des racines empoisonnées. Après la pêche, ils font sécher le poisson à l'air, et le conservent ainsi comme provision.

On pêche dans les lacs d'excellents poissons; mais on y est gêné par une multitude de caïmans. Les Indiens chassent les caïmans pour en avoir les dents, employées à divers petits ouvrages. Leur manière de les prendre est fort curieuse. Ils attachent un chien sur le bord de la rivière, et placent en avant un *laso* espèce de grand lacet en cuir, de manière que le caïman ne puisse pas s'avancer vers sa proie, sans entrer dans le nœud coulant ouvert. Ils se cachent à peu de distance, l'extrémité du laso à la main. Aux cris du chien, les caïmans ne tardent pas à venir. On aperçoit d'abord au-dessus des eaux, deux points saillants formés par l'orbite de l'œil et l'extrémité des naseaux du reptile; il reste ainsi quelques instants en observation, en regardant fixement sa victime; puis il plonge pour reparaître sur la rive, ou s'avance lentement vers la proie qu'il convoite. L'instant où il gravit la berge, ouvrant sa large gueule pour saisir le chien, est terrible pour le pauvre patient, qui se voit près d'être dévoré. Comme magnétisé par le caïman, il est quelquefois tremblant, sans mouvements, les yeux attachés sur son ennemi; d'autres fois il fait des efforts inouis pour rompre ses liens. Heureusement que ses craintes durent peu. Les Indiens tirent le laso et entraînent le caïman, tellement étourdi de se trouver pris ainsi, qu'il ne fait pour ainsi-dire pas de défense. On l'approche par derrière, parce qu'il ne peut se retourner, et quelques coups de hache lui ôtent la vie. Ces animaux répandus par milliers dans les rivières, sont proportionnés à leur étendue et à leur largeur. Il en est qui ont cinq mètres de longueur. Jamais on ne

Digitized by Google

trouve de grands caïmans dans les petites rivières ni de petits dans les grandes.

Chauve-souris. — Fourmis. — Insectes — En entrant dans les habitations, on est souvent surpris par une forte odeur de musc. Cette odeur est produite par des milliers de chauve-souris qui habitent les toits, et qui en sortent dès le crépuscule. Les vampires ou phyllostomes abondent tellement dans ces parages, que les chevaux et même les hommes en souffrent beaucoup. La nuit ils s'approchent de vous, sans vous éveiller, enfoncent dans la peau leurs dents aiguës comme des aiguilles et sucent le sang. Tout se fait avec tant de légèreté, qu'on ne s'en aperçoit, le plus souvent, que le lendemain. Cette morsure n'est rien par elle-même, mais elle cause des démangeaisons atroces. Les chevaux, les chiens sont très-souvent mordus par les vampires; les premiers ont presque tous les matins le col ensanglanté, et ces légères blessures, constamment renouvelées, font maigrir les chevaux et les affaiblissent. Il est même des régions où ces êtres voraces ne leur permettent pas de vivre.

Je fus un jour témoin, dit le voyageur, d'un fait nouveau pour moi et qui me surprit beaucoup. De toutes les parties de la maison du gouvernement et des cours, sortit une multitude extraordinaire de mâles et de femelles de fourmis ailées. Dès que les Indiens les aperçurent, j'entendis partout: «Ce sont des océpès.» Les hommes, les femmes, les enfants, se portèrent vers ces lieux, en se disputant la possession des femelles, dont l'abdomen, rond, de la grosseur d'un petit pois, était rempli de germes des œufs, matière grasse, blanche comme de la pâte. Je prenais plaisir à voir ces pauvres gens saisir une fourmi, lui arracher l'abdomen, et le croquer avec autant de plaisir que s'ils eussent savouré le fruit le plus succulent. D'autres, gourmands plus délicats, réunissaient les insectes dans un vase, afin de les manger frits. Surmontant la répugnance que devait me faire éprouver l'aspect d'un mets si étrange, j'en voulus goûter, et je le trouvai assez agréable. Pendant une quinzaine, les Indiens donnèrent partout la chasse aux fourmis, et en firent une ample provision.

Les insectes sont à la fois le tourment des voyageurs et l'une des plus grandes ressources de l'indigène. Si le jour les taons, les maringouins, et même les abeilles tourmentent les premiers, surtout l'été; si des myriades de moustiques acharnés, l'empêchent la nuit de goûter le repos; s'il souffre enfin dans la campagne de la piqûre envenimée des tiques *garapatas*, ou dans les villages, des importunités de la puce pénétrante, il oublie facilement ces inconvénients en présence des nuages de papillons aux couleurs diaprées, qui paraissent le guider dans le sentier tortueux des forêts; devant les teintes métalliques dont se parent, au temps des pluies, les magnifiques coléoptères,

Digitized by Google

qui ornent partout la végétation; devant la lumière animée et persistante que répandent la nuit, les nombreux élaters ou les feux instantanés des myriades de lampyres. Il perd le souvenir de ses souffrances, en voyant les Indiens se faire une fête de manger les fourmis, en savourant lui-même le miel délicieux sauvage, l'aliment des indigènes chasseurs, en songeant que la cire de ces petits êtres donne la plus belle partie des revenus annuels de la province.

Végétation. — Sous une température chaude et constamment humide, la nature, au pied des derniers contreforts des cordillières, a pris un développement auquel on ne peut rien comparer; on est à chaque pas en extase devant les quatre étages distincts de cette magnifique végétation. Des arbres de 80 à 100 mètres d'élévation forment une voûte perpétuelle d'une verdure que parent souvent, des teintes les plus vives, soit ces magnifiques fleurs rouges, dont quelques arbres sont entièrement couverts, soit les fleurs de la liane, dont les branches tombent en chevelure jusqu'à terre en formant des berceaux. C'est là que de nombreuses espèces de figuiers, de mûriers, de noyers, se mêlent avec une immense quantité d'arbres, aux feuilles généralement entières, représentant chacun, par les plantes parasites dont il est couvert, un véritable jardin botanique. Au-dessous de ce premier étage, et comme protégés par lui, s'élèvent de 20 à 30 mètres les troncs grêles et droits des palmiers au feuillage si varié dans sa forme et si utile à l'homme sauvage. Ici les panaches pennés des *vinas* et des *acunas*, ou les touffes des autres espèces qui donnent de nombreuses grappes de fleurs ou de fruits, incessamment courtisées par les oiseaux les plus magnifiques. Plus bas encore, à trois ou quatre mètres au-dessus du sol, croissent d'autres palmiers plus grêles que les premiers. Il n'est pas jusqu'au sol même qui ne soit orné des plantes les plus variées, mélange de fougères élégantes aux feuilles découpées, de petits palmiers, et surtout de lycopodes d'une légèreté extraordinaire. Sous cet ombrage perpétuel, rien n'arrête; on peut en parcourir tous les points, sans redouter les épines ni les fourrés.

La *Victoria* est une des plus belles plantes de l'Amérique. Ses feuilles circulaires, de deux mètres de diamètre, relevées sur leurs bords, vertes en dessus, d'un beau rouge en dessous, sont étendues sur les eaux, comme les feuilles du nénuphar de nos marais, et ses magnifiques fleurs rosées ou blanches d'un tiers de mètre de largeur, présentent un ensemble réellement merveilleux, digne de la végétation grandiose de ces régions. En voyant pour la première fois cette plante, le naturaliste Hainck s'était jeté à genoux pour remercier la Providence d'une création aussi remarquable.

La peuplade des Guarayos. — Le père Lacueva. — Répandus sur une quarantaine de lieues de longueur, les Guarayos habitent les sombres forêts qui sé-

Digitized by Google

rent les provinces de Chiquitos et de Moxos. Grands, bien bâtis, presque blancs, pourvus d'une longue barbe (fait exceptionnel chez les Américains), les Guarayos ont le maintien fier, les traits réguliers et l'expression la plus douce. Leur caractère répond parfaitement à leur extérieur, ils offrent le type de la franchise et de toutes les vertus. Les vieillards sont très-respectés et deviennent les oracles des familles. Un Guarayo passe sa première enfance auprès de sa mère, qui lui prodigue les plus tendres soins. Aussitôt qu'il sait manier l'arc, il songe à se choisir une compagne. Son choix fait, il traite avec les frères de la jeune fille, qui ont exclusivement le droit de disposer de leur sœur. Les conditions consistent, soit en un nombre déterminé de haches, de couteaux ou d'autres instruments; soit en une somme de travail, comme, par exemple, la construction d'une maison ou le défrichement d'un champ. La demande agréée, le jeune prétendant, entièrement nu, peint de rouge, de la tête aux pieds, armé de sa *macana* ou casse-tête, se promène pendant quelques jours autour de la cabane de sa fiancée. Peu de temps après, les parents de la jeune fille préparent la boisson de maïs fermenté, et le mariage se célèbre au milieu d'une réunion nombreuse. Plus le Guarayo augmente sa famille, et plus il acquiert de considération. C'est dans ce but, que sans négliger sa première femme, toujours la plus estimée, il en prend successivement plusieurs autres.

La religion des Guarayos est simple comme leurs mœurs. Leur *Tamoi* ou grand père, dieu bienfaisant qu'ils révèrent sans le craindre, a vécu parmi eux, leur a enseigné la culture, et en les quittant, leur a promis sa protection du haut d'un arbre sacré, aux fleurs purpurines, pour s'élever à l'orient vers les cieux. On l'implore à l'époque des semailles, ou lorsqu'on désire une pluie abondante.

Le Guarayo se croit, par la liberté dont il jouit, le premier des hommes, il se fâche quand on le traite d'Indien, en disant avec hauteur : « Les Chiquitos seuls sont Indiens; ils sont esclaves, je suis libre et non Indien; je suis Guarayo. »

Nous continuons de laisser parler notre voyageur en empruntant à son récit les traits les plus saillants :

Les Guarayos dit-il, très-contents de mes présents, n'auraient pourtant pas fait une bassesse pour les obtenir. Je les tentais de toutes les manières; souvent je feignais d'égarer un mouchoir dans la forêt, ou je laissais, soit des couteaux, soit une hache chez moi. Toujours ils me rapportaient les objets, même sans les toucher, au bout d'un bâton. Ils venaient me dire : « Tiens, ceci doit t'appartenir. » Ou bien « j'ai vu quelque chose à toi dans cet endroit va le chercher avant que les Indiens Chiquitos ne te le volent. »

J'avais avec moi deux jeunes Indiens de la province de Chiquitos, et je

Digitized by Google

désirais en obtenir un troisième des Guarayos. Mon intention était de les amener en Europe, et d'y demander au gouvernement de les faire étudier dans les colléges, afin de juger de la capacité des indigènes Américains. Je témoignai ce désir au père Lacueva et au cacique Guarayo, qui me promirent de me donner un enfant. Effectivement un jour je vis arriver le cacique avec toute sa famille, composée d'au moins soixante personnes. Ce patriarche à longue barbe, me présenta un jeune Guarayo, en me faisant un discours solennel dont voici à-peu-près le sens : « Cet enfant que je t'amène est mon petit-fils, il se nomme *Mbuca ori*, (Ris joyeux), je te le donne parce qu'il a perdu son père, et que je te crois digne de le remplacer. Regarde-le comme ton fils, et fais-en un homme; surtout qu'il ne connaisse jamais le vol que nous détestons, et qu'il soit toujours digne d'être Guarayo.» Je lui demandai ce qu'il désirait que je lui donnasse. « Donne-moi une hache et une serpe, me dit-il, donne une hache à sa mère et un couteau à son frère ; ce sont les choses que nous estimons le plus et qui nous seront le plus utiles, si quelque jour, pour fuir l'esclavage, nous sommes obligés de regagner la forêt. » Je lui donnai ce qu'il me demandait, et je devins propriétaire du jeune Indien. Je le fis immédiatement habiller. Il était d'une figure charmante, très-spirituelle, à qui le nom de *Ris joyeux* convenait parfaitement.

Les femmes chez les Guarayos ont peu de liberté. Enfants, elles ne quittent jamais leur mère; arrivées à l'époque de la nubilité, on les soumet à des jeûnes rigoureux, et quelques lignes de tatouage sur les bras, avec de profondes blessures qu'on leur fait au milieu de la poitrine, indiquent alors à tout le monde qu'elles passent de l'enfance à la nubilité. Jamais une femme ne se présente seule nulle part, elle est toujours accompagnée ou de ses frères ou de son père. Avec toutes leurs vertus, on s'étonne de trouver chez les Guarayos tant d'éloignement à se soumettre aux prescriptions de la religion catholique. Le père Lacueva, pas plus que ses devanciers, n'avait rien obtenu d'eux. Le petit nombre de ceux qui avaient eu le baptême, venaient peu à l'église. Le père Lacueva disait que les deux plus grandes difficultés qu'il avait à vaincre, était de leur faire perdre l'habitude de la polygamie, et d'amener les femmes à se vêtir davantage.

Le père Lacueva était regardé comme un saint dans les provinces voisines. C'était un vieillard aimable, très-instruit, d'une conduite des plus exemplaires. Il appartenait à une riche famille d'Espagne. Il avait étudié es mathématiques, mais sa vocation l'entraîna vers la prédication de l'Evangile. Il se fit Franciscain, et dut bientôt à son savoir et à ses vertus le titre de préfet de mission. Il vint en Amérique où, fuyant la vie des couvents, il consacra son existence à la conversion des Indiens, en se refusant à tous les

Digitized by Google

honneurs. Il vécut vingt ans chez les sauvages Yuracarès, au pied des cordillières, et lassé de ne pas les convertir, il les abandonna pour venir chez les Guarayos, où, après huit années de séjour, il commençait à craindre de finir son humble carrière, sans en avoir obtenu de grands résultats. A peine vêtu par les aumônes des dames de Santa-Crutz et de la Sierra, il se nourrissait de riz cuit à l'eau, faisant lui-même sa cuisine et vivant seul, éloigné du monde entier. Son église n'était qu'une petite cabane couverte en feuilles de palmiers, ou un autel de terre se revêtait les dimanches d'un simple tissu de coton, sur lequel il disait la messe. Pour prévenir les fidèles, le vénérable vieillard n'avait qu'un vieux mortier de cuivre, sur lequel il frappait avec une pierre.

Tous les curés ne mènent pas une vie aussi exemplaire que le père Lacueva. M. d'Orbigny cite des faits de débordement qui s'expliquent plus qu'ils ne se justifient. Dans un village éloigné souvent de trente à quarante lieues des autres et affranchis de tout contrôle des autorités supérieures, deux hommes, le curé et l'administrateur, se partagent un pouvoir sans limite se peuvent satisfaire tous leurs caprices, toutes leurs fantaisies, sans éprouver a moindre résistance de la part des indigènes. Il en résulte que si l'administrateur ou le curé, hommes ordinairement assez mal élevés, ont de mauvaises dispositions, celles-ci augmentent par le désœuvrement, l'impunité, et surtout par le manque de cette critique des grandes sociétés dont l'influence est des plus efficaces sur la conduite privée de chacun de leurs membres.

Le plaisir de commander despotiquement devient une habitude à laquelle on ne renonce pas sans peine. M. d'Orbigny vit à Santa-Cruz d'anciens curés et d'anciens administrateurs de Chiquitos et de Moxos, qui ne pouvaient plus vivre dans la société. Ils s'y trouvaient gênés, et soupiraient sans cesse pour le régime des missions, dont la liberté d'action et les jouissances toutes matérielles leur paraissaient le bien suprême.

On a beaucoup parlé de l'établissement des jésuites au Paraguay; mais on n'a jamais dit un mot de Moxos. Pour se faire une juste idées de leurs travaux, il faut examiner ces dernières provinces, où ils restèrent livrés à eux-mêmes, depuis leur établissement en 1691, jusqu'en 1767, époque de l'expulsion générale de leur ordre de toutes les possessions Espagnoles du Nouveau-Monde.

L'auteur donne sur l'organisation des missions dans ces deux provinces, des détails pleins d'intérêt qui prouvent que l'idée du Phalanstère n'est pas sortie toute entière de l'imagination de Fourier. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage même pour ce chapitre que son étendue ne nous permet pas de faire entrer dans le cadre de cet article.

—

Digitized by Google

LEÇONS D'ASTRONOMIE

Professées à l'Observatoire royal, par M. ARAGO. [1]

Nous ne sommes pas de ceux qui dédaignent la science revêtue de formes populaires. Nous croyons que toutes les branches des connaissances humaines portent des fruits que peuvent goûter toutes les intelligences. Les grands principes frappent presque toujours par un caractère qui tient de l'évidence; les rapports, vraiment philosophiques, sont généralement saisis avec facilité; enfin, même dans les sciences les plus hautes, il existe des faits qui, après avoir été laborieusement établis par les savants, peuvent être énoncés simplement et sans démonstration : l'esprit qui les accepte trouve déjà dans la simple connaissance qu'il en acquiert un aliment et une fécondation.

On sait avec quelle précieuse clarté M. Arago expose les grandes lois de l'univers, dans le cours d'astronomie dont il est chargé, et dans les notices de l'Annuaire du Bureau des longitudes. Ses leçons ont été recueillies par un de ses élèves et la quatrième édition vient d'en être publiée.

En essayant d'en résumer les parties les plus intéressantes, nous nous efforcerons à notre tour d'être clairs ; on conçoit d'ailleurs qu'en quelques pages nous ne pourrons, ni tout dire ni tout expliquer.

[1] Recueillies par un de ses élèves. 4e édit. Paris, 1845, 1 vol. in-12.

Digitized by Google

On peut distinguer à l'œil nu environ 2,500 étoiles; mais, à l'aide d'une lunette ou d'un télescope, on en découvre un nombre vraiment prodigieux. D'après leur grandeur apparente, ou plutôt d'après l'éclat plus ou moins vif dont elles brillent, on les a divisées en étoiles de six grandeurs différentes. Au-dessous de la sixième grandeur, elles ne sont plus visibles sans télescope: on les appelle alors télescopiques.

Leur distance entre elles ou leur position respective, semble invariable. Leur aspect change quelquefois. Il en est qui ont des périodes d'augmentation et de diminution d'éclat; il en est qui paraissent s'éteindre et redeviennent visibles à des intervalles fixes, plus ou moins longs. Quelques-unes anciennement connues ont disparu pour ne plus se remontrer; d'autres ont paru tout-à-coup dans le ciel et après avoir brillé du plus grand éclat, ont pâli graduellement et ont fini par disparaître.

Aucun phénomène n'a plus excité l'attention des savants que la scintillation des étoiles. Depuis Aristote jusqu'à Newton, bien des hypothèses ont été avancées pour l'expliquer. Aujourd'hui, grâces aux progrès faits dans la théorie de la lumière, il est prouvé que les étoiles ne scintillent pas nécessairement, qu'il n'y a scintillation que dans le cas où les couches atmosphériques, que traversent les rayons lumineux, n'ont pas une densité, une température, un degré d'humidité uniformes, enfin que ce phénomène est ce qu'on appelle en physique un *phénomène d'interférence*.

A côté de ces points étincelants comme l'émeraude, le saphir ou le rubis et qui semblent animer les cieux en dardant si vivement leurs rayons, les astronomes ont découvert les nébuleuses. Ce sont des taches blanchâtres, des lueurs laiteuses qui résultent ou d'amas d'une matière diffuse, lumineuse par elle-même, ou d'agglomérations prodigieuses d'étoiles que l'œil et les instruments ordinaires ne peuvent distinguer isolément; mais qu'on parvient à *résoudre* en groupes d'étoiles à l'aide des meilleurs télescopes et de forts pouvoirs amplificatifs.

Il y a donc deux classes de nébuleuses : les nébuleuses diffuses et les nébuleuses stellaires ou composées d'étoiles. En 1716, Halley faisant le dénombrement des nébuleuses connues n'en comptait encore que 6. Aujourd'hui le chiffre en est porté à 6,000.

Les nébuleuses, même celles qui sous de puissants télescopes, sont réductibles en étoiles, se présentent sous les formes les plus variées. Il en existe qui, à la fois très-allongées et très-étroites, pourraient presque être prises pour de simples lignes lumineuses, droites ou serpentantes; d'autres, ouvertes en forme d'éventail, ressemblent à l'aigrette

Digitized by Google

d'un point fortement électrisé. Ici les contours n'ont aucune régularité ; ailleurs on croirait voir une tête de comète avec son noyau. Il en est une qui a la forme d'un anneau d'étoiles un peu elliptique, au centre duquel on voit un trou noir. La forme circulaire est cependant celle que les nébuleuses résolubles paraissent affecter le plus ordinairement. Mais cette forme n'est qu'apparente ; la forme réelle doit être globulaire, sphérique. Cela résulte de l'augmentation graduelle d'intensité, du bord au centre, que présente toute nébuleuse en apparence circulaire.

On conçoit qu'il serait impossible de compter avec exactitude le nombre d'étoiles dont certaines nébuleuses globulaires sont formées. Cependant en appréciant l'espacement angulaire des étoiles situées près des bords, par conséquent dans la région où elles ne se projettent pas les unes sur les autres, et le comparant avec le diamètre total du groupe, on s'est assuré qu'une nébuleuse dont le diamètre est d'environ 10 minutes, dont l'étendue superficielle apparente est à peine égale au *dixième* de celle du disque lunaire, ne renferme pas moins de 20,000 étoiles.

Les nébuleuses ne sont pas uniformément répandues dans toutes les régions du ciel ; elles semblent former des couches dans l'espace. Au milieu d'une de ces couches, Herschel aperçut, dans le court intervalle de 36 minutes, 31 nébuleuses parfaitement distinctes.

Les environs des nébuleuses diffuses ou stellaires sont généralement peu riches en étoiles. Herschel a trouvé cette règle constante. Aussi toutes les fois que, pendant un peu de temps, aucune étoile n'était venue, par l'effet du mouvement du ciel, se ranger dans le champ de son télescope, il avait l'habitude de dire au secrétaire qui l'assistait : Préparez-vous à écrire ; des nébuleuses vont arriver. »

Dans les nébuleuses diffuses, dont les formes sont toujours plus capricieuses que celles des nébuleuses stellaires, on remarque çà et là quelques espaces un peu plus brillants que le reste. Ils semblent résulter d'une condensation qui a lieu dans certains points de l'amas de matière diffuse, et tout nous autorise à croire que cette augmentation de densité doit avoir pour résultat définitif qu'il y a autant d'étoiles qu'il y a de centres d'attraction dans la nébuleuse originaire. Quelque hardie que soit l'assertion, nous pouvons dire que *nous assistons à la formation de véritables étoiles.*

On remarque dans le ciel une zone immense, qui fait le tour du firmament et paraît teinte de la lumière douce et phosphorescente des nébuleuses : c'est la voie lactée. Ce qu'un philosophe de l'antiquité,

Digitized by Google

Démocrite, n'avait fait que soupçonner est aujourd'hui prouvé : la voie lactée est un amas d'étoiles qu'il nous est impossible de discerner une à une parce que la prodigieuse distance où nous en sommes fait qu'elles se touchent et se confondent.

Mais ce n'est peut-être pas là ce que la voie lactée présente de plus remarquable. Sa forme a depuis longtemps attiré l'attention. Herschel reprenant les idées de Wright, de Kant et de Lambert, sur cette question, l'a résolue d'une manière complète.

D'après ce célèbre astronome, la voie lactée est un amas de milliers d'étoiles, formant comme une couche, une strate, *une meule de moulin*. Si l'on se suppose placé dans l'intérieur de la meule et que l'on regarde dans la direction de la circonférence, l'œil rencontrera partout une multitude d'étoiles qui paraîtront se toucher; au contraire dans le sens d'une perpendiculaire à la meule, leur nombre sera infiniment plus petit et précisément dans le rapport de la demi-épaisseur aux autres dimensions de la couche. Herschel a vérifié ces idées par des travaux considérables: comme il le dit lui-même d'une manière fort pittoresque, il a entrepris de *jauger les cieux*. En jaugeant suivant la perpendiculaire, comme nous le disions plus haut, il embrassait, terme moyen, une étoile dans le champ de son télescope. Dans le sens de la circonférence, l'œil appliqué à l'oculaire en voyait, dans le court intervalle d'un quart d'heure, 116,000. Les dimensions de la strate étant une fois reconnues, on arrivait naturellement à cette surprenante conclusion, que la voie lactée est une vaste nébuleuse qui englobe le système solaire et dans laquelle le soleil lui-même figure comme une insignifiante étoile et la terre comme un imperceptible grain de poussière.

Le soleil nous apparaît sous la forme d'un disque plat et brillant. Ses taches, observées pour la première fois en 1611, ont une région centrale plus noire que le reste et qu'on appelle le *noyau*. Tout autour du noyau existe presque toujours une zone étendue d'une teinte moins sombre qui porte le nom de pénombre. Quelque fois on aperçoit à la surface du soleil diverses petites places plus lumineuses que les parties environnantes ; ce sont les *facules*. On a nommé *lucules* les rides lumineuses qui sillonnent sans cesse le disque solaire.

Les taches du soleil se meuvent d'orient en occident. On a profité de ce mouvement pour s'assurer que le soleil tourne sur lui-même comme les planètes et que la durée de sa rotation totale est de 25 jours et demi.

Digitized by Google

Quant à la nature des taches elles-mêmes, bien des hypothèses ont été émises pour en rendre compte. Il était naturel qu'on tentât de les expliquer en cherchant des points de comparaison dans certains phénomènes qui ont lieu autour de nous. Ce qui se passe dans la fusion des métaux, dans les éruptions volcaniques n'a pas manqué de faire naître l'idée de scories flottant sur un Océan de feu. Mais ni cette explication, ni d'autres encore dont nous ne parlons pas, ne suffisent pour rendre compte de toutes les circonstances que révèlent les observations des taches.

Les idées auxquelles la plupart des savants se sont ralliés aujourd'hui sur la constitution physique du soleil permettent d'expliquer d'une manière assez satisfaisante la présence des taches qui se montrent à la surface de cet astre.

Et d'abord il est admis que ces taches ne sont pas absolument obscures. Cette opinion se déduit d'une expérience fort simple. La lumière d'une intensité si considérable que nous produisons en projetant, sur une boule de chaux, un mélange d'oxygène et d'hydrogène n'empêche pas la boule de paraître noire, lorsque nous l'interposons entre l'œil et le disque solaire. Il est donc probable que ces taches sont au moins aussi lumineuses que la boule de chaux.

Voici au sujet des taches l'opinion que les astronomes de nos jours ont généralement adoptée.

Le soleil se compose de trois corps distincts : il y a un noyau opaque et obscur qui constitue le corps même de l'astre ; ensuite une atmosphère nuageuse très-dense, enfin une atmosphère lumineuse qui est celle dont nous recevons la lumière et la chaleur.

Les ouvertures, plus ou moins larges, qui se font dans l'atmosphère lumineuse ou dans les deux atmosphères à la fois, produisent les taches plus ou moins obscures, selon qu'elles laissent ou ne laissent pas apercevoir le noyau opaque de l'astre.

Cette théorie, qui rend compte de tous les cas du phénomène, suppose que le contour extérieur du soleil n'est ni solide ni liquide. En effet, les curieuses expériences faites avec la lunette prismatique et le polariscope prouvent que la lumière qui émane du soleil n'est pas de la lumière réfractée, mais de la lumière émise et que cette lumière émise est projetée non par un corps solide, non par un corps liquide, mais par un corps gazeux.

On se demande quelquefois si la substance du soleil n'éprouve pas de déperdition, si son incandescence ne doit pas aller en s'affaiblissant. En essayant de résoudre cette difficile question, il ne faut pas s'en

Digitized by Google

tenir aux idées que peut nous donner le phénomène de la combustion, tel qu'il se passe ordinairement sous nos yeux. On est parvenu à produire des incandescences à la suite desquelles les corps ne sont pas détruits. En faisant passer un courant électrique à travers un morceau de charbon dans le vide, le charbon devient éblouissant de lumière, et cette lumière est photométriquement comparable à celle du soleil. Cependant, après l'expérience, le charbon n'a rien perdu de son poids.

La lune n'a pas de lumière propre; comme la terre, elle est éclairée par le soleil qui n'en peut jamais éclairer que la moitié à la fois. Ses phases, ou les différents aspects sous lesquels nous la voyons, sont produites par son mouvement de rotation qui s'opère avec une extrême lenteur puisqu'elle ne tourne qu'une fois sur son axe pendant qu'elle accomplit sa révolution autour de la terre. Il en résulte d'abord qu'elle nous présente toujours la même face, ensuite que de cette face il ne nous est possible d'apercevoir que la partie éclairée.

Les expériences les plus délicates n'ont pu faire découvrir dans la lumière de la lune ni propriétés caloriques, ni propriétés chimiques. Les rayons lunaires sont estimés 300,000 fois plus faibles que ceux du soleil.

La lumière cendrée que l'on remarque quelquefois sur la partie du disque lunaire que le soleil n'éclaire pas, n'est autre chose que la lumière réfléchie par la terre. La lumière cendrée est plus sensible lorsque la lune reçoit les reflets de l'Asie et de l'Europe que lorsque cet astre est tourné vers les régions de la terre dont la surface est très peu rayonnante, comme la mer du Sud et l'Océan Atlantique..

La lune est à 96,000 lieues de la terre; un grossissement de 1000 fois la met à 96 lieues: un grossissement de 2000 la met à 48 lieues; c'est la distance de Mâcon au Mont-Blanc qui, de ce point, est parfaitement visible; c'est celle du Mont-Blanc à Lyon d'où il se montre très resplendissant.

Les taches que présente la lune résultent, il n'en faut pas douter, de la composition peu homogène de ses parties constituantes. C'est probablement un aspect semblable que présenterait la terre, vue d'un point élevée. En examinant avec soin les taches du disque lunaire, pendant les différentes phases de notre satellite, on s'est bientôt convaincu que la lune nous tourne toujours le même côté de sa surface; par conséquent que nous ne pourrons jamais voir l'hémisphère opposé à celui qui regarde la terre.

Jamais les taches de la lune ne disparaissent, la lune n'a donc pas

Digitized by Google

de nuages. Mais n'aurait-elle pas une atmosphère diaphane que les condensations ne viendraient jamais obscurcir? Cela est impossible. Le propre d'une semblable atmosphère serait de briser les rayons lumineux qui la traverseraient. Or, on n'a jamais remarqué la moindre réfraction à la surface de la lune. De l'absence d'atmosphère, il est encore permis de conclure l'absence de l'eau, car l'eau placée dans le vide se vaporise et la moindre vapeur réfracte la lumière, ce qui, avons-nous dit, n'arrive jamais sur notre satellite.

La surface de la lune est inégale, hérissée de pics d'une grande élévation. En effet, la ligne de séparation entre la partie éclairée et celle qui ne l'est pas n'est pas une courbe continue parfaitement régulière; elle présente au contraire des sinuosités très-sensibles.

Si l'on dirige vers cet astre un fort télescope, on remarque dans la partie qui n'est pas éclairée par le soleil, une grande quantité de points lumineux, sans connexion entre eux ni avec la portion éclairée, qui la précèdent et la suivent et qui s'agrandissent à mesure que les rayons du soleil arrivent plus directement sur la face qu'ils occupent. Derrière ces points lumineux se projette une ombre épaisse qui tourne de manière à se trouver toujours en opposition avec le soleil. Ces points brillants sont les sommités des montagnes qui reçoivent les rayons du soleil avant les parties les moins élevées, de même que l'on voit souvent sur la terre la cime des monts colorés, alors que la base en est encore dans l'ombre.

Deux astronomes de Berlin, MM. Beer et Mœdler ont mesuré 1095 montagnes de la lune. Sur ce nombre, il y en a six au-dessus de 5,800 mètres, vingt-deux au-dessus de 4,800 (4,800 mètres est la hauteur du Mont-Blanc au-dessus de la mer).

Les montagnes de la lune ont en général la forme de cratères annulaires très-grands, plus vastes qu'aucun de ceux que nous connaissions sur la terre. Il en existe cependant un de grandes dimensions, aux îles Philippines. Ce cratère a été visité par les ingénieurs attachés à l'expédition de *l'Erigone* et sa ressemblance avec les cratères de la lune est telle que le dessin qu'ils en ont rapporté aurait pu faire croire tout d'abord que c'était le dessein d'un des cratères de notre satellite.

La forme extérieure des montagnes lunaires porte naturellement l'observateur à se demander s'il existe des volcans dans la lune. Quoique à plusieurs reprises Herschel ait soutenu l'affirmative, la question n'est pas encore résolue. Voici ce qui est probable à ce sujet. En raisonnant par analogie et à la vue de ce qui se passe sur notre globe, on peut très-vraisemblablement admettre qu'il y a eu dans notre sa-

Digitized by Google

tellite des volcans en activité, que favorisées par l'absence de toute atmosphère et par conséquent de toute pression atmosphérique, ces éruptions ont pu y être d'une grande violence; mais d'un autre côté, il est permis de supposer que ces éruptions ont aujourd'hui cessé, par suite du refroidissement de l'astre qui, en raison de l'infériorité de sa masse, relativement à la terre, a dû perdre sa chaleur primitive beaucoup plus tôt que notre globe. L'observation directe ne fournit d'ailleurs aucune donnée assez positive pour qu'on puisse en inférer qu'il existe encore dans la lune des bouches ignivomes.

C'est pourtant aux volcans lunaires que quelques savants attribuent encore aujourd'hui l'origine des aérolithes, bolides ou astéroïdes qui traversent notre atmosphère à des époques indéterminées, s'enflamment et forment alors ce que l'on appelle les *étoiles filantes*.

Le professeur Brandes va jusqu'à donner 200 lieues pour la hauteur de certains astéroïdes qu'il a observés : leur vitesse est souvent de 6 lieues par seconde, vitesse plus grande que celle de toutes les planètes supérieures.

Les apparitions d'étoiles filantes, les chûtes des pierres météoriques sont très-fréquentes, et on a déjà réuni sur ce sujet un grand nombre d'observations.

Quoique ce phénomène ait lieu à toutes les époques de l'année, il n'est jamais plus commun que vers le 21 avril et le 13 novembre. Cette augmentation périodique du nombre des bolides qui traversent notre atmosphère rend probable l'opinion de ceux qui soutiennent que les aérolithes sont des éléments ou des débris planétaires et qu'aux époques indiquées ci-dessus, la terre se trouve dans une partie de l'espace sans cesse traversée par des milliers de petites masses météoriques.

Les bolides présentent les volumes les plus divers, depuis la grosseur d'un œuf jusqu'à celle d'un corps de plusieurs quintaux. Une masse d'origine évidemment météorique, qui existe au Brésil, pèse 6,300 kilogrammes.

Les aérolithes sont tous composés des mêmes principes, à peu près dans les mêmes proportions. Ils contiennent beaucoup de silice, de fer, de la magnésie, du soufre, du nickel, de l'alumine et du chrôme. Le fer et le nickel s'y trouvent à l'état métallique.

Nous terminerons l'analyse des leçons d'astronomie de M. Arago en résumant ce qu'elles offrent de plus intéressant sur les comètes.

Au milieu du concert harmonieux qu'offre le système planétaire, on voit assez souvent se jeter des astres extraordinaires, remarqua-

Digitized by Google

bles par la nébulosité qui les entoure ou la traînée lumineuse qui les suit, astres qui ne paraissent qu'à moitié soumis, obéissant au soleil, mais avec une espèce d'indépendance, cherchant à échapper à la force qui les attire par des ellipses d'une inconcevable excentricité, ne se rapprochant jamais du soleil qu'en menaçant tout l'ordre qu'il maintient autour de lui ; ce sont les comètes. Quelque étranges que puissent paraître leurs formes et leurs mouvements, les comètes n'en sont pas moins gouvernées par les lois inflexibles qui régissent la matière répandue dans l'espace.

Parmi ceux de ces astres qui ont été observés jusqu'ici, un grand nombre n'ont pas de *queue*, plusieurs ne presentent pas de *noyau* apparent ; mais tous se montrent enveloppés de cette nébulosité à laquelle on a donné le nom de *chevelure*.

La matière qui compose cette nébulosité est si rare, si diaphane qu'on aperçoit à travers les étoiles les plus petites.

Les comètes sans noyau ne sont sans doute que des globes de matière gazeuse ; mais il est beaucoup de ces astres qui présentent des noyaux assez semblables aux planètes par la forme et l'éclat : ces noyaux sont très-probablement solides et opaques.

Les traînées lumineuses qui suivent les comètes sont ordinairement placées à l'opposite du soleil ; mais quelquefois elles s'écartent de cette position. On a trouvé qu'en général la queue incline vers la région que la comète vient de quitter. C'est peut-être là un effet du fluide qui remplit l'espace de l'Ether, résistance qui agit plus fortement sur la matière gazeuse de la queue que sur le noyau..

Les comètes ont-elles une lumière qui leur soit propre, ou ne font-elles, comme les planètes, que réfléchir celle du soleil ? Les observations faites jusqu'à présent sembleraient prouver qu'elles ne brillent aussi que d'une lumière d'emprunt. Si elles présentaient des phases, la question serait résolue ; mais aucune n'a offert jusqu'ici à l'observation rien qui y ressemble ?

L'opinion qui accorde aux comètes une influence sensible sur la température atmosphérique, n'est qu'un préjugé populaire. L'expérience est sur ce point d'accord avec la théorie. Les rayons lumineux et calorifiques que les comètes lancent ou réfléchissent ont beaucoup moins d'intensité que ceux de la lune et par conséquent doivent être pour nous sans effet sensible.

Est-il possible qu'une comète vienne choquer la terre ou toute autre planète?

Les comètes, nous l'avons dit, se meuvent dans toutes les direc-

Digitized by Google

tions et parcourent des ellipses extrêmement allongées qui traversent notre système solaire et coupent les orbites des planètes. Il n'y aurait donc pas impossibilité qu'elles rencontrassent l'un ou l'autre de ces astres; mais si le choc de la terre est rigoureusement possible, il est excessivement improbable. Le calcul de probabilité fournit les moyens d'évaluer numériquement les chances d'une pareille rencontre, et il montre qu'à l'apparition d'une comète inconnue il y a 281 millions à parier contre un qu'elle ne viendra pas choquer notre globe. Pour appuyer l'opinion contraire on a prétendu que la terre s'était quelquefois trouvée enveloppée dans la queue d'une comète. C'est ainsi du moins que l'on a expliqué l'apparition des brouillards secs et phosphorescents qui en 1783 et 1831 se sont étendus depuis le nord de l'Afrique jusqu'en Suède. A cette hypothèse on objecte que, bien que fort étendus, ces brouillards n'ont pas été universels. Par l'effet du mouvement de rotation, ils auraient dû au moins recouvrir tout l'espace compris entre les parallèles qu'ils atteignaient au nord et au sud; or, cela n'eut pas lieu. De plus, en 1783 comme en 1831, on n'aperçut nulle part le noyau de la prétendue comète qui nous aurait enveloppés de sa queue.

Nous terminerons cette incomplète analyse d'un livre que nous conseillons de lire tout entier, par une courte réflexion. Au lieu de s'effrayer en songeant à des chances de destruction si peu probables, les esprits timides devraient aller puiser de la confiance dans l'étude d'une science qui les initiera aux lois sur lesquelles reposent l'ordre et la stabilité de l'univers.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Gouverneur-Général des Pays-Bas Espagnols.

MAXIMILIEN - EMMANUEL,

ÉLECTEUR DE BAVIÈRE.

La maison souveraine, qui règne encore aujourd'hui sur la Bavière, doit son origine au comte Palatin Othon de Wittelsbach, mort en 1183, et son élévation au duc Maximilien 1er qui, pendant la guerre de trente ans, s'était montré l'adversaire le plus redoutable des protestants. Pour reconnaître ses services, la maison d'Autriche lui accorda la dignité d'électeur et de sénéchal de l'empire; le traité de Westphalie confirma la dignité électorale dans sa famille et lui adjugea définitivement le haut Palatinat et le comté de Cham, dépouilles de l'électeur palatin. Le prince, dont nous nous proposons de tracer la biographie, était le petit-fils du duc Maximilien 1er; il naquit le 11 juillet 1662 de l'électeur Ferdinand-Marie et de Henriette-Adelaïde, princesse de Savoie. L'électeur Ferdinand-Marie étant mort le 26 mai 1679, son fils se trouva, à l'âge de dix-sept ans, souverain de la Bavière. C'était déjà un hardi cavalier, habile dans tous les exercices, intrépide, intelligent, mais recherchant trop les plaisirs.

Le nouvel électeur fit ses premières armes contre les Turcs. Lorsque les innombrables bataillons de Mahomet IV inondèrent la Hongrie et s'avancèrent contre Vienne, Maximilien-Emmanuel accourut un des premiers avec son contingent sous les murailles de la ville menacée,

Digitized by Google

combattit vaillamment aux côtés de Jean Sobieski dans la mémorable journée du 12 septembre 1683, et poursuivit ensuite les Ottomans en Hongrie avec le duc de Lorraine et le prince Eugène.

L'empereur Léopold témoigna sa reconnaissance à l'électeur en lui accordant, en 1685, la main de l'archiduchesse Marie-Antoinette. Cette alliance ouvrait une brillante perspective au jeune prince; car sa femme avait des droits incontestables sur la succession d'Espagne, que Charles II, incapable de continuer sa race, laisserait vacante un jour. Les deux filles de Philippe IV, Marie-Thérèse et Marguerite, avaient épousé, la première Louis XIV, la seconde l'empereur Léopold; mais un acte formel de renonciation à la monarchie espagnole ayant été imposé à l'infante Marie-Thérèse, sa sœur cadette Marguerite était restée l'héritière présomptive du trône, et, en mourant (1675), avait légué ses droits à sa fille, l'archiduchesse Marie-Antoinette. Il est vrai que Léopold, désireux de transmettre la monarchie espagnole à un des fils nés de son troisième mariage avec une princesse de Neubourg, avait obligé Marie-Antoinette à renoncer aussi à ses prétentions, lorsqu'il lui fit épouser Maximilien-Emmanuel; mais la cour de Madrid contesta la validité de cet acte, arraché en quelque sorte à la jeune archiduchesse. Au surplus, voulant offrir un dédommagement à sa fille, Léopold demanda pour elle, à Charles II, la souveraineté des Pays-Bas: il se serait agi d'une donation comme celle que Philippe II avait faite autrefois à l'infante Isabelle. Mais Louis XIV, ayant eu connaissance de cette négociation, ordonna à son ambassadeur à Madrid de déclarer à Charles II que si cet arrangement se faisait, il le considérerait comme une infraction à la trêve conclue l'année précédente à Ratisbonne [1]. Il paraît que la crainte d'une rupture alarma vivement Charles II et son conseil. Dans sa réponse à l'ambassadeur de France, le ministère espagnol traita de chimère la disposition supposée des Pays-Bas et renouvela les assurances d'un désir très-sincère de la part de Sa Majesté catholique de conserver la paix et de son éloignement de toute résolution capable de déplaire au monarque français.

Toutefois, dès l'année suivante (29 juillet 1686), Charles II, excité par Guillaume III, se liguait à Augsbourg, avec l'empereur Léopold, l'électeur de Bavière, la Suède, la Saxe, le Brandebourg et la Savoie, pour s'opposer aux nouvelles entreprises du roi de France. Les princes de l'empire décidèrent qu'on lèverait une armée de 60,000 hommes

[1] Voy. les *Mémoires* du marquis de Torcy (La Haye, 1756), t. 1er, p. 7.

Digitized by Google

dont le commandement serait remis à l'électeur de Bavière, au prince de Waldeck et au margrave de Bareuth. Louis XIV avait déjà trouvé une occasion de commencer les hostilités. Deux prétendants se disputaient le siége archiépiscopal de Cologne alors vacant : Joseph-Clément de Bavière, frère de l'électeur, protégé par le pape et l'empereur; et le comte de Furstenberg, évêque de Strasbourg, qui était appuyé par la France [1]. Les armées de Louis XIV s'avancèrent vers l'Allemagne sous prétexte de soutenir le comte de Furstenberg et, avant la fin de l'année 1687, elles avaient conquis tout le Palatinat et soumis les principales forteresses situées sur le Rhin. Mais la mémorable révolution, qui fit monter Guillaume III sur le trône d'Angleterre, devint le véritable signal de cette nouvelle lutte entre la France et l'Europe; pendant neuf ans, elle allait avoir pour théâtre les bords du Rhin, les Pays-Bas, l'Italie, l'Irlande, les frontières d'Espagne, la Méditerranée et l'Océan.

L'électeur de Bavière se montra d'abord un des plus fermes soutiens de la nouvelle coalition : il lui fournissait des troupes, il combattait pour elle en Allemagne, et il la servait encore dans les conseils que les souverains ligués tenaient entre deux campagnes. Malgré les désastres qu'il avait déjà essuyés dans les Pays-Bas, le roi d'Espagne, qui obéissait docilement à son ministère, paraissait également résolu à continuer la lutte à outrance. Le pape Innocent XI ayant offert sa médiation en 1691, Charles II répondit qu'une *vigoureuse guerre* était le moyen le plus propre de faire la paix. Ce fut alors aussi que le cabinet de Madrid, pour montrer qu'il resterait invariablement attaché à la ligue d'Augsbourg, remit le gouvernement des Pays-Bas à l'électeur de Bavière. Cette nouvelle fut accueillie avec joie par les Belges qui crurent avoir trouvé enfin un défenseur contre les armées de la France.

Maximilien-Emmanuel fit son entrée à Bruxelles le 26 mars 1692, vers le soir. Après avoir assisté à un *Te Deum*, qui fut chanté dans l'église de Ste-Gudule, il se rendit à la cour. Au pied de la *rampe* se trouvaient les principaux membres de la noblesse, ayant à leur tête le

[1] « Le pape, par le concordat germanique, a le droit de conférer l'évêché (de Cologne) à l'élu, l'empereur a celui de confirmer à l'électorat. L'empereur et le pape Innocent XI, persuadés que c'était presque la même chose, de laisser *Furstemberg* sur ce trône électoral ou d'y mettre Louis XIV, s'unirent pour donner cette principauté au jeune *Bavière*. .... Le roi se vengea du Pape en lui ôtant Avignon et prépara la guerre à l'empereur. » *Siecle de Louis XIV*, chap. XIV.

Digitized by Google

marquis de Gastanaga, dernier gouverneur-général. Lorsque l'électeur fut descendu de son carrosse, le marquis lui fit une assez profonde révérence et lui présenta le bâton de commandement; l'électeur le prit et monta dans son appartement. Là le marquis lui présenta les principaux membres de la noblesse : les princes de Vaudemont et de Ligne, le comte d'Egmont, le duc d'Havré, le comte de Mérode, etc., puis le marquis de Bedmar, général au service de Charles II, et plusieurs ministres espagnols. On fit entrer ensuite dans l'appartement les grands corps de l'État qui devaient haranguer l'électeur; d'abord les États de Brabant, puis le conseil d'État, le conseil privé, le conseil des finances, la magistrature communale. L'électeur passa enfin dans les salons d'attente pour se faire connaître aux généraux inférieurs et aux colonels. « Tout le monde était dans la joie, dit un contemporain [1], que toutes les choses nouvelles produisent ordinairement, surtout dans notre pays. C'était un prince qui avait, tout jeune qu'il était, fait de si belles choses en Hongrie, avec tant de générosité et de désintéressement, bien fait, adroit, qui avait de l'esprit, de la valeur, du mérite, enfin marié à l'archiduchesse, fille d'une infante d'Espagne et d'un empereur comme Léopold. Cent langues à chacun n'eussent pas suffi pour chanter toutes les louanges qu'il méritait; mais, comme les choses de ce monde sont instables, l'on arriva bientôt à s'apercevoir, les gens de bon sens les premiers, et les autres comme d'ordinaire les derniers, que l'on était fort loin des félicités qu'on s'était promises. » Ce qui paraît avoir séduit d'abord la noblesse, c'était l'affabilité de l'électeur : il faisait des visites à toutes les dames de la haute compagnie, allait à leurs assemblées et ne refusait aucune de leurs fêtes. Nous avons déjà dit que l'électeur avait une inclination très-prononcée pour les plaisirs; à peine était-il arrivé à Bruxelles que, pour se divertir, il fit venir une troupe d'opéra de Paris.

Cependant la Belgique était à la veille de servir encore une fois de champ de bataille à l'Europe. Au printemps plus de cent mille Français inondèrent nos provinces; malgré les efforts de Guillaume III et de l'Électeur, ils s'emparèrent de Namur, de plusieurs villes de la Flandre, et triomphèrent dans les plaines de Steenkerke et de Neerwinde. Pour surcroît d'infortune, les coalisés aggravèrent encore dans notre pays les maux causés par les ennemis : ceux-ci ruinaient et démantelaient les villes; ceux-là arrêtaient toutes les transactions commerciales. Comme les troupes espagnoles recevaient à peine en un an

[1] *Mémoires* du comte de Mérode-Westerloo, t. Ier.

Digitized by Google

deux mois de solde, elles étaient obligées de se payer elles-mêmes. « Le cavalier ne subsistait qu'en faisant le voleur de grands chemins, par bandes, arrêtant les coches, voitures publiques et particulières, et les passants, pour les dépouiller, ou, du moins, demander pour boire, le pistolet à la main. Personne ne pouvait passer d'un lieu à un autre sans faire de ces rencontres, ce qui ruinait le commerce et le pays [1]. » Toutefois la situation de la France n'était pas moins critique. La misère, causée par des taxes excessives et par la disette de grains, était devenue générale : le mécontentement des classes plébéïennes se traduisait en opposition ouverte. Aussi de tous les princes engagés dans la lutte, Louis XIV était alors celui qui désirait le plus ardemment de mettre un terme aux hostilités; mais, ne voulant pas faire les premières démarches, il se servit de l'intermédiaire d'une puissance neutre. Ce fut avec son autorisation que l'ambassadeur de Danemark en Angleterre présenta, le 11 décembre 1693, un mémoire qui contenait les bases d'une paix commune. Voici quels étaient ces préliminaires relativement à l'Espagne et aux Pays-Bas : Louis XIV s'engageait d'abord à restituer à Charles II les villes conquises dans la Catalogne; pour former la barrière demandée par la Hollande, il rendrait Mons et Namur; l'évêque de Liége rentrerait en possession de la ville de Huy et serait dédommagé de la perte de Dinant et de Bouillon par une certaine portion du plat-pays de Luxembourg; enfin Louis XIV consentait à laisser la Belgique à l'électeur de Bavière, après la mort de Charles II, pourvu que l'empereur renonçât également à ses prétentions [2]. Mais les avances de l'ambassadeur de Danemark furent repoussées : la première condition d'un accommodement devait être la reconnaissance de Guillaume III, comme roi d'Angleterre.

A la fin de la campagne, Maximilien-Emmanuel réussit à placer son frère, déjà électeur de Cologne, sur le siége épiscopal de Liége, vacant par la mort de Jean-Louis d'Elderen. La Hollande et l'empereur Léopold soutenaient le prince palatin de Neubourg, grand-maître de l'Ordre Teutonique; la maison de Bavière rangea adroitement de son côté les partisans de la France. En outre, Maximilien se rendit lui-même à Liége pour assurer l'élection de son frère et triompha, grâce aux mouvements que se donna le prince de T'Serclaes, qui commandait les troupes de l'évêché. Joseph-Clément fut élu le 20 février 1694. « L'on

[1] *Ibid.*, t. 1er.

[2] *Actes et Mémoires des négociations de la paix de Ryswick* (La Haye, 1707), t. 1er.

Digitized by Google

aurait pu croire raisonnablement, dit le comte de Mérode [1], qu'après le tour que l'électeur venait de jouer au grand-maître, la reine d'Espagne, qui était sa sœur, en eût éprouvé du ressentiment. Cela aurait été même naturel, mais loin de là, ni la reine, ni la maison d'Autriche, ne voulurent s'apercevoir de rien, ni dans cette occasion, ni dans d'autres. L'argent qu'il répandait à pleines bourses à la cour d'Espagne, le fit non-seulement continuer aux Pays-Bas, mais lui fit obtenir de faire venir ses troupes, malgré le mécontentement qu'en éprouva l'empereur Léopold, qui, étant la meilleure tête de son conseil, ne voulait pas que les Bavarois vinssent aux Pays-Bas. »

La campagne de 1695 fut signalée en Belgique par un grand désastre. Guillaume III avait résolu de reprendre Namur, défendu par le maréchal de Boufflers avec une garnison de 15,000 hommes ; déjà il s'était emparé de la ville et pressait le siége du château lorsque Villeroy, pour le faire renoncer à son entreprise, se dirigea vers Bruxelles avec 60,000 combattants. Les alliés étaient avertis de l'intention du général français; ils auraient pu même s'opposer à son dessein, mais ils ne voulurent pas interrompre le siége de Namur. Le prince de Vaudemont, chargé de protéger le Brabant, se contenta de jeter quelques troupes dans la ville menacée et de fermer la route de Namur; pour conserver ses communications avec le roi d'Angleterre, qui s'était avancé avec plus de cent soixante escadrons jusqu'à Waterloo, il alla couronner les hauteurs de la porte de Schaerbeeck, tandis que le maréchal Villeroy occupait Anderlecht, Zellick et d'autres endroits au couchant de Bruxelles. Mais l'électeur de Bavière quitta l'armée anglaise à Waterloo et vint bravement s'enfermer dans la ville assiégée. Villeroy, ayant établi son quartier-général à l'abbaye de Dilighem, fit placer vingt-cinq mortiers et dix-huit canons à boulets rouges, près de la chapelle de Scheut, position qui domine toute la cité. Le 13 août, dans l'après-midi, le maréchal écrivit au prince de Bergues, gouverneur de Bruxelles, qu'il avait l'ordre de traiter cette ville comme les Anglais et les Hollandais traitaient les villes maritimes de France, afin d'arrêter ces cruelles hostilités par droit de représailles; qu'au reste, il le priait de lui faire savoir quel était le quartier de l'électrice de Bavière [2], afin qu'on ne jetât point de bombes de ce côté-là. Mais

[1] *Mémoires*, t. 1er p. 154.

[2] C'était la seconde femme de Maximilien-Emmanuel, la princesse Thérèse-Casimire-Marie, fille de l'illustre Jean Sobieski et de Mlle de la Grange d'Arquien.

Digitized by Google

Villeroy n'attendit pas la réponse du prince de Bergues; une demi-heure après avoir envoyé sa lettre, il fit lancer les premiers boulets et le bombardement continua avec une fureur inouïe jusque dans l'après-midi du 15. Le vent seconda les Français de telle sorte que bientôt tout l'intérieur de la ville ressembla à une vaste fournaise. Dans cette circonstance, l'électeur se distingua par son dévoûment : jour et nuit à cheval, il se portait partout, afin de donner les ordres nécessaires pour empêcher l'embrasement de s'étendre; on se vit enfin obligé de faire sauter plusieurs maisons afin de sauver par ce moyen extrême le reste de la ville. Cependant les dommages furent immenses : on évalua la perte en marchandises, meubles, etc., à plus de soixante-dix millions de valeur. Seize églises, chapelles ou couvents avaient été détruits en tout ou en partie, quatre mille maisons étaient réduites en cendres, d'autres édifices avaient aussi beaucoup souffert, notamment l'hôtel-de-ville, la maison du roi, l'hôpital de St-Jean, l'hôtel d'Arenberg, etc. Un grand nombre de bourgeois, autrefois à leur aise, furent réduits à la mendicité; d'autres n'avaient plus ni lit ni chaises pour se reposer. Mais cet acte de barbarie ne renversa pas les desseins du roi d'Angleterre : il continua le siége de la citadelle de Namur, qui se rendit le 1er septembre.

Louis XIV fit de nouvelles démarches auprès des coalisés. L'année suivante, on comptait déjà si bien sur une pacification générale que les armées, campées en Belgique, restèrent dans l'inaction. Le traité de paix fut enfin signé au château de Ryswyck, près de La Haye, le 9 mai 1697; il humiliait Louis XIV, car il fut obligé, entr'autres, de reconnaître Guillaume III comme le souverain légitime de la Grande-Bretagne et de restituer à l'Espagne Luxembourg, le comté de Chiny, Mons, Ath et Courtray. De plus, les Hollandais, avec l'assentiment de la cour de Madrid, reçurent la garde de nos places frontières.

Depuis 1689, les armées de la France et celles de la coalition avaient couvert la Belgique; nos campagnes étaient ravagées; quelques-unes de nos villes étaient détruites en partie; presque toutes les branches du commerce étaient ou languissantes ou anéanties. L'électeur fit de louables efforts pour réparer ces grands désastres; il chargea même ses États héréditaires afin d'effacer les traces du bombardement de

L'archiduchesse Marie-Antoinette était morte à Vienne le 24 décembre 1692, transmettant ses droits à son fils unique, Joseph-Ferdinand, né le 28 octobre précédent. Le second mariage de l'Électeur avait été célébré en 1694.

Digitized by Google

Bruxelles. Tout fut rebâti en moins de quatre ans, et la capitale des Pays-Bas espagnols reprit un nouveau lustre [1]. L'électeur s'associa activement à cette restauration : de 1696 à 1700, il posa la première pierre de la nouvelle *rue de Bavière*, de la nouvelle église des Récollets et de l'église des Minimes ; il fit construire, sur l'emplacement de l'ancien hôtel de la Monnaie, un théâtre permanent dont l'exploitation fut laissée à l'architecte, Paul de Bombarda ; il avait aussi fait rebâtir le château de Boisfort, dans la forêt de Soignes, où il passait ordinairement la belle saison. En même temps, l'électeur avait consulté les états de toutes les provinces et les chambres de commerce sur les moyens de porter remède à l'industrie mourante. Eclairé par les conseils des députés réunis à Bruxelles, il publia, en 1698 et 1699, plusieurs ordonnances tendantes à corriger les tarifs, à favoriser les manufactures nationales et à prohiber l'introduction des marchandises étrangères qui pouvaient faire concurrence aux fabriques du pays. Les efforts du gouvernement se portaient aussi vers le rétablissement de la navigation maritime. C'est ainsi que, pour rendre à la ville d'Anvers une communication directe avec la mer, il avait formé le projet de construire un canal qui, partant de Bruges et traversant le pays de Waes, aurait abouti au fort Marie sur l'Escaut. La ville de Bruxelles sollicitait, de son côté, l'octroi nécessaire pour creuser un nouveau canal qui se serait dirigé vers Charleroi, en suivant le cours de la Senne. Enfin, le gouvernement, faisant droit à une requête des États de Flandre, avait autorisé en 1698 l'établissement d'une compagnie dont le but était de trafiquer directement avec les Indes orientales et la Guinée [2]. Mais la mort de Charles II suspendit bientôt l'exécution de tous ces projets.

L'électeur s'était efforcé aussi de consolider son pouvoir en Belgique en montrant beaucoup d'affabilité à la bourgeoisie et en s'associant, comme autrefois Albert et Isabelle, aux fêtes des métiers. C'est ainsi que Maximilien, prenant part, en 1698, aux exercices du *serment de l'arquebuse*, abattit l'oiseau placé sur la grosse tour, que l'on voyait entre les portes de Namur et de Hal. Proclamé roi des arquebusiers, il soupa le soir dans la salle du serment avec l'électrice, vêtue à la bourgeoise. Tous les membres du serment, sans oublier la statue de Saint-Christophe, leur patron, furent ensuite habillés en bleu, couleur de

[1] Le 24 octobre 1695, le conseil de Brabant avait publié des règlements pour l'embellissement de la ville, la forme des maisons, l'élargissement des rues et la commodité du public. *Placards de Brabant*, t. VI.

[2] *Mémoires* de M. de Neny, I, p. 142.

Digitized by Google

Bavière. Mais l'électeur savait aussi contenir la bourgeoisie dès qu'elle prétendait augmenter ses priviléges. En 1696, la tour de la maison des Orfèvres, le plus beau monument du Marché-aux-Herbes, s'étant écroulée par suite des secousses qu'elle avait reçue pendant le bombardement, on découvrit dans les décombres d'anciennes chartes que la magistrature communale tenait cachées par ordre du gouvernement [1]. Quelques bourgeois les firent copier en secret, puis imprimer sous le titre de *Luyster van Brabant*. Cette publication fournit aux métiers l'occasion de revendiquer ces priviléges, qui paraissaient oubliés, et donna naissance à des troubles sérieux. L'électeur ne resta pas inactif; en 1699, il fit entrer, par une belle nuit, ses régiments bavarois dans Bruxelles et établit des corps-de-gardes dans toutes les rues les plus fréquentées; puis il fit poursuivre rigoureusement les chefs de l'opposition. Cependant les contemporains remarquent que, malgré la violence de cette conduite, l'électeur ne perdit pas l'affection des bourgeois de Bruxelles. Mais la haute aristocratie se plaignait vivement de Maximilien-Emmanuel; depuis son mariage avec la fille de Sobieski, il n'était plus le même. « Il devenait insupportable à qui n'était pas né bavarois. Quelquefois, lorsqu'il croyait devoir ménager des gens, il poussait la prévenance jusqu'à descendre au-dessous de son rang, et, dans d'autres circonstances, non-seulement il traitait les mêmes personnes avec hauteur et mépris, mais il montrait de la considération pour des gens indignes d'être regardés par lui, tandis qu'il en méprisait d'autres auxquels il aurait dû témoigner des grands égards. Ce qu'il faisait de moins mal était de tout confondre, et de traiter également le faquin et l'homme de distinction [2]. » L'électeur commença par ne plus rendre des visites, comme auparavant, aux dames de la noblesse; il s'abstint ensuite de paraître à leurs assemblées; enfin la nouvelle électrice combla la mesure *en ne faisant pas donner des carreaux* à mesdames d'Egmont et de Ligne qui étaient allées la voir, lors de son arrivée à Bruxelles. Le comte de Mérode, alors mestre-de-camp au service de Charles II, raconte dans ses mémoires une autre aventure qui mérite d'être rapportée, parce qu'elle fournit les plus curieux renseignements sur la cour de Bruxelles : « J'étais allé, dit-il, à Coudenberg, à la messe; je vis en entrant dans la chapelle, à gauche, où donne la tribune de la cour, les gardes rangées. L'on me dit que l'électeur et madame l'électrice venaient à la tribune. Je vis madame la princesse

[1] *Mémoires* du comte de Mérode, I, p. 144.

[2] *Ibid.*, p. 133.

Digitized by Google

de Vaudemont, à genoux sur son carreau, dans la balustrade, près de l'autel. Un peu après, je vis le baron de Malknecht, gentilhomme de l'Électeur et depuis ministre, s'approcher de madame de Vaudemont et lui parler ; elle lui répondit peu de chose, et il s'en alla. L'électeur ne paraissait pas ; je sus après que le baron était venu dire à la princesse que, comme l'électeur paraîtrait à la tribune, elle devait ôter son carreau. La princesse répondit comme elle le devait. Ensuite je vis paraître le prince de Hornes qui lui parla aussi avec chaleur, et dit à madame de Vaudemont, de la part de l'Électeur, que, si elle ne quittait son carreau, on la prendrait sous les bras, et on le lui ôterait. Elle lui répondit un peu émue, mais ferme, à ce que je voyais, mais ne bougea pas. L'on se consultait, dit-on, à la cour, pour exécuter la menace. Quoiqu'il n'y eût aucune liaison entre la maison de Vaudemont et la nôtre, je m'approchai de la princesse et la priai de m'expliquer ce que voulait dire tout cela ; elle me le dit en peu de mots. Je lui offris non-seulement mes services, mais je l'assurai que, si quelqu'un, qui que ce pût être, s'approchait d'elle pour lui manquer de respect, je l'en ferais repentir et la priai de rester ferme. Je m'aperçus, en même temps, que quelques officiers espagnols n'étaient pas loin de moi. J'en appelai un que je ne connaissais pas trop, et lui dis à l'oreille ce qui se passait. Celui-ci non-seulement me dit qu'il ne fallait pas souffrir cela, mais le dit à deux ou trois autres. Comme c'était vers l'heure de midi, les bailles de la cour était couvertes d'officiers et de monde ; un de ces messieurs y alla, et bientôt après, je vis que toute l'église se remplissait d'officiers dont plus de cent vinrent s'offrir à moi. Je les acceptais et les remerciais, lorsque le prince de Hornes revint, et, comme il voulait parler à madame de Vaudemont, je l'arrêtai par la manche et lui dis : « Est-il possible, monsieur, qu'un homme de votre rang con» sente à se charger d'une telle commission ! Madame la princesse ne » bougera pas d'ici, et je ne conseille pas à toute la cour de faire des » incartades ; car, outre que je passerai l'épée au travers du corps au » premier qui osera toucher madame la princesse, voici toute l'église » pleine de gens qui feront repentir les assaillants. » Il me tourna le dos là-dessus, sans rien dire, et s'en alla. Peu de temps après, on fit retirer les gardes, et l'électeur ne vint pas. Je reconduisis madame de Vaudemont dans son carrosse, suivi de cette multitude d'officiers, la princesse me remerciant toujours, et je m'en allai comme à mon ordinaire, à la cour, où je fus regardé de bon œil, comme on peut se le figurer. » Depuis cette époque, la haute aristocratie s'éloigna entièrement de la cour, et l'électrice fut réduite à tenir appartement avec tout le second

Digitized by Google

et le troisième rang de la noblesse, et une multitude de personnes inférieures.

La question d'étiquette n'était, au surplus, que secondaire dans la rupture qui avait éclaté entre la haute aristocratie et l'électeur; un motif plus sérieux justifiait la conduite de la noblesse. En général, la haute aristocratie était très-attachée à la maison d'Autriche et toujours prête à défendre ses droits; or, elle s'apercevait que depuis la paix de Ryswick, l'électeur était occupé exclusivement de ses propres intérêts et que, dans l'attente des graves événements qui suivraient la mort de Charles II, il cherchait un appui en France. Les vicissitudes des négociations qui eurent lieu pour la succession d'Espagne et la rivalité de la maison de Bavière et de celle d'Autriche, finirent, en effet, par jeter Maximilien dans le parti de Louis XIV.

Charles II considérait le fils de Maximilien et de l'archiduchesse Marie-Antoinette comme son véritable héritier; aussi avait-il fait en sa faveur un testament qu'il avait déposé entre les mains du cardinal Portocarrero, archevêque de Tolède et primat du royaume. Mais ce premier acte fut déchiré, lorsque le débile descendant de Charles-Quint se laissa vaincre par les sollicitations de sa seconde femme, sœur de l'impératrice; il était même sur le point de reconnaître l'archiduc Charles, second fils de Léopold, pour son successeur. Pour déjouer les manœuvres de l'Autriche, Louis XIV, dans l'intérêt du dauphin[1], se tourna vers son ancien adversaire, Guillaume III. MM. de Pompone et de Torcy furent chargés de faire connaître au comte de Portland, ambassadeur d'Angleterre en France, que Louis XIV proposait de remettre l'Espagne au plus jeune des fils du dauphin et de donner les Pays-Bas en souveraineté à l'électeur de Bavière. La première réponse du roi d'Angleterre fut assez vague; il déclara cependant qu'il croyait très-à-propos d'accorder à l'électeur de Bavière les Pays-Bas, augmentés de quelques places que la France lui céderait pour fortifier la *barrière* et rassurer ainsi la république des Provinces-Unies[2]. A cette époque, Maximilien-Emmanuel était maître de la Belgique; ses propres troupes occupaient l'intérieur du pays, elles étaient commandées par des officiers dévoués, elles étaient aussi régulièrement payées, tandis que les troupes du roi d'Espagne mouraient de faim, et l'électeur avait encore affaibli ces dernières en envoyant en Espagne l'élite des régiments wallons[3]. Les négociations entamées

[1] Le dauphin avait épousé Marie-Victoire de Bavière dont il eut le duc de Bourgogne et le duc d'Anjou. Leur mère était sœur de l'électeur Ferdinand-Marie.

[2] *Mémoires* de Torcy, I, p. 52.

[3] *Mémoires* du comte de Mérode, I, p. 162.

Digitized by Google

avec Guillaume III aboutirent enfin au traité de La Haye, du 11 octobre 1698, qui partageait les États de Charles II de la manière suivante: le jeune prince de Bavière devait avoir l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas et la Sardaigne [1]; le dauphin de France, les royaumes de Naples et de Sicile; l'archiduc Charles, le Milanais. Mais Charles II, malgré toute sa nullité, conservait encore l'orgueil d'un Castillan. Dès qu'il sut que l'on avait disposé de sa succession sans son consentement, il convoqua tous ses conseillers d'État et, après une délibération qui se prolongea pendant trois heures, dicta (28 novembre 1698) un second testament par lequel il institua de nouveau le prince électoral de Bavière son héritier universel. L'électeur venait d'en recevoir la nouvelle quand le comte de Tallard, ambassadeur de France près de Guillaume III, passa par Bruxelles pour retourner à Paris. Maximilien lui confia la disposition que Charles venait de faire en faveur de son fils, et il le pria d'assurer néanmoins Louis XIV qu'il donnerait tous les actes qu'il jugerait nécessaires, pour s'engager à l'exécution du traité de partage, nonobstant la disposition que le roi catholique faisait par son dernier testament [2]. Malgré cette assurance, Louis XIV envoya à Charles II un mémoire dans lequel il protestait contre l'injustice faite aux droits du dauphin, quoique l'ambassadeur de France à Madrid n'eût cessé d'appuyer les prétentions de la maison de Bavière afin d'exclure l'archiduc d'Autriche [3].

Un événement imprévu, un coup de foudre, vint anéantir soudainement le traité du 11 octobre. Le 6 février 1699, le jeune prince de Bavière, fils de Maximilien, sur lequel reposaient tant d'espérances, fut enlevé par une courte maladie, à l'âge de six ans et quelques mois.

[1] Torcy dit que les puissances s'accordaient pour laisser à l'Électeur, père du jeune prince, la souveraineté des Pays-Bas.

[2] *Mémoires* de Torcy, I, p. 75-77.

[3] Les instructions données au marquis d'Harcourt, ambassadeur de France à Madrid, lui enjoignaient, au cas où il ne pourrait faire nommer un prince français, de soutenir les droits de la maison de Bavière. Coxe, *Hist. de la maison d'Autriche*, t. IV, p. 44. Cet historien dit plus loin : « Louis XIV fomenta la mésintelligence qui s'était mise entre l'électeur de Bavière et l'empereur au sujet de leurs prétentions respectives; il offrit et appuya celles des Bavarois, et de la sorte il attacha à sa cause un prince qui avait le gouvernement des Pays-Bas, et dont les états se trouvaient situés de façon à favoriser une attaque contre l'Autriche, et qui offrait de lui céder toute partie de la monarchie espagnole qui serait à sa bienséance. »

Digitized by Google

On accusa injustement de cette mort précipitée la maison d'Autriche, dit Voltaire, sur cette seule vraisemblance, que ceux-là commettent le crime, à qui le crime est utile. L'électeur lui-même, dans son désespoir, n'attribua pas simplement à une maladie la perte de son fils; il insinua dans un manifeste les soupçons qu'il avait contre la maison d'Autriche [1]. Cependant Guillaume III et Heinsius, grand-pensionnaire de Hollande, ne tardèrent pas à ouvrir de nouvelles négociations pour mettre d'accord les deux puissances qui restaient intéressées dans la succession d'Espagne, la France et l'Autriche. Par le second traité, signé à Londres le 25 mars 1700, l'archiduc Charles devait recevoir l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, la Sardaigne; on ajoutait les duchés de Lorraine et de Bar au lot précédemment accordé au dauphin; et le duc de Lorraine recevait le Milanais en échange de ses États héréditaires. Mais l'empereur Léopold, qui n'avait pas voulu adhérer au traité de 1698, repoussa également cette seconde convention. Charles II, de son côté, voulut encore prévenir le démembrement de sa monarchie en la transmettant, par un nouveau testament, à un successeur unique. Ce fut alors que les partisans de la France, auxquels s'était joint l'ancien parti bavarois, redoublèrent d'efforts à Madrid; que Charles II consulta le conseil d'État, le conseil de Castille et le pape, qui se prononcèrent tous pour un prince français; et que, cédant enfin aux représentations du cardinal Portocarrero, de connivence avec le cabinet de Versailles et l'électeur de Bavière, il signa, le 2 octobre

[1] Voici quelques détails intéressants sur la mort du jeune prince. « Le jour avant qu'il expirât, dit le comte de Mérode, j'allai voir comment il était, quand l'Électeur y vint aussi; il me fit entrer seul avec lui près du lit de l'enfant; il lui portait des joujoux, et l'enfant paraissait vouloir faire effort pour montrer qu'il ne souffrait pas tant, afin de consoler le père, qui, après être sorti les larmes aux yeux, me dit de continuer de jouer avec lui. Je le fis encore un peu, mais le voyant tant souffrir, je n'en pouvais plus et je m'en allai : le médecin juif, don Louis, était seul dans le cabinet, le dos contre le feu; je l'y vois toujours, depuis que l'on m'a dit que c'était lui qui avait fait le coup de faire périr cet enfant par le poison..... » Le jeune prince fut enterré dans l'église de Ste.-Gudule; il fut placé, sous l'autel du S^t.-Sacrement, entre les cercueils de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle. « Quand on le portait par l'église en terre, ajoute le comte de Mérode, on entendit, dans la foule du peuple, qui était grande, plusieurs voix qui disaient tout haut : *Wat geluk, wat geluk voor ons landeken!* (Quel bonheur pour le pays!) Tant était grande l'affection que l'on avoit alors pour la maison d'Autriche. »

Digitized by Google

1700, son dernier testament par lequel il instituait le duc d'Anjou, deuxième fils du dauphin, son héritier universel. Charles II mourut vingt-huit jours après; et Louis XIV, au mépris de ses engagements, accepta le legs qui était fait à sa famille. Quand Guillaume III apprit cette résolution, lui, qui était si réservé dans tous ses discours, ne put s'empêcher de dire « que le roi de France s'était oublié dans cette » affaire; qu'il ne connaissait ni ses forces ni ses véritables intérêts et » qu'aveuglé par une ambition outrée, il justifiait les reproches qu'on » lui avait faits si souvent dans le monde, de suivre les maximes de » Machiavel dans sa politique [1]. »

La cour de Bruxelles accueillit presque avec indifférence la nouvelle de la mort de Charles II. « Je ne vis pas régner dans l'âme de l'électeur ni de tous ses courtisans, dit le comte de Mérode, cette tristesse et cette consternation qui régnaient dans mon cœur. Nos généraux mêmes, qui étaient le marquis de Bedmar et le prince de T'Serclaes Tilly, lui étaient tout dévoués. Le seul esprit qui régnât partout était la crainte du démembrement de la monarchie, et, pour la conserver entière, l'on ne se serait pas seulement fait français, comme cela eut lieu, mais turc, je crois, si l'on avait cru que le turc put nous maintenir. On haïssait la France, mais que faire? L'empereur était trop faible pour résister aux trois puissances qui avaient fait le traité de partage, et trop éloigné de nous. » Dès que l'électeur eut appris que Louis XIV avait accepté le testament de Charles II, il quitta le deuil qu'il portait pour son fils et fit célébrer par les plus brillantes fêtes un avènement qui devait lui être fatal; il s'empressa de reconnaître le duc d'Anjou comme le légitime successeur de Charles II, et les états de Brabant suivirent son exemple. Un des premiers soins de Louis XIV fut de chasser les garnisons hollandaises, qui occupaient les places frontières de la Belgique, et de s'emparer sans coup férir de ce pays. Il s'empressa d'envoyer M. de Puységur à Bruxelles pour négocier cette prise de possession avec l'électeur. « Je suis inquiet, dit Louis XIV à » M. de Puységur, de voir des troupes de Hollande dans la plupart des » places des Pays-Bas espagnols : de plus l'électeur de Bavière y a sept » ou huit mille hommes des siennes, tandis que le roi mon petit-fils en a » très-peu. Il est vrai que l'électeur de Bavière traite avec moi, mais en » même temps il en fait de même avec le roi d'Angleterre. Je vous ai

[1] *Hist. de la république des Provinces-Unies jusqu'à la mort de Guillaume III* (La Haye, 1704), t. 4, p. 611.

Digitized by Google

» choisi pour vous envoyer à Bruxelles éclairer la conduite de l'élec-
» teur, et prendre des mesures pour faire entrer mes troupes dans les
» places où les Hollandais ont garnison; donnez toute ma confiance au
» marquis de Bedmar; dites-lui que j'envoie le maréchal de Boufflers à
» Lille, et que tous les secours dont il aura besoin, soit de troupes, de
» munitions ou d'argent, il n'a qu'à vous le dire et sur ce que vous man-
» derez au maréchal de Boufflers, il a ordre de lui envoyer le tout. » La négociation confiée à M. de Puységur réussit [1]. Le 6 février 1701, presque à la même heure, des troupes françaises entrèrent à l'improviste dans la plupart des villes fortes des Pays-Bas; et, avant de permettre aux garnisons hollandaises de se retirer, Louis XIV exigea des Provinces-Unies la reconnaissance du duc d'Anjou. L'électeur de Cologne ouvrait de même aux Français ses places fortes du Rhin et de la Meuse; mais l'introduction des étrangers à Liége ne se fit pas sans résistance. Le baron de Méan, grand-doyen du chapitre, s'opposa ouvertement aux desseins des deux électeurs [2]. Le 23 mars, Maximilien-Emmanuel, voyant qu'il était temps de veiller sur ses États héréditaires, remit le gouvernement des Pays-Bas au marquis de Bedmar et partit pour la Bavière.

Le refus de Louis XIV de remettre à la Hollande et à l'Angleterre les *places fortes de sûreté*, que ces deux puissances réclamaient en Belgique, détermina la formation d'une nouvelle coalition contre la France. Le 27 septembre 1701, la grande alliance était conclue à La Haye entre l'empereur Léopold, Guillaume III et les Provinces-Unies;

[1] Voy. le *Traité de l'art de la guerre* de M. de Puységur. Les contemporains prétendent que l'Électeur avait reçu des sommes considérables de Louis XIV. Le comte de Mérode affirme que la France « avait envoyé des trésors à l'électeur de Bavière, à ses maîtresses, et partout ailleurs. » L'auteur de l'*Hist. de la république des Provinces-Unies* dit (t. 4, p. 615), que l'électeur « fut ébloui par les sommes prodigieuses qu'on lui donna et qu'on lui promit. » Un historien moderne, très-porté pour la maison de Bavière, reconnaît aussi que l'électeur recevait un subside de Louis XIV. Voy. Capefigue, *Louis XIV, son Gouvernement et ses relations diplomatiques avec l'Europe*, chap. LV.

[2] Pour se débarrasser de M. de Méan, l'électeur de Bavière le fit arrêter au sortir des vêpres par des soldats de la garnison, qui le conduisirent à la citadelle. A l'entrée de la nuit, on le plaça sur un cheval bien lié et garotté, et, dans cet équipage, on le conduisit à Namur; il fut transféré ensuite à Avignon, où il resta enfermé dans une des tours du château pendant plusieurs mois. *Hist. de Liége* par Bouille, t. 3.

Digitized by Google

Guillaume meurt bientôt après, mais il reste aux coalisés, pour soutenir leurs projets, l'épée de Marlborough et celle du prince Eugène. Ne perdons pas l'électeur de vue dans ces combats et ces négociations dont l'Europe fut le théâtre de 1702 à 1714. Maximilien, retiré à Munich, avait feint d'abord de garder la neutralité; mais lorsqu'il vit (1702) l'armée de Marlborough, qui manœuvrait dans les Pays-Bas, et celle du margrave de Bade, qui s'avançait le long du Rhin, sur le point de faire leur jonction, il se déclara ouvertement en faveur de la maison de Bourbon, surprit Ulm, occupa le Nortgaw et empêcha les alliés de pénétrer en Alsace. A l'ouverture de la campagne suivante, l'empereur Léopold, pour punir la défection de l'électeur, résolut de conquérir la Bavière; mais Louis XIV avait donné l'ordre à Villars de faire les plus grands efforts pour dégager son allié, et cet ordre, Villars l'exécuta avec autant d'habileté que de promptitude et de vigueur. En 1704, l'électeur menace Vienne à son tour : 15,000 Français avaient déjà pénétré en Bavière par les défilés de la Forêt-Noire et s'étaient réunis à l'électeur qui, à la tête de 40,000 combattants, avait pris position près d'Ulm; en outre, le maréchal de Tallard se tenait, avec 45,000 hommes, sur les bords du Rhin, prêt, soit à s'avancer vers la Moselle, soit à entrer dans le Wurtemberg, soit à soutenir l'attaque qui serait faite du côté de la Bavière. Pour sauver l'Autriche, Marlborough quitte brusquement la Belgique, s'avance en Allemagne, arrête son plan de campagne avec le prince Eugène à Mandelsheim, fait reculer l'électeur, et se présente enfin aux frontières de la Bavière; le meilleur général de Maximilien, D'Arco, est chassé des hauteurs de Schellenberg, et l'électeur lui-même obligé de se réfugier sous les murs d'Augsbourg. Marlborough, voyant le prince dans cette position critique, entame une négociation avec lui pour le détacher de la France : il lui promet la restitution du Palatinat, et celle de toutes les conquêtes qu'on avait faites sur lui, la cession du duché de Neubourg, le gouvernement perpétuel des Pays-Bas et une somme de 500,000 couronnes, pour retirer ses joyaux qu'il avait engagés à des négociants hollandais; l'Angleterre devait en outre soudoyer toutes les troupes qu'il mettrait au service des alliés [1]. Maximilien semblait disposé à accepter ces conditions; mais il jeta le masque dès qu'il eut joint l'armée du maréchal de Tallard. Alors Marlborough rejoignit, de son côté, le prince Eugène à Munster, attaqua les Gallo-Bavarois à

[1] *Hist. de la maison d'Autriche* par Coxe, IV, p. 112

Digitized by Google

Hoschtedt et remporta une victoire décisive (15 août 1704). Les débris de l'armée vaincue furent repoussés jusqu'au pied des Vosges, et la Bavière fut livrée à Léopold. « L'Électeur, se réfugiant à Bruxelles, rencontra sur le chemin son frère l'électeur de Cologne, chassé comme lui de ses États : ils s'embrassèrent en versant des larmes[1]. »

Le gouvernement des Pays-Bas pouvait consoler le vaincu de Hochstedt ; mais il ne le conserva pas longtemps. Marlborough, revenu dans nos provinces, remporta, le 23 mai 1706, sur l'armée française, commandée par Villeroy et l'Électeur, la célèbre victoire de Ramillies qui achevait la ruine de Maximilien. Tout l'intérieur du pays dut se soumettre aux coalisés ; Bruxelles même ouvrit, le 28 mai, ses portes à Marlborough ; et, huit jours après, les états de Brabant reconnurent solennellement l'archiduc Charles d'Autriche comme souverain de la Belgique, mais le pouvoir réel fut exercé par une commission de députés anglais et hollandais qui avait pris le nom de *conférence*[2]. En 1708, les Français essayèrent de reconquérir les Pays-Bas ; ils opposèrent 80,000 combattants aux 70,000 commandés par Marlborough, reprirent l'offensive, mais essuyèrent une nouvelle défaite près d'Audenaerde. Tandis que les coalisés se portaient ensuite devant Lille, l'électeur quitta les bords du Rhin et marcha contre Bruxelles (novembre 1708). Il attaqua la ville entre les portes de Louvain et de Namur, fit même une brèche au rempart et donna l'assaut ; la garnison se défendit bravement jusqu'à ce que la capitale des Pays-Bas eût été dégagée par le prince Eugène, qui était accouru de Lille.

Maximilien-Emmanuel regretta alors de s'être associé aux destinées de la France ; non-seulement il était dépouillé de ses États, mais l'empereur Joseph Ier, successeur de Léopold, l'avait fait mettre au ban de l'empire. Lui et son frère avaient été déclarés déchus de leur dignité, l'électeur palatin avait reçu l'investiture du cinquième électorat, et la tête de Maximilien avait même été mise à prix. Dans son découragement, ce malheureux prince voulut se joindre à la coalition ; il en fit la proposition formelle à la cour de Vienne, offrant de livrer Luxembourg et les autres places qu'il tenait encore, à condition qu'on lui rendrait ses États ou qu'on lui accorderait, comme équivalent, soit le duché de Mantoue, soit les Pays-Bas. L'empereur accueillit une proposition dont l'acceptation aurait donné la Bavière à sa maison ; mais

[1] *Siècle de Louis XIV*, chap. XIX.

[2] *Collection des documents inédits*, de M. Gachard, t. 3.

Digitized by Google

dignités et États les électeurs de Cologne et de Bavière. Dès ce moment Maximilien-Emmanuel devint étranger à la Belgique, dont il aurait pu changer les destinées s'il avait su conserver cette souveraineté que la fortune lui offrit tant de fois ; il se retira dans ses États héréditaires et, après une vie si agitée, mourut paisiblement à Munich, à l'âge de 63 ans, le 27 février 1726.

Digitized by Google

LE CRITIQUE A. W. SCHLEGEL.

Ceux qui ont assisté aux dernières fêtes musicales de Bonn, n'ont sans doute pas trouvé le loisir nécessaire pour s'informer de la demeure de M. Schlegel, récemment décédé, et des particularités de sa vie. On avait, en vérité, mieux à faire. Il y avait là tant de choses à voir, à goûter et à entendre, que toute préoccupation étrangère aux journées commémoratives devait naturellement s'effacer.

Cependant, les habitants de la ville natale de Beethoven ne pourront oublier de sitôt la personnalité éminemment intéressante du célèbre critique Schlegel. Il était d'un accueil facile et agréable. Quand on entrait chez lui, quelque chose d'aristocratiquement affable se révélait jusque dans les décors de la maison. C'étaient des vestibules vastes et joyeusement éclairés, des vases précieux remplis de fleurs, des portraits souriants et de belles statues le long des murs et des balustrades de l'escalier. Parmi ces statues, on rencontrait souvent celle de M. Schlegel lui-même, envoyée, comme le disait l'inscription, en don honorifique, de la part d'un prince indigène ou étranger. Ce qui manquait toutefois dans l'intérieur des appartements, c'était le comfort que communique la sollicitude d'une maîtresse de maison. M. Schlegel vivait seul. Et qu'était devenue cette belle Mlle Paulus, fille du savant professeur de Heidelberg, du chef des rationalistes allemands? Pourquoi, le

Digitized by Google

bienfaits et les résultats désastreux de la centralisation, l'intelligence et la poésie avaient su créer une capitale et des intérêts communs. Vienne, Kœnisberg, Hambourg, la Suisse, le Rhin, tous les foyers épars de la science et des lettres étaient désertés pour les bords obscurs de la Saale. Iéna, ville médiocre, cachée dans des vallons secs, étroits, dénués de poésie, et où l'armée prussienne devait bientôt reconnaître l'impuissance des meilleures machines de guerre en face d'une nation énivrée de gloire, Iéna était alors la colonie scientifique de la résidence de Goëthe. Tout ce que l'Allemagne possédait en poètes, philosophes, savants, érudits, pédagogues, hommes et femmes remarquables, se trouvait réuni dans un petit État où les plus illustres ne dédaignaient pas d'accepter de très-humbles fonctions. Semblables à ces fiers chevaliers féodaux du moyen-âge qui se disputaient la domesticité des empereurs, et heureux de s'échauffer au contact de cette masse électrique, ils devenaient en souriant directeurs de théâtre, poètes auliques, bibliothécaires ou maîtres d'école. Et, chose rare parmi la gent qui enseigne et tient plume, les rivalités s'effaçaient comme par miracle devant le but patriotique auquel tendaient d'un unanime effort toutes les facultés divergentes. La pensée la plus calme et le génie le plus sauvage vivaient en paix à côté l'un de l'autre. De là, les contrastes les plus étranges. Au dire de témoins oculaires, Paris et Londres, chacune dans son enceinte, ne renfermaient et ne renferment pas une plus grande diversité d'esprits, de mœurs, de costumes, d'abject cynisme et de luxe raffiné.

Il est peut-être inutile de rappeler que le duché de Weimar ne sut porter longtemps le fardeau de ces richesses. En absence d'une véritable vie publique, cet enthousiasme un peu factice ne pouvait être que passager. Les canons français mirent fin à une comédie nationale dont le plus grand nombre avait commencé à se fatiguer bien avant la bataille d'Iéna. Schiller et Herder étaient morts d'ailleurs. Goëthe n'avait jamais favorisé la localisation de l'esprit créateur, il avait toujours rêvé une littérature universelle. Maintenant, des idées plus larges gagnèrent du terrain. Il se fit une sorte de propagande littéraire. Berlin devint le chef-lieu du romantisme, car la Prusse, absorbante de sa nature, s'était attaché avec empressement les poètes et les philosophes. Vienne même eut son drame populaire. Le délicieux petit coin de la Souabe vit naître cette belle et suave poésie sur laquelle plane encore aujourd'hui le génie de Schiller. Les libraires de Leipsick, payant bien et demandant beaucoup, eurent à leur solde une nuée de journalistes et de faiseurs de livres. Puis, la chûte de Weimar ouvrit à la littérature allemande des débouchés à l'étranger. Bientôt, le Danemarck et la Suède écrivirent en allemand ; Byron s'inspira de *Werther* ; à Genève enfin, Bonstetten fit connaître son peuple à des esprits prévenus

Digitized by Google

bien autrement que ne l'avait fait Madame de Staël. On pourrait, en un mot, se demander si l'Allemagne entière du dix-neuvième siècle n'était point appelée à remplacer victorieusement l'école de Voltaire dans la conquête du monde intellectuel.

Mais lorsque, vers 1797, Schlegel se rendit à Iéna, l'attention était encore si bien concentrée sur ce point non perdu dans les profondeurs de la Saxe, que l'occasion paraissait excellente pour fonder une école et une secte nouvelles. Les frères Schlegel n'ambitionnaient rien de moins. Ils tendaient à renverser l'édifice classique, pour asseoir sur ses débris le romantisme du moyen-âge et la poésie catholique. C'était là la doctrine avouée du fameux *Athenaeum*, feuille critique que Frédéric et Wilhelm Schlegel publièrent depuis 1798 jusqu'en 1800. Comme l'Esthétique a été remuée jusque dans ses entrailles par le zèle fervent des néophytes d'Iéna, comme, d'un autre côté, des prétentions analogues ont été élevées ailleurs, il ne sera pas sans intérêt d'examiner avec soin les titres des nouveaux-venus et la justice de leurs demandes.

Disons tout d'abord et pour n'y plus revenir, que le mot *romantisme*, prononcé chez nos voisins, avait alors et a quelquefois encore de nos jours une signification toute individuelle. Loin de rechercher avant tout quelque chose de moderne, de renier uniquement l'art païen auquel nous devons tant, de railler sans cesse ce pauvre Aristote qui n'en pouvait mais, en d'autres termes, loin d'attaquer et de renverser sans trop se demander ce que l'on deviendrait le lendemain de la victoire, le romantisme allemand, sachant parfaitement ce qu'il voulait et où il allait, déclara la vie du moyen-âge la source véritable de l'inspiration et proclama une sainte Trinité de l'art, de la poésie et de la religion catholique. Vous voudriez laisser-là, disait-il aux écrivains, la fatalité brutale de l'antiquité et la prose desséchante de notre scepticisme; vous voudriez dérober à Homère et à Sophocle la forme irréprochable et jeter dans le moule consacré de nouveaux éléments et une matière rafraîchie : mais où la trouver cette régénération si ce n'est dans les forêts mystérieuses du moyen-âge, dans sa forte chevalerie, dans son culte de la femme et dans ses principes de croyance éternelle? Poésie et religion, qui oserait les séparer! L'une et l'autre, fuyant la terre, ne s'adressent-elles pas à ce qu'il y a de plus profond et de plus élevé dans l'âme humaine? Les peuples païens même ne l'ont-ils pas pressenti? Les anciens et premiers poètes n'étaient-ils pas les enfants de la Divinité? Comment se révélait la Pythonisse, sinon en vers harmonieux? Et qu'est-ce donc que l'héroïsme des géants de la Grèce auprès de la force, de l'amour et de l'honneur des chevaliers chrétiens? Pour ceux-ci, il ne suffit plus d'être forts et pleins de bravoure, il faut encore et surtout obéir,

Digitized by Google

elle nous convie au-delà de cette terre, sait dire un ciel et un enfer véritables, des récompenses et des punitions qui nous attendent infailliblement. Le poète, s'il prédit l'avenir (et serait-il poète sans le don divinatoire?) ne fait que s'élever au-dessus des passions et des intérêts, et de cette hauteur de vues embrasse d'un coup-d'œil les résultats du moment qui se dérobent au reste vulgaire des mortels. Le prophète de la Bible est l'organe vivant de Dieu et déroule devant la foule étonnée et ravie les décrets du Très-Haut, impénétrables à tout être créé.

Fausse par conséquent en principe, la théorie de Schlegel est contredite encore par de nombreux faits d'histoire littéraire, parmi lesquels il suffira de citer ceux que ses adversaires invoquent à l'appui de leur système.

Ils ont inscrit le *moyen-âge* au frontispice de la doctrine, comme si les savants Schlegel pouvaient ignorer, que la poésie de cette époque, dans ses traits fondamentaux, est loin d'être chrétienne. Ce qui caractérise en effet le christianisme, c'est de n'appartenir à aucun pays, d'être humanitaire, universel. Or, l'art des peuples sortis de la grande migration, bien que chrétiennement coloré, est national. Il y a dans cet art quelque chose de fort, de noble, de naturel surtout, mais d'immoral à la fois et de païen. Jamais les Goths et les Germains n'ont su oublier leur origine. Ils ont eu toujours la tête remplie de géants, de fées, de nains et de sorciers. Dans le christianisme même, ce qui les a charmés, c'est le mystère, c'est le merveilleux, le vêtement, le symbole, le mythe, et non l'esprit et l'idée.

Le Dante, voilà le grand homme de nos adversaires! Mais connaît-on bien la pensée intime de l'ennemi des Guelphes? A-t-on jamais osé regarder en face, ce que la *Divine Comédie* renferme de prédictions, de plaintes, de menaces et de vengeances? Laissez dormir les cendres du prophète. Songez, qu'en les remuant, vous pourriez inquiéter ceux qui oppriment la pauvre Italie.

Dans ces graves débats, ce qui soulage plaisamment l'attention, c'est de voir les défenseurs de la poésie orthodoxe chercher secours auprès du protestant Klopstock et auprès de Milton le presbytérien. Pour ne rien dire des railleries que le dernier dirige contre des croyances respectables[1], la *Messiade*

[1] « Ici (dans le demi-enfer) rôdent les pélerins qui allèrent si loin chercher mort sur le Golgotha celui qui vit dans le ciel; ici se retrouvent les hommes qui, pour être sûrs du Paradis, mettent en mourant la robe d'un dominicain ou d'un franciscain, et s'imaginent entrer ainsi déguisés..... Déjà Saint-Pierre, au guichet du ciel, semble attendre les voyageurs avec ses clés; maintenant, au bas des degrés du ciel, ils lèvent le pied pour monter, mais regardez! un vent violent et croisé, soufflant en travers de l'un et de l'autre côté, les jette à dix mille lieues

Digitized by Google

et le *Paradis perdu*, en individualisant les traits généreux de la tradition, n'ont sans doute pas peu contribué à discréditer les idées religieuses. Ils ont tant rapproché de nous la divinité que celle-ci en a perdu de son éclat. De la *Messiade* datent, en Allemagne, les esprits forts, et l'on peut affirmer que la *Fiancée de Corinthe*, la *Résignation*, les *Dieux de la Grèce* et tant d'autres enfants gracieusement pervers ont dû le jour à la réaction provoquée par l'œuvre de Klopstock.

Faut-il, en dernier lieu, justifier le sublime Shakspeare contre le reproche d'indifférence religieuse et de scepticisme? N'est-il pas incontestable, que ses drames seraient moins vrais, moins parfaitement naturels, si le poète avait échangé son entente profonde des hommes et des choses contre la défense didactique et dogmatique d'une conviction personnelle? La grandeur de Shakspeare ne consiste-t-elle pas précisément à ne jamais paraître lui-même, à ne montrer aucune sympathie exclusive pour telle ou telle situation, à ne protéger pour ainsi dire aucun de ses personnages, à ne chercher pas plus l'élément religieux qu'à l'éviter, à dire enfin, avec une certitude vraiment divine, ce que renferme le passé et ce que signifie la lutte sociale qui se débat sous nos yeux?

Cependant, la guerre soulevée par les Schlegel et le bruit qui se faisait autour d'eux auraient suffi pour établir leur réputation. Ennemis et amis ont tant prononcé leur nom qu'en France même on a fini par le retenir. Auguste Wilhelm surtout avait trouvé là cette agitation extérieure dont les esprits médiocrement profonds sont toujours si désireux. Mais il avait en même temps beaucoup de chagrins domestiques. Peu à peu le séjour d'Iéna lui devint insupportable. Il se hâta de publier les *Etudes et Caractéristiques*, appréciations littéraires très-remarquables, mais où son frère a la plus large part, de réunir ses propres poésies qui n'ont guère que le mérite de la forme et de partir pour Berlin.

C'est à Berlin qu'il ouvrit (en 1802) ses cours sur l'art, la littérature et l'esthétique en général. Pour la première fois, l'Allemagne entendit une parole publique en dehors des chaires universitaires. Schlegel avait tout ce qu'il faut pour entraîner son auditoire: plus d'éclat que de philosophie, plus d'images que d'idées. Ce qui lui manquait, c'était le calme qui domine et la forme

à la renverse dans le vague de l'air. Alors vous pourrez voir capuchons, couvre-chefs, robes, avec ceux qui les portent, ballottés et déchirés en lambeaux, reliques, chapelets, indulgences, dispenses, pardons, bulles, jouets du vent. Tout cela pirouette en haut et vole au loin par dessus le dos du monde, dans le limbe vaste et large, appelé depuis *le Paradis des fous*.

Paradis perdu, livre troisième, traduction de M. de Châteaubriand.

Digitized by Google

que des préjugés l'aveuglent et qu'il ne comprend pas Racine : c'est une erreur. Racine lui est cher au contraire, il lui accorde un talent très-riche et un grand charme de diction. Mais Schlegel, d'un côté, a voulu réagir contre l'admiration exagérée ressentie en Allemagne pour le cothurne de Versailles, d'autre part, il n'a su résister à la tentation de prouver aux classiques, comme quoi Aristote n'avait jamais songé lui-même aux trois fameuses unités. Cette thèse intéressante dont l'initiative appartient à Lessing, que Schlegel a reprise avec amour, a été récemment encore débattue par Hegel. Le philosophe comme les critiques s'est amusé à voir toute une génération de poètes s'assujettir à une autorité imaginaire, autorité née d'un malentendu ou pour mieux dire d'une bévue d'érudit.

Les reproches de sévérité adressés à Schegel à l'égard de Racine, sont plus mérités, quand il s'agit de Diderot. La vie bourgeoise, exploitée de préférence par l'auteur du *Père de Famille* et du *Fils naturel*, est, il est vrai, un moyen dramatique peu fécond. « Que peut-il arriver d'émouvant à cette misère? » a dit Schiller. Cependant, ce même Schiller doit à *Intrigue et Amour* un succès aussi brillant que populaire, et les pièces de théâtre de Lessing, du critique des critiques, ne sont-elles pas là pour contredire les préventions aristocratiques de Schlegel?

Une page curieuse du *Cours de littérature dramatique*, c'est celle où l'ancien rédacteur en chef de *l'Athenaeum*, invective Euripide, l'esprit fort des Grecs, pour avoir contribué à la chûte de l'Olympe. Il rappelle avec amertume, que, depuis Euripide, l'antique croyance avait disparu, que les Dieux avaient cessé de dominer la scène et que dès-lors on avait considéré les intérêts grecs sous le point de vue de l'humanité. Peut-être aurait-il été plus équitable de reconnaître la justesse, avec laquelle le grand tragique reflète le scepticisme de son temps : mais que la poésie dramatique dut être la fidèle expression de l'époque qui la produit, Schlegel ne l'avait-il pas nié en principe?

Ce n'est pas la seule bizarrerie que l'on rencontre dans ce pandemonium littéraire. Après avoir félicité les Espagnols d'avoir dormi pendant le dix-huitième siècle (qu'aurait-il dit, en assistant à leur réveil?) il regrette l'exactitude historique et locale que le théâtre allemand observe dans les costumes. Louis Tieck aussi a vu la décadence de l'art dans la machinerie de l'art moderne et il a proposé sérieusement d'en revenir à la scène sauvage d'Elisabeth. Mais Schlegel va plus loin. A l'imitation des Grecs, il voudrait nous voir adopter le vêtement phrygien pour tout ce qui est exotique. C'est un de ces caprices pour ainsi dire féminins qui ne choquent que trop souvent dans la critique de Schlegel. Quelque chose de nerveusement irrité perce également dans son idolâtrie pour Shakspeare. Les fautes des Français et des Grecs de-

Digitized by Google

viennent qualités pour celui-ci. Il faut lire, pour s'en convaincre, son jugement sur *Comme il vous plaira.* C'est une pièce sans sujet, sans but, sans autre intérêt que celui d'un spirituel dialogue. Schlegel avoue tout cela. Signé par Euripide ou par Molière, ç'aurait été détestable: Mais le *maître a dit*, et nous n'avons plus qu'à adorer. Schlegel termine ses louanges en disant, qu'au bout de compte, Shakspeare avait voulu montrer comment, en absence d'un plan arrêté, il était possible d'écrire une comédie excellente.

Dire ce que Schlegel a fait ailleurs comme interprète de Shakspeare, serait chose oiseuse, on le sait. Ce qui est moins connu, c'est que les Anglais ont déclaré n'avoir bien compris certains passages de l'auteur d'*Hamlet* que dans la traduction allemande d'Auguste Wilhelm.

Depuis le cours de Vienne, l'histoire littéraire n'a presque plus rien à voir dans la vie de Schlegel. Entraîné par les événements politiques, il se fit secrétaire du prince royal de Suède, l'accompagna dans la guerre, lança des brochures contre l'empereur, fut annobli et décoré. Après la bataille de Waterloo, il retourna auprès de madame de Staël. Celle-ci mourut en 1817, et l'année suivante, la Prusse, érigeant l'université de Bonn, donna une chaire à Schlegel. Il fit du sanscrit, publia des mémoires, des justifications personnelles, et, dans des *Almanachs des Muses*, d'innocentes épigrammes sur des auteurs vivants. En 1827, étant allé à Berlin, il avait essayé de rouvrir ses cours, car il conservait jusqu'à la fin de ses jours la passion de la parole publique. Mais les gens du monde ne l'avaient pas plus écouté que ses élèves de l'université. Il regagna à la hâte sa demeure de Bonn, où il s'est éteint il y a peu de mois, dans la fatigue de toutes choses et dans le dégoût de l'existence. C'était un talent incontestable et un phénomène de science : quant au génie, on ne saurait lui en reconnaître; car il n'avait pas de cœur et il n'a vécu que pour lui-même.

Digitized by Google

LA CHARITÉ.

AUX FEMMES.

Femmes! l'hiver est là dans toute sa tristesse,
Ramenant avec lui ces longs jours de détresse
Qui répandent le deuil sous plus d'un toit glacé:
Le Pauvre attend quelqu'un pour sauver sa famille:
A son foyer muet plus de rayon qui brille,
Le pain a disparu, le travail a cessé.

Trop souvent dans le cours de son morne voyage,
Il lutta, seul et nu, contre plus d'un orage,
Il combattit la faim et tomba sous ses coups;
Mais jamais, sous nos cieux, la marâtre Nature
Ne vint lui mesurer son humble nourriture
D'une main plus avare et d'un œil plus jaloux.

Digitized by Google

Femmes, à vous le soin de veiller sur sa vie !
A vous de désarmer le bras qui le châtie,
D'alléger son fardeau, d'adoucir son destin !
Car vous êtes l'espoir et l'orgueil de la terre,
Vous êtes ce que Dieu, dans sa bonté de père,
A créé de plus noble, a fait de plus divin.

Ah ! ne démentez pas votre haute origine.
Au nom des jours heureux que le sort vous destine,
Au nom des dons promis et des bienfaits reçus,
Accordez au Malheur l'appui qu'il vous demande;
Hâtez-vous, il est temps, d'apporter votre offrande
A ceux que Jésus-Christ appelait ses Élus.

Mais ne vous flattez pas, Femmes au cœur sincère,
De remplir dignement votre saint ministère,
En jetant une obole au tronc de la pitié.
Pour répartir votre or, il faut des mains bien pures.
Parfois en s'écoulant par des routes obscures,
Loin de votre œil distrait il s'en perd la moitié.

Ne croyez pas non plus que ce tribut si tendre,
Imposé par un Dieu qui saura vous le rendre,
Soit payé, tôt ou tard, au gré de ses désirs,
Par quelques faibles dons, presque toujours stériles,
Recueillis, sur vos pas, dans les plus humbles villes,
Aux portes des salons consacrés aux plaisirs.

Digitized by Google

Savez-vous que le Pauvre, à l'aspect de vos fêtes,
A l'éclat des joyaux qui brillent sur vos têtes,
Sur vos seins, à vos bras, sur vos robes de bal,
Par un retour poignant sur sa propre misère,
Trouve son pain plus dur, sa coupe plus amère,
Et succombe, plus vite, à l'empire du mal ?

Savez-vous que, la nuit, s'il rentre en sa demeure,
Heurtant sur son grabat une femme qui pleure,
De pauvres enfants nus qui lui disent : J'ai faim ;
Il lui faut un cœur fort, un courage sublime
Pour pardonner au Riche, et résister au crime
Qui lui dit, à son tour : Viens, suis-moi, j'ai du pain !

Femmes, n'aggravez pas des maux trop grands peut-être.
Soyez bonnes pour lui, soyez fières de l'être,
Mais bonnes par amour, et non par vanité.
Femmes ! la Pauvreté, c'est une chose auguste;
Offrez, avec respect, le denier d'or du juste,
Et ne profanez pas la sainte charité.

Ne versez pas vos dons en des mains étrangères,
Faites le bien par vous, comme l'ont fait vos mères ;
Il n'est point de devoir et plus noble et plus doux.
Le bien, semé sans bruit, ne tarde pas d'éclore.
Qu'importe à votre cœur que le monde l'ignore !
Il est quelqu'un là haut qui le saura pour tous.

Digitized by Google

Allez trouver le Pauvre, allez le voir vous-mêmes,
Faites taire sa haine et cesser ses blasphêmes,
Portez lui le froment, l'huile, le vin, le miel;
Réchauffez dans vos bras les enfants sans familles,
Sauvez la vie aux fils, l'honneur aux jeunes filles,
Parlez leur de Marie, et montrez leur le ciel.

Ah! celles-ci, surtout, protégez-les, ô Femmes!
Purifiez ces cœurs et rachetez ces âmes,
Si vous voulez, plus tard, mères jeunes encor,
Que l'ange aux yeux d'azur qui veille sur l'enfance,
De vos filles, un jour, protège l'innocence,
Et touche leurs fronts nus avec sa palme d'or.

Toujours le Pauvre en vous a mis ses espérances.
Par vos propres douleurs instruites aux souffrances,
Vous savez, mieux que nous, en arrêter le cours.
La voix de l'homme effraie et la vôtre console.
Souvent de votre bouche une simple parole
A guéri plus de maux que tous nos vains discours.

Seules vous savez l'art, doux secret de la vie,
De semer sous le chaume un or qui fructifie,
Sans offenser la veuve ou blesser l'orphelin.
Un don, offert par vous, ne fait rougir personne;
L'aumône disparaît sous la main qui la donne,
Et le bienfait, plus pur, n'en est que plus divin.

Digitized by Google

Femmes, quand vous irez dans ces réduits humides
Où l'indigence, en pleurs, vous tendra ses mains vides,
Vous sentirez trembler et fléchir vos genoux ;
Votre œil se troublera devant ce tableau sombre ;
Ne fuyez pas, restez, n'ayez pas peur de l'ombre ;
Votre cœur vous éclaire, et Dieu marche avec vous.

Sans doute, il vous faudra subir bien des tortures,
Poser vos chastes doigts sur d'immondes blessures,
Braver un air mortel qui révolte les sens,
Regarder à vos pieds se traîner la vieillesse,
Entendre autour de vous bien des cris de détresse,
Sans oser quelquefois en pénétrer le sens;

Mais aussi, croyez-moi, quand, sur vos mains tremblantes,
Vous sentirez tomber quelques larmes brûlantes,
Pleurs d'une mère, hélas! qui se voyait mourir;
Quand, debout, le front nu, l'œil humide de joie,
Remerciant enfin CELUI qui vous envoie,
Le père élèvera la voix pour vous bénir ;

Quand vous verrez l'aïeule, en s'éveillant d'un rêve,
Demander, pauvre aveugle, au fils qui la soulève,
Si c'est un ange, un Dieu, qui vient les consoler,
Et les petits enfants, surpris de leurs richesses,
Sur vos bras maternels sourire à vos caresses,
Et vous tendre leur joue en craignant de parler ;

Digitized by Google

Ah ! dans un tel instant, ô Reines de la terre,
Votre saint dévoûment recevra son salaire,
Vous verrez s'accomplir votre plus noble vœu:
Un immense bonheur inondera votre âme,
Et le cœur en extase, et le regard en flamme,
Vous direz : Oh! merci, merci, merci, mon Dieu!

Alors, à votre tour, par un sublime échange,
Vous bénirez le Pauvre exhumé de sa fange,
Et, dans l'enivrement de votre orgueil sauveur,
Femmes, vous donnerez, sans plaintes, sans murmures,
Votre or, vos diamants, et toutes vos parures,
Pour retrouver encor ces instants de bonheur.

Qu'ils sont doux, en effet, à l'âme fière et tendre,
Heureuse d'admirer et digne de comprendre
Toute la sainteté d'une noble action!
Rien n'en peut affaiblir le souvenir austère,
Qui, lentement, sans bruit, s'élève de la terre,
Pour retomber plus tard en trésors de pardon.

Femmes, de ces jours d'or parez votre jeunesse;
Mais hâtez-vous, allez, allez, le danger presse;
Le Pauvre ne peut pas attendre le printemps:
Il n'en est pas pour lui dans son morne royaume;
Ainsi que dans son cœur, sous son abri de chaume,
L'hiver, si court pour vous, l'hiver règne en tout tem

Digitized by Google

Réduit en esclavage et parqué dans nos villes,
Toujours le front courbé sur des travaux serviles,
Et trop faible, ou trop fier, pour secouer sa croix,
Il ne peut, comme vous, s'enfuir vers nos campagnes,
S'en aller respirer l'air libre des montagnes,
Ni retremper sa force aux sources des grands bois.

Tous ces dons opulents que l'été fait éclore,
Champs parés avec faste au réveil de l'aurore,
Sombres vallons si frais quand le jour s'est enfui,
Ciel lumineux et pur qui brille sur nos plaines,
Ombrages, fleurs, oiseaux, rochers, torrents, fontaines,
Tous ces trésors de Dieu n'existent pas pour lui.

S'il quittait, un seul jour, sa tâche commencée,
Pour vivre, comme nous, par l'âme et la pensée,
Le lendemain peut-être il manquerait de pain;
Il trouverait, au seuil de sa demeure, un sbire
Qui viendrait enlever à sa femme en délire,
Jusqu'aux langes du fils endormi sur son sein.

Femmes, pitié pour lui! prévenez sa ruine.
Quels que soient les autels où votre front s'incline,
Quel que soit le symbole adopté par la Foi,
Les hommes sont jugés tous par le même arbitre,
Tous n'ont pour s'éclairer qu'un seul et même titre :
Cet arbitre, c'est Dieu; ce titre, c'est sa loi;

Digitized by Google

Loi sainte que les Rois n'ont pu fausser encore,
Que la raison admire et que le cœur adore,
Impérissable loi de la fraternité,
Loi que choisit le Christ pour base de son temple,
Et dont le dogme pur, proclamé comme exemple,
Se résume en deux mots : Amour et Charité.

Femmes, sachez remplir les devoirs qu'elle impose.
Pour faire des heureux, il faut si peu de chose !
Une obole à la mère, un sourire à l'enfant,
Quelquefois au vieillard un manteau pour l'orage,
Quelquefois moins encor selon la force et l'âge :
Le Pauvre a-t-il, hélas! le droit d'être exigeant?

Peut-être, loin de vous, isolés dans le monde,
Poursuivant, l'âme en deuil, leur marche vagabonde,
Errent des malheureux qui vous furent connus.
Ah ! si de ces bannis le sort vous intéresse,
Si dans vos cœurs, pour eux, survit quelque tendresse,
Multipliez vos dons pour qu'ils leur soient rendus.

Femmes, la vie en vous coule ardente et splendide.
Le sort vous a donné, sans se montrer rigide,
Aux unes la richesse, aux autres la beauté;
Souvent même ces dons, par un doux assemblage,
Eclatent réunis sur vos fronts sans nuage,
Rehaussés noblement par l'auguste bonté.

Digitized by Google

Mais, dans son vol errant, la fortune infidèle
Peut vous abattre, un jour, d'un seul coup de son aile,
Et vous abandonner pour ne plus revenir;
Le temps, l'infirmité, le chagrin, la vieillesse,
Tout en vous apportant leur pieuse sagesse,
Flétriront vos attraits si prompts à se ternir.

Reines de notre Eden ! pour braver leur puissance,
Faites-vous aujourd'hui sacrer par l'indigence,
Faites couler sur vous ses pleurs à flots pressés,
Et vous refleurirez aussi riches que belles,
Riches du saint trésor de vos vertus nouvelles,
Belles de tout l'éclat de vos bienfaits passés!

TH. WEUSTENRAAD.

Digitized by Google

DE LA LIBERTÉ DU TRAVAIL,

Ou simple exposé des conditions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec le plus de puissance,

PAR CHARLES DUNOYER [1].

La *Revue Nationale* a rendu compte, en son temps, de l'ouvrage de M. de La Farelle sur l'organisation des classes ouvrières. On se rappelle que le point de vue de l'auteur était de régler ce qu'il appelait une concurrence anarchique, par le rétablissement des communautés sous la forme d'associations libres. Depuis lors, comme auparavant, une foule d'écrivains français ont traité la même question, avec cette aversion commune et plus ou moins exagérée contre la concurrence illimitée. Voici venir un publiciste bien connu, M. Dunoyer, qui se signale, parmi ses compatriotes, par une tendance toute opposée; il résout, lui, toutes les grandes questions sociales à l'ordre du jour, par la liberté illimitée du travail. Se séparer ainsi du courant général de l'opinion, dénote une certaine force d'esprit, ou tout au moins une nouveauté d'idées, une initiative qui mérite un examen consciencieux.

Nous trouvons d'abord dans cet ouvrage quelque chose d'inusité et qui est la marque d'un esprit philosophique : c'est une méthode qui indique clairement et sûrement la voie où l'auteur prétend marcher. Aujourd'hui on affecte de dédaigner les notions philosophiques ; tout,

[1] Paris, 1845, 3 vol. in-8°.

Digitized by Google

dans ce siècle, a pris une tournure si positive, si matérielle en quelque sorte, que les connaissances théoriques sont négligées. La philosophie elle-même paraît avoir abandonné ses antiques et interminables dissentions sur l'origine, la réalité et la certitude des idées, pour ne s'occuper que de la grande question de l'organisation de la société. On veut quelque chose de pratique, d'applicable, et on ne se préoccupe plus de ces éternels problèmes dont les conséquences sont moins palpables. Faut-il s'en plaindre? Faut-il s'en louer? On ne sait trop. L'étude des choses pratiques est sans doute la meilleure, mais c'est par la théorie qu'elle devient fructueuse : que la pratique soit le but, c'est très-bien, mais qu'on se rappelle que la théorie en est le moyen, et c'est ce qu'on oublie. Qu'on étudie les ressorts de la société, qu'on en cherche de nouveaux, cela peut être très utile, mais qu'on n'y prétende pas sans s'être muni, en quelque sorte, de la connaissance de l'homme, de sa nature et de sa vraie puissance; sans avoir une méthode qui serve de règle et de guide, dans une recherche aussi difficile. Voilà, à notre avis, par où pèchent la plupart des écrivains qui se sont occupés des questions sociales et principalement ceux qui ont le plus osé dans ces matières, car la témérité est naturelle à l'ignorance. Nous nous félicitons donc de la voie nouvelle où est entré M. Dunoyer et nous allons, sans plus tarder, exposer sa méthode et la juger par elle-même et par ses résultats.

« Il me semble, dit M. Dunoyer, qu'en me réduisant ainsi à de simples recherches sur des ordres de faits assurément très-susceptibles d'observation; en me bornant à demander ce qui résulte pour la liberté, de telle manière de vivre, de telles connaissances, de tels talents, de tels artifices, de la possession de tels instruments, de la pratique de telles vertus, je n'ai pas à craindre de me laisser égarer par l'esprit de système.

» On remarquera sans doute combien cette méthode diffère de celle de ces philosophes dogmatiques qui ne parlent que de *droits* et de *devoirs*; de ce que les gouvernements ont le *devoir* de faire; de ce que les nations ont le *droit* d'exiger; chacun *doit* être maître de sa chose; chacun *doit* pouvoir dire sa pensée; tout le monde *devrait* participer à la vie publique : voilà leur langage accoutumé. Je ne m'explique point de la sorte; je ne dis pas sentencieusement : *les hommes ont le droit d'être libres;* je me borne à demander : comment arrive-t-il qu'ils le soient? A quelles conditions peuvent-ils l'être? Par quelle réunion de connaissances et de bonnes habitudes morales, parviennent-ils à exercer librement telle industrie privée? Comment s'élèvent-ils à l'activité

Digitized by Google

» politique? Il n'y a là, on le voit, rien d'impérieux, rien qui oblige. » Je ne dis pas : il faut que telle chose soit, je montre comment elle » est possible. Chacun peut voir sans doute si elle vaut que nous ac- » querrions les qualités nécessaires pour en jouir ; mais je n'impose rien, » je ne propose même rien : j'expose.

« Non seulement cette méthode ne tend point à surprendre ou à » violenter les esprits, mais elle est la seule propre à les éclairer. C'est » celle qu'on suit dans toutes les sciences d'observation ; c'est par elle, » que, depuis un demi-siècle, ces sciences ont fait de si remarquables » progrès. On ne parle point en physique, en mathématique, de ce qui » *doit* être; on cherche simplement ce qui est, ou comment il arrive » qu'une chose soit. Le géomètre remarque dans quelles circonstances » deux lignes forment un angle ; mais il ne dit pas que deux lignes ont le » droit de former un angle. Le chimiste observe que l'eau soumise à » l'action du feu passe à l'état de vapeur, mais il ne dit pas qu'un des droits » de l'eau est de se transformer en gaz. Le publiciste peut observer de » même dans quelles circonstances l'homme parvient à la liberté; mais » il ne doit pas dire, s'il veut parler scientifiquement, que l'homme *a* » *droit* d'être libre. Que nous apprendrait en effet ce langage, et que pré- » tend-on en disant ici que l'homme a droit? Veut-on dire qu'il est dans » l'ordre, qu'il est droit, qu'il est désirable qu'il devienne libre? Mais » exprimer des vœux, n'est pas expliquer des vérités. Veut-on dire que » la liberté est une propriété de sa nature? Mais cela n'est vrai qu'à de » certaines conditions. Deux lignes droites ont la propriété de former » un angle, mais ce n'est que lorsqu'elles se rencontrent en un point. » L'eau a la propriété d'être compressible ; mais elle ne l'est à un haut » degré que lorsqu'elle est réduite à l'état de gaz. La liberté est une » propriété de la nature humaine ; mais seulement lorsque cette nature » est cultivée. Vous avez beau dire à priori que l'*homme est une force* » *libre* ; tant qu'il conserve son ignorance et ses vices, il est en effet » très-dépendant. Au lieu donc de lui dire dogmatiquement que *la li-* » *berté est sa loi*, enseignez-lui comment elle devient sa manière d'être. » Ce n'est véritablement qu'ainsi que vous pouvez le servir et l'éclairer. (P. 16-19.)

Telle est la méthode de M. Dunoyer ; elle nous paraît très-remarquable comme essai, comme idée première, mais nous croyons qu'elle pèche en plus d'un point. Personne ne prise plus que nous les méthodes d'observation, appliquées avec tant de succès aux sciences naturelles, personne n'est plus persuadé que nous de l'utilité, de la nécessité de leur application aux sciences morales, mais il y faut mettre une

Digitized by Google

certaine délicatesse en tenant compte de la différence qui sépare ces deux classes de connaissances. Ainsi étudier cette question ; comment arrive-t-il que les hommes sont libres, à quelles conditions peuvent-ils l'être ? Observer les faits sans conclure ; exposer et pas imposer ; proscrire les affirmations dogmatiques, rien de mieux, c'est de la sagesse, de la prudence; c'est le propre d'un esprit juste et droit, qui ainsi a affermi la route où il veut marcher. Mais M. Dunoyer va trop loin quand il prétend qu'on ne peut pas plus se demander : pourquoi l'homme a le droit d'être libre, que, pourquoi deux lignes ont le droit de former un angle. Il est évidemment égaré par une fausse analogie : sans doute, dans les sciences physiques, cette marche est la seule bonne parce que là en effet, ce qui est, doit être ainsi ; si je remarque que, par la chaleur, l'eau se réduit en vapeur, je sais en même temps que cela est, et que cela doit être ainsi et non autrement. Les sciences morales se conduisent d'après d'autres principes : il y a là une immense différence, entre ce qui est et ce qui doit être. Parce qu'un homme est libre, il ne s'ensuit pas qu'il ait droit de l'être. Parce qu'il y a des peuplades cannibales, il ne s'ensuit pas que, même dans le degré infini de civilisation où elles sont parvenues, elles aient le droit de dévorer leur prisonnier. Une telle doctrine détruirait toute la morale, ce serait le fanatisme pur et simple, et, en parlant de la liberté, ce serait l'anéantir.

C'est parce que l'homme est libre qu'on ne peut lui appliquer les règles immobiles de la matière. Deux lignes, qui se rencontrent, forment et formeront toujours un angle. Que deux hommes se rencontrent et que l'un réduise l'autre en esclavage, on ne peut pas conclure que la rencontre de toute espèce d'hommes, ni même d'hommes identiques, produira toujours l'esclavage. C'est parce que cette conséquence est fausse, c'est parce qu'il dépend de la volonté de l'homme d'opprimer ou de ne pas opprimer, qu'on ne peut pas dire, comme de l'angle en géométrie, que l'esclavage doit être, mais seulement qu'il peut être. Alors vient l'inévitable question, a-t-il le droit d'être ? Eh non, le chimiste ne dira pas que l'eau a droit de se réduire en gaz ; la matière n'a point de droit à l'égard de la matière ; bien plus, l'homme lui-même n'a point de droits à l'égard de la matiere, il n'a point le droit d'être agile, d'être vain, d'être puissant ; il serait faux et ridicule de s'exprimer de la sorte. Un droit ne peut exister qu'entre personnes libres ; il suppose nécessairement le pouvoir d'exiger quelque chose d'un autre, et, de la part de celui-ci, obligation de s'y conformer ; par conséquent deux volontés intelligentes, l'une qui demande, l'autre qui exécute. C'est ce que le langage reproduit admirablement. Car on ne

Digitized by Google

dira pas avoir des droits sur une personne, à moins que ce ne soit un esclave, qui est considéré comme une chose, mais bien avoir des droits envers une personne, à l'égard d'une personne. D'un autre côté on ne dira pas avoir des droits à l'égard d'une chose mais sur une chose.

Du reste, l'application de la méthode de M. Dunoyer va nous éclairer davantage et nous démontrer son erreur.

Dès la première page, l'auteur, cherchant à définir la liberté, écarte d'abord la grande question du libre arbitre. Cela serait bien commode si c'était possible. L'auteur dit qu'il ne s'en occupera pas ; soit, mais il faut qu'il admette bon gré mal gré que l'homme est libre, que son impulsion lui vient du dedans et non du dehors, ou tout son livre est inutile et vain, car à quoi sert-il de parler d'une liberté quelconque si le libre arbitre n'existe pas ?

Mais M. Dunoyer donne un nouveau sens au mot liberté. Fidèle à sa méthode, il a observé que là, où la liberté était le plus développée, là, existait aussi la plus grande somme de civilisation, et il en a conclu que « la liberté était le pouvoir toujours croissant d'agir qui se manifeste en nous à mesure que nous parvenons à débarrasser nos facultés de quelques-uns des obstacles qui nous empêchaient d'en faire usage. » Il est évident, pour tout lecteur, un peu habitué aux idées philosophiques que l'auteur confond la liberté avec l'usage de la liberté.

Ce n'est pas dans l'étude des faits historiques qu'il faut chercher le sens du mot liberté, mais en nous-mêmes, dans notre propre conscience. La méthode expérimentale est excellente, mais, dans les sciences morales, ce sont les faits internes qu'il faut observer ; c'est le sentiment que nous avons de ce mot qu'il faut interroger, expérimenter, en quelque sorte, par des tâtonnements. En s'en tenant exclusivement à l'observation des faits externes, M. Dunoyer ne pouvait manquer de s'égarer et de prendre une fausse idée de la liberté, de changer l'acception usuelle du mot, quoiqu'il réclame contre cette accusation. En effet, si nous nous consultons, qu'est-ce qu'être libre, si ce n'est avoir la faculté de faire quelque chose, sans qu'une autre volonté humaine s'y oppose ? Les choses ne peuvent nous empêcher d'être libres Un boiteux est digne de marcher droit ! nos ancêtres n'étaient pas moins libres que nous de faire vingt lieues à l'heure. Dans les pays où la presse est libre, l'homme le plus ignorant est aussi libre de publier sa pensée que le plus grand publiciste. L'impossibilité de pratiquer la liberté ne la détruit pas ; elle ne peut être détruite que par la volonté plus puissante d'un autre homme.

Pour M. Dunoyer, au contraire, tout obstacle, l'ignorance, l'immo-

Digitized by Google

ralité des hommes, l'impossibilité, en un mot, de pratiquer la liberté, l'anéantit. Il va même plus loin : la liberté, dit-il, n'est pas le pouvoir de tout faire, le bien comme le mal, mais seulement le pouvoir de faire ce qui ne nuit point à autrui. Le pouvoir d'être juste, d'être digne, d'être habile et instruit. Il n'admet pas que la liberté puisse être contraire à l'ordre, elle est bonne de sa nature et toujours bonne *et elle implique toutes les idées de sagesse, de raison, d'ordre, voire même de sûreté, de propriété et d'égalité.* La conscience que nous avons de l'idée liberté est entièrement opposée à cette définition : elle admet qu'un juste et prudent usage de la liberté implique naturellement l'ordre et la sûreté de l'État, le respect de la propriété et une équitable égalité; mais la liberté, par elle-même, n'a point cette vertu ; elle est sujette à bien des désordres et à des extravagances affreuses sans cesser d'être la liberté. On a beau dire que les Jacobins, par exemble, étaient opprimés par leurs passions fanatiques et sauvages, c'est là une métaphore et rien de plus. Quelles que violentes que soient nos passions, jamais nous ne nous considérons comme en étant opprimés ; pour nous, l'oppression vient du dehors, pas du dedans ; elle n'existe que lorsqu'une autre volonté s'oppose à la nôtre et la comprime.

Je sais qu'il est permis de donner aux mots un sens quelconque mais je vois de graves inconvénients à s'écarter du sens vulgaire. En effet, à chaque page, le lecteur réclamera contre l'acception nouvelle : souvent il l'oubliera et ne comprendra plus l'auteur. L'auteur lui-même méconnaîtra peut-être sa propre définition ; entraîné par l'habitude, il rentrera sans le savoir dans les anciens errements et se contredira. D'ailleurs il existe un danger plus grand encore. Le sentiment que nous avons d'un mot est toujours juste, il suffit de savoir l'analyser pour le rendre clair et patent à nos yeux. Le langage étant la reproduction instinctive et en quelque sorte machinale de nos sentiments, doit nous fournir un sujet inépuisable d'observations : c'est une analyse toute faite, il suffit qu'on la montre pour qu'on la saisisse. Le mot liberté présente à l'esprit une idée très simple, une abstraction poussée très loin, pourquoi M. Dunoyer veut-il anéantir ce travail des générations antérieures ? Pourquoi compliquer une idée qu'il a fallu des siècles pour simplifier, pour la trancher aussi nettement des autres, telles que celles de la volonté, de la puissance, du bon, du juste etc. L'auteur a-t-il réfléchi qu'en rompant avec le passé, il en perd l'expérience, qu'il est par là en contradiction manifeste avec l'observation des faits internes, la seule importante en cette matière ? Si l'on change le sens du mot liberté, ce que nous appelons liberté, comment l'appellerons-

Digitized by Google

nous? Que deviendrait donc cette idée abstraite de la liberté ainsi débaptisée ? Il faudrait donc nous résigner à abandonner la chose ou le nom. Je crois bien que nous ne ferions ni l'un ni l'autre.

En résumé M. Dunoyer, n'observant que les faits externes, la liberté ne devient visible pour lui que lorsqu'elle est pratiquée et il conclut que, hors de la pratique, elle n'existe pas. Puis, partant de cette fausse idée, il a cru pouvoir se dispenser de parler du libre arbitre et du droit à la liberté et il était conséquent, car la liberté étant un fait en quelque sorte matériel, il n'y a point à s'inquiéter des mobiles internes de la volonté. Il n'y a pas davantage à s'embarrasser du droit à la liberté, on ne demandera pas, tel peuple a-t-il le droit d'être libre, mais seulement peut-il être libre? Est-il dans de telles conditions qu'il puisse user dignement de la liberté ? Son état physique et intellectuel ipermet-il de lui adapter la liberté ? Alors il n'est pas question de droits; l l'obtiendra de façon ou d'autre, de même que, dès que deux lignes se coupent, elles forment un angle.

En un mot, l'ouvrage de M. Dunoyer ne traite pas de la liberté du travail mais de la puissance du travail. Substituez aux mots être libre, les mots être capable, être puissant, et l'auteur et le critique sont d'accord. Sans doute ce simple changement ferait perdre à l'œuvre entière une grande partie de sa valeur philosophique, mais ce serait pour acquérir dans le domaine économique et des faits matériels une base plus juste et plus sûre : car nous le répétons, le livre de M. Dunoyer est pour nous purement et simplement un livre d'économie politique, traitée sur une nouvelle échelle et ainsi qu'elle doit l'être.

Mais les méthodes se jugent à l'œuvre et il nous reste à envisager les résultats de celle qu'à suivie M. Dunoyer. Deux grands buts divisent l'ouvrage : d'abord l'auteur examine de quelle liberté, ou plutôt de quelle puissance, l'homme est susceptible dans les différentes périodes de la vie sociale ; puis il examine de quelle puissance il est susceptible dans les diverses industries, à l'époque où nous vivons.

Ainsi il est d'abord conduit à faire l'histoire de la liberté : il prend l'homme à l'état sauvage et, le suivant d'âge en âge, il nous le montre tel qu'il est aujourd'hui. Naturellement, pour M. Dunoyer, l'homme sauvage est le moins libre de tous les hommes, puisque c'est celui qui exerce le moins ses facultés, que c'est le moins capable, le moins puissant. Il prend à partie à ce sujet J. J. Rousseau et Raynal qui furent, on le sait, d'une opinion toute contraire. « Le sauvage est libre, s'écrie M. Dunoyer, libre de quoi faire ? de vivre plus misérable que les bêtes ; de périr de faim et de froid ? » M. Du-

Digitized by Google

noyer ne voit donc pas qu'il parle une autre langue que celle de J. J., langue arbitraire et toute de convention, et qu'il a prêté un sens tout neuf au mot liberté ? Rousseau entend comme nous que l'homme libre est celui qui n'est soumis à la contrainte d'aucun autre. Cette définition peut être fausse, mais à-coup-sûr l'application qu'il en fait ne l'est pas. Mais M. Dunoyer se montre ici tellement préoccupé de sa propre définition qu'il ne peut penser qu'il en existe d'autres ; il suppose tout gratuitement que l'auteur du Contrat social et lui sont d'accord sur le sens du mot liberté, tandis que, si le premier eût entendu ce mot comme synonime de pouvoir, de capacité, il n'y a pas de doute qu'il en eût parlé tout autrement. Eh ! oui le sauvage est misérable, il ne peut rien, il ne peut tirer parti de sa liberté ; mais il n'en est pas moins libre. Quoiqu'il ne connaisse pas les avantages de la société et que son ignorance le mette dans l'impossibilité morale de se réunir avec ses semblables, il n'en est pas moins libre de le faire et plus tard aussi il le fera. De même, dans notre Belgique, le dernier des palefreniers n'est pas moins libre d'écrire et de publier ce que bon lui semble, quoiqu'il ne sache pas écrire. Ce sont là des obstacles qui tiennent aux choses et à l'intelligence et non à la volonté humaine qui peut seule opprimer la liberté. A l'égard de la matière, de la nature, à l'égard de nous-mêmes, nous sommes puissants et forts, ou bien débiles et ignorants ; à l'égard des autres hommes, nous sommes libres ou opprimés. Le tort de Rousseau est d'avoir prêté un charme, tout poétique, il est vrai, à l'impuissante liberté du sauvage. Non, cette liberté est pauvre et sans fruit, et elle doit disparaître pour faire place à cette oppression extrême des premiers âges de la vie humaine qui servit à constituer la société.

A la vie sauvage succède la vie nomade, et M. Dunoyer fait à Montesquieu la même querelle qu'à Rousseau, et toujours par suite de la même erreur, qu'il poursuit du reste par tout son livre. Nous pourrions aussi montrer d'autres définitions également arbitraires, telles que celles de la civilisation, de l'industrie, du commerce, contraires au sens vulgaire du mot, et où des idées absolues et préconçues se sont substituées à la froide étude des faits, mais nous en resterons là. Il était dans la nature de l'œuvre de M. Dunoyer d'être constante dans ses vices comme dans ses qualités. Nous ne croyons pas avoir jamais lu un ouvrage sur les sciences morales, traité dans une suite aussi régulière, dans un ordre aussi inébranlable et avec une rigueur de méthode aussi continue. Tout est classé avec une symétrie que les sciences physiques semblaient seules comporter. Il pèche faute d'ob-

Digitized by Google

server les faits internes, ce qui le conduit nécessairement à des erreurs sur les idées représentées par les mots, lesquelles on ne peut connaître que par le sens interne ; mais aussi il pèche d'un bout à l'autre de la même façon, commettant la même faute, aussi vague dans la sphère des faits intérieurs que judicieux et sûr dans celle des faits matériels. Telle est donc l'excellence de la méthode expérimentale que, même incomplète, elle laisse après elle une longue trace de lumière. Les méthodes sont fécondes de leur nature parce qu'elles ne sont jamais une œuvre isolée ; elles portent sur tout l'ensemble de la science dont elles éclairent à jamais la route. Elles sont plus qu'une connaissance ; elles sont un moyen de tout connaître.

Je ne pourrais indiquer même sommairement toutes les questions soulevées par M. Dunoyer dans cette histoire du développement du travail, et cependant, il serait injuste de ne pas lui faire un mérite de celles qu'il n'examine même pas. Telles sont toutes ces vaines hypothèses sur l'origine des sociétés qui n'ont conduit les philosophes du siècle dernier à aucun résultat scientifique.

Je signalerai la réfutation des paradoxes de Rousseau sur la vie sauvage et pastorale, une appréciation très-juste du monde grec et romain, des maux causés par l'esclavage, de la liberté et de la civilisation incomplètes de ces peuples, que la guerre fesait vivre et anéantissait tour à tour. L'ère du servage au moyen-âge n'est pas moins bien décrite, mais nous recommanderons spécialement l'ère des privilèges et des corporations comme celle où l'auteur a déployé le plus d'animation et de bon sens. Qu'on ne croie pas toutefois que M. Dunoyer s'attache aux communautés et aux priviléges, avec le parti pris de les trouver détestables ; il examine, avec l'impartialité d'un juge, leurs effets relativement à l'industrie, aux mœurs, et aux relations sociales, et il trouve, après cette recherche expérimentale, qu'elles firent faire un grand pas à la civilisation pour l'arrêter après : elles ont amélioré le passé ; elles entravaient l'avenir.

Après l'ère des priviléges arrive celle de l'autorité centrale, qui est celle où vit actuellement la France. M. Dunoyer, après avoir décrit les immenses avantages de la centralisation, par rapport à l'état social qui avait précédé, en énumère les inconvénients présents et refute successivement les arguments les plus spécieux, imaginés pour la défendre ; il insiste principalement, en condamnant les mesures préventives, sur la nécessité de les remplacer par le régime répressif. « On raisonne toujours, dit-il, quand on plaide la cause du système préventif, comme si les précautions abusives de ce régime, une fois

Digitized by Google

mises de côté, il ne restait plus rien à faire. » Non, il faut les remplacer par des lois pénales sévères. Ainsi, s'il est permis, sans autorisation préalable, à tout particulier d'établir une poudrière partout où bon lui semble, même au milieu d'une grande ville, ce n'est pas à dire qu'un tel industriel ne sera passible d'une peine que lorsque la poudrière, en sautant, aura causé d'irréparables dommages; non, en bonne justice, continue M. Dunoyer, le fait seul de compromettre la vie des citoyens, par une si grave imprudence, doit constituer un délit et être réprimé sévèrement. M. Dunoyer poursuit ainsi ses adversaires, avec une patience de raison, une analyse minutieuse, plus propre du reste à fixer la conviction qu'à l'entraîner.

Enfin M. Dunoyer atteint un régime qui n'existe pas encore, et où le citoyen sera débarrassé des entraves de l'autorité centrale qui pèsent encore sur lui. Cependant, ainsi occupé de l'avenir, l'auteur ne s'abandonne point à de folles hypothèses; il ne se creuse point l'esprit à imaginer des nouveautés hardies, mais seulement le perfectionnement de ce qui est la continuation de ce mouvement immense qui, depuis l'origine des sociétés, dégage insensiblement l'homme de l'autorité de ses semblables. Et ce régime nouveau, vers lequel nous marchons à grands pas, et que M. Dunoyer appelle le régime industriel, n'est pas, quoiqu'on en dise, *anti-poétique*, *anti-scientifique*, *anti-moral*, *anti-social*; non, la vie industrielle est tout le contraire; elle anime l'esprit, elle augmente sa puissance sur la matière et sur lui-même, et le rend propre à tout. Sans doute bien des douleurs ne seront pas apaisées, et l'inégalité des conditions sociales, qui en est une source féconde, restera debout comme une triste nécessité de la nature humaine. Mais du moins, la vie industrielle, en fesant la richesse plus grande et l'extrême misère plus rare, rendra les inégalités moins sensibles; et l'auteur apporte à l'appui de cette thèse des preuves statistiques, morales et économiques, d'une grande solidité.

En combattant la centralisation, M. Dunoyer ne pouvait se défendre de parler des réformateurs sociaux, qui, tant divers qu'ils soient dans leurs doctrines, paraissent s'entendre en deux points : un égal recours à l'autorité centrale et une égale aversion contre la libre concurrence. Aujourd'hui, la centralisation et la concurrence sont des questions si étroitement liées, qu'on ne peut plus attaquer l'une sans défendre sa rivale. M. Dunoyer consacre un chapitre spécial à l'examen des utopies sociales et réfute tous les arguments, allégués contre la libre concurrence, avec sa logique ordinaire. Il établit d'abord : que le régime de la libre concurrence n'existe réellement nulle part ;

Digitized by Google

2° que le tableau que l'on fait de la misère des pays libres est infidèle ou au moins très-exagéré, et que, pour être juste, il faut la comparer à la misère des âges précédents ; 3° que le mal, éprouvé par les classes laborieuses, n'est pas rapporté à ses véritables causes ; 4° que les principaux moyens, proposés pour y obvier, ne sont rien moins qu'expédients ; 5° que les vrais remèdes, en tant qu'il est possible de remédier au mal par la législation, seraient précisément dans le régime qu'on accuse de l'avoir produit, c'est-à-dire dans un régime de plus en plus réel de liberté et de concurrence.

Nous donnerions volontiers des extraits de ce chapitre, mais autant l'ouvrage de M. Dunoyer se prête facilement à l'analyse, autant il permet peu les citations. Rien de saillant, rien de concentré en un point ; la démonstration marche d'un pas toujours égal, avec une sorte de monotonie rigoureuse et une inflexibilité qui ne s'échauffe jamais, mais qui ne se dément pas.

Ainsi se termine le premier volume, qui comprend ce que nous avons appelé l'histoire du travail. Disons, avant d'en finir à ce sujet, que nous y avons remarqué une lacune, difficile à expliquer dans un ouvrage où rien d'utile n'a été oublié. Nous voulons parler de la première constitution de la société digne de ce nom : du régime des castes. Cet âge, si remarquable de la vie humaine, a-t-il échappé à l'auteur ; ou plutôt n'a-t-il pas pu l'adapter à ses idées sur la liberté ? Ne l'a-t-il pas négligé parce qu'il n'entrait pas commodément dans son système ? Car le régime des castes, c'est le comble de l'oppression, c'est la centralisation portée au point d'absorber entièrement l'individu. D'un autre côté, les moyens de travail y sont admirablement développés : dans l'ancienne Egypte, par exemple, le citoyen est puissant par son industrie, par sa moralité ; il use plus facilement de ses forces que le nomade et le sauvage ; son pouvoir d'agir, en définitive, est plus grand que celui des peuples à esclaves, tels que les Grecs et les Romains, surtout dans leurs commencements ; l'Egyptien, d'après la théorie de M. Dunoyer, est donc plus libre qu'eux, plus libre que les Brutus et les Miltiade ; mais ici l'auteur paraît s'être arrêté devant l'évidence. Balancé entre l'évidence et ses idées préconçues, il n'a trouvé d'autre ressource que le silence.

Les deuxième et troisième volume sont consacrés à l'examen de cette question : de quelle liberté, ou de quelle puissance, le citoyen du temps présent est-il susceptible dans chaque ordre de travail productif, dans chaque profession ? Et d'abord l'auteur fixe le sens de cette expression : *travail productif* ; elle signifie travail produisant une utilité quelcon-

Digitized by Google

que. Là dessus il réfute victorieusement les économistes de l'école anglaise, qui ne qualifiaient de productif que le travail qui agit sur les choses et refusaient cette dénomination à celui qui agit sur les hommes. Il démontre, par une abstraction très-juste, la cause de cette erreur; ces économistes ont confondu le travail avec ses résultats : ainsi, au lieu de dire, avec Smith, que la richesse est du travail accumulé, il faut dire qu'elle est de l'utilité accumulée. Le travail, qui est la cause, doit être soigneusement distingué de l'utilité, qui est l'effet : le travail se dissipe à mesure qu'il se fait; l'utilité qu'il produit demeure. Le professeur et le potier sont donc également producteurs, quoique à divers titres : l'un en modifiant salutairement l'intelligence de ses élèves; l'autre en donnant à l'argile une forme utile. Mais, si nous enfermons le travail du potier et ses résultats dans la même idée complexe, il arrivera, par l'habitude où nous sommes de ne considérer que les choses matérielles, que là où il n'y aura pas un résultat matériel, palpable, nous ne voudrons reconnaître aucun travail productif, lequel échappera pour ainsi dire à notre vue : et de la sorte, on en viendra à prétendre que le travail du professeur n'est pas productif. Disons aussi que cette erreur provient plus encore de la fausse idée que ces économistes se fesaient de la richesse des nations, qui, suivant eux, consistait uniquement dans le capital, tandis qu'elle consiste dans la somme des moyens de production; et parmi ces moyens, outre le capital lui-même, se trouvent de bonnes lois, de bonnes mœurs, l'esprit d'industrie, des machines, etc.

Ce sont ces moyens de production, ces forces, que l'auteur divise en deux grandes classes :

Les forces que le travail a développées dans les hommes, qu'il subdivise en quatre branches — celles qui tiennent au talent des affaires — celles qui se rapportent à l'art, à l'habileté — les bonnes habitudes personnelles — la bonne morale de relation.

Les forces que le travail a développées dans les choses, et qui consistent en ce que les ateliers soient bien situés — bien organisés — pourvus d'un bon choix de moteurs et de machines — et finalement en ce que le travail y soit bien divisé.

L'homme le plus libre, suivant M. Dunoyer, est celui qui dispose de plus de ces moyens de travail; c'est à la même règle qu'il apprécie le degré de liberté ou plutôt de puissance de chaque profession. Il va faire passer devant lui toutes les industries qui exercent l'activité de l'homme et, avec une méthode inflexible, il va demander à chacune si elles jouissent et jusqu'à quel point elles jouissent de ces huit grands moyens,

Digitized by Google

qui, pendant toute cette enquête scientifique, apparaîtront dans leur ordre, comme un interrogatoire obligé.

Cependant il fallait établir quelque ordre dans la foule confuse des arts et métiers. M. Dunoyer les divise en deux grandes catégories: les arts qui agissent sur les choses, et ceux qui agissent sur les hommes.

La première est subdivisée en industrie extractive — industrie voiturière — industrie manufacturière — et industrie agricole. Nous ne pouvons mentionner toutes les idées neuves émises par M. Dunoyer : plusieurs sont remarquables par leur justesse et leur bon sens. Ce qu'il dit de l'industrie des mines, des mesures préventives auxquelles elle est soumise, de l'inefficacité de celles-ci à prévenir les accidents, et des dangers d'une tutelle aussi oppressive, nous paraît particulièrement digne des méditations du législateur.

De l'industrie agricole, qui déjà agit sur la matière organisée et vivante, l'auteur passe, par une transition insensible, et qu'il fait ressortir par une belle et philosophique considération, aux arts qui agissent sur les hommes. Cette partie est sans contredit la plus neuve et la plus importante de l'œuvre de M. Dunoyer, et mérite un examen particulier.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES ET DOCUMENTS INÉDITS *sur* A. VAN DYCK, P. P. RUBENS *et autres artistes contemporains, par* W. HOOKHAM CARPENTER, *traduits de l'anglais, par* L. HYMANS. Anvers, 1845. [1]

Le volume qu'on vient de publier à Anvers, sous ce titre, se compose d'une notice sur Van Dyck, d'un certain nombre de documents tirés de divers dépôts d'archives et se rapportant à son séjour en Angleterre, d'un catalogue de ses eaux-fortes, de quelques pièces relatives au séjour de Rubens dans le même pays, à ses peintures du plafond de White-Hall, à l'acquisition que fit Rubens d'une collection de marbres antiques en échange de tableaux peints par lui, et enfin de documents divers qui ont trait à la vie de plusieurs autres artistes de la même époque. C'est à Van Dyck que la plus grande partie du livre est consacrée. Nous comptions y trouver quelques renseignements importants sur cette vie si courte dont la plus belle partie s'est écoulée en Angleterre; nous espérions que la biographie de Van Dyck, si incomplète, si sèche jusqu'aujourd'hui, emprisonnée dans une demi-douzaine d'anecdotes contestées, allait prendre enfin de plus dignes proportions. Nous devons le dire, l'ouvrage de M. Hookham Carpenter est loin d'avoir comblé ces lacunes que l'histoire de l'art doit déplorer. L'au-

[1] Un volume in-8°.

Digitized by Google

teur, au reste, convient lui-même qu'il n'a pu atteindre complètement le but qu'il avait en vue en commençant ses recherches, et que le résultat en est resté au-dessous de ses espérances.

Antoine Van Dyck est né à Anvers en 1599, et par conséquent à l'époque où Rubens avait atteint l'âge de vingt-un ans; selon quelques-uns, son père exerçait la profession de peintre sur verre; selon d'autres, il faisait le commerce des laines. L'auteur cite une lettre écrite en 1620 au comte d'Arundel par une personne inconnue qu'il semblait avoir chargée d'engager Van Dyck à passer en Angleterre à cette époque. Il en résulte que Van Dyck appartenait à une des familles les plus opulentes de sa ville natale. En voici un extrait :

« Van Dyck habite avec Rubens, et ses ouvrages commencent presque à être aussi estimés que ceux de son maître. C'est un jeune homme de 20 à 22 ans; sa famille est regardée comme une des plus riches de cette ville; il sera donc difficile de le décider à quitter, surtout comme il doit remarquer quelle immense fortune Rubens est en train d'amasser. »

Comme Rubens, Van Dyck était donc sorti d'une classe élevée de la bourgeoisie. Cette circonstance a peut-être contribué à donner à ses productions un caractère de distinction peu commun dans l'école flamande; peut-être aussi a-t-elle aidé à développer chez lui, comme chez Rubens, cette passion du luxe et de la dépense dont les conséquences paraissent avoir exercé une influence malheureuse sur la fin de sa vie. La mère de Van Dyck excellait dans l'art de la broderie. Son aiguille reproduisait avec talent de riches paysages et de grâcieuses figures. C'est elle qui, dès sa plus tendre jeunesse, dirigea le goût de son fils et l'aida de ses conseils dans ses études aussi long-temps qu'elle s'en crut capable. Ce fut elle aussi qui détermina son mari à placer le jeune homme, aux brillantes et précoces dispositions d'artiste, dans l'atelier du célèbre Henri Van Balen, élève de Rubens. Mais bientôt Van Dyck aspira à recevoir les leçons de Rubens lui-même, et, en 1615, il eut le bonheur d'être admis parmi les élèves du grand maître. Rubens devait beaucoup à l'étude qu'il avait faite de l'école vénitienne. Aussitôt que le talent de Van Dyck eut acquis quelque développement sous sa direction, il lui conseilla le voyage d'Italie. Il paraît que Van Dyck, âgé alors de 21 ans, fit d'abord un voyage de peu de durée en Angleterre. A son retour il fut retenu quelque temps à Saventhem, près de Bruxelles, où il peignit deux tableaux pour l'église, et devint éperdument amoureux d'une jeune fille nommée Anne Van Ophem. Rubens finit cependant par le déterminer à se séparer de sa maîtresse et à se diriger vers l'Italie. Van Dyck, dont Rubens avait probablement tracé l'itinéraire, alla

Digitized by Google

droit, comme on pouvait s'y attendre, vers celle des écoles italiennes dont le brillant coloris devait avoir le plus de charme pour un peintre flamand. Il fit à Venise de nombreuses copies des ouvrages du Titien et des autres grands maîtres de l'école vénitienne. Il ne quitta ce séjour que lorsque le besoin d'argent se fit sentir et l'engagea à se rendre à Gênes. Rubens y avait reçu, quinze ans auparavant, un accueil brillant; Van Dyck y fut traité avec une hospitalité bienveillante par Cornélius de Wael, son compatriote. Son talent de peintre de portrait qui allait toujours grandissant et la distinction de ses manières lui gagnèrent bientôt l'affection d'une foule de nobles et riches Génois. Il peignit les Raggi, les Brignoli, les Patavicini et les Balbi. Aujourd'hui encore on retrouve dans leurs palais un grand nombre de ses productions. Après avoir résidé quelque temps à Gênes, il visita Rome et y habita le palais du cardinal Bentivoglio, l'auteur de l'*Histoire des Guerres de Flandre*, qui avait été nonce du Saint-Siége dans les Pays-Bas; il peignit pour lui un tableau sur un sujet de la Passion et le portrait du cardinal lui-même, un de ses chefs-d'œuvre exposé aujourd'hui dans la galerie de Florence. Pendant les deux ans que dura son séjour à Rome, le pape lui commanda l'Ascension et l'Adoration des Mages; on trouve dans les palais de Rome beaucoup d'ouvrages de lui qui sont probablement de cette époque. Le luxe avec lequel Van Dyck vivait à Rome, lui avait fait donner le nom de *Pittore Cavaliéresco*. Les artistes belges qui s'y trouvaient l'accusaient, dit-on, d'orgueil et de présomption; Van Dyck, à son tour, blâmait chez eux un genre de vie ignoble. De là des dissentiments auxquels la différence de direction des écoles flamande et italienne ne fut probablement pas étrangère et qu'on prétend avoir engagé Van Dyck à retourner à Gênes. Il fit encore un voyage en Sicile d'où la peste le chassa. Il séjourna quelque temps à Florence où cependant ne se retrouvent qu'un très-petit nombre de ses tableaux. M. Carpenter donne pour cause de cette circonstance que Justus Suttermans, artiste flamand de grand mérite, était alors attaché comme peintre à la cour de Toscane, et que ses tableaux sont regardés comme peu inférieurs à ceux de son ami Van Dyck.

Van Dyck avait résidé pendant cinq ans en Italie, quand il revint à Anvers à l'âge de 27 ans. Son séjour dans sa patrie ne dura que cinq ans. C'est pendant cette époque qu'il peignit le tableau de l'église des Augustins d'Anvers. Ceux des églises de la collégiale de Courtrai, de Malines, de St.-Michel de Gand et probablement la plupart des autres qui se trouvent encore en Belgique aujourd'hui. Il y peignit un grand nombre de ses meilleurs portraits et dessina la collection de grisailles

Digitized by Google

qui se trouve aujourd'hui à la pinacothèque de Munich, série de portraits des plus célèbres guerriers, poètes, historiens, etc., de son époque, qui a été gravée et publiée en un volume in-folio. On croit que Van Dyck, pour réunir dans cette collection les personnages les plus célèbres du temps de la guerre de trente ans, a dû visiter le théâtre de la guerre. Il passa aussi quelque temps en Hollande sur l'invitation du prince d'Orange; il y reproduisit les traits de ce prince et de sa famille et d'un grand nombre de personnages de La Haye. On assure qu'il visita aussi Paris sur la demande du cardinal de Richelieu.

L'absence temporaire de Rubens, qui remplissait une mission auprès des cours d'Espagne et d'Angleterre, devait faire d'autant plus rechercher les ouvrages de son élève.

Van Dyck avait trente-deux ans; il allait quitter son pays pour ne plus le revoir que très-peu de temps. M. Carpenter n'a pas trouvé de traces de l'invitation formelle que lui aurait faite Charles Ier de se rendre à sa cour. Il est probable que ce fut par l'entremise de lord Arundel, dont la faveur date de cette époque, que Van Dyck fut engagé à passer la mer. C'est à la fin de mars ou au commencement d'avril de 1632 qu'il partit pour Londres. Il y reçut l'accueil le plus flatteur de la part du roi. M. Carpenter cite un ordre du sceau privé du 21 mai 1632, ordonnant qu'une somme de quinze shellings par jour sera payée à Edouard Norgate, chez lequel Van Dyck était logé, pour la nourriture de celui-ci et pour ses serviteurs, à partir du 1er avril 1632 et pour tout le temps que durera son séjour en Angleterre. Cette libéralité fut convertie l'année suivante en une pension annuelle de 200 livres sterling. L'artiste belge reçut également, trois mois après son arrivée, la dignité de chevalier de l'Ordre du Bain, avec une chaîne d'or, à laquelle était suspendu le portrait du roi entouré de brillants. Van Dyck captiva toute la faveur du monarque. Il arrivait très-fréquemment à Charles de quitter le palais de White-Hall dans sa barque pour aller surveiller les travaux du peintre; il y restait des heures entières. L'atelier de Van Dyck devint ainsi peu à peu le rendez-vous des seigneurs de la cour. Il paraît, d'après les paiements indiqués sur le registre de la trésorerie, que, pendant la première année du séjour de Van Dyck en Angleterre, le roi fit de son talent un emploi presque continu. Van Dyck put satisfaire ainsi le goût du luxe auquel il avait été habitué d'abord dans la maison de Rubens et ensuite dans les palais de ses protecteurs qu'il avait habités en Italie. Dans un relevé des étrangers résidant à Londres en 1634, Van Dyck est mentionné comme ayant six domestiques. Il résulte des actes du sceau-privé, cités textuel-

Digitized by Google

lement par M. Carpenter, que Van Dyck reçut du roi les sommes suivantes :

Le 8 août 1632, 280 livres sterling, pour trois portraits en pied à 25 livres chacun, trois autres portraits à 20 livres, un groupe de la famille royale à 100 livres, un tableau représentant l'empereur Vitellius et un autre restauré de l'empereur Galba.

Le 4 février 1633, un paiement de 200 livres est fait au négociant Burlamachi, en remboursement de pareille somme payée par lui à Van Dyck.

Le 7 mai 1633, 444 livres pour neuf portraits du roi et de la reine.

Le 21 octobre 1633, 40 livres pour un portrait de la reine.

Plus de trois années s'écoulent alors sans aucun nouveau paiement. Le 23 février 1637, Van Dyck reçoit 1200 livres pour tableaux exécutés pour le roi.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort, en 1641, il ne lui fut plus fait que deux paiements : 603 livres le 14 décembre 1638 et 305 livres le 25 février 1639.

Quant à la pension de 200 livres, il ne lui fut fait qu'un seul paiement, cinq années à la fois, en 1638.

Ces diverses sommes s'élèvent ensemble, jusqu'en 1639, c'est-à-dire en sept années, à plus de 4,000 livres ; ce qui, suivant l'évaluation de M. Carpenter, équivaudrait aujourd'hui au quadruple et représenterait par conséquent au-delà de cinquante mille francs par an. On conçoit qu'en ajoutant à ces revenus le prix des nombreux portraits qu'il faisait pour le compte de grands personnages, Van Dyck dut jouir en Angleterre d'une position très-opulente. Ce fut pendant la première année de son séjour à Londres qu'il peignit le plus pour la cour ; car nous avons vu que, du mois d'avril 1632 au mois d'octobre 1633, il reçut environ 1,000 livres sterling. Un compte de Van Dyck, écrit en assez mauvais français, et appartenant, suivant toute apparence, à l'année 1638, prouve qu'à cette époque Charles Ier commençait à traiter l'artiste avec moins de libéralité. M. Carpenter en reproduit le texte. Le roi y diminue presque tous les prix proposés par le peintre ; les portraits en pied y sont réduits de 50 livres sterling à 40, les autres de 20 liv. st. à 15 ; les tableaux représentant la famille royale réunie en groupe, de 200 liv. st. à 100.

C'était le présage d'économies plus grandes ; car, à partir de février 1639, Van Dyck ne reçut plus rien de la cour. Ce dut être un brusque changement dans son existence ; et il n'était pas difficile de prévoir que cette riche source de revenu ne se rouvrirait plus pour lui avec la

Digitized by Google

même abondance. Déjà des événements qui devaient aboutir à une révolution approchaient; Charles, en 1639, avait dû marcher contre les révoltés d'Écosse. Ses finances étaient tellement épuisées que, malgré toutes ses répugnances, il dut, après onze années d'interruption convoquer, en 1640, ce parlement devant lequel son autorité allait s'éclipser.

Van Dyck dût être douloureusement affecté de ce qui se passait. Il allait être condamné, en 1641, à voir la dispersion de cette famille royale qu'il connaissait si bien et dont il avait reçu tant de témoignages d'affection; la même année, il allait voir monter sur l'échafaud son ami et protecteur le comte de Strafford. Il est aisé de comprendre qu'en face de ces graves événements, le culte des arts dut être abandonné et que l'atelier de Van Dyck devint désert.

Plusieurs écrivains ont parlé de la gêne que Van Dyck éprouva en Angleterre et qu'ils attribuaient à sa prodigalité ; on conçoit en effet qu'à cette dernière époque, une révolution si subite dans sa position ait dû froisser des habitudes de luxe qu'il avait pu librement contracter depuis plusieurs années. Cependant, à la fin de sa vie, Van Dyck, à qui il était dû beaucoup, ne se trouvait point encore à bout de ressources. Dans son testament, outre ses autres biens dont il est parlé en bloc, mention spéciale est faite d'une valeur en billets de 4,000 livres sterling, ce qui pour le temps était assurément encore une fortune. Le testament parle encore d'autres fonds placés à intérêt en Angleterre. Van Dyck donc n'en avait bien évidemment pas été réduit à épuiser son avoir.

Vers l'automne de 1640, il revint dans les Pays-Bas; mais ce fut pour pousser jusqu'à Paris. Il semble que, dans ces derniers temps de sa vie, il ait regretté de s'être adonné presque exclusivement au portrait en Angleterre et qu'il éprouva un vif désir de consacrer la maturité de son talent à quelques grandes pages historiques. Rubens avait peint les tableaux de la voûte de la salle des banquets à White-Hall. Van Dyck eut voulu couvrir les murs de cette salle de décorations du même genre; il proposa de composer à cet effet une série de tableaux se rapportant à l'histoire de l'Ordre de la Jarretière. On prétend qu'il demanda, pour ce travail, la somme énorme de 75 mille livres sterl. ; ce qui est peu probable, puisque Rubens n'avait reçu, pour les tableaux de la voûte, que 3,000 livres. Il est plus vraisemblable que ce fut la nécessité des économies qui porta le roi à renoncer à ce projet. Van Dyck conçut alors l'espoir d'orner de tableaux la grande galerie du Louvre. C'est ce motif qui le conduisit à Paris. Mais malheureusement

Digitized by Google

Louis XIII avait déjà fait venir de Rome Nicolas Poussin pour lui confier cet ouvrage. Après un séjour de deux mois dans la capitale de la France, Van Dyck retourna en Angleterre, où il allait assister aux tristes événements que nous venons de rappeler.

Il devait être dans une situation d'esprit peu propre à lui faire surmonter les souffrances physiques qui le minaient depuis quelque tems; tout annonçait un dénouement funeste. Charles Ier, à son retour d'Écosse, avait, dit-on, offert à son médecin une gratification de 300 livres sterling s'il parvenait à sauver l'illustre peintre. Mais les efforts de l'art furent inutiles ; Van Dyck languit encore jusqu'au 9 décembre 1641, jour auquel il expira dans sa résidence de Blackfriers à Londres. Il n'était âgé que de 42 ans; son corps fut déposé dans le chœur de l'ancienne cathédrale de St.-Paul, près du tombeau de Jean de Gand.

Van Dyck avait épousé, dans les dernières années de sa vie, par l'influence des conseils du roi et de ses amis, une jeune personne élevée à la cour de la reine Henriette et qui avait un emploi dans sa maison. C'était Marie Ruthven, fille d'un médecin distingué et petite fille de lord Ruthven, comte de Gowris; elle était alliée à de grandes familles, mais sans fortune. Une fille naquit de ce mariage huit jours avant la mort de Van Dyck ; elle fut baptisée le jour même du décès de son père; le testament de l'artiste nous apprend qu'avant son mariage, il avait eu à Anvers une fille naturelle qui existait encore.

M. Carpenter donne le testament de Van Dyck. Nous allons reproduire la traduction de ce document dont l'original est rédigé en anglais assez peu correct et se ressentant beaucoup de la traduction du flamand; voici cette pièce :

« Au nom de Dieu, amen. Moi Antoine Van Dyck, chevalier, né à Anvers, en Brabant, faible de corps, mais jouissant de mes sens, mémoire et intelligence, grâce soit rendue au Dieu tout puissant, considérant que rien n'est plus certain que la mort, et rien plus incertain que l'heure du trépas, ai fait et ordonné, et, par cet acte, déclare et dispose mes dernières volontés et testament, comme suit : D'abord je remets mon âme entre les mains du Dieu tout puissant notre divin père, et je confie mon corps à la terre, pour être déposé chétiennement et décemment dans la cathédrale de St.-Paul à Londres. Et venant ainsi à l'arrangement et à la disposition de mes biens et de ma fortune temporelle qu'il a plû au Dieu tout puissant de me prêter sur cette terre, j'en dispose de la manière suivante : *Imprimis* quant à mes espèces, biens et possessions, laissés et conservés dans la dite

Digitized by Google

qui se trouve aujourd'hui à la pinacothèque de Munich, série de portraits des plus célèbres guerriers, poètes, historiens, etc., de son époque, qui a été gravée et publiée en un volume in-folio. On croit que Van Dyck, pour réunir dans cette collection les personnages les plus célèbres du temps de la guerre de trente ans, a dû visiter le théâtre de la guerre. Il passa aussi quelque temps en Hollande sur l'invitation du prince d'Orange; il y reproduisit les traits de ce prince et de sa famille et d'un grand nombre de personnages de La Haye. On assure qu'il visita aussi Paris sur la demande du cardinal de Richelieu.

L'absence temporaire de Rubens, qui remplissait une mission auprès des cours d'Espagne et d'Angleterre, devait faire d'autant plus rechercher les ouvrages de son élève.

Van Dyck avait trente-deux ans; il allait quitter son pays pour ne plus le revoir que très-peu de temps. M. Carpenter n'a pas trouvé de traces de l'invitation formelle que lui aurait faite Charles Ier de se rendre à sa cour. Il est probable que ce fut par l'entremise de lord Arundel, dont la faveur date de cette époque, que Van Dyck fut engagé à passer la mer. C'est à la fin de mars ou au commencement d'avril de 1632 qu'il partit pour Londres. Il y reçut l'accueil le plus flatteur de la part du roi. M. Carpenter cite un ordre du sceau privé du 21 mai 1632, ordonnant qu'une somme de quinze shellings par jour sera payée à Edouard Norgate, chez lequel Van Dyck était logé, pour la nourriture de celui-ci et pour ses serviteurs, à partir du 1er avril 1632 et pour tout le temps que durera son séjour en Angleterre. Cette libéralité fut convertie l'année suivante en une pension annuelle de 200 livres sterling. L'artiste belge reçut également, trois mois après son arrivée, la dignité de chevalier de l'Ordre du Bain, avec une chaîne d'or, à laquelle était suspendu le portrait du roi entouré de brillants. Van Dyck captiva toute la faveur du monarque. Il arrivait très-fréquemment à Charles de quitter le palais de White-Hall dans sa barque pour aller surveiller les travaux du peintre; il y restait des heures entières. L'atelier de Van Dyck devint ainsi peu à peu le rendez-vous des seigneurs de la cour. Il paraît, d'après les paiements indiqués sur le registre de la trésorerie, que, pendant la première année du séjour de Van Dyck en Angleterre, le roi fit de son talent un emploi presque continu. Van Dyck put satisfaire ainsi le goût du luxe auquel il avait été habitué d'abord dans la maison de Rubens et ensuite dans les palais de ses protecteurs qu'il avait habités en Italie. Dans un relevé des étrangers résidant à Londres en 1634, Van Dyck est mentionné comme ayant six domestiques. Il résulte des actes du sceau-privé, cités textuel-

Digitized by Google

lement par M. Carpenter, que Van Dyck reçut du roi les sommes suivantes :

Le 8 août 1632, 280 livres sterling, pour trois portraits en pied à 25 livres chacun, trois autres portraits à 20 livres, un groupe de la famille royale à 100 livres, un tableau représentant l'empereur Vitellius et un autre restauré de l'empereur Galba.

Le 4 février 1633, un paiement de 200 livres est fait au négociant Burlamachi, en remboursement de pareille somme payée par lui à Van Dyck.

Le 7 mai 1633, 444 livres pour neuf portraits du roi et de la reine.

Le 21 octobre 1633, 40 livres pour un portrait de la reine.

Plus de trois années s'écoulent alors sans aucun nouveau paiement. Le 23 février 1637, Van Dyck reçoit 1200 livres pour tableaux exécutés pour le roi.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort, en 1641, il ne lui fut plus fait que deux paiements : 603 livres le 14 décembre 1638 et 305 livres le 25 février 1639.

Quant à la pension de 200 livres, il ne lui fut fait qu'un seul paiement, cinq années à la fois, en 1638.

Ces diverses sommes s'élèvent ensemble, jusqu'en 1639, c'est-à-dire en sept années, à plus de 4,000 livres ; ce qui, suivant l'évaluation de M. Carpenter, équivaudrait aujourd'hui au quadruple et représenterait par conséquent au-delà de cinquante mille francs par an. On conçoit qu'en ajoutant à ces revenus le prix des nombreux portraits qu'il faisait pour le compte de grands personnages, Van Dyck dut jouir en Angleterre d'une position très-opulente. Ce fut pendant la première année de son séjour à Londres qu'il peignit le plus pour la cour ; car nous avons vu que, du mois d'avril 1632 au mois d'octobre 1633, il reçut environ 1,000 livres sterling. Un compte de Van Dyck, écrit en assez mauvais français, et appartenant, suivant toute apparence, à l'année 1638, prouve qu'à cette époque Charles Ier commençait à traiter l'artiste avec moins de libéralité. M. Carpenter en reproduit le texte. Le roi y diminue presque tous les prix proposés par le peintre ; les portraits en pied y sont réduits de 50 livres sterling à 40, les autres de 20 liv. st. à 15 ; les tableaux représentant la famille royale réunie en groupe, de 200 liv. st. à 100.

C'était le présage d'économies plus grandes ; car, à partir de février 1639, Van Dyck ne reçut plus rien de la cour. Ce dut être un brusque changement dans son existence ; et il n'était pas difficile de prévoir que cette riche source de revenu ne se rouvrirait plus pour lui avec la

Digitized by Google

même abondance. Déjà des événements qui devaient aboutir à une révolution approchaient; Charles, en 1639, avait dû marcher contre les révoltés d'Écosse. Ses finances étaient tellement épuisées que, malgré toutes ses répugnances, il dut, après onze années d'interruption convoquer, en 1640, ce parlement devant lequel son autorité allait s'éclipser.

Van Dyck dût être douloureusement affecté de ce qui se passait. Il allait être condamné, en 1641, à voir la dispersion de cette famille royale qu'il connaissait si bien et dont il avait reçu tant de témoignages d'affection; la même année, il allait voir monter sur l'échafaud son ami et protecteur le comte de Strafford. Il est aisé de comprendre qu'en face de ces graves événements, le culte des arts dut être abandonné et que l'atelier de Van Dyck devint désert.

Plusieurs écrivains ont parlé de la gêne que Van Dyck éprouva en Angleterre et qu'ils attribuaient à sa prodigalité; on conçoit en effet qu'à cette dernière époque, une révolution si subite dans sa position ait dû froisser des habitudes de luxe qu'il avait pu librement contracter depuis plusieurs années. Cependant, à la fin de sa vie, Van Dyck, à qui il était dû beaucoup, ne se trouvait point encore à bout de ressources. Dans son testament, outre ses autres biens dont il est parlé en bloc, mention spéciale est faite d'une valeur en billets de 4,000 livres sterling, ce qui pour le temps était assurément encore une fortune. Le testament parle encore d'autres fonds placés à intérêt en Angleterre. Van Dyck donc n'en avait bien évidemment pas été réduit à épuiser son avoir.

Vers l'automne de 1640, il revint dans les Pays-Bas; mais ce fut pour pousser jusqu'à Paris. Il semble que, dans ces derniers temps de sa vie, il ait regretté de s'être adonné presque exclusivement au portrait en Angleterre et qu'il éprouva un vif désir de consacrer la maturité de son talent à quelques grandes pages historiques. Rubens avait peint les tableaux de la voûte de la salle des banquets à White-Hall. Van Dyck eut voulu couvrir les murs de cette salle de décorations du même genre; il proposa de composer à cet effet une série de tableaux se rapportant à l'histoire de l'Ordre de la Jarretière. On prétend qu'il demanda, pour ce travail, la somme énorme de 75 mille livres sterl.; ce qui est peu probable, puisque Rubens n'avait reçu, pour les tableaux de la voûte, que 3,000 livres. Il est plus vraisemblable que ce fut la nécessité des économies qui porta le roi à renoncer à ce projet. Van Dyck conçut alors l'espoir d'orner de tableaux la grande galerie du Louvre. C'est ce motif qui le conduisit à Paris. Mais malheureusement

Digitized by Google

Louis XIII avait déjà fait venir de Rome Nicolas Poussin pour lui confier cet ouvrage. Après un séjour de deux mois dans la capitale de la France, Van Dyck retourna en Angleterre, où il allait assister aux tristes événements que nous venons de rappeler.

Il devait être dans une situation d'esprit peu propre à lui faire surmonter les souffrances physiques qui le minaient depuis quelque tems; tout annonçait un dénouement funeste. Charles Ier, à son retour d'Écosse, avait, dit-on, offert à son médecin une gratification de 300 livres sterling s'il parvenait à sauver l'illustre peintre. Mais les efforts de l'art furent inutiles ; Van Dyck languit encore jusqu'au 9 décembre 1641, jour auquel il expira dans sa résidence de Blackfriers à Londres. Il n'était âgé que de 42 ans; son corps fut déposé dans le chœur de l'ancienne cathédrale de St.-Paul, près du tombeau de Jean de Gand.

Van Dyck avait épousé, dans les dernières années de sa vie, par l'influence des conseils du roi et de ses amis, une jeune personne élevée à la cour de la reine Henriette et qui avait un emploi dans sa maison. C'était Marie Ruthven, fille d'un médecin distingué et petite fille de lord Ruthven, comte de Gowris; elle était alliée à de grandes familles, mais sans fortune. Une fille naquit de ce mariage huit jours avant la mort de Van Dyck ; elle fut baptisée le jour même du décès de son père; le testament de l'artiste nous apprend qu'avant son mariage, il avait eu à Anvers une fille naturelle qui existait encore.

M. Carpenter donne le testament de Van Dyck. Nous allons reproduire la traduction de ce document dont l'original est rédigé en anglais assez peu correct et se ressentant beaucoup de la traduction du flamand; voici cette pièce :

« Au nom de Dieu, amen. Moi Antoine Van Dyck, chevalier, né à Anvers, en Brabant, faible de corps, mais jouissant de mes sens, mémoire et intelligence, grâce soit rendue au Dieu tout puissant, considérant que rien n'est plus certain que la mort, et rien plus incertain que l'heure du trépas, ai fait et ordonné, et, par cet acte, déclare et dispose mes dernières volontés et testament, comme suit : D'abord je remets mon âme entre les mains du Dieu tout puissant notre divin père, et je confie mon corps à la terre, pour être déposé chétiennement et décemment dans la cathédrale de St.-Paul à Londres. Et venant ainsi à l'arrangement et à la disposition de mes biens et de ma fortune temporelle qu'il a plû au Dieu tout puissant de me prêter sur cette terre, j'en dispose de la manière suivante : *Imprimis* quant à mes espèces, biens et possessions, laissés et conservés dans la dite

Digitized by Google

ville d'Anvers (excepté deux obligations ou billets, montant ensemble à la somme de quatre mille livres sterling) et confiés à ma sœur Suzanne Van Dyck, à Anvers, je les lègue entièrement à ma dite sœur, à condition que des dites rentes et du dit argent, ma dite sœur s'engage à soutenir et à élever ma jeune fille nommée Marie Thérèse Van Dyck; et s'il arrivait que ma dite sœur vînt à mourir ou à quitter cette vie, alors mes dits biens et espèces seront touchés et employés au bénéfice et au profit de ma dite fille survivante, par les quatre dames du couvent où ma dite sœur Suzanne demeure aujourd'hui. Et c'est aussi mon désir et ma volonté que des dits biens et espèces, mon autre sœur, Isabelle Van Dyck, recevra et emploiera pour son propre usage, deux cent cinquante florins, par an, à lui payer, les dits biens et espèces laissés par moi à Anvers, comme je l'ai dit ci-dessus. Et après le décès de ma sœur Suzanne et de ma fille Marie Thérèse Van Dyck, les dits biens et espèces reviendront et écherront à ma fille légitime, née ici à Londres, le premier jour de décembre de l'an mil six cent quarante-un ; et je l'en fais et déclare pleine et légitime héritière. Secondement, le reste de mes biens, espèces, créances, tableaux, comptes, billets et écrits quelconques laissés après moi dans le royaume d'Angleterre, avec toutes les sommes à moi dues par Sa Majesté le Roi d'Angleterre, par la noblesse, ou toutes autres personnes, quelles qu'elles soient ; et ce qui en sera recouvré, sera également réparti entre ma femme lady Marie Van Dyck et ma dite fille, nouvellement née à Londres, en parties justes et égales. Pourvu que les sommes placées à intérêt, continueront et resteront à intérêt, et que ma dite femme employera le dit argent, seulement avec soin et discrétion. Et en cas que ma dite fille, née ici à Londres, vienne à mourir avant sa mère, ma femme alors, la dite mère, héritera et jouira de la moitié de la part du dit enfant ; et mon autre fille d'Outremer recevra l'autre moitié de la part du dit enfant. Et s'il arrive que ma dite fille à Anvers, et ma sœur Suzanne Van Dyck, viennent à mourir toutes deux avant ma fille née en Angleterre, alors les dits biens et espèces, laissés après moi à Anvers, comme est dit ci-dessus, reviendront à ma dite fille en Angleterre, survivant. Et si mes dites deux filles viennent à mourir sans postérité avant ma femme survivante, alors ma dite femme héritera et jouira des dits biens et espèces laissés après moi à Anvers. Et après la mort de ma dite femme, les enfants de ma sœur Catherine, mariée à sir Adrien Dircke, hériteront des dits biens et espèces laissés à Anvers, comme il est dit ci-dessus. Et de même, je donne et lègue aux pauvres de l'église St-Paul, où je désire être enterré, trois livres sterling, à par-

Digitized by Google

tager entre eux. Et de même je donne aux pauvres de la paroisse de Blackfriers où je demeure une même somme de trois livres sterling pour être partagée entre eux. Et de même je donne et lègue à chacun de mes domestiques, autant mâles que femelles, aujourd'hui à mon service, vingt shellings chacun, comme souvenir, lesquels dits legs doivent être payés de ma fortune, ci-dessus mentionnée, par les exécuteurs de ceci, mon testament. Et je fais et déclare ma dite femme Marie Van Dyck, Madame Catherine Cowley, et M. Aurélius De Meghem, ici présents, tous et chacun d'eux séparément, pleins et entiers exécutrices et exécuteurs de ceci mon testament, voulant et exigeant qu'ils voient ceci ma dernière volonté, exécutée en tous points par leurs efforts et je donne au dit Aurélius De Meghem, pour ses peines et soins à cette occasion, la somme de quinze livres sterling, et je donne et alloue à la dite Catherine Cowley, la somme de dix livres sterling, pour ses peines et soins à cette occasion, Et mon désir et volonté est que, la dite Catherine Cowley, reçoive de plus, de ma dite fortune, la somme de dix livres sterling, pour quatre ans à venir, savoir: pendant quatre ans, annuellement dix livres sterling, à commencer le jour de mon décès. Et après que ces quatre ans sont expirés, la dite Catherine Cowley, aura et recevra 18 livres sterling par ans, c'est-à-dire chaque année 18 livres, comme tutrice de ma fille jusqu'à sa dix-huitième année. Et ceci je reconnais pour ma dernière volonté et mon testament, abolissant et annullant tous les testaments, donations et codicilles, faits ci-devant *Causa Mortis*, ou autrement, par moi, en vertu du présent acte. En témoignage duquel, moi Antoine Van Dyck, ai ajouté ma signature et mon sceau à ma dernière volonté et mon testament; le quatrième jour de décembre, Anno Domini 1641, la dix-septième année du règne de notre souverain maître, le Roi Charles.

» Antoine Van Dyck. »

La veuve de Van Dyck, épousa plus tard le baronnet Richard Pryse de Gogerddan; elle n'en eut point d'enfant. Quant à sa fille, elle épousa en premières noces sir John Stepnay, dont elle eut un fils et deux filles qui se firent religieuses dans un monastère à Bruxelles et devinrent abbesses; elle épousa en secondes noces Martin de Carbonnel.

Il parait que la jeunesse de Justine Van Dyck ne fut guère heureuse. Après la restauration, Charles II lui accorda une pension viagère de 200 livres sterling: d'après deux pétitions que rapporte M. Carpenter, Justine Van Dyck devait se trouver dans une position fort misérable. La pension ne lui fut payée d'abord qu'avec beaucoup d'irrégularité; cepen-

Digitized by Google

ville d'Anvers (excepté deux obligations ou billets, mon
à la somme de quatre mille livres sterling) et confiés à m
Van Dyck, à Anvers, je les lègue entièrement à ma dite
dition que des dites rentes et du dit argent, ma dite s
soutenir et à élever ma jeune fille nommée Marie Thér
et s'il arrivait que ma dite sœur vînt à mourir ou à q
alors mes dits biens et espèces seront touchés et emplo
et au profit de ma dite fille survivante, par les quatre
où ma dite sœur Suzanne demeure aujourd'hui. Et
désir et ma volonté que des dits biens et espèces, mo
belle Van Dyck, recevra et emploiera pour son pr
cent cinquante florins, par an, à lui payer, les dits
laissés par moi à Anvers, comme je l'ai dit ci-dessu
de ma sœur Suzanne et de ma fille Marie Thérèse
biens et espèces reviendront et écherront à ma fill
à Londres, le premier jour de décembre de l'an mil
un ; et je l'en fais et déclare pleine et légitime hérit
le reste de mes biens, espèces, créances, tableaux,
écrits quelconques laissés après moi dans le royaum
toutes les sommes à moi dues par Sa Majesté le Roi
la noblesse, ou toutes autres personnes, quelles qu
qui en sera recouvré, sera également réparti entre m
Van Dyck et ma dite fille, nouvellement née à L
justes et égales. Pourvu que les sommes placées à
ront et resteront à intérêt, et que ma dite femme
argent, seulement avec soin et discrétion. Et en ca
née ici à Londres, vienne à mourir avant sa mère,
dite mère, héritera et jouira de la moitié de la par
mon autre fille d'Outremer recevra l'autre moiti
enfant. Et s'il arrive que ma dite fille à Anvers, et ma
Dyck, viennent à mourir toutes deux avant ma fill
alors les dits biens et espèces, laissés après moi à
dit ci-dessus, reviendront à ma dite fille en An
Et si mes dites deux filles viennent à mourir sa
femme survivante, alors ma dite fem
biens et espèces laissés après m
dite femme, les enfants de m
Dircke, hériteront des dits
il est dit ci-dessus. Et de
glise St-Paul, où je

Digitized by Google

tager entre eux. Et de même je
Blackfriers où je demeure une
pour être partagée entre eux. Et de
mes domestiques, autant
vingt shellings chacun, comme
payés de ma fortune, ci-dessus
ceci, mon testament. Et je
Dyck, Madame Catherine Cowl
sents, tous et chacun d'eux
et exécuteurs de ceci mon
ceci ma dernière volon
je donne au dit Aurélio
occasion, la somme de
dite Catherine Cowl
et soins à cette occas
therine Cowley, reco
livres sterling, pour
annuellement dix liv
après que ces
et recevra 18 livr
vres, comme
je reconnais
annullant tou
vant *Causa Mor*
En témoign
ture et mon
trième jour
du règne

...i le jugement de M. Carpenter
...:

...yck montre un talent supérieur
...le dessin de ses personnages est
...s grâcieux; les têtes témoignent
...les peintres de l'école flamande,
...et de sentiment. Ces qualités sont
...ensables pour la production d'une
...s beaux tableaux du monde entier.»
...olds, comme on l'a vu plus haut, a
...présentant le Christ entre les deux

...ont point la richesse d'invention, l'é-
...ssion, que l'on trouve dans les œuvres
...remarque un des plus sains critiques,
..., plus raffiné, joignait à ces grâces, que
...ce goût exquis, que, selon le principe
...ses entreprises.

...ne le cèdent qu'à ceux du Titien, dans
...t la majesté, unies à une simplicité sé-
...s ceux de notre artiste, qui, en revanche,
...alités : son génie reproduisait la nature
...e et la plus séduisante. Quoiqu'il y ait
...femmes, une majesté qui annonce une
...urs tempérée par une expression douce
...nde à la fois le respect et l'admiration;
...le sentiment du beau n'était pas porté
...portraits d'hommes sont remarquables
...e, et l'on y retrouve pleinement l'âme
...onnage ...nté. Les détails des traits
...ne dé... ...une correction de con-
...ent ... Il y a bien un désir de
...ée, surtout dans la ma-
...aute, il faut reconnaître
... et le talent que dénote
...position ne manque jamais

...ans le coloris des tableaux de
..., et peu de temps après son re-
... suavité de ton qu'on remarque

Digitized by Google

dant c'était, dit-elle, sa seule ressource. Ce ne fut que depuis 1670, époque à la quelle on croit qu'appartient la deuxième pétition (car l'une et l'autre sont sans date), que la pension fut régulièrement payée. Nous reproduisons ces pétitions ci-dessous :

« A sa très-généreuse Majesté le Roi,

» La très-humble pétition de Justina Van Dyck, tend à prouver humblement :

» Que, il y a deux ans, que Votre Majesté, prenant en sa royale considération la loyauté et les services du défunt Van Dyck, ainsi que les dettes contractées envers celui-ci par le feu roi, d'heureuse mémoire, sans oublier les pertes et les malheurs de la suppliante, a bien voulu lui accorder une pension annuelle et viagère de deux cents livres, à toucher sur le trésor royal : que depuis environ un an, par l'ordre de Votre Majesté, on en suspendit le paiement, et que depuis lors la suppliante a été dans le plus grand besoin, ne possédant aucune autre ressource; l'héritage de son père, lui étant injustement ravi et enlevé par ceux auxquels on l'avait confié pendant la dernière guerre.

» C'est pourquoi, elle se jette humblement aux genoux bénis de Votre Majesté, implorant son auguste pitié pour ses besoins et ses souffances, et espérant que Votre Majesté, voudra bien ordonner la continuation de la pension, ou lui accorder tout autre soulagement ou soutien, de sa caisse privée, comme il plaira à Votre Majesté.

» Et la suppliante priera toujours, etc. »

La deuxième pétition porte :

« A sa très-généreuse Majesté le Roi,

La très humble pétition de Justina Vandyck, *alias* Stepney, expose:

» Que Votre Majesté après avoir bien voulu accorder à la suppliante, une pension viagère de 200 livres, l'ayant depuis lors retenue, et en ayant empêché le paiement, la suppliante se trouve réduite à un grand besoin, car c'était sa seule ressource. Etant dans l'obligation de se rendre à Anvers en Brabant, pour y recueillir une petite succession provenant de sa tante qu'elle serait en danger de perdre, si elle ne se rendait aussitôt sur les lieux;

» Elle demande donc très-humblement, que Votre Majesté royale veuille bien ordonner le paiement des arriérés de la dite pension (montant à trois cents livres), pour qu'elle soit en état de se rendre à Anvers pour veiller au dit héritage que lui a laissé sa défunte tante.

» Et la suppliante, selon son devoir, priera toujours, etc. »

Digitized by Google

Nous terminerons en reproduisant ici le jugement de M. Carpenter sur le mérite des travaux de Van Dyck :

« Comme peintre d'histoire, Van Dyck montre un talent supérieur dans la composition de ses tableaux; le dessin de ses personnages est toujours correct, et presque toujours grâcieux; les têtes témoignent d'une délicatesse de goût rare parmi les peintres de l'école flamande, et sont souvent pleines d'expression et de sentiment. Ces qualités sont celles d'un grand peintre, et indispensables pour la production d'une œuvre digne du nom « d'un des plus beaux tableaux du monde entier.» Car c'est ainsi que sir Joshua Reynolds, comme on l'a vu plus haut, a jugé le tableau de Van Dyck, représentant le Christ entre les deux larrons.

» Ces tableaux, il est vrai, n'ont point la richesse d'invention, l'énergie d'action, la force d'expression, que l'on trouve dans les œuvres de son maître ; mais, comme le remarque un des plus sains critiques, Fuselli, Van Dyck, plus élégant, plus raffiné, joignait à ces grâces, que Rubens dédaignait d'invoquer ce goût exquis, que, selon le principe du maître, il adaptait à toutes ses entreprises.

» Les portraits de Van Dyck ne le cèdent qu'à ceux du Titien, dans lesquels règnent la grandeur et la majesté, unies à une simplicité sévère qu'on ne trouve point dans ceux de notre artiste, qui, en revanche, nous entraîne par d'autres qualités : son génie reproduisait la nature sous sa forme la plus agréable et la plus séduisante. Quoiqu'il y ait dans la pose et le port de ses femmes, une majesté qui annonce une haute naissance, elle est toujours tempérée par une expression douce et tendre du visage, qui commande à la fois le respect et l'admiration; et pourtant il faut avouer que le sentiment du beau n'était pas porté chez lui au plus haut degré. Ses portraits d'hommes sont remarquables par l'intelligence et la dignité, et l'on y retrouve pleinement l'âme passionnée ou sensible du personnage représenté. Les détails des traits se distinguent toujours par une délicatesse et une correction de contours, qu'aucun peintre n'a peut-être atteintes. Il y a bien un désir de paraître dans l'action de la personne représentée, surtout dans la manière de placer les mains; mais si c'est là une faute, il faut reconnaître qu'elle est amplement compensée par le goût et le talent que dénote le dessin de ces importantes parties, dont la position ne manque jamais d'être en harmonie avec le reste du sujet.

» Une différence considérable existe dans le coloris des tableaux de Van Dyck. Ceux qu'il peignit en Italie, et peu de temps après son retour, tiennent de la richesse et de la suavité de ton qu'on remarque

Digitized by Google

dans les œuvres de Rubens, et dans celles de l'école vénitienne, et peuvent être désignés comme son premier genre sur lequel Reynolds dit : « Il met le soleil dans l'appartement. » Plus tard il mêla à son coloris une partie du ton brillant de l'école flamande, et les tableaux qu'il exécuta pendant les premiers temps de son séjour en Angleterre, se distinguent par l'éclat et la délicatesse des nuances, ainsi que par la fermeté des couleurs; c'est là ce que nous appellerons son second genre, et il nous répugne de dire que ses derniers ouvrages sont faibles, négligés, et prouvent clairement qu'ils n'ont été que très-peu travaillés.

» Son exécution dénote de tout temps un grand talent et une grande habileté. Entièrement maître de son art, plein de génie pour le dessin, il a donné à toutes ses œuvres une vigueur et une légèreté de contour qui lui sont particulières.

» Les extraits suivants ont de l'intérêt, en ce qu'ils nous font connaître la méthode de Van Dyck et aussi l'impression que ses tableaux ont faite sur ses contemporains.

«Le fameux Jabac, homme connu de tout ce qu'il y a d'amateurs de » beaux-arts qui était des amis de Van Deik et qui lui a fait faire trois » fois son portrait, m'a conté qu'un jour, parlant à ce peintre du peu de » temps qu'il mettait à faire ses portraits, il lui répondit qu'au com- » mencement, il avait beaucoup travaillé et beaucoup peiné ses ouvra- » ges pour sa réputation et pour apprendre à les faire vite dans un tems » où il travaillait pour sa cuisine. Voici quelle conduite il m'a dit que » Van Deik tenait ordinairement : ce peintre donnait jour et heure aux » personnes qu'il devait peindre et ne travaillait jamais plus qu'une » heure par fois à chaque portrait, soit à ébaucher, soit à finir, et son » horloge l'avertissant de l'heure, il se levait et faisait la révérence à la » personne comme pour lui dire que c'en était assez pour ce jour-là et » convenait avec elle d'un autre jour et d'une autre heure : après quoi » son valet de chambre lui venait nettoyer ses pinceaux et lui préparer » une autre palette pendant qu'il recevait une autre personne à qui il » avait donné heure. Il travaillait ainsi à plusieurs portraits en un » même jour avec une vitesse extraordinaire. Après avoir légèrement » ébauché un portrait, il faisait mettre la personne dans l'attitude qu'il » avait auparavant méditée, et avec du papier gris et des crayons blancs » et noirs, il dessinait en un quart-d'heure sa taille et ses habits, qu'il » disposait d'une manière grande et avec un goût exquis. Il donnait en- » suite ce dessin à d'habiles gens qu'il avait chez lui, pour le peindre » d'après les habits mêmes que les personnes avaient envoyés exprès,

Digitized by Google

» à la prière de Van Deik ; les élèves ayant fait d'après nature ce qu'ils » pouvaient aux draperies, il passait légèrement dessus et y mettait, » en très-peu de temps, par son intelligence, l'art et la vérité que nous » y admirons. Pour ce qui est des mains, il avait des personnes à ses » gages de l'un et l'autre sexe qui lui servaient de modèles. » *Depiles*, *Cours de peinture par principe*, 12me, *Paris* 1708, *pp.* 291, 292, 293.

« Lorsque Richardson était très-jeune, il peignit le portrait d'une » très-vieille dame, qui en posant vint à dire par hasard, que lorsqu'elle » n'avait que seize ans, elle avait fait faire son portrait par Van Dyck. » Ce fait excita aussitôt la curiosité de Richardson, qui lui fit cent » questions la plupart sans importance; cependant la circonstance qui » lui paraissait la plus intéressante dans les détails de la dame, c'est » qu'elle se rappelait très-bien que lorsqu'elle avait posé pour son por- » trait devant Van Dyck, et avait vu ses tableaux dans sa galerie, ils » avaient un aspect blanc et rude, en comparaison du ton riche et doux, » par lequel ils se distinguent aujourd'hui et que le temps doit leur » avoir donné en ajoutant ainsi beaucoup à leur beauté. » *Vie de North-cote, par sir Joshua Reynolds*, 4to, 1813, *pp.* 236-7.

Digitized by Google

ANTONIO PEREZ ET PHILIPPE II,

par M. MIGNET. [1]

Il est difficile d'arriver à une appréciation impartiale des hommes dont le nom s'est trouvé mêlé à une lutte religieuse, surtout quand ils y ont rempli un rôle considérable. C'est qu'il s'agit là d'une de ces questions qui ont toujours eu la triste prérogative de remuer fortement la société; c'est que l'histoire se forme, en dernière analyse, des documents contemporains, où l'on ne rencontre que passion et injustice; c'est enfin que les chefs, servant de point de mire aux attaques des adversaires de leur parti, deviennent, selon les affections personnelles de l'écrivain, des monstres ou des demi-dieux. Près de quatorze siècles ont passé sur les cendres de l'empereur Constantin et de son neveu Julien; la querelle qui se débattait de leur temps, est, à coup sûr, bien terminée; et cependant, de nos jours encore, dans l'appréciation de leur caractère et de leurs actes, quelle divergence d'opinions! Prenons un autre grand mouvement social plus rapproché de nous, la réforme. Pour les défenseurs du dogme catholique et pour leurs adversaires, les principaux personnages de l'un et de l'autre camp, ne sont pas les mêmes hommes. Philippe II surtout, le monarque qui résuma en sa personne la résistance aux innovations, s'est trouvé l'objet des appréciations les plus contra-

[1] Bruxelles, 1845. 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

dictoires. On en a fait un saint et un démon : un saint, quoique son incontinence et son inhumanité ne puissent être révoquées en doute ; un démon, quoique sa conviction religieuse et politique vienne en expiation partielle à son odieuse tyrannie. Le dernier mot reste à dire sur le fils de Charles-Quint, et un immense intérêt continuera longtemps encore à s'attacher aux documents nouveaux qui jettent quelque jour sur cette sombre figure historique.

C'est à ce titre que nous signalons à l'attention de nos lecteurs, l'ouvrage que M. Mignet vient de publier. Précieux par les renseignements historiques qu'il contient, il présente, en outre, un intérêt fort dramatique. La réaction, assez juste à certains égards, qui s'opère depuis quelques années en faveur du monarque espagnol, a besoin d'être ramenée dans les limites du vrai, et le livre de M. Mignet y contribuera. Il doit faire ardemment désirer les documents que le savant auteur se propose de publier sur l'époque de la Ligue, et qui serviront, sans nul doute, de digne pendant aux *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, dont l'introduction est une œuvre remarquable.

Le travail sur *Antonio Perez et Philippe II* a d'abord paru dans le *Journal des savants*, collection connue d'un petit nombre de personnes, et le public doit se féliciter du parti qu'a pris M. Mignet de réunir ses articles en un volume; car le procès de Perez se rattache à plusieurs des faits les plus importants du règne de Philippe II, les explique et souvent même les redresse.

Fils d'un homme qui avait occupé un rang élevé à la cour de Charles-Quint, Antonio Perez fut de bonne heure appelé aux affaires ; à trente-six ans, il hérita des fonctions de secrétaire d'État que son père lui-même avait remplies. « Les théories de la politique italienne, qui n'étaient du reste que trop conformes à la pratique généralement suivie, lui avaient donné une perversité d'esprit que n'avait pas trop repoussée sa nature. D'une intelligence vive, d'un caractère insinuant, d'un dévouement qui ne reconnaissait ni bornes, ni scrupules, plein d'expédients, écrivant avec nerf et élégance, d'un travail prompt, il avait singulièrement plu à Philippe II, qui lui avait peu-à-peu donné presque toute sa confiance. »

Tel est le portrait que fait M. Mignet de l'un des deux héros de son récit ; voici comment il dépeint l'autre.

« Philippe II était sévère et défiant. Il n'accordait jamais entièrement sa confiance, et l'on n'était pas assuré de la posséder encore, lors même qu'il en donnait les plus apparents témoignages. On ne s'apercevait de la perte de sa faveur, qu'au moment même où il frappait. Aucun signe, aucune impatience, aucun refroidissement, ne trahissaient d'avance le changement de ses volontés ou de ses affections. Il traînait en longueur ses disgrâces comme

Digitized by Google

dans les œuvres de Rubens, et dans celles de l'école vénitienne, et peuvent être désignés comme son premier genre sur lequel Reynolds dit : « Il met le soleil dans l'appartement. » Plus tard il mêla à son coloris une partie du ton brillant de l'école flamande, et les tableaux qu'il exécuta pendant les premiers temps de son séjour en Angleterre, se distinguent par l'éclat et la délicatesse des nuances, ainsi que par la fermeté des couleurs; c'est là ce que nous appellerons son second genre, et il nous répugne de dire que ses derniers ouvrages sont faibles, négligés, et prouvent clairement qu'ils n'ont été que très-peu travaillés.

» Son exécution dénote de tout temps un grand talent et une grande habileté. Entièrement maître de son art, plein de génie pour le dessin, il a donné à toutes ses œuvres une vigueur et une légèreté de contour qui lui sont particulières.

» Les extraits suivants ont de l'intérêt, en ce qu'ils nous font connaître la méthode de Van Dyck et aussi l'impression que ses tableaux ont faite sur ses contemporains.

« Le fameux Jabac, homme connu de tout ce qu'il y a d'amateurs de » beaux-arts qui était des amis de Van Deik et qui lui a fait faire trois » fois son portrait, m'a conté qu'un jour, parlant à ce peintre du peu de » temps qu'il mettait à faire ses portraits, il lui répondit qu'au com- » mencement, il avait beaucoup travaillé et beaucoup peiné ses ouvra- » ges pour sa réputation et pour apprendre à les faire vite dans un tems » où il travaillait pour sa cuisine. Voici quelle conduite il m'a dit que » Van Deik tenait ordinairement : ce peintre donnait jour et heure aux » personnes qu'il devait peindre et ne travaillait jamais plus qu'une » heure par fois à chaque portrait, soit à ébaucher, soit à finir, et son » horloge l'avertissant de l'heure, il se levait et faisait la révérence à la » personne comme pour lui dire que c'en était assez pour ce jour-là et » convenait avec elle d'un autre jour et d'une autre heure : après quoi » son valet de chambre lui venait nettoyer ses pinceaux et lui préparer » une autre palette pendant qu'il recevait une autre personne à qui il » avait donné heure. Il travaillait ainsi à plusieurs portraits en un » même jour avec une vitesse extraordinaire. Après avoir légèrement » ébauché un portrait, il faisait mettre la personne dans l'attitude qu'il » avait auparavant méditée, et avec du papier gris et des crayons blancs » et noirs, il dessinait en un quart-d'heure sa taille et ses habits, qu'il » disposait d'une manière grande et avec un goût exquis. Il donnait en- » suite ce dessin à d'habiles gens qu'il avait chez lui, pour le peindre » d'après les habits mêmes que les personnes avaient envoyés exprès,

Digitized by Google

» à la prière de Van Deik ; les élèves ayant fait d'après nature ce qu'ils » pouvaient aux draperies, il passait légèrement dessus et y mettait, » en très-peu de temps, par son intelligence, l'art et la vérité que nous » y admirons. Pour ce qui est des mains, il avait des personnes à ses » gages de l'un et l'autre sexe qui lui servaient de modèles. » *Depiles*, *Cours de peinture par principe*, 12mo, *Paris* 1708, *pp.* 291, 292, 293.

« Lorsque Richardson était très-jeune, il peignit le portrait d'une » très-vieille dame, qui en posant vint à dire par hasard, que lorsqu'elle » n'avait que seize ans, elle avait fait faire son portrait par Van Dyck. » Ce fait excita aussitôt la curiosité de Richardson, qui lui fit cent » questions la plupart sans importance ; cependant la circonstance qui » lui paraissait la plus intéressante dans les détails de la dame, c'est » qu'elle se rappelait très-bien que lorsqu'elle avait posé pour son por- » trait devant Van Dyck, et avait vu ses tableaux dans sa galerie, ils » avaient un aspect blanc et rude, en comparaison du ton riche et doux, » par lequel ils se distinguent aujourd'hui et que le temps doit leur » avoir donné en ajoutant ainsi beaucoup à leur beauté. » *Vie de North-cote, par sir Joshua Reynolds*, 4°, 1813, *pp.* 236-7.

Digitized by Google

ANTONIO PEREZ ET PHILIPPE II,

par M. MIGNET. [1]

Il est difficile d'arriver à une appréciation impartiale des hommes dont le nom s'est trouvé mêlé à une lutte religieuse, surtout quand ils y ont rempli un rôle considérable. C'est qu'il s'agit là d'une de ces questions qui ont toujours eu la triste prérogative de remuer fortement la société; c'est que l'histoire se forme, en dernière analyse, des documents contemporains, où l'on ne rencontre que passion et injustice; c'est enfin que les chefs, servant de point de mire aux attaques des adversaires de leur parti, deviennent, selon les affections personnelles de l'écrivain, des monstres ou des demi-dieux. Près de quatorze siècles ont passé sur les cendres de l'empereur Constantin et de son neveu Julien; la querelle qui se débattait de leur temps, est, à coup sûr, bien terminée; et cependant, de nos jours encore, dans l'appréciation de leur caractère et de leurs actes, quelle divergence d'opinions! Prenons un autre grand mouvement social plus rapproché de nous, la réforme. Pour les défenseurs du dogme catholique et pour leurs adversaires, les principaux personnages de l'un et de l'autre camp, ne sont pas les mêmes hommes. Philippe II surtout, le monarque qui résuma en sa personne la résistance aux innovations, s'est trouvé l'objet des appréciations les plus contra-

[1] Bruxelles, 1845. 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

dictoires. On en a fait un saint et un démon : un saint, quoique son incontinence et son inhumanité ne puissent être révoquées en doute ; un démon, quoique sa conviction religieuse et politique vienne en expiation partielle à son odieuse tyrannie. Le dernier mot reste à dire sur le fils de Charles-Quint, et un immense intérêt continuera longtemps encore à s'attacher aux documents nouveaux qui jettent quelque jour sur cette sombre figure historique.

C'est à ce titre que nous signalons à l'attention de nos lecteurs, l'ouvrage que M. Mignet vient de publier. Précieux par les renseignements historiques qu'il contient, il présente, en outre, un intérêt fort dramatique. La réaction, assez juste à certains égards, qui s'opère depuis quelques années en faveur du monarque espagnol, a besoin d'être ramenée dans les limites du vrai, et le livre de M. Mignet y contribuera. Il doit faire ardemment désirer les documents que le savant auteur se propose de publier sur l'époque de la Ligue, et qui serviront, sans nul doute, de digne pendant aux *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, dont l'introduction est une œuvre remarquable.

Le travail sur *Antonio Perez et Philippe II* a d'abord paru dans le *Journal des savants*, collection connue d'un petit nombre de personnes, et le public doit se féliciter du parti qu'a pris M. Mignet de réunir ses articles en un volume; car le procès de Perez se rattache à plusieurs des faits les plus importants du règne de Philippe II, les explique et souvent même les redresse.

Fils d'un homme qui avait occupé un rang élevé à la cour de Charles-Quint, Antonio Perez fut de bonne heure appelé aux affaires ; à trente-six ans, il hérita des fonctions de secrétaire d'État que son père lui-même avait remplies. « Les théories de la politique italienne, qui n'étaient du reste que trop conformes à la pratique généralement suivie, lui avaient donné une perversité d'esprit que n'avait pas trop repoussée sa nature. D'une intelligence vive, d'un caractère insinuant, d'un dévouement qui ne reconnaissait ni bornes, ni scrupules, plein d'expédients, écrivant avec nerf et élégance, d'un travail prompt, il avait singulièrement plu à Philippe II, qui lui avait peu-à-peu donné presque toute sa confiance. »

Tel est le portrait que fait M. Mignet de l'un des deux héros de son récit; voici comment il dépeint l'autre.

« Philippe II était sévère et défiant. Il n'accordait jamais entièrement sa confiance, et l'on n'était pas assuré de la posséder encore, lors même qu'il en donnait les plus apparents témoignages. On ne s'apercevait de la perte de sa faveur, qu'au moment même où il frappait. Aucun signe, aucune impatience, aucun refroidissement, ne trahissaient d'avance le changement de ses volontés ou de ses affections. Il traînait en longueur ses disgrâces comme

Digitized by Google

toutes les autres choses. C'est ce qu'éprouvèrent plusieurs de ses ministres, et entre autres le cardinal Spinosa, en 1571, et Antonio Perez, en 1579. Malgré sa défiance, il suivait les conseils de ceux qu'il avait investis de son autorité. Dès 1561, Michele Suriano, remarqua, en le comparant à son père, que Charles-Quint se conduisait, en toutes choses, d'après sa propre opinion, tandis que Philippe II se dirigeait d'après celle des autres. Il avait, en effet, l'esprit lent, peu inventif et assez irrésolu. Quoique très-impérieux, il était indécis, et sa volonté était plus exigeante encore qu'arrêtée. »

Ce caractère méfiant et irrésolu, dont nos historiens n'ont pas toujours assez tenu compte dans l'explication des causes de la révolution du XVIe siècle, donna naissance à deux partis qui se disputèrent constamment la confiance royale, sans jamais l'obtenir d'une manière complète ; croyant trouver, dans des opinions contradictoires, les moyens de s'éclairer lui-même, le monarque s'étudia à les maintenir tous deux dans un certain équilibre. Longtemps ils eurent pour chefs : l'un, Ruy Gomez de Sylva, prince d'Eboli ; l'autre, le duc d'Albe. Quoique le caractère de Philippe sympathisât davantage avec celui de Ruy Gomez, le duc d'Albe parut l'emporter un instant sur son rival : ce fut à l'époque de sa mission en Belgique. Mais les déplorables résultats de la mesure opérèrent bientôt une réaction, et l'envoi de Requesens dénota l'avènement du parti modéré aux affaires ; en 1573, Ruy Gomez mourut en possession de toute la faveur qu'il était possible d'obtenir de son maître. Après lui, son parti continua à dominer, et il eut pour principaux représentants Perez et Escovedo, tous deux créatures de Ruy Gomez, et Don Juan, qui lui prêta l'appui de sa grande renommée militaire.

En 1576, Don Juan fut envoyé en Belgique pour remplacer Requesens. Déjà il avait éveillé la méfiance de Philippe II, en projetant de se créer une royauté indépendante à Tunis. Philippe soupçonna que les conseils d'un secrétaire entretenaient ces rêves ambitieux, et il confia cette charge à Escovedo dont il se croyait sûr, en lui recommandant de diriger le prince dans d'autres voies. Mais Escovedo oublia ces recommandations, s'attacha à Don Juan, et se prêta à une combinaison bien plus coupable aux yeux du méfiant monarque : elle tendait à déposséder la protestante Élisabeth au profit du vainqueur de Lépante. La découverte de ce nouveau projet qui lui dévoilait l'infidélité d'Escovedo, mécontenta vivement Philippe II ; mais les circonstance lui faisaient une loi de dissimuler, et il se contenta d'autoriser Perez à ouvrir une correspondance directe avec Don Juan et avec son secrétaire. Perez remplit son rôle d'espion et d'agent provocateur avec une adresse infernale : ses lettres, où il feignait d'entrer dans les vues de ses deux victimes, où, pour capter leur confiance, il s'exprimait d'une manière très-libre sur le compte du roi, ne partaient pour leur destination qu'après avoir passé sous les yeux de Philippe.

Digitized by Google

Bientôt la position de Don Juan en Belgique devenant intolérable, il sollicita son rappel, et pour hâter une réponse qui tardait trop au gré de ses désirs, il envoya son secrétaire en Espagne. Arrivé à Madrid, Escovedo, après avoir été l'objet de plusieurs tentatives d'empoisonnement, fut assassiné le 30 mars 1578, à quelques pas de sa maison. Les meurtriers avaient agi à l'instigation de Perez, et Perez lui-même sur l'ordre formel de Philippe II.

« Cet ordre, dit à ce propos, M. Mignet, paraîtrait étrange de la part d'un » roi, si l'on ne se souvenait des habitudes comme des théories de ce siècle vio- » lent tout rempli de meurtres. La mort y était le dernier argument des croyan- » ces, le moyen extrême, mais fréquent, employé par les partis, par les rois, » par les sujets : on ne se contentait pas de tuer, on s'en croyait le droit. Cer- » tains casuistes attribuaient ce droit, les uns aux princes, les autres aux peuples. » Voici ce que le frère Diego de Chaves, confesseur de Philippe II, écrivait au » sujet même de la mort d'Escovedo : « D'après mon opinion sur les lois, le prince » séculier, qui a puissance sur la vie de ses subordonnés ou sujets, de même » qu'il peut la leur ôter pour juste cause et par jugement en forme, peut » aussi le faire sans tout cela, puisque le surplus des formes et toute la suite » d'un procès ne sont rien comme lois pour lui, qui peut en dispenser. Il n'y » a dès-lors pas faute de la part d'un sujet qui, par ordre souverain, a » donné la mort à un autre sujet. On doit croire que le prince a donné cet » ordre pour une juste cause, qui toujours se présume dans les actions du » souverain. »

Les motifs de l'assassinat sont intéressants à connaître. Perez entretenait des relations criminelles avec la veuve de Ruy Gomez, princesse d'Eboli [1], qui était elle-même la maîtresse de Philippe II. Escovedo découvrit l'intrigue, menaça d'en informer le roi, et ceux que sa révélation eut perdus, se défendirent en le faisant assassiner. Pour obtenir l'assentiment de Philippe, Perez présenta Escovedo comme l'instrument d'un complot ourdi entre Don Juan et les Guise, au détriment des deux souverains régnants d'Espagne et de France. C'était une imputation calomnieuse, mais Philippe y crut, et l'historien est dès-lors en droit d'examiner avec plus d'attention la réalité des bruits d'empoisonnement qui circulèrent, quand Don Juan vint subitement à mourir six mois après Escovedo.

Les meurtriers, rémunérés généreusement, passèrent en pays étranger, et Perez dut se croire autorisé à défier les recherches. Cependant l'opinion publique ne se méprit pas sur le vrai coupable ; elle n'hésita pas à le signaler, malgré la précaution qu'il avait prise de s'absenter de la capitale le jour

[1] Ce fait, qui a été révoqué en doute par plusieurs historiens, nous semble parfaitement établi par M. Mignet.

Digitized by Google

où l'assasinat fut commis. Guidés par la rumeur populaire, la veuve et les enfants d'Escovedo, accusèrent le ministre de Philippe II, et ils trouvèrent un puissant appui dans plusieurs personnages de la cour que son insolence avait blessés. Le monarque fut alors dans un cruel embarras : autoriser les poursuites contre Perez, c'était s'exposer lui même; s'y refuser, c'était manquer au premier de ses devoirs comme roi. Il hésitait encore sur le parti à prendre, quand Perez se décida, après plusieurs mois d'attente, à demander aussi une enquête judiciaire: des meurtriers aucun n'ayant été saisi, disait-il, nulle preuve n'existait contre lui, et le secret royal ne risquait pas d'être divulgué. Philippe n'osa pas accéder à cette audacieuse proposition, mais il autorisa son ministre à confier toutes les circonstances du meurtre d'Escovedo à l'évêque de Cordoue président du conseil de Castille; le prélat interposa sa médiation, attesta l'innocence de Perez, et finit par obtenir un désistement.

Mais les ennemis que Perez avait à la cour ne se rebutèrent pas, et, à défaut de la veuve et des enfants d'Escovedo, ils suscitèrent un parent qui continua à importuner Philippe II de ses plaintes. Avec le caractère irrésolu du monarque, Perez ne sut lui arracher une mesure décisive; il put même pressentir la perte de son crédit. En effet le motif réel pour lui du meurtre d'Escovedo, était parvenu à la connaissance de son redoutable rival, et sa perte fut dès lors décidée.

Philippe commença par réformer son conseil, à la tête duquel Granvelle fut placé. Le jour même où le nouveau ministre arriva à Madrid, Perez fut arrêté (28 juillet 1579). Cependant la surveillance assez sévère dont il fut d'abord l'objet, se relacha et devint, au bout de quelques mois, une sorte de semi-liberté. Peut-être sans ses imprudences eut-il échappé au sort qui l'accabla; mais au lieu de se résigner à sa disgrâce, il lassa, de ses démarches pour rentrer en faveur, un monarque qui ne voulait plus de lui, et il provoqua par son luxe et ses dépenses des ennemis qui n'étaient déjà que trop irrités.

On revint à la charge, et Philippe, qui ne pouvait encore laisser poursuivre Perez pour le meurtre d'Escovedo, prescrivit une enquête sur les concussions dont on l'accusait; elle mit en évidence la vénalité et la profonde corruption du ministre déchu, qui se vit condamné à une détention de plusieurs années, et à la restitution d'une somme considérable. Trois jours avant le prononcé de la sentence (20 janvier 1585), il fut arrêté chez lui et reconduit en prison.

Au moment de son arrestation, Perez avait vainement essayé de se placer sous la juridiction protectrice de l'église; il voulut ensuite recourir à la juridiction indépendante de l'Arragon, mais sans plus de succès : une tentative

Digitized by Google

d'évasion, concertée dans l'été de 1585, n'eut d'autre résultat que de rendre sa captivité plus rigoureuse. Pour le forcer à livrer les papiers qui pouvaient compromettre le roi, on enferma aussi sa femme et ses enfants. Dès lors, Perez se montra disposé à faire ce qu'on exigeait de lui, et deux malles remplies de papiers furent remises à Philippe, qui crut bien avoir privé le malheureux des principaux éléments de sa justification; il ignorait que les pièces les plus importantes avaient été mises à part, et devaient plus tard être produites contre lui. Par sa feinte condescendance, le prisonnier rendit sa position moins pénible, et finit même par jouir de nouveau d'une semi-liberté (1587).

Sa dernière captivité avait duré deux ans, et, dans cet intervalle, l'instruction sur le meurtre d'Escovedo avait été continuée en secret. Cependant, malgré les soins que se donnèrent les ennemis de Perez, ils ne parvinrent pas à établir sa coopération au crime. Mais Philippe, désormais rassuré sur le résultat des révélations du favori disgracié, se montra à son égard plus positivement hostile qu'il ne l'avait été jusqu'alors : loin d'intervenir pour le soustraire aux poursuites, il ne prêta pas l'oreille à ses cris de détresse, et le laissa de nouveau incarcérer. Il fit plus : au moment où un jugement allait, à défaut de preuves suffisantes, ordonner sa mise en liberté, il lui envoya son confesseur pour le porter à des aveux spontanés. Qu'avait-il à craindre, lui disait-on? L'ordre du roi n'était-il pas une excuse péremptoire, et sa confession pouvait-elle avoir d'autre résultat que de mettre fin à des poursuites qui lui avaient causé tant de tribulations et devaient lui en causer encore?

Perez était trop adroit pour ne pas découvrir le piége, et refusa de se prêter à la démarche, s'appuyant sur les intentions mêmes du roi qui lui avait écrit quelques mois auparavant : « Ne vous embarrassez pas de ce que » vos ennemis font, et de ce que je les laisse faire : je ne vous abandonnerai » pas, et soyez sûr que leur animosité ne pourra rien contre vous...; mais » il faut que vous trouviez bon qu'on ne découvre pas que ce meurtre a eu » lieu par mon ordre. » Pour lui, le meilleur parti à prendre était de s'entendre avec la famille d'Escovedo; elle commençait à entrevoir la cause véritable de l'inutilité de ses poursuites, et consentit à se désister sur la promesse d'une somme de 20,000 ducats.

L'affaire semblait ainsi terminée, mais les ennemis de Perez en avaient autrement décidé; ils représentèrent à Philippe que puisque son nom avait figuré dans le procès, le soin de sa réputation exigeait que Perez avouât sa participation au meurtre d'Escovedo, et s'expliquât sur la réalité des motifs qu'il avait fait valoir pour obtenir l'assentiment du roi. Le malheureux se récria : le roi, disait-il, a ordonné la mort, et son ministre, simple exécuteur

Digitized by Google

où l'assassinat fut commis. Guidés par la rumeur populaire, la veuve et les enfants d'Escovedo, accusèrent le ministre de Philippe II, et ils trouvèrent un puissant appui dans plusieurs personnages de la cour que son insolence avait blessés. Le monarque fut alors dans un cruel embarras : autoriser les poursuites contre Perez, c'était s'exposer lui même; s'y refuser, c'était manquer au premier de ses devoirs comme roi. Il hésitait encore sur le parti à prendre, quand Perez se décida, après plusieurs mois d'attente, à demander aussi une enquête judiciaire : des meurtriers aucun n'ayant été saisi, disait-il, nulle preuve n'existait contre lui, et le secret royal ne risquait pas d'être divulgué. Philippe n'osa pas accéder à cette audacieuse proposition, mais il autorisa son ministre à confier toutes les circonstances du meurtre d'Escovedo à l'évêque de Cordoue président du conseil de Castille; le prélat interposa sa médiation, attesta l'innocence de Perez, et finit par obtenir un désistement.

Mais les ennemis que Perez avait à la cour ne se rebutèrent pas, et, à défaut de la veuve et des enfants d'Escovedo, ils suscitèrent un parent qui continua à importuner Philippe II de ses plaintes. Avec le caractère irrésolu du monarque, Perez ne sut lui arracher une mesure décisive ; il put même pressentir la perte de son crédit. En effet le motif réel pour lui du meurtre d'Escovedo, était parvenu à la connaissance de son redoutable rival, et sa perte fut dès lors décidée.

Philippe commença par réformer son conseil, à la tête duquel Granvelle fut placé. Le jour même où le nouveau ministre arriva à Madrid, Perez fut arrêté (28 juillet 1579). Cependant la surveillance assez sévère dont il fut d'abord l'objet, se relacha et devint, au bout de quelques mois, une sorte de semi-liberté. Peut-être sans ses imprudences eut-il échappé au sort qui l'accabla ; mais au lieu de se résigner à sa disgrâce, il lassa, de ses démarches pour rentrer en faveur, un monarque qui ne voulait plus de lui, et il provoqua par son luxe et ses dépenses des ennemis qui n'étaient déjà que trop irrités.

On revint à la charge, et Philippe, qui ne pouvait encore laisser poursuivre Perez pour le meurtre d'Escovedo, prescrivit une enquête sur les concussions dont on l'accusait; elle mit en évidence la vénalité et la profonde corruption du ministre déchu, qui se vit condamné à une détention de plusieurs années, et à la restitution d'une somme considérable. Trois jours avant le prononcé de la sentence (20 janvier 1585), il fut arrêté chez lui et reconduit en prison.

Au moment de son arrestation, Perez avait vainement essayé de se placer sous la juridiction protectrice de l'église ; il voulut ensuite recourir à la juridiction indépendante de l'Arragon, mais sans plus de succès : une tentative

Digitized by Google

d'évasion, concertée dans l'été de 1585, n'eut d'autre résultat que de rendre sa captivité plus rigoureuse. Pour le forcer à livrer les papiers qui pouvaient compromettre le roi, on enferma aussi sa femme et ses enfants. Dès lors, Perez se montra disposé à faire ce qu'on exigeait de lui, et deux malles remplies de papiers furent remises à Philippe, qui crut bien avoir privé le malheureux des principaux éléments de sa justification; il ignorait que les pièces les plus importantes avaient été mises à part, et devaient plus tard être produites contre lui. Par sa feinte condescendance, le prisonnier rendit sa position moins pénible, et finit même par jouir de nouveau d'une semi-liberté (1587).

Sa dernière captivité avait duré deux ans, et, dans cet intervalle, l'instruction sur le meurtre d'Escovedo avait été continuée en secret. Cependant, malgré les soins que se donnèrent les ennemis de Perez, ils ne parvinrent pas à établir sa coopération au crime. Mais Philippe, désormais rassuré sur le résultat des révélations du favori disgracié, se montra à son égard plus positivement hostile qu'il ne l'avait été jusqu'alors : loin d'intervenir pour le soustraire aux poursuites, il ne prêta pas l'oreille à ses cris de détresse, et le laissa de nouveau incarcérer. Il fit plus : au moment où un jugement allait, à défaut de preuves suffisantes, ordonner sa mise en liberté, il lui envoya son confesseur pour le porter à des aveux spontanés. Qu'avait-il à craindre, lui disait-on? L'ordre du roi n'était-il pas une excuse péremptoire, et sa confession pouvait-elle avoir d'autre résultat que de mettre fin à des poursuites qui lui avaient causé tant de tribulations et devaient lui en causer encore?

Perez était trop adroit pour ne pas découvrir le piége, et refusa de se prêter à la démarche, s'appuyant sur les intentions mêmes du roi qui lui avait écrit quelques mois auparavant : « Ne vous embarrassez pas de ce que » vos ennemis font, et de ce que je les laisse faire : je ne vous abandonnerai » pas, et soyez sûr que leur animosité ne pourra rien contre vous...; mais » il faut que vous trouviez bon qu'on ne découvre pas que ce meurtre a eu » lieu par mon ordre. » Pour lui, le meilleur parti à prendre était de s'entendre avec la famille d'Escovedo; elle commençait à entrevoir la cause véritable de l'inutilité de ses poursuites, et consentit à se désister sur la promesse d'une somme de 20,000 ducats.

L'affaire semblait ainsi terminée, mais les ennemis de Perez en avaient autrement décidé; ils représentèrent à Philippe que puisque son nom avait figuré dans le procès, le soin de sa réputation exigeait que Perez avouât sa participation au meurtre d'Escovedo, et s'expliquât sur la réalité des motifs qu'il avait fait valoir pour obtenir l'assentiment du roi. Le malheureux se récria : le roi, disait-il, a ordonné la mort, et son ministre, simple exécuteur

Digitized by Google

de ses volontés, n'a pas été juge des motifs; ce n'était pas d'ailleurs après douze ans, après la mort de ceux qui avaient été acteurs principaux dans le drame, après la saisie de ses papiers, qu'on pouvait lui demander un semblable compte. Ces réclamations ne trouvèrent qu'un froid accueil, et, le 4 janvier 1590, Philippe donna au juge qui poursuivait Perez, un ordre conçu en ces termes : « Vous pourrez dire à Antonio Perez, de ma part, et, » s'il le faut, en lui montrant ce papier, qu'il sait bien la connaissance que » j'ai de lui avoir ordonné la mort d'Escovedo, et les motifs qu'il me dit y » avoir pour cela; et que, comme il importe à ma satisfaction et à celle de » ma conscience qu'on sache si ces causes furent ou non suffisantes, je lui » ordonne de les dire dans ce qu'elles ont de plus particulier, *en faisant la* » *preuve de ce qu'il m'allégua de cette manière*, ce que d'ailleurs vous n'ignorez » pas, puisque je vous l'ai fait connaître particulièrement. Lorsque j'aurai » vu les réponses qu'il vous aura ainsi faites, et les raisons qu'il vous aura » données, j'ordonnerai qu'il soit pris sur le tout les mesures qu'il appar- » tiendra. »

« Quoi ! dit à ce propos M. Mignet, Philippe II avait commandé le » meurtre, le meurtrier et le fils de la victime s'arrangeaient entre eux, » il pouvait mettre un terme au procès dont l'inquiétante durée l'avait plu- » sieurs fois troublé et dont le scandaleux éclat devait le compromettre, » et il ne se hâtait pas de rendre Perez à la liberté, et d'étouffer enfin » une affaire aussi dangereuse? Quel intérêt pouvait-il avoir à convenir » qu'il avait donné l'ordre d'un assassinat, et à punir celui qui l'avait » exécuté? Ce n'était ni l'honneur de la royauté, qui devait souffrir d'un » pareil aveu, ni le soin de sa réputation, à laquelle il devait porter une » double atteinte en trahissant son complice après avoir fait tuer par lui » un de ses sujets. Il n'y avait donc à cet acte d'autre explication que » l'aveuglement de la passion et le besoin de la vengeance. L'aveu du » crime demandé à Perez ne saurait l'avoir été dans une autre intention. » Philippe II espérait sans doute que Perez, privé de ses papiers, ne » pourrait pas fournir la preuve des motifs auxquels il attribuerait le meurtre » d'Escovedo, qu'il serait facilement condamné comme ayant trompé ou » calomnié son maître, et que sa mort mettrait à cette affaire un terme » plus satisfaisant pour lui que l'impunité : trame abominable, qui fut sur » le point d'envelopper et d'étouffer le coupable mais infortuné Perez. »

Le billet du Roi fut donc communiqué à Perez, qui, loin de faire l'aveu exigé de lui, persista à répondre que le meurtre d'Escovedo lui était complètement étranger. Après avoir, à six reprises successives, vainement insisté pour obtenir un aveu, les juges décidèrent de recourir à la torture. Le procès-verbal rapporte dans les termes suivants l'horrible

Digitized by Google

scène qui suivit un dernier refus de Perez : « à l'instant même lesdits »juges lui repliquèrent que les indices demeurant toujours dans toute »leur force et vigueur..... ils ordonnaient qu'on le mît à la question, »pour lui faire déclarer ce que le roi exigeait ; que, s'il y perdait la »vie ou l'usage de quelques uns de ses membres, ce serait par sa faute »et que lui seul en serait responsable. Il répéta encore une fois ses an- »ciens dires, et réclama d'ailleurs contre l'emploi de la question à son »égard, par ces deux motifs : l'un qu'il était de race noble, l'autre que »sa personne serait trop exposée et hors d'état de rien supporter, puis- »qu'il était déjà perclus par suite d'une détention de onze ans. Les deux »juges lui firent alors ôter les fers et la chaine, lui prescrivant de prêter »serment et de déclarer ce qu'on lui demandait. Sur son refus, le bour- »reau le dépouilla de ses vêtements, et ne lui laissa que des caleçons »de toile. Le bourreau s'étant ensuite retiré, on lui signifia de nouveau »d'obéir à l'ordre du roi, sous peine de subir la torture par la corde. »Il répéta encore qu'il disait ce qu'il avait déjà dit. Aussitôt l'échelle et »l'appareil de torture ayant été apportés, le bourreau croisa les bras d'An- »tonio Perez l'un sur l'autre, et on commença par lui donner un tour »de corde. Il jeta de grands cris, en disant : *Jésus, et qu'il n'avait* »*rien à déclarer, qu'il n'avait qu'à mourir à la question, qu'il ne dirait* »*rien et qu'il mourrait.* Ce qu'il répéta maintes fois. Alors on lui avait »déjà donné quatre tours de corde, et les juges en étant revenus à le »sommer de déclarer ce qu'on voulait de lui, il dit avec force cris et »exclamations *qu'il n'avait rien à dire ; qu'on lui brisait un bras. Vive Dieu,* »*je suis perclus d'un bras ; les médecins le savent bien.* Il ajoutait »en gémissant : *Ah ! Seigneur, pour l'amour de Dieu !.... Ils m'ont* »*brisé une main, par le Dieu vivant !* Il dit encore : *Seigneur Juan Gomez,* »*vous êtes chrétien, mon frère, pour l'amour de Dieu, vous me tuez, et je n'ai* »*rien à déclarer.* Les Juges lui répliquèrent de nouveau qu'il fît les déclara- »tions voulues, et il ne fit que répéter : *Mon frère, vous me tuez ! Seigneur* »*Juan Gomez, par les plaies du Sauveur, qu'ils m'achèvent d'un seul coup....* »*Qu'ils me laissent, je dirai tout ce qu'ils voudront ; pour l'amour de Dieu,* »*mon frère, ayez pitié de moi !* A l'instant même, il demanda qu'on le tirât »de la position où il était, et qu'on lui donnât des vêtements, disant qu'il »parlerait. Ceci n'eut lieu que lorsqu'il eut passé par huit tours de corde. »

Vaincu par la douleur, Perez s'avoua donc complice du meurtre d'Escovedo, en donnant à ce fait les raisons d'état dont nous avons précédemment parlé. On lui demanda de prouver la réalité des motifs mis par lui sous les yeux du roi ; il s'en excusa sur la perte de deux de ses papiers, et sur la mort de plu- sieurs personnes dont il eût pu invoquer le témoignage. L'issue d'un tel pro-

Digitized by Google

cès n'était pas douteuse, et Perez comprit que la fuite pouvait seule le soustraire au supplice. Sa maladie, qui était réelle, lui fut un prétexte pour obtenir quelque adoucissement aux rigueurs dont il était l'objet, et la permission de se faire soigner par sa femme. Plus que jamais, il parut accablé par le mal et le 20 avril 1590, à la soirée, ayant pris un vêtement et une mante de sa femme, il parvint à sortir de la prison. Au dehors, l'attendait un de ses amis avec des chevaux tout prêts. Perez courut la poste pendant trente lieues d'Espagne sans s'arrêter, et mit enfin le pied en Arragon.

« Dès lors, tout changea de face, dit M. Mignet. Il n'y eut plus un procès » mystérieux entre deux complices, dont l'un opprimait l'autre au moyen » même de la justice qui obéissait à son pouvoir et à ses haines. Le roi ne » devait pas être plus épargné que le sujet devant le libre et hardi tribunal de » l'Arragon. Perez avait expié sa part du meurtre en Castille, par la perte de » sa faveur, la ruine de sa fortune, la durée de sa captivité, les douleurs de » la torture; Philippe II allait expier la sienne en Arragon, par l'évidence de » sa complicité, la découverte de ses perfidies, l'absolution de son adversaire. » Le sujet avait été puni dans sa personne, le prince devait l'être dans sa re- » nommée, châtiment réservé à ceux qui ne peuvent en subir d'autres. »

Cependant Perez fit son possible pour éviter d'en venir à de telles extrémités. A peine arrivé en Arragon, il écrivit à Philippe II une lettre suppliante, où il rejetait sur ses ennemis les maux qu'il avait endurés; où il invoquait sa pitié en faveur de sa femme et de ses enfants. Il terminait ainsi : « Je vous con- » jure, Sire, par tout ce que vous êtes, de nous laisser vivre dans un coin, » celui que votre majesté trouvera bon, afin que, puisque nous ne pouvons » plus servir à autre chose, nous y priions Dieu pour que votre majesté ait » une vie longue, prospère, et aussi comblée en tout quela chrétienneté en a » besoin. »

Loin de se montrer disposé à l'indulgence, le monarque étendit les poursuites à la famille innocente du favori déchu, dont la femme et les enfants, tout jeunes qu'ils étaient, furent jetés en prison. Cette odieuse conduite a été énergiquement flétrie par Perez lui-même; nous lisons dans une pièce écrite par lui à ce propos : « Le délit commis par la femme qui aide à s'évader d'une » prison son mari, martyrisé depuis tant d'années et réduit à un état si misé- » rable, la loi naturelle, divine, humaine, et les lois particulières de l'Espagne, » le justifient. Saül, poursuivant David, respecta Micol, quoiqu'elle fût sa » fille, et qu'elle eût soustrait son mari aux effets de sa colère. Le droit com- » mun, civil et canonique, absout la femme de tout ce qu'elle fait pour défen- » dre son époux. La loi spéciale du comte Fernand Gonzalès la laisse libre; » la voix et l'arrêt unanime de toutes les nations l'exaltent et la glorifient. Si, » quand ses enfants sont dans sa maison, dans leur chambre, dans leur ber-

Digitized by Google

» ceau, il est prouvé qu'ils sont étrangers à tout, par cela seul et par leur âge » qui les exclut de pareilles confidences, à plus forte raison y sera-t il étranger » cet enfant que la mère portait dans son sein et qu'on fit prisonnier avant » sa naissance. Il ne pouvait encore être coupable que déjà il était puni, et » qu'on mettait en péril sa vie et son âme, comme cet autre de ses frères qui » perdit l'une et l'autre, quand on se saisit une autre fois de sa mère dans la » rade de Lisbonne. »

En arrivant à Calatayud, la première ville d'Arragon qui se présenta à lui, Perez s'empressa de chercher un refuge dans un couvent. Il était temps; dix heures plus tard on recevait l'ordre de le saisir mort ou vif avant qu'il eût passé l'Ebre. Le fiscal de Philippe II vint donc le réclamer. Sa perte était certaine, s'il comparaissait devant la justice royale, et un de ses amis courut à Sarragosse invoquer pour lui un privilége qui le soumettait à l'autorité du grand justicier d'Arragon.

« La justice, dit M. Mignet, était organisée en Arragon d'une manière » plus rassurante et plus originale que partout ailleurs. Comme dans les autres » Etats de la monarchie espagnole, il y avait des juges royaux, des juges ec- » clésiastiques. Mais ces justices particulières étaient placées sous la haute » surveillance et la suprême autorité d'un magistrat appelé *justicia mayor* ou » grand justicier, choisi dans la seconde classe de la noblesse, chargé de pro- » téger le peuple et de soutenir ses droits. Tout habitant de l'Arragon pou- » vait en appeler à lui. Aussitôt les pouvoirs des autres tribunaux étaient sus- » pendus, le *justicia mayor* faisait surseoir à l'exécution de leurs sentences, » revisait celles-ci, assisté de ses cinq lieutenants, les annulait, s'il les trou- » vait contraires aux priviléges du royaume, et relevait le prisonnier de la » condamnation prononcée contre lui. La procédure était publique, son mode » d'information excluait la torture et tout emploi de la violence, sa prison » s'appelait du beau nom de la *Manifestation* ou de la *Liberté*, et son autorité » était l'objet d'un respect immémorial et en quelque sorte passionné. Le roi » nommait bien le *justicia mayor*, mais il ne pouvait pas révoquer ce grand » défenseur de la liberté arragonaise, qui avait le droit de faire un appel aux » armes contre le roi même, s'il mettait cette constitution en péril. Gardien » des *fueros*, le *justicia mayor* ne relevait que des Cortès, dont l'assemblée, » investie de toute l'autorité nationale, pouvait le suspendre de ses fonctions, » s'il les remplissait avec faiblesse ou avec infidélité. »

Transporté à Sarragosse, Perez fut traduit devant ce tribunal, et une procédure régulière commença. Philippe II dut porter plainte en forme, et il accusa Perez, 1° d'avoir fait tuer Escovedo, en se servant faussement de son nom; 2° de l'avoir trahi lui-même, en divulguant les secrets d'Etat et en altérant les dépêches; 3° de s'être évadé.

Digitized by Google

Avant d'exposer ses moyens de défense, Perez tenta encore de fléchir son implacable persécuteur. Dans la lettre toute soumise qu'il lui écrivit, il le supplia de mettre fin à ces poursuites, réitérant sa prière « de le laisser vivre dans un coin avec sa femme et ses enfants, » et donnant clairement à entendre qu'il lui restait assez de pièces pour se justifier complètement. Philippe ne répondit pas, et ses agents à Sarragosse mirent tout en œuvre pour se faire livrer l'accusé. Mais leurs efforts échouèrent, et Perez se décida à écrire une dernière fois au monarque.

« Sire, lui manda-t-il, comme le procès va toujours en avant, comme il » m'obligera à produire des justifications frappantes, parcequ'il y va de l'hon- » neur de mes pères, de mes enfants et du mien, j'ai voulu avertir encore » une fois votre majesté de ce qu'il me semble très à propos qu'on fasse. » Mais en des matières d'une telle nature, il m'a paru que je ne devais pas » m'en remettre au papier seul pour éclairer votre majesté sur elles, et j'ai » cru que par un récit fait de vive voix elle serait encore mieux informée. »

Un ecclésiastique, chargé de remettre cette lettre au roi, devait en même temps lui communiquer copie des pièces que Perez se proposait de produire pour sa justification, et de lui représenter le scandale qui nécessairement résulterait de cette publication. Philippe prit connaissance des documents, parut satisfait de la manière d'agir de Perez à son égard, et néanmoins, peu de jours après, il fit publier à Madrid une sentence qui le condamnait à être pendu.

Perez fut donc obligé de se défendre, et produisit les pièces justificatives de sa conduite. Seulement alors Philippe II parut s'inquiéter de cette affaire. Il consulta le rapporteur, et quand ce magistrat lui eut fait savoir que l'acquittement de l'accusé était certain, il se désista tout à coup de la poursuite intentée en son nom, croyant s'être suffisamment justifié, en motivant ainsi son désistement.

« Antonio Perez a rendu publique sa défense; on pourrait rendre pu- » blique aussi la réfutation de celle-ci ; il ne resterait alors aucun doute sur » la gravité de ses crimes, et il n'y aurait aucune difficulté à sa condamna- » tion. Bien que, dans cette circonstance comme dans toutes les autres, » j'aie pour objet l'intérêt général, que je cherche et que je procure ; bien » que la longue détention de Perez et la marche de son affaire aient eu cette » seule cause, cependant comme Perez, redoutant l'issue du procès et abu- » sant de sa position, se défend de manière que, pour lui répondre, il serait » nécessaire de toucher à des affaires plus importantes que celles qui doivent » figurer dans des procès publics, à des secrets qu'on ne saurait y mêler, à » des personnes dont la réputation et l'honneur doivent s'estimer plus haut » que la condamnation de Perez, j'ai trouvé moins d'inconvénient à renoncer

Digitized by Google

» à le poursuivre devant le tribunal d'Arragon, qu'à aborder les points ci-» dessus mentionnés. Mais ma justice est connue. Je certifie que les crimes » de Perez sont aussi grands que sujet en ait jamais pu commettre contre » son roi et seigneur, tant pour les circonstances qui les ont accompagnés » que pour la conjoncture, le moment et la manière de les commettre. J'ai » voulu que cela fût constaté dans le présent désistement, afin qu'en aucun » temps la vérité, que j'ai toujours protégée et dois protéger toujours, » comme roi, ne reçoive aucune atteinte. Ainsi, malgré l'abandon que je » fais de l'accusation criminelle intentée en mon nom contre Antonio Perez, » j'entends et je veux que tous mes droits demeurent saufs et libres, afin de » pouvoir, pardevant tout autre tribunal, lui demander compte et raison » de ladite accusation, et le poursuivre en tout temps pour les mêmes délits.»

L'intention du monarque n'était donc pas de renoncer à sa vengeance, et Perez, acquitté pour le meurtre d'Escovedo, fut, immédiatement après, poursuivi d'un autre chef. Le souverain avait droit d'agir par voie de justice en Arragon, contre ceux de ses officiers qui l'avaient mal servi, sans qu'ils pussent invoquer les fueros, et Perez fut réclamé comme accusé de corruption. Mais il prouva que pour être exclu du droit d'invoquer les fueros, il fallait avoir servi le roi en Arragon même, ce qui ne s'appliquait pas à lui; que d'ailleurs il avait, pour le méfait dont on l'accusait, déjà subi une condamnation.

Ces moyens étaient sans replique, et Perez allait définitivement recouvrer la liberté, quand Philippe II se décida à le traduire devant un tribunal qui se prétendait supérieur à tous les priviléges nationaux. Dans sa position, l'accusé avait laissé échapper quelques exclamations de désespoir, qu'on transforma en preuves de son hérésie. Il est curieux de lire le rapport du confesseur du roi, appelé, en qualité de commissaire qualificateur, à s'expliquer sur la criminalité de ces propos:

« Conformément à l'ordre du très-illustre cardinal de Toledo, inquisiteur-» général, on m'a remis une copie authentique de certains articles addition-» nels qui ont été rattachés au procès d'enquête contre Perez, secrétaire » de S. M. et les dépositions des témoins y relatives, afin que je visse et » examinasse le tout, pour en dire ce que je pensais. Après cet examen, » soigneusement fait, j'ai noté les propositions suivantes :

« Quelqu'un disant à Antonio Perez de ne point mal parler du prince » Don Juan d'Autriche, ledit Perez répondit : depuis que le roi m'a fait le » reproche de travestir le sens des lettres que j'écrivais et de trahir le secret » du conseil, je dois me justifier sans ménagements pour personne ; *si Dieu le* » *père voulait y mettre obstacle, je lui couperais le nez, pour avoir permis que* » *le roi se soit montré si peu loyal chevalier envers moi.* QUALIFICATION. Cette

Digitized by Google

» proposition, en tant qu'elle dit que, si Dieu le père venait à la tra-» verse, on lui couperait le nez, est une proposition blasphématoire, scanda-» leuse, offensant les oreilles pieuses et sentant l'hérésie des Vaudois, qui » prétendent que Dieu est corporel et qu'il a des membres humains. On ne » peut l'excuser, en disant que le Christ a un corps et un nez, puisqu'il s'est » fait homme, car il est constant qu'il s'agit ici de la première personne de la » Très-Sainte-Trinité, qui est le père....

« Le même Antonio Perez a dit : *Je suis tout-à-fait au bout de mes croyances.* » *Il me semble que Dieu dort dans les affaires qui me touchent, et, si Dieu ne* » *fait pas un miracle dans ces affaires là, je serai bien près de perdre en-* » *tièrement ma foi.* QUALIFICATION. Cette proposition est scandaleuse, offensant » les oreilles pieuses, parce qu'il est dit de Dieu, qu'il dort dans les affaires » de Perez, comme s'il était innocent et sans reproches, un homme mis ju-» ridiquement à la torture, condamné à mort et accusé des délits les plus » graves.

« Antonio Perez, dans une des occasions où il était tourmenté par le » chagrin et l'inquiétude, en apprenant ce que sa femme et ses enfants » avaient à souffrir, s'écria : *Dieu dort, Dieu dort! il faut que tout ce qu'on* » *nous dit de l'existence de Dieu soit une plaisanterie; il ne doit pas y avoir* » *de Dieu.* QUALIFICATION. Cette proposition, en tant qu'elle dit et repète que » Dieu dort, en la joignant aux parties qui la suivent, est suspecte d'hérésie; » comme si Dieu n'avait pas des choses humaines, ce soin que les saintes » écritures de l'Église catholique enseignent. Quant aux deux autres parties » de la proposition : la première, *il faut que tout ce qu'on nous dit de l'exis-* » *tence de Dieu soit une plaisanterie;* la seconde, *il ne doit pas y avoir de Dieu,* » elles sont hérétiques, parce que, bien que nous pussions les excuser beau-» coup en disant qu'on les avance en doutant, celui qui doute en matière de » foi est un infidèle, car celui qui doute d'une chose, ne croit ni le oui ni le » non. Or, l'homme est obligé de croire positivement l'un ou l'autre; en ne » les croyant pas, il n'est pas chrétien; et celui qui doute, comme je l'ai dit, » ne croit pas.

« Perez, plein de colère en voyant la manière, selon lui injuste, dont on » le traitait, et la part que prenaient à cette persécution des personnes qu'il » supposait avoir de bonnes raisons d'en agir autrement, mais qui n'en jouis-» saient pas moins de l'estime attachée à une conduite irréprochable, a dit : » *oh! je renie le lait que j'ai sucé; et c'est là être catholique? je ne croirais plus* » *en Dieu, si les choses se passaient ainsi.* QUALIFICATION. Cette proposition, » *je ne croirais plus en Dieu, s'il en arrivait ainsi*, est une proposition blas-» phématoire, scandaleuse, offensant les oreilles pieuses, et jointe à la pro-» position précédente, elle n'est pas exempte du soupçon d'hérésie. »

Digitized by Google

L'inquisiteur général et ses trois assesseurs admirent cette interprétation d'un casuiste courtisan, et ils décrétèrent la translation de Perez dans les prisons secrètes du saint office en Arragon, pour y subir son procès. Cet ordre, transmis de Madrid, arriva à Sarragosse le 23 mai 1591. Le lendemain, trois inquisiteurs provinciaux enjoignirent à un de leurs alguazils de se saisir de Perez partout où il serait trouvé. L'alguazil, en se présentant à la prison dont l'accusé n'était pas encore parvenu à se faire ouvrir les portes, éprouva un refus fondé sur les *fueros*. Il revint avec un ordre plus péremptoire, et le grand justicier, cédant aux instances qui lui furent faites de la part du monarque, consentit à se dessaisir de la personne du prisonnier qui fut en hâte transféré dans la prison de l'inquisition.

Il n'y avait pas de temps à perdre si on voulait empêcher son départ pour Madrid. Ses amis se rendirent d'abord chez le grand justicier, lui reprochèrent la violation des *Fueros*, et réclamèrent de lui la révocation de l'ordre d'extradition; ce magistrat leur répondit que les *Fueros* ne permettaient pas de garder des prisonniers poursuivis en matière de foi. Voyant l'inutilité de leurs efforts, ils se décidèrent alors à provoquer une manifestation populaire. Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à M. Mignet lui-même le récit de cet épisode si dramatique : « Ils (les amis de Perez) sortirent du palais » en criant : *contrafuero! vive la liberté! aide à la liberté!* A ces cris et aux » bruits du tocsin, une vaste insurrection éclata dans Sarragosse. En quelques instants ils se forma un rassemblement nombreux et armé. Une partie » de ce rassemblement se porta vers le palais de l'inquisition; une autre » marcha vers la demeure du marquis d'Almenara [1], auquel on attribuait » l'arrestation de Perez, et qu'on accusait d'avoir ourdi un complot contre » les fueros.

» En voyant arriver cette foule furieuse qui criait : *Vive la liberté! Mort aux traîtres!* les gens du marquis fermèrent les portes de la maison » et se mirent en armes. Les insurgés, après avoir cherché vainement à les » enfoncer à coups de pierres, d'arquebuses et de madriers, imaginèrent, » pour se faire ouvrir, un artifice qui devait leur réussir. L'un d'entre eux » nommé Gaspard Burces, prétendit que son cousin germain, Dominique » Burces, qui était aux Indes, se trouvait enfermé, contre les lois du » royaume, dans la maison du marquis. Faisant tourner contre celui-ci le » droit dont la violation causait ce soulèvement, il alla demander et il obtint » un ordre de *manifestation* pour son cousin. Si le marquis n'y déférait pas, » il était rebelle envers la justice d'Aragon, et, s'il y obéissait, il était perdu.

[1] Un agent de Philippe II.

Digitized by Google

» Mais il craignit beaucoup moins en ce moment de désobéir aux lois que de se » livrer au peuple. Il refusa donc d'ouvrir, et il envoya prévenir le grand jus- » ticier du péril où il était et lui demander secours. Le grand justicier, suivi de » ses assesseurs et précédé de ses massiers, se rendit en toute hâte auprès du » marquis à travers des flots de révoltés, qui, au nombre de trois à quatre » mille, assiégeaient sa maison. Il y entra avec Burces, et il laissa à la porte, » pour en interdire l'accès, l'assesseur Chalez, qui était le plus ancien de » son conseil.

» Pendant que Burces cherchait son cousin, qu'il ne devait pas trouver, » les gentilshommes qui avaient fomenté l'insurrection, sommèrent l'assesseur » Chalez de faire arrêter le marquis par le grand justicier, sous peine d'être » considérés et poursuivis, eux et lui, comme des traîtres. Témoin de leur » fureur et intimidé par leurs menaces, Chalez appela du dehors le grand » justicier à la fenêtre, et le requit, au nom du peuple, de constituer le » marquis prisonnier. A ces mots, les insurgés poussèrent le cri de *Vive la* » *liberté!* Le grand justicier leur dit alors qu'ils ne pouvaient proférer ce cri » qu'après en avoir reçu de lui le signal, et leur ordonna de se retirer sous » peine de voir leurs noms pris par son greffier et d'être poursuivis pour » crime de rébellion. Loin de lui obéir, ils couvrirent sa voix par des cris » plus forts de *Vive la liberté*, auxquels ils ajoutèrent ceux de *Mort aux* » *traîtres*, et qu'ils accompagnèrent de quelques coups d'arquebuse. Don Juan » de La Nuza [1], troublé et cédant aux exigences du peuple, comme il avait » naguère cédé aux volontés du roi, alla proposer au marquis de se laisser » conduire en prison pour apaiser un mouvement si redoutable. Le marquis » s'y refusa. Le grand justicier reparut à la fenêtre, pour essayer de fléchir » le peuple, qui battait la porte en brèche avec une poutre et qui demanda » plus impérieusement encore l'arrestation du marquis et de ses gens. » *Eh bien*, dit alors le grand justicier, *me donnez-vous votre parole de gentils-* » *hommes, d'hidalgos et de gens d'honneur, que, si je les fais sortir, ils seront* » *en sûreté au milieu de vous? Oui, oui!* répondirent-ils. Don Juan de la » Nuza retourna auprès du marquis, qu'il ne trouva pas moins opiniâtre » dans ses refus. Il lui commanda alors de le suivre au nom du roi et pour » le bien du royaume.

« Au moment même où ils allaient sortir, le peuple avait enfoncé la » porte à coups de poutre et se précipitait dans les escaliers. Malgré son » déchaînement, il respecta d'abord le marquis, qui, placé entre le grand » justicier et l'assesseur Torralba, traversa ses rangs sans être outragé

[1] Le grand justicier.

Digitized by Google

» ni assailli. Le cortège, que fermaient le secrétaire, le maître d'hôtel et le » chef des serviteurs du marquis entourés des autres lieutenants du grand » justicier, s'avança ainsi pendant quelque temps. Mais les noms de *traître*, » de *rénégat*, de *perturbateur du royaume*, adressés au marquis sur son » passage, ne suffisaient pas aux chefs des insurgés, qui voulaient, en le » tuant, intimider les ennemis futurs de leurs priviléges. Aussi, lorsque le » cortège arriva devant la grande église de La Seu, Diego de Heredia et » Pedro de Bolea dirent aux leurs : *Qu'il meure ! qu'il meure !*

« Aussitôt les plus emportés des séditieux se précipitèrent sur le mal- » heureux marquis, l'abattirent, lui arrachèrent son bonnet et sa cape, dont » il cherchait à se couvrir la tête et le haut du corps, et le blessèrent griè- » vement. Il reçut trois coups de couteau à la tête, un à la main dans » laquelle il tenait son épée, qu'il laissa tomber, et il aurait été égorgé, si » quelques gentilshommes ne l'avaient pas défendu et relevé. Ses serviteurs » furent presque aussi maltraités que lui. On jugea trop dangereux de le » conduire jusqu'à la prison de la manifestation et on le déposa, tout meurtri » et ensanglanté, dans la prison vieille, qui était sur la route, et où, » quatorze jours après, il mourut de ses blessures.

« Pendant que cette scène meurtrière se passait dans Saragosse, l'autre » bande d'insurgés, qui était sortie de la ville et s'était portée vers l'Aljaferia [1], » demandait à grands cris les prisonniers aux inquisiteurs. Ceux-ci, renfer- » més dans leur château, qui était très-fort, n'étaient rien moins que disposés » à céder à ces injonctions de la révolte. Pour les y contraindre, don Pedro » de Sese avait fait venir des charretées de bois destinées à mettre le feu à l'Al- » jaferia, et les insurgés, qui se pressaient autour du palais du saint office, » criaient : *Hypocrites Castillans, rendez la liberté aux prisonniers, ou vous » allez mourir dans le feu, comme vous y faites mourir les autres.* Ce fut alors » que le vice-roi don Jaime Ximeno, tout ému de ce soulèvement, se rendit » auprès des inquisiteurs avec le docteur Monrreal, official de l'archevêque de » Saragosse Bohadilla. Les insurgés entourèrent son carosse et lui dirent d'un » ton impérieux et menaçant : *Vice-roi, faites nous rendre justice et défendez » nos libertés ! — Cela sera, mes enfants*, leur répondit don Ximeno ; *j'obtien- » drai justice pour vous, et vos fueros seront respectés.* Il invita, en effet, les in- » quisiteurs à rendre les prisonniers. L'archevêque Bohadilla leur écrivait de » son côté : *La maison du marquis d'Almenara est attaquée, et, pour détour- » ner le danger qui menace sa personne, je ne vois pas d'autre moyen que de » replacer Antonio Perez dans la prison des Manifestados.* »

[1] Ancien palais des rois mores qui servait de prison à l'inquisition.

Digitized by Google

» Les inquisiteurs Hurtado de Mendoça et Morejon parurent disposés à » cet acte de condescendance, que l'intraitable Molina de Medrano re- » poussa comme une faiblesse indigne des ministres de l'inquisition et des » gardiens de la foi. Il fut décidé qu'on retiendrait les prisonniers; mais » le péril devint bientôt plus grand, et les comtes d'Aranda et de Morata » arrivèrent à l'Aljaferia pour conjurer les inquisiteurs de céder aux » vœux du peuple. En même temps l'archevêque leur envoya un second » billet plus pressant que le premier, et leur fit dire que les choses » allaient en empirant, que les révoltés attendaient la nuit pour » mettre le feu à l'archevêché, à la maison du *justicia mayor*, » à l'Aljaferia, et se livrer à d'irréparables désordres, si on ne leur re- » mettait pas Perez. Les inquisiteurs délibéraient sans se résoudre, lors- » que Don Jean Paternoy leur apporta, de la part de l'archevêque, ce » troisième et laconique billet: *La délivrance d'Antonio Perez est devenue » indispensable; renvoyez le sans délai et avec précaution dans la prison des » Manifestados.* Il leur apprit en même temps que le peuple avait saisi » et blessé le marquis d'Almenara. Cette fois, l'opiniatreté de Molina flé- » chit. Perez fut remis, vers cinq heures du soir, entre les mains du » vice-roi et des comtes d'Aranda et de Morata. Mais, en se dessaisis- » sant de lui, les inquisiteurs ne renoncèrent pas à leurs poursuites, et ils » recommandèrent qu'on le gardât avec soin, et que la prison du royaume » fût pour lui comme la prison du Saint Office.

« Dès que le peuple aperçut le prisonnier, il poussa un grand cri de » joie. On le plaça dans un carrosse; mais, comme Perez n'y était pas » à la portée de tous les regards, le vice-roi lui dit de se tenir debout, » afin que chacun pût le voir et s'assurer qu'il était là. Ce fut pour Perez » une vraie marche triomphale de l'Aljaferia à la prison des Manifestados. » La foule le suivait en faisant éclater son allégresse; elle se pressait au- » tour de lui et criait: « *Seigneur Antonio Perez, lorsque vous serez en » prison montrez-vous trois fois par jour à la fenêtre, pour que nous vous » voyions, et qu'ainsi on ne fasse aucune brèche à nos libertés.* Dès que » Perez eut été replacé sous la garde du *justicia mayor*, l'insurrection » s'apaisa.

Les chefs du mouvement parurent effrayés de leur succès, car ils craignaient de pousser les choses à l'extrême, et d'irriter le monarque. Celui-ci de son côté comprenait le besoin des ménagements, et la nécessité pour lui de ne pas avoir à l'intérieur une révolution à comprimer, quand ses embarras étaient déjà si grands au dehors. Dans ces dispositions respectives, une transaction se prépara qui devait en définitive perdre le prisonnier. Equivoquant sur les mots, des jurisconsultes reconnurent à l'inquisition le

Digitized by Google

droit de *suspendre* le privilége invoqué, distinction subtile qui fut admise par le tribunal du grand justicier, et par les autorités provinciales chargées de veiller au maintien des fueros. Perez adressa d'abord au tribunal du grand justicier, un mémoire destiné à réfuter cette interprétation, et en même temps il chercha à agiter le peuple par des pamphlets. Puis quand il vit que ses sollicitations restaient sans réponse, et que la plupart des grands, qui avaient embrassé sa défense dans l'intérêt de leurs fueros, l'abandonnaient, il ne songea plus qu'à s'évader. Trahi dans une première tentative, il dut se croire perdu quand le tribunal du grand justicier consentit de nouveau à sa translation dans la prison de l'inquisition, et qu'une troupe nombreuse se mit en devoir d'y procéder. Déjà on s'apprêtait à lui mettre les fers aux pieds, quand une troupe d'hommes du peuple, conduite par quelques amis dévoués du prisonnier, se rua avec une force irrésistible sur l'escorte appelée pour présider au transport, la dispersa en un clin-d'œil, et enfonça les portes de la prison. Rendu à la liberté, Perez monta aussitôt à cheval, et gagna les montagnes voisines, pour y attendre le moment de traverser surement les Pyrénées. Ce moment ne se présenta pas; il lui fallut même, afin d'éviter les agents qui avaient été mis à sa poursuite, rentrer secrètement dans Saragosse, où il trouva encore un refuge chez un ami sûr.

Quoique ce mouvement eût eu des résultats plus favorables pour Perez, il n'avait pas cependant la même gravité que le premier. Mais Philippe voyant sa victime lui échapper, mit de côté toute hésitation, et s'apprêta à infliger aux fueros de l'Arragon, le sort que son père avait fait subir à ceux de la Castille. Comme toujours il prépara froidement sa vengeance, n'annonçant dans ses discours aucune disposition à user de sévérité. Une armée se réunit aux limites de la province, et quand les Arragonais lui représentèrent que les soldats étrangers ne pouvaient entrer dans leur pays, il répondit en prétextant le besoin de diriger des troupes vers la France. La véritable destination était aisée à découvrir, et les Arragonais se décidèrent à défendre par les armes leurs fueros menacés. Mais l'armée qu'il mirent en campagne était insuffisante, et les soldats du roi entrèrent dans Saragosse sans rencontrer de résistance sérieuse.

Philippe parut d'abord disposé à ménager les vaincus; c'était pour faire revenir dans leurs foyers ceux qu'un premier sentiment de terreur avait fait fuir. Les poursuites commencèrent dès que les individus les plus compromis eurent donné dans le piége. Ce fut quelque chose de semblable à ce qui eut lieu en Belgique, après l'arrivée du duc d'Albe. Malgré la condescendance qu'à plusieurs reprises il avait montrée pour les volontés du monarque, le grand justicier porta le premier sa tête sur l'échafaud. Puis vint le tour des représentants des plus nobles familles du pays, qui n'avaient eu, pour la

Digitized by Google

plupart, d'autre tort que celui de s'associer à une résistance autorisée par leurs priviléges. L'inquisition joignit ses rigueurs à celles de la justice royale : soixante-dix-neuf malheureux marchèrent au supplice à la suite de l'effigie de Perez, et ils furent tous brulés dans un seul auto-da-fé, qui dura depuis huit heures du matin jusqu'à neuf heures du soir (20 octobre 1519). Quand Philippe eut, par la terreur, paralysé toute velléité de résistance, il s'attaqua aux fueros, les mutila, et n'en laissa subsister que ce qui ne lui portait pas ombrage.

Le malheureux, qui avait été la cause involontaire de cette horrible exécution, était sorti de Sarragosse quelques heures seulement avant l'entrée des troupes. On avait mis en mouvement, pour se saisir de lui, un nombre considérable d'émissaires, et il ne parvint pas sans peine aux Pyrenées. Ce fut de là qu'il écrivit à la sœur de Henri IV, Catherine de Bourbon, qui résidait à Pau, pour lui demander la permission de se refugier auprès d'elle. Cette permission fut accordée, et Perez arriva heureusement le 26 novembre à Pau, où il reçut un accueil favorable.

Son arrivée en terre étrangère déconcerta un moment la haine implacable de Philippe II. Il essaya d'abord de l'attirer par de belles paroles ; puis quand il vit l'inutilité de ses efforts, il recourut à l'assassinat, et ne réussit pas davantage. Par son adresse, Perez sut se tirer des piéges qui lui étaient tendus, et s'attacha à susciter de nouveaux ennemis à son persécuteur. Pour lui désormais, plus de ménagements à garder. Devenu le pensionnaire de Henri IV et d'Elisabeth, il attisa la discorde qui existait entre ces deux souverains et Philippe II, et il augmenta, s'il était possible, l'irritation de ce dernier, par la publication du récit de ses infortunes. Deux nouvelles tentatives d'assassinat, aussi infructueuses que les précédentes, dûrent lui être une preuve que le coup avait porté.

La position de Perez fut brillante, tant que l'Angleterre et la France restèrent liguées contre l'Espagne. Mais quand Henri IV, mécontent de la froideur qu'Elisabeth mettait à le soutenir, fit à Vervins sa paix avec Philippe II (1598), il crut avoir à se méfier de Perez qui s'embarrassa dans ses propres intrigues, et qui, pour nuire à son ancien maître, n'agit pas toujours vis-à-vis de ses nouveaux protecteurs avec la droiture convenable. Malgré ses instances, la restitution de ses biens et la mise en liberté de sa femme et de ses enfants ne furent pas stipulées dans le traité. Il ne lui était donné d'obtenir des adoucissements à cet égard, qu'après la mort de Philippe II, événement qui survint au bout de quelques mois.

Alors seulement, sa malheureuse famille sortit de la prison où elle avait langui neuf ans. Mais la clémence royale ne s'étendit pas jusqu'à Perez, dont les supplications restèrent sans effet. L'exil ne fut pas la plus grande de ses infortunes ; ses indiscrétions l'avaient également compromis auprès

Digitized by Google

du gouvernement anglais, et il passa les sept dernières années de sa vie dans un état voisin de la misère, n'ayant pour subsister que les secours insuffisants du ministre Sully, dont le caractère économe eut voulu épargner cette dépense à un maître plus généreux. Perez mourut le 3 novembre 1611 à Paris, peu d'heures après avoir signé une déclaration qui se terminait ainsi : « Si je meurs dans ce royaume, c'est pour n'avoir pu faire autrement, et à cause de l'état de souffrance où m'ont réduit mes peines, protestant que je ne ments point, et suppliant mon roi et seigneur qu'il daigne se rappeler dans sa grande clémence et sa bonté royale, les services que mon père a rendus au sien et à son aïeul, pour que ma femme et mes enfants orphelins et dépouillés en obtiennent quelque soulagement à leurs maux, et que ces tristes et malheureux enfants, auxquels je recommande de vivre et mourir en fidèles et loyaux sujets, ne perdent pas la faveur et la grâce qu'ils méritent comme tels, parce que leur père va mourir en pays étranger. »

La sentence qui condamnait Perez comme hérétique, ne fut révoquée que quatre ans après. Ses enfants, sur lesquels s'était si douloureusement arrêtée la dernière pensée de leur père mourant, furent alors rétablis dans leur rang et dans leurs droits de nobles Espagnols.

M. Mignet formule en ces termes son jugement sur l'homme dont la vie et les malheurs lui ont fourni les matériaux d'un livre non moins instructif qu'intéressant : « Antonio Perez, sans être un des grands ministres de Philippe II, comme l'impérieux cardinal Spinosa, l'adroit Ruy Gomez, l'altier duc d'Albe, le discret Granvelle, posséda un moment toute la faveur de ce prince, et fut le personnage le plus puissant de la monarchie espagnole. Arrivé trop facilement au pouvoir, il ne sut pas s'y maintenir, et devenu pour ainsi dire ministre par voie héréditaire, il se conduisit en véritable aventurier. Passionné, avide, dissipateur, violent, artificieux, indiscret, corrompu, il porta ses déréglements dans une cour aux apparences sévères, troubla de ses agitations un prince habitué à une dignité tranquille, offensa par la rivalité de ses amours et l'audace de ses actions un maître hypocrite, vindicatif et absolu. Bien qu'il connût à fond celui qu'il servait, bien qu'il eût le secret de ses passions cachées, de sa dissimulation redoutable, et de cette jalousie de son pouvoir qui rendait toujours sa confiance incertaine, bien qu'il sût que Philippe II avait tué le cardinal Spinosa d'une seule de ses paroles, avait employé le duc d'Albe pour son habileté et l'avait éloigné pour ses hauteurs, n'avait gardé Ruy-Gomez jusqu'au bout qu'à cause de sa dextérité et de ses condescendances, il osa le tromper, et il se perdit. Dans la lutte désespérée où le précipitèrent ses excès et ses fautes, il déploya des ressources d'esprit si variées, il

Digitized by Google

» montra une telle énergie de caractère, il fut si opprimé, si éloquent, » si pathétique, qu'il devint l'objet des plus généreux dévouements et » obtint la sympathie universelle. Malheureusement les défauts qui l'a- » vaient perdu en Espagne, le décréditèrent en Angleterre et en France, où, » toujours le même, il compromit jusqu'à sa disgrâce, et mourut dans la » pauvreté et l'abandon. »

Digitized by Google

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION BELGE DE 1790,

précédée d'un tableau historique du règne de l'empereur Joseph II, suivie d'un coup-d'œil sur la révolution de 1830 ; *par* THÉODORE JUSTE. Bruxelles. Jamar. 1846.

Des hommes qui se sont voués à la tâche laborieuse de refaire nos annales, et qui se sont associés au mouvement prononcé de renaissance dont les études historiques sont, depuis quelques années, l'objet parmi nous, la plupart semblent avoir fait porter, avec une sorte d'amour, leurs recherches sur la révolution de 1790. Cette prédilection s'explique : entre les faits qui se sont passés alors, et ceux qui s'accomplissent sous nos yeux, il existe tant de points de conformité, que le récit de tel épisode vieux de cinquante ans passerait aisément pour une page d'histoire contemporaine. Joseph II, comme Guillaume I, eut le tort de mécontenter à la fois les deux grandes opinions qui se disputaient la direction de la société en 1790, et qui se la disputent encore aujourd'hui ; également froissés dans leurs affections, les partisans du mouvement et ceux de la résistance se donnèrent la main ; puis, quand le danger extérieur eut momentanément disparu, ils se divisèrent sur la direction de la route que devait prendre le char révolutionnaire

Digitized by Google

Que d'attraits présente l'étude d'une époque où l'on retrouve, sous d'autres dénominations, les hommes et les choses de nos jours!

Les deux révolutions, il est vrai, n'eurent pas la même issue: l'indépendance recouvrée par nos pères fut un rêve d'une année, et celle que nous avons conquise vient d'accomplir son troisième lustre. Mais que serait-il arrivé en 1831, si notre existence n'avait pas été nécessaire à la France? Si, comme les malheureux patriotes de 1790, sans protecteur dans les congrès des puissances européennes, exposés aux déceptions de la diplomatie, nous avions été ensuite livrés à nous-mêmes et aux coups du monarque dépossédé?

Sans doute il y eut de nos jours plus d'intelligence politique; on comprit mieux surtout la position que devait prendre notre pays dans ses rapports avec l'étranger. Mais la solution des difficultés intérieures n'a pas été signalée par de moindres fautes; le parti conservateur, dont les exigences, il y a cinquante ans, ont découragé le patriotisme belge et favorisé les tendances françaises, est resté sourd aux leçons de l'expérience. Car il existe une loi fatale qui rend nulle, pour les partis, les enseignements de l'histoire.

Malheureusement il n'en existe pas pour leur inspirer le calme et l'impartialité, au récit des faits d'un autre siècle. Quoiqu'il s'agisse de deux révolutions accomplies à quarante ans d'intervalle, les acteurs de la seconde prennent la défense de ceux de la première, avec autant de chaleur que s'ils étaient personnellement en cause; vous ferez difficilement comprendre aux partisans de la maison d'Orange, que le sentiment des vrais intérêts du pays ne se trouvait pas exclusivement dans les rangs des Joséphistes. Dans les rangs du parti contraire, on ne reconnaît de désir sérieux de nationalité, d'un côté, qu'aux amis politiques de Van der Noot, de l'autre, qu'à ceux de Vonck. S'appropriant des opinions qui sont l'image exacte des siennes, chacun voudrait faire descendre l'historien de son siége de juge intègre, pour le transformer en avocat passionné d'un parti.

Au vrai, chaque parti commit des fautes, mais on peut dire, à leur honneur, que la plupart des hommes de 1790, quelque bannière qu'ils aient suivie, ont été guidés par un sentiment honorable, par une conviction sincère.

M. Juste paraît avoir l'intention de tenir une balance rigoureuse entre les partis. La tâche n'est pas facile. C'est surtout dans la suite

Digitized by Google

de son livre que nous l'attendons à l'œuvre; car le volume dont nous avons à nous occuper, s'arrête à l'expulsion des Autrichiens dans les derniers jours de 1789.

Après avoir, dans une introduction, jeté un coup-d'œil rapide sur les commencements de la domination autrichienne en Belgique, M. Juste donne, sur la vie de Joseph II, quelques détails qui ne touchent pas directement à son sujet. Le projet du monarque et le motif de la résistance qu'il rencontra, sont caractérisés avec justesse : « Joseph II, dit l'auteur, voulait accélérer la marche de la civilisation, et par amour de l'humanité, et surtout par amour du despotisme : ce dernier était, à son insu peut-être, le mobile réel de ses desseins. La Belgique résista au novateur couronné, non-seulement parce que son éducation politique était arriérée, mais surtout parce qu'elle puisait dans son attachement aux institutions qui servaient de base à sa nationalité, une répugnance invincible pour les réformes souvent tyranniques ou illégales de Joseph II. »

Suit un exposé de nos anciennes institutions, dont le précieux livre de Neny et les Mémoires de deux académiciens ont fourni les principaux éléments. L'auteur a eu raison de présenter un résumé rapide des institutions en vigueur dans les Pays-Bas autrichiens à la fin du siècle dernier; c'était un préambule nécessaire à l'intelligence des événements qui font l'objet du livre. Tout ne nous a pas paru entièrement exact dans cette partie de son travail. Nous citerons entr'autres le passage suivant :

« Le pouvoir législatif appartenait au prince, mais après avoir consulté et entendu les États des provinces et les conseils souverains de justice. Il ne pouvait rien changer, ni aux formes et règles établies pour l'administration de la justice, ni à l'ordre des juridictions, à moins que ce ne fut de commun accord avec les Etats et de leur consentement préalable. »

On suppose là quelque chose de semblable au système qui nous régit, et c'est une erreur : le prince autrefois chez nous avait la plénitude du pouvoir législatif; quand il consultait les conseils de justice, ce n'était pas à d'autres fins que de s'entourer de plus de lumières; la loi ne lui en faisait pas un devoir, et les Etats, en règle générale, n'étaient convoqués que pour la question des subsides.

Est-ce à dire qu'il n'existait aucune espèce de garanties contre

Digitized by Google

des actes abusifs de la part du souverain ? Non, certes ; mais elles résidaient ailleurs que dans un prétendu partage du pouvoir législatif, et voici comment les choses se passaient.

Quand une loi nouvelle était jugée nécessaire, et que le gouvernement ne voyait dans ses dispositions rien de contraire à des priviléges locaux ou généraux, il l'adressait directement aux autorités chargées de la publication. Il est probable qu'à une époque antérieure ces autorités exerçaient une sorte de contrôle, dont le pouvoir à la longue parvint à se débarrasser. Le conseil de Brabant était resté seul en possession de cette importante prérogative, et il en fit un fréquent usage sous le règne de Joseph II. Dans cette province, comme dans les autres, quand une loi nouvelle était jugée contraire aux priviléges, il y avait toujours, en dernier résultat, pour ramener le gouvernement à la légalité, le refus des subsides, moyen qui n'était pas aussi extrême qu'on l'a souvent prétendu, et dont la perspective effrayait bien moins nos pères que ne le fait de nos jours la proposition d'un vote de non-confiance contre un ministre. En présence d'une manifestation semblable, ou bien le gouvernement se résignait à décréter la levée des impôts par ordonnance, provoquant ainsi le peuple à l'insurrection, c'est ce que fit Joseph II ; ou bien, plus prudent, mieux conseillé et tenant à ne pas compromettre légèrement sa popularité, il entrait en pourparlers avec les Etats.

Le prince avait alors à se concerter avec eux ; un consentement leur était demandé, pour donner force constitutionnelle à un acte législatif ; mais leur intervention n'avait pas pour cause un partage du pouvoir.

Quoique la souveraineté fût héréditaire, l'exercice de l'autorité suprême ne se transmettait qu'après l'accomplissement de certaines formalités : à son avènement, le prince jurait devant les Etats de chaque province de maintenir leurs droits, priviléges, franchises, statuts, coutumes, etc. ; les Etats à leur tour promettaient de lui être bons et fidèles sujets. A différentes époques, les défenseurs du pouvoir ont longuement disserté pour atténuer la force du serment inaugural. Pour tout esprit non prévénu, il reste démontré que c'était un contrat synallagmatique bien formel, dont il n'appartenait pas à une seule partie de décréter l'anéantissement.

Digitized by Google

Le gouvernement, sans doute, n'admit pas toujours que la cérémonie de l'inauguration eût une telle portée; il y eut de sa part des coups d'Etat plus ou moins heureux; mais chaque fois que le prince, invoquant, comme fit encore Joseph II, son pouvoir constituant, soutint ne pas être tenu par le serment inaugural, il autorisa l'emploi de la résistance constitutionnelle, ce droit qui existait pour toutes nos provinces, quoiqu'il ne fût nulle part aussi nettement formulé que dans la constitution du Brabant.

Ainsi, les Etats ne participaient point à l'exercice du pouvoir législatif; dans les cas exceptionnels où leur consentement était demandé pour donner force à une loi, ils n'agissaient point comme ayant droit à une portion de ce pouvoir, mais comme parties à un contrat dont il s'agissait de modifier les clauses.

Des trois premiers chapitres qui suivent l'introduction dont nous venons de parler, l'un retrace les démêlés qui s'élevèrent, en 1782, entre Joseph II et les Etats-Généraux de Hollande; c'est un résumé d'un travail que nos lecteurs se rappelleront peut-être avoir lu, il y a trois ans, dans la *Revue Nationale*. Les deux autres chapitres traitent des innovations religieuses et politiques de Joseph II. Le tableau en est bien tracé; le portrait suivant du monarque réformateur en donnera une idée.

« C'est à l'agitation du sang de Joseph II, disait le prince de Ligne, qu'il faut attribuer l'inquiétude de son règne. En effet, ce monarque, doué d'une activité prodigieuse, trouvait une singulière volupté dans un travail incessant, dans un enfantement continuel de projets et d'ordonnances; sa lecture favorite, son unique lecture, c'étaient des papiers d'affaires; ses journées, il les passait presque tout entières dans ses chancelleries, où il dictait, écrivait, corrigeait tout lui-même, ou bien, à recevoir, dans de longues audiences, les requêtes de tous ceux qui imploraient sa justice. Craignant que le temps ne lui manquât pour réaliser le vaste plan qu'il avait conçu, il se hâtait de promulguer des projets encore informes, de porter en même temps la hache dans toutes les institutions, sans achever ni polir aucun de ses ouvrages. « Sa tête, suivant les expressions de Frédéric II, était un magasin où les dépêches, les projets, les décrets étaient entassés confusément. » Une autre bizarrerie remarquée dans le caractère de ce prince, c'est qu'il réunissait en lui les deux extrêmes, l'opiniâtreté et l'irrésolution; il traçait ses plans avec la plus grande témérité, et il manquait de vi-

Digitized by Google

gueur pour les exécuter. Enfin les vertus de Joseph, car il en avait, étaient encore contre-balancées par un penchant décidé pour le despotisme et par un orgueil démesuré, défauts choquants dans un prince qui voulait passer pour un sage. Joseph croyait et disait souvent que la Providence avait donné aux souverains un instinct particulier pour gouverner, et que leurs avis devaient l'emporter de droit naturel sur les conseils de leurs ministres !

» Quel était donc le but de ce monarque si actif et si absolu dans ses idées? C'était d'établir l'unité politique dans ses vastes États, et de donner pour base à cette monarchie homogène la volonté sans limites du prince. Pour arriver à la régénération qu'il méditait, il voulait briser le joug féodal, diminuer l'influence du clergé, émanciper les esprits, hâter le développement de la richesse publique. Et cette tâche immense, suffisante pour occuper plusieurs règnes, Joseph voulait la remplir immédiatement ! »

Adoptant une idée qui a été émise, pour la première fois, croyons-nous, par M. Borgnet dans ses *Lettres sur la Révolution brabançonne*, M. Juste croit aussi qu'il n'y eut pas eu d'insurrection, si Joseph II ne se fut pas attaqué aux institutions civiles. «On a prétendu quelquefois, dit-il [1], que la suppression des monastères inutiles fut la cause déterminante du soulèvement de 1789; il est plus exact de dire que cet acte contribua à indisposer le clergé contre Joseph II, mais qu'il ne suffisait pas pour amener une révolte; car s'il provoqua quelques murmures dans le peuple, il fut loin de mécontenter les classes éclairées. » Et quelques pages plus loin, il ajoute [2] : « Joseph II s'était aliéné le clergé belge; mais quelque grande que fut l'influence dont jouissait cet ordre, le peuple n'aurait pas couru aux armes dans le seul but de lui restituer ses biens et ses priviléges. Si les autres corps prenaient sa défense, c'était par esprit de conservation; ils ne se liguèrent ouvertement avec lui que lorsqu'ils se virent eux-mêmes menacés, c'est-à-dire, quand le monarque eut aussi porté une main sacrilége sur les institutions politiques. »

Ce système est en opposition avec les idées qui avaient cours autrefois, et qui représentaient nos ancêtres courant les chances ter-

[1] P. 81.
[2] P. 87.

Digitized by Google

ribles d'une révolution, uniquement pour empêcher qu'on ne supprimât quelques monastères; la vérité s'est désormais fait jour, et il n'est plus possible à un homme raisonnable de la méconnaître.

Le chapitre IV est intitulé : *Kherson et Bruxelles*. On pourrait lui reprocher quelques hors d'œuvre; cependant le récit en est intéressant et animé. Nous en donnons comme preuve la narration relative à l'envoi d'une députation à Vienne, lorsque Joseph II, irrité de l'opposition qu'avaient rencontrée ses volontés, écrivit aux États des provinces de venir conférer avec lui, et rappela les gouverneurs généraux qu'il blâmait comme ayant montré trop de condescendance.

« Les gouverneurs généraux partirent le 19 juillet; ils précédèrent de quelques jours à Vienne la grande députation belge, qui n'y arriva que le 12 août. Dès le lendemain, trois de ses membres furent reçus par le prince de Kaunitz; il manifesta le désir d'avoir une copie des différentes commissions et du discours qui serait prononcé devant le souverain. La députation examina l'écrit qui avait été envoyé par les États de Brabant à leurs délégués; et cette déclaration, qui servait de réponse à la dépêche impériale du 3 juillet, fut signée par tous les députés, après qu'ils eurent adouci quelques expressions *un peu trop hardies*. Une copie du discours corrigé fut remise au chancelier dans une nouvelle entrevue qu'il eut le 14 avec la députation; après leur avoir fait une réponse obligeante, Kaunitz annonça aux commissaires des Etats que l'empereur les recevrait le lendemain, entre onze heures et midi. Au jour fixé, avant de se rendre à l'audience du monarque, les députés furent reçus par le prince Albert et l'archi-duchesse Marie-Christine avec une bonté touchante et une affabilité extrême. Le ministre plénipotentiaire, comte de Belgiojoso, attristait seul cette réunion par sa présence; mais il ne dit pas un mot et personne non plus ne lui adressa la parole. Vers midi, la députation fut introduite dans le cabinet de l'empereur; elle y trouva Joseph II, ayant à ses côtés le comte Philippe de Cobenzl, vice-chancelier d'État. Un des délégués du Hainaut, qui avait été désigné comme orateur de la députation, l'avocat Petit, adressa d'abord au monarque un discours fort bref, puis il lut la déclaration adoptée la veille. Cette réponse à la dépêche du 3 juillet parlait des doutes douloureux pour la nation que l'empereur avait laissé entrevoir sur la nature des motifs qui avaient dirigé l'opposition des États; il était ensuite supplié, pour arrêter la source de

Digitized by Google

grands malheurs, de déclarer que les constitutions, droits et priviléges des provinces en général et en particulier, seraient religieusement conservés et observés, que les deux diplômes du 1er janvier 1787, si évidemment surpris à sa religion, seraient retirés, et que toutes les infractions aux lois constitutionnelles seraient redressées le plus tôt possible. Joseph, qui avait difficilement contenu son indignation pendant cette lecture, tira un papier de sa poche et lut sa réponse, en lançant de temps en temps des regards courroucés sur les députés : « Le juste » mécontentement, dit-il, que je ressens de tout ce qui vient de se pas» ser dans mes provinces belgiques, ne peut s'affaiblir par un vain éta» lage de paroles; il me faut des faits suivis pour me prouver la » réalité des sentimen ts de fidélité et d'attachement, dont vous me » donnez ici les assurances de la part de vos commettants. J'ai chargé » le prince de Kaunitz de vous communiquer par écrit les ordres que je » fais passer à mon gouvernement, et dont l'exécution doit avoir lieu » préalablement avant d'entrer en délibération quelconque. Le prompt » et entier accomplissement de ces ordres est d'autant plus nécessaire, » qu'en faisant rentrer toute chose dans la règle, il fera en même temps » cesser l'état de souffrance dans lequel se trouvent la circulation et le » commerce. Que le bien-être de mes sujets est le seul objet de toutes » mes démarches, c'est ce dont je donne journellement les preuves les » plus réelles; que je ne veux point renverser votre constitution, vous » vous en persuaderez à l'évidence, en vous rappelant que c'est dans le » moment où vous aviez tout osé et mérité mon indignation, et qu'avec » tous mes moyens de puissance, je vous ai néanmoins réitéré l'assu» rance de la conserver. » Après avoir remis son discours à l'avocat Petit, l'empereur manifesta le désir de connaître les noms des députés; il fit le tour du cercle, et tous les envoyés lui furent successivement présentés par celui qui en avait la liste. « Actuellement, messieurs, » dit alors Joseph avec bonhomie, la cérémonie est faite : vous n'êtes » plus députés; nous sommes citoyens; vous voudrez bien me regarder » comme tel. Je serai bien aise de m'instruire, et vous ne serez pas fâ» chés de m'entendre. Lorsqu'on m'a parlé, on ne m'a jamais trouvé » déraisonnable. Venez me voir le jour et en tel nombre que vous dési» rerez, vers onze heures : ce que vous direz ne sera pas tiré à consé» quence, non plus que ce que je vous dirai. » Cette invitation faite, il se retira.

Le 16, trois membres de la députation se rendirent chez le prince de Kaunitz, qui leur remit une copie d'une dépêche datée de ce jour et adressée au gouverneur provisoire des Pays-Bas autrichiens; elle con-

Digitized by Google

tenait les ordres auxquels l'empereur avait fait allusion la veille. Dans cette dépêche, Joseph annonçait d'abord qu'il ne pouvait écouter la clémence ni se livrer aux dispositions favorables qu'il avait témoignées à la députation des États, que lorsqu'on aurait fait disparaître tout vestige des actes attentatoires à l'autorité souveraine accomplis depuis le 1er avril de cette année. Il ordonnait en conséquence que toutes choses fussent remises dans l'état où elles se trouvaient avant cette époque, et il exigeait le rétablissement du séminaire général avec tous ses employés, le payement des subsides arriérés et courants, le licenciement des compagnies de volontaires et la suppression des congrégations ou corporations illégales, la suppression définitive des couvents fermés avant le 1er avril, et la révocation des nominations faites depuis cette époque à des abbayes vacantes, enfin la réintégration dans leurs places de tous les employés qui avaient été forcés de se retirer, à l'exception des chefs des intendances et des membres des nouveaux tribunaux, deux objets sur lesquels les États seraient entendus. Quand l'accomplissement de ces *conditions préalables* aurait ramené l'ordre légal, l'Empereur, disait la dépêche, s'entendrait avec les assemblées provinciales au sujet des améliorations qui pourraient être introduites dans les différentes branches de l'administration, sans violer les chartes fondamentales du pays.

Cette dépêche dénotait l'embarras dans lequel se trouvait alors Joseph; prévoyant qu'il allait être enveloppé dans la guerre déjà déclarée par la Porte à Catherine, désirant même avec ardeur la reprise des hostilités afin de réparer la faute qu'il avait commise en 1784, en facilitant à la Russie la possession de la Crimée sans obtenir d'équivalent, il lui importait avant tout de pacifier la Belgique [1]. Mais comme Jo-

[1] L'insurrection de la Belgique fut l'événement le plus grave du règne de Joseph II; car elle contraria ou entrava la plupart de ses projets; elle influa notamment sur la guerre de Turquie. « L'Empereur, dit Coxe, ne voulait pas entrer en guerre contre la Turquie, dans le temps où il avait besoin d'un si grand nombre de troupes pour comprimer le soulèvement des Pays-Bas. Il s'efforça donc de tempérer l'ardeur de son alliée (Catherine II), et de la porter à différer les hostilités. Il fit déclarer, par son internonce à Constantinople, qu'il secourrait la Russie si elle était attaquée, et offrit sa médiation. Cependant, à l'exemple de Catherine II, il ne ralentit point ses préparatifs de guerre. Des trains d'artillerie nombreux couvrirent et le Danube et les chemins qui mènent de la capitale aux confins de la Turquie. Joseph II tint cette conduite ambiguë, jusqu'à ce qu'il eut momentanément apaisé les troubles des Pays-Bas; et tandis que l'internonce impérial jouait le rôle de médiateur à Constantinople les Autrichiens tentaient de surprendre Belgrade. » *Histoire de la maison d'Autriche*, t. V, p. 480.

Digitized by Google

seph ne voulait pas que l'on pût douter de sa puissance, et en quelque sorte de son infaillibilité, il paraissait disposé à tout accorder à un peuple soumis et repentant, et à tout refuser à des sujets désobéissants et factieux.

Les ordres de l'Empereur ayant été communiqués à tous les membres de la députation, les avaient douloureusement affectés. Trois députés retournèrent chez le chancelier pour le prier très-instamment de différer l'envoi de la dépêche impériale, jusqu'à ce que les délégués des provinces fussent rentrés dans leurs foyers, ou du moins de recommander au comte de Murray de ne pas divulguer les instructions du monarque, avant d'avoir pris des arrangements avec les États de Brabant et ceux des autres provinces. Mais les résolutions du souverain étaient irrévocables.

Le 17, une partie de la députation se rendit au palais vers onze heures du matin, et fut immédiatement reçue par Joseph. Cette seconde entrevue, qui dura trois heures, fut moins solennelle, moins pénible que la précédente; elle ressemblait plutôt à une réunion de famille qu'à une audience impériale. L'Empereur défendit d'abord la nouvelle organisation des tribunaux, mesure à laquelle il semblait attacher beaucoup d'importance; néanmoins, ayant égard aux objections qui lui furent adressées, il finit par avouer qu'il avait fait rédiger ces réglements plutôt comme un essai que comme une organisation définitive, et que s'il avait su qu'ils étaient contraires aux constitutions du pays, il ne les aurait pas approuvés. L'Empereur se plaignit ensuite des démarches faites auprès du cabinet français, pour obtenir son intervention. On lui répondit « qu'il n'avait jamais été question que de demander l'intercession et les bons offices de S. M. T. C., auprès de S. M. I. » Cette réponse parut le satisfaire. Joseph déclara alors qu'il n'aurait voulu former qu'*un seul État* de toutes les provinces; mais on lui signala aussitôt l'extrême difficulté ou même l'impossibilité d'exécuter un tel projet. Passant aux affaires ecclésiastiques, l'Empereur justifia la création du séminaire général de Louvain, nécessaire, disait-il, pour avoir un enseignement et une doctrine uniformes. Les députés, de leur côté, défendirent l'université de Louvain, et se plaignirent de l'humiliante nécessité où se trouvaient les évêques, de demander l'approbation de leurs mandements au gouvernement. L'Empereur répliqua que ce n'était qu'un *visa*, semblable à celui qui était requis pour les bulles du pape; il ajouta que les intendants avaient été chargés de cette commission. Le nom de ces fonctionnaires abhorrés ayant été accueillis par quelques exclamations, l'Em-

Digitized by Google

perenr sourit et expliqua leur mission d'une toute autre façon que les députés ne l'avaient comprise. Toutefois ils signalèrent au monarque l'inutilité de cette création, qui était d'ailleurs en opposition manifeste avec les priviléges du pays. L'empereur écoutait toutes les raisons qu'on lui alléguait avec une patience surprenante, faisant aussi ses répliques aux objections avec la plus grande modération. Cependant il s'obstinait à exiger l'accomplissement des *conditions préalables*. « On avait voulu, dit-il, me faire donner ma sanction aux concessions provisoires des gouverneurs généraux ; on avait rédigé sur parchemin un acte confirmatif de la déclaration du 30 mai et on me l'avait envoyé à Lemberg pour que je la signasse. Mais je ne l'aurais pas fait, fût-ce sur la brèche de Vienne. Je pris des ciseaux, coupai le parchemin en deux, et le renvoyai dans cet état. » L'Empereur déclara néanmoins que son intention n'avait jamais été et n'était pas encore d'employer la force pour faire accepter ses innovations. Mais il ajouta avec une certaine réserve : « Je dois avouer pourtant qu'il s'est agi sérieusement d'échanger les Pays-Bas, non parce que je ne les estime pas, mais dans l'intérêt de la monarchie, dont je dois assurer le bien-être autant que je puis, étant le premier serviteur de l'État; mais ce projet d'échange est malheureusement manqué. » A la fin de cette longue audience, l'Empereur, se plaignant du mécontentement qu'on lui avait causé, adressa aux députés ces paroles rassurantes : « Je vous le pardonne : car je sais que c'est principalement la faute de mon gouvernement. »

Le lendemain, toute la députation reçut son audience de congé. En réponse à de nouvelles instances pour qu'il ratifiât les concessions de ; gouverneurs généraux, il réitéra ses précédentes déclarations, qu'il fallait avant tout exécuter les ordres envoyés au comte de Murray. Du reste, il ajouta que la conscription militaire ne serait pas établie en Belgique, parce qu'il était convaincu que l'agriculture, base de la prospérité de ce pays, avait trop besoin de bras ; que tout ce qu'il avait fait tendait à améliorer les constitutions nationales, et qu'il n'avait jamais eu en vue son intérêt personnel. Les députés le supplièrent à plusieurs reprises de se rendre lui-même dans les Pays-Bas, où sa présence ramènerait la paix, mais ils n'en obtinrent que des réponses équivoques. Il avait déjà repoussé précédemment leurs instances par ces énergiques paroles : « Vous devez savoir, messieurs, que je ne porte que la cocarde noire. »

Les conférences que les députés eurent avec le prince de Kaunitz et avec M. de Cobenzl, furent également très-amicales. Déjà il avait été décidé que le comte de Belgiojoso ne retournerait pas en Belgique et

Digitized by Google

qu'il y serait remplacé, comme ministre plénipotentiaire, par un homme plus conciliant, M. de Trautmansdorff. Le chancelier promit de protéger constamment les Pays-Bas, mais il insista sur la nécessité de réparer les atteintes portées à l'autorité souveraine, et il ajouta que les ordres transmis au comte de Murray seraient communiqués à tous les cabinets de l'Europe. M. de Cobenzl fit la même recommandation que le chancelier, tout en ne cachant pas qu'il avait désapprouvé la manière d'agir du ministère de Bruxelles. Les députés lui ayant demandé comment il se faisait que tant de représentations n'étaient pas parvenues jusqu'au trône, il répondit en riant : « C'est que quelquefois on n'aimait pas, même ici, qu'elles y parvinssent [1]. »

Après avoir eu aussi leur audience de congé des gouverneurs généraux, les députés belges reprirent le chemin de leur pays, rassurés par les promesses du monarque, mais craignant que l'avenir ne démentit les bonnes intentions dont il paraissait animé.

Le chapitre V nous conduit jusqu'au refus des subsides en juin 1789, et les deux suivants, qui sont les derniers de ce volume, retracent les opérations militaires de Van der Mersch et les manœuvres diplomatiques de Van der Noot. Le jugement peu respectueux que M. Juste porte sur Van der Noot et sa politique, ne lui conciliera pas les sympathies de ceux qui, trouvant à cet homme un faux air de tribun, s'efforcent de hisser sur un piédestal sa figure populacière, et renouvelleraient peut-être volontiers en sa faveur, une de ces apothéoses dont les cabarets de Bruxelles se montrèrent si prodigues de son vivant.

Nous détacherons encore, du livre de M. Juste et comme échantillon du style de l'ouvrage, le récit du fait d'armes le plus remarquable de cette époque.

« L'armée de Van der Mersch s'était dirigée vers Turnhout, où elle fit une entrée triomphale, et où elle retrouva enfin Lorangeois avec les débris de la colonne d'Alphen. Le général d'Alton, ayant eu connaissance de cette invasion, avait déjà fait ses dispositions pour cerner les patriotes; les Impériaux devaient marcher vers la frontière en trois colonnes : l'une devant partir de Lierre pour Hoogstraeten, l'autre se

[1] Ces détails sur les audiences impériales du 17 et 18 août, ainsi que sur les conférences avec MM. de Kaunitz et Cobenzl, ont été puisés dans le rapport adressé aux états de Flandre par leurs députés. Le *Messager des sciences historiques* a fait connaître ce rapport intéressant en 1843.

Digitized by Google

diriger de Herenthals sur Turnhout, et la troisième de Diest, par Meerhout, sur Gheel, d'où la cavalerie continuerait aussi jusqu'à Turnhout. Mais ce plan fut renversé par la précipitation du général Schrœder; sans vouloir attendre les instructions ultérieures du général d'Alton, malgré l'ordre formel qu'il en avait reçu, dès le 26 au soir, il partit de Lierre avec une colonne composée du 1er bataillon de *Bender*, du second de *Clairfayt*, de deux compagnies de grenadiers, de deux escadrons de dragons, de cinq canons et de deux obusiers. Il était porteur d'une proclamation contenant la menace de mettre le feu à tous les villages qui arboreraient l'étendard de la révolte, et dont quelques habitants se montreraient armés pour résister aux troupes impériales. La même proclamation avait été envoyée au colonel Leroy Duguet, chargé de pacifier les villages du pays de Waes, qui s'étaient soulevés lors de l'apparition de Ransonnet au fort Lillo.

Van der Mersch avait quitté, le 26, Turnhout pour marcher sur Diest par le bourg de Gheel; mais à peine avait-il fait une lieue qu'il apprit le mouvement de Schrœder; il s'empressa de rentrer dans Turnhout, où il voulait attendre les Autrichiens, ne se croyant pas en état de les combattre en rase campagne avec une troupe trop peu aguerrie, sans canon et sans cavalerie. Pendant toute la nuit, il fit creuser des fossés à l'extrémité des rues, et barricader les principales avenues de la ville; les habitants s'étaient joints aux volontaires et se montraient comme eux pleins d'ardeur : les rues furent bientôt dépavées, et des meubles de toute espèce servirent à former des retranchements assez solides. A la pointe du jour, Van der Mersch prit ses dispositions définitives; les avant-postes furent placés dans un moulin à vent à l'entrée de la ville; quelques compagnies furent disséminées dans les maisons des quatre premières rues qui aboutissaient à la place; et là un corps de réserve de 1600 hommes environ, qui devait décider du sort du combat, était rangé en bataillon carré autour du cimetière. Vers six heures du matin, Schrœder arriva devant Turnhout, après avoir fait faire durant la nuit sept fortes lieues à ses soldats; sans leur laisser le temps de prendre quelque repos, il fit battre immédiatement avec le canon le moulin où Van der Mersch se tenait avec ses avant-postes. Ceux-ci soutinrent pendant quelque temps le feu des Autrichiens, puis ils se replièrent jusqu'au débouché de la grande rue de l'Hôpital, où l'ennemi finit enfin par s'engager. Une fusillade meurtrière, partant des maisons et des barricades, accueillit les Impériaux; ils s'ouvrirent néanmoins un passage avec leur artillerie, et s'obstinèrent à pénétrer plus avant. Ils tombaient ainsi dans le piége que leur avait tendu Van der Mersch;

Digitized by Google

car celui-ci cédait toujours pour attirer insensiblement l'ennemi jusque dans le voisinage de la place. Là le combat devint sérieux : quoique Schrœder eût fait avancer une pièce de six et deux obusiers, il ne put faire taire le feu des patriotes ; la tour de l'église et toutes les maisons vomissaient une grêle de balles sur les Autrichiens ; rendus plus hardis, les patriotes venaient aussi attaquer l'ennemi de front et se servaient de la baïonnette pour disputer les pièces sur les corps des artilleurs. Schrœder, qui s'était trouvé constamment au milieu du feu et qui avait déjà eu un cheval tué sous lui, vit enfin que, malgré tous ses efforts, la victoire lui échapperait. En effet, attaqués de front par les patriotes rangés sur la place, fusillés sur les flancs par les volontaires qui se tenaient retranchés dans les maisons ou dans les rues adjacentes, les Impériaux furent obligés, après cinq heures de combat, de se retirer en désordre, abandonnant, comme trophées aux patriotes victorieux, trois canons. Cependant Van der Mersch n'eut pas assez de confiance dans ses soldats, pour oser se mettre à la poursuite des Autrichiens et achever leur défaite. Schrœder put se replier tranquillement sur Lierre ; sa colonne comptait 110 hommes tués, parmi lesquels 3 officiers, 60 blessés et 58 prisonniers ou déserteurs. Les patriotes avaient eu 87 hommes tués ou blessés, parmi lesquels les habitants de Turnhout figuraient pour 23. »

A la fin du volume se trouvent deux lettres inédites, mais peu importantes : l'une assez plate de l'archiduchesse Marie-Christine, l'autre fort adroite du comte de Cobenzl ; elles sont adressées au cardinal archevêque de Malines, dont elles réclament l'intervention pour arrêter le flot révolutionnaire. La réponse du prélat est assez connue : les esprits étaient trop aigris, écrivit-il, pour qu'il y eut à sa médiation quelque chance de succès. Ce refus de concours était sincère ; l'archevêque cependant contribua puissamment à faire réussir la restauration, en prêtant son nom et son appui aux exagérés qui l'entouraient, et qui jetèrent le pays dans les horreurs d'une guerre civile, alors qu'il eut fallu réunir toutes les ressources contre l'étranger.

Ce premier volume, on le voit, est un résumé exact, écrit d'un style correct et dans un louable esprit d'impartialité. Il se lit avec intérêt, et nous ne faisons nul doute qu'il ne contribue à dissiper les préjugés encore fort nombreux qui existent sur cette époque de notre histoire. Comme œuvre de science laborieuse, le *Rape-*

Digitized by Google

dius de Berg de M. Gerard dont nous avons, il y a quelque temps cherché à apprécier les mérites et les défauts [1], est fort supérieur à la nouvelle histoire de la révolution de 1790; l'auteur a ajouté peu de renseignements nouveaux à ce que ses devanciers nous avaient appris et peut-être pourra-t-on lui reprocher d'avoir trop vaguement indiqués dans une préface les emprunts qu'il leur fait. Toutefois la mise en œuvre est à lui, et, comme on l'a pu voir par les extraits que nous venons d'en produire, elle est assez habile pour donner de l'attrait et de l'utilité à la lecture de l'ouvrage, qui du reste ne pourra être jugé définitivement qu'après la publication des volumes qui doivent le compléter.

[1] Revue Nationale, v. VII, p. 222.

Digitized by Google

POLITIQUE INTÉRIEURE.

De quelques nouveaux appels à l'union des catholiques et des libéraux.

L'opposition libérale a des adversaires qui ne brillent pas par une grande fécondité d'invention. On nous parlait de conciliation depuis quelques années; malgré tous les efforts, ni le mot ni la chose n'ont fait fortune; c'est le mot qu'on se contente de changer aujourd'hui. A la *conciliation* succède l'*union*. M. Nothomb avait laissé sur le champ de bataille l'étendard de la majorité mixte, en faveur de laquelle il voulait nous reporter de dix ans en arrière. Les efforts d'imagination se bornent à vouloir nous faire faire quelques pas de plus dans le passé; la *majorité unioniste* remplace la *majorité mixte*, et l'on invoque en faveur du nouveau thême les souvenirs patriotiques du congrès et du régime des Pays-Bas.

C'est M. le ministre de l'intérieur qui paraît avoir importé ce changement de politique, ressemblant quelque peu à un *erratum* d'impression; il lui a suffi pour cela de recourir au vocabulaire du temps où il vivait en Belgique et de se dire: prenons que, depuis mon départ, il ne se soit rien passé. Les anciens échos de la conciliation sont, comme on pouvait s'y attendre, devenus ceux de

Digitized by Google

l'union. Voici entr'autres un représentant, zélé défenseur de M. Nothomb, qui accepte avec empressement la variante. Grâce à elle, M. de Decker renonce à son récent découragement pour renaître aux espérances les plus vives, derrière lesquelles, toutefois, il laisse entrevoir la perspective d'un découragement ultérieur, car il annonce que ce sont les dernières. La politique de M. de Decker paraît avoir contracté l'habitude de passer de l'abattement à la confiance et de la confiance à l'abattement sans ménager les transitions. Il abandonne ses espérances, les relève, les place et les déplace avec une merveilleuse facilité. En 1840, il espérait dans le ministère libéral; il en désespérait quelques mois plus tard; après le vote du 2 mars 1841, il s'écriait avec confiance dans la *Revue de Bruxelles* : « L'*opinion catholique* est donc reconstituée. » Vint M. Nothomb, qui à l'*opinion catholique* crut plus prudent de substituer la *majorité mixte*. Les espérances de M. de Decker durent subir encore ce déplacement. Les faits ne les réalisèrent pas; la monture mixte de M. Nothomb fut mise hors de service; M. de Decker en conduisit le deuil avec consternation, mais ce fut pour s'élancer, aussitôt après, sur celle que M. Van de Weyer lui présentait, et qui rendit à son cavalier toute sa première ardeur.

Cependant le coursier nouveau de M. de Decker a, comme celui de Roland, un assez grand défaut, c'est d'être mort. Car c'est bien là le sort de cette union qu'on invoque. Elle n'est plus des choses de ce monde; elle est morte, non de la main des traîtres ou des renégats, mais de mort naturelle. L'ancienne alliance des libéraux et des catholiques du royaume des Pays-Bas n'a pas été brisée de gaieté de cœur; elle n'est pas rompue, elle est finie. Elle a cessé d'être, comme cesse une alliance de guerre, quand la victoire, après avoir détruit l'ennemi commun, a mis chacun des alliés en possession de ce qui faisait l'objet de la ligue.

Pour s'assurer qu'elle n'existe plus, il suffit de se rappeler ce qu'elle était.

Dans quelles vues et par quelles causes les catholiques et les libéraux, sous le gouvernement des Pays-Bas, s'étaient-ils rapprochés et avaient-ils ajourné leurs dissentiments? Pour le savoir d'une manière certaine, il n'y a qu'à ouvrir les écrits du temps,

Digitized by Google

les annales parlementaires, à relire ces fameuses pétitions qui se signaient à la fois dans la province de Liége, dans le Brabant, dans les Flandres, par tout le pays. Qu'y demandait-on en commun? Des garanties pour la liberté de la presse, la liberté de l'enseignement, la responsabilité ministérielle, l'établissement du jury, l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'abolition de deux impôts impopulaires. Eh bien ! à part ces impôts de la mouture et de l'abattage, dont assurément personne aujourd'hui ne redoute le retour, il a été satisfait, par la constitution même, à toutes les autres réclamations. Comment donc, avant que les libertés et les droits que la constitution a garantis aient été méconnus et violés, comment le but de l'ancienne union peut-il renaître?Cette alliance aurait-elle pour objet aujourd'hui d'obtenir la responsabilité ministérielle, de garantir la liberté de la presse, de venger la liberté de l'enseignement violée, d'assurer l'inamovibilité des juges? Celui qui proposerait aux partis actuels d'oublier leurs dissentiments pour poursuivre en commun ces résultats que tous possèdent, risquerait fort à coup sûr de faire perdre le sérieux à ses auditeurs. Et, cependant, demander que l'ancienne union revive, c'est proposer cela; car ce que l'union a réclamé, la constitution le lui a donné depuis quinze ans, et personne depuis lors n'y a porté atteinte. L'union n'est pas rompue par les libéraux, car ils respectent et veulent tout ce qu'elle a conquis; mais, comme elle a obtenu tout ce qu'elle avait voulu, l'union est devenue de l'histoire et a dû disparaître de la politique pratique. D'où vient donc que l'on se soit remis à l'invoquer de nouveau? C'est que sous une ancienne dénomination, on veut faire passer ce qu'elle n'a jamais signifié; c'est que, tout en conservant le nom, on essaie, sans le dire, de changer la chose. L'union qu'on réclame aujourd'hui n'aurait point pour objet des garanties constitutionnelles que tous les partis acceptent et sur lesquelles tous se sont mis d'accord; son but serait de retenir le pouvoir dans des voies plus ou moins sympathiques, plus ou moins favorables à l'un des partis alliés. La première union avait en vue des libertés; la seconde n'aurait en vue que le pouvoir. Il s'agit donc d'une chose toute nouvelle qu'on veut, à l'aide de l'identité du nom, faire passer pour ancienne. Assurément on peut sans inconséquence avoir été unioniste pour demander des libertés

Digitized by Google

avec les catholiques, et refuser de l'être pour partager le pouvoir avec eux. On peut vouloir la liberté de la presse, la liberté de l'enseignement, la responsabilité ministérielle, avec l'union de 1829, et ne pas vouloir d'un ministère catholique, d'un ministère libéral, ou d'un ministère mixte, avec telle ou telle opinion de 1845. Des partis différents, qui se sont mis d'accord sur des questions de garanties constitutionnelles, peuvent et doivent même, par cela seul qu'ils sont différents, ne pas partager le même avis sur certain ordre de questions d'administration et de législation ordinaire.

Jamais ni sous le régime des Pays-Bas, ni au congrès, les libéraux n'ont abdiqué à l'avance les prétentions que, dans le gouvernement représentatif, tout parti puissant peut avoir un jour à la direction des affaires. Jamais les catholiques n'ont demandé, pour prix de leur adhésion aux libertés que les deux partis réclamaient alors, qu'on leur reconnût le droit de retenir à jamais le pouvoir, dans les mains qui leur conviendraient le mieux. Ils ne protestèrent point, au nom de l'union, contre la composition des ministères libéraux du gouvernement provisoire et du régent; si la plupart d'entr'eux ne votèrent pas pour un régent libéral, ils se soumirent à lui, sans lui reprocher de ne pas sortir de leurs rangs; plus tard même, ils votèrent en grand nombre pour l'élection d'un roi protestant. Ils ne reprochèrent point au ministère libéral de 1832 l'homogénéité de sa composition. C'est qu'alors ils ne voulaient encore que ce que l'ancienne union avait demandé, ce que la constitution avait sanctionné; ils se contentaient de la liberté, et leurs prétentions à la direction des affaires ne s'étaient point encore développées. Mais peu à peu, depuis lors, sous un ministère dont le chef appartenait à leur parti, ils prirent goût au pouvoir, et finirent par se persuader qu'ils y avaient à jamais un droit prépondérant. C'est ainsi qu'à la question des libertés des partis, qui était celle de l'union, se substitua, sans qu'on en dît mot, la question de l'influence d'un parti sur l'administration, question nouvelle et sur laquelle personne n'avait jamais pris d'engagement dans l'ancienne union. C'est ce que les catholiques démontrèrent eux-mêmes bientôt; car que reprochèrent-ils au ministère de 1840 ? ce ne fut pas de violer les libertés que l'union leur

Digitized by Google

avait promises ; mais de ne pas partager avec eux le pouvoir que ni l'union, ni personne ne leur avait assuré. Pourquoi même appuyèrent-ils de si mauvaise grâce le dernier ministère de M. Nothomb ? M. Malou l'a dit ouvertement à la Chambre, c'est parce que l'élément catholique n'était pas encore assez représenté dans la composition du cabinet ; et d'autres ont confirmé les paroles de M. Malou [1].

Les partis sont donc reportés aujourd'hui sur un tout autre terrain que celui où ils s'agitaient avant 1830.

A chaque chose son temps, à chaque temps son œuvre. Il y a seize ans, les partis combattaient pour leurs libertés; aujourd'hui, qu'ils les ont obtenues, ils luttent pour l'exercice du pouvoir ; voilà pourquoi les alliances d'il y a seize ans ne sont pas celles d'aujourd'hui. La période de l'ancienne union est close et épuisée, comme la période de l'ancienne opposition libérale de la restauration française a été close par la chûte des Bourbons de la branche aînée. Comment serait accueilli à la chambre des députés l'orateur qui, devant les dissentiments de MM. Guizot et Odillon Barrot, n'aurait à invoquer que les souvenirs de 1829, et croirait mettre le ministère et l'opposition d'accord en leur rappelant, qu'avant 1830, tous les libéraux en France se donnaient la main?

[1] M. de Decker, qui préconise aujourd'hui si chaleureusement la continuation de l'ancienne union, comme si le régime des Pays-Bas existait encore, comme si l'union n'avait pas épuisé sa mission, comme si une alliance pour la liberté était la même chose qu'une alliance pour le pouvoir, oublie que, s'il en était ainsi, si les deux partis n'avaient cessé d'être engagés par une ancienne fédération, lui-même ne devrait sa position politique et son origine parlementaire qu'à la violation du pacte qu'il invoque. Il y a six ans, M. de Decker n'est, en effet, arrivé à la Chambre qu'en expulsant, à l'aide de son parti, M. Hippolyte Vilain XIIII, unioniste zélé et du Congrès et du temps des Pays-Bas. Où étaient alors ces principes unionistes qu'on proclame aujourd'hui? Et qu'arriverait-il si, en 1847, il prenait fantaisie à M. Vilain XIIII de quitter sa légation de Turin, et de venir se remettre sur les rangs à Termonde, en opposition à M. de Decker? La ferveur unioniste de celui-ci irait-elle jusqu'à le forcer de se retirer devant son compétiteur? Nous en doutons quelque peu; nous croyons plutôt qu'en 1847, pour défendre sa position parlementaire, M. de Decker et son parti seraient tout juste aussi unionistes qu'ils le furent en 1830, lorsqu'il s'agissait de la conquérir.

Digitized by Google

Sir Robert Peel appellerait, à aussi bon droit, au secours de son ministère, toutes les opinions qui concoururent à fonder le trône de Georges III ou même à arracher la grande charte à Jean-Sans-Terre.

Si l'ancienne union des catholiques et des libéraux ne peut revivre, attendu que sa mission a été accomplie, ne peut-il, entre les deux partis, se former, sur d'autres bases, une alliance nouvelle?

Non, cela ne se peut dans ce moment, parce que les circonstances ne le comportent pas.

Après la révolution de 1830, la lutte, il est vrai, tarda pendant quelques années à se ranimer entre les libéraux et les catholiques; c'est qu'à cette époque elle était absorbée par une autre plus urgente; d'autres questions préoccupaient davantage les esprits. Les libertés constitutionnelles avaient été fondées; il s'agissait d'une part de faire reconnaître la Belgique à l'Europe, de finir la question hollandaise; d'autre part il restait à faire les lois organiques qui devaient compléter nos institutions, et à régler dans ces lois et dans la pratique des affaires la part d'action qui serait laissée au gouvernement. Ce fut sur ce double terrain des questions diplomatiques et gouvernementales, que se forma une opposition composée à la fois de libéraux et de catholiques, à laquelle résista une majorité qui réunissait de même des éléments des deux partis. Ce n'était plus l'ancienne union, car le but avait changé, et d'ailleurs le parti libéral et le parti catholique ne figuraient plus tout entiers dans un même camp comme autrefois. Ils étaient séparés l'un et l'autre en deux fractions qui se combattaient. Ce n'était pas la paix qui avait succédé à la guerre, mais une guerre à une autre guerre, une division à une autre division. Les questions relatives à l'action administrative du pouvoir disparurent peu-à-peu de la scène, par l'adoption des lois organiques et par l'effet naturel du temps qui, calmant les craintes que les uns avaient conçues pour l'ordre et les autres pour la liberté, avait singulièrement rapproché les esprits. Sur les questions diplomatiques aussi, les dissentiments étaient depuis quelques années bien attiédis, quand le traité de 1839 vint leur porter le dernier coup. Dès ce moment l'ancienne lutte des libéraux et des catholiques, à laquelle aucun autre intérêt plus pressant, plus actuel ne venait

Digitized by Google

faire diversion, devait nécessairement renaître. C'était l'extinction même de l'effervescence révolutionnaire, le calme des esprits, l'apaisement de leurs inquiétudes sur d'autres points, qui la ramenaient. Or, en quoi cette situation est-elle déjà changée ? Quelle est la préoccupation sous l'empire de laquelle on espère que les deux partis vont se fondre dans une union nouvelle, et oublier qu'ils sont deux, par conséquent différents, par conséquent en lutte nécessaire l'un avec l'autre, dès qu'une cause plus forte cesse de dominer leurs dissentiments ?

Il ne faut pas croire, bien que ce soit une erreur assez commune, que les partis naissent, meurent, s'allient et se divisent suivant les caprices ou les convenances de quelques individus. Tout cela se fait par la force des choses; le rôle des individus y est fort secondaire. Sous le gouvernement du roi Guillaume, l'intérêt le plus urgent du parti libéral comme celui du parti catholique était d'arracher au pouvoir certaines libertés, certaines garanties sur lesquelles ils pouvaient se mettre d'accord; dès-lors la ligue de ces deux partis était inévitable; elle devait, un peu plus tôt ou plus tard, sortir du fond de la situation. Ce fut un journal libéral de Liége qui le premier exposa cette communauté d'intérêts des deux opinions; un journal catholique de Gand se rangea de son avis; et, sans pacte ni autre effort, la base de l'union se trouva formée. Mais si ces journaux n'avaient pas pris l'initiative, d'autres l'auraient prise un jour. Il était impossible que deux opinions hostiles au gouvernement, ayant toutes les deux besoin de garanties contre lui, ne finissent pas par comprendre que le meilleur moyen de les obtenir était d'unir leurs efforts.

L'ancienne union était donc née des nécessités des circonstances, de la position même des deux partis. C'est parceque cette base manque à la nouvelle alliance proposée, qu'elle ne peut se réaliser et que le projet en doit infailliblement avorter. On aura beau se mettre en frais d'éloquence patriotique ou sentimentale, on aura beau changer d'expédient, on y perdra ses peines. Ceux qui feront poser sur cette base leur fortune politique ou celle de leur parti, bâtiront sur le sable; ils tomberont de mécomptes en mécomptes, par la raison que l'œuvre est tout simplement impossible.

Digitized by Google

Qu'on veuille bien se persuader que l'alliance de deux partis divergents n'est pas un événement de peu d'importance, que, pour l'amener, il faut l'influence d'une cause très énergique. L'état naturel des opinions libres ce n'est pas l'unité, mais la diversité; ce n'est pas la fusion, mais la division : ce qui doit surprendre, ce n'est pas qu'il y ait deux partis dans un pays, mais qu'il n'y en ait que deux, et non pas dix, vingt ou davantage. Pour qu'on en soit arrivé là, pour qu'il n'y ait plus que deux bannières, deux camps, deux opinions, une œuvre immense de fusion a déjà dû s'accomplir; et cette fusion, il n'y a qu'une cause assez puissante pour la produire, c'est la lutte; car si la lutte divise d'une part, elle unit de l'autre. Otez en Belgique la lutte des libéraux et des catholiques, et, à l'aide d'un peu de temps, le parti catholique, ouvertement ou secrètement, se partagera en partisans du haut-clergé et du bas-clergé, en amis et ennemis des jésuites, en ultramontains et en nationaux, etc; et dans le parti libéral naîtront des subdivisions analogues.

C'est la lutte des deux grands partis qui efface toutes ces nuances; pour aller plus loin et fondre ces deux partis eux-mêmes en un seul, il n'y aurait qu'un moyen, ce serait de les envelopper dans une lutte vive et commune contre un adversaire commun. Eh bien! cet adversaire, où est-il dans ce moment? Nous avons beau chercher, nous ne le découvrons nulle part.

On parle vaguement, il est vrai, d'opinion libérale exagérée, de radicalisme. Sont-ce là les adversaires qu'on désigne aux efforts du reste de l'opinion libérale? Il faudrait d'abord s'en expliquer nettement. Il faudrait surtout que, là où des dissentiments ont déjà éclaté dans l'opinion libérale, les préférences de l'opinion catholique ne se fussent jamais portées vers ceux que l'alliance aurait pour but de combattre. Mais ce ne serait pas assez : pour que les libéraux abandonnassent l'ancienne lutte, pour que la nouvelle leur parût plus urgente, il faudrait leur montrer leurs nouveaux adversaires plus redoutables, plus menaçants que les anciens. Or, comparez la position actuelle des uns et des autres. D'un côté, l'opinion catholique combat encore avec des forces nombreuses dans presque tous les colléges électoraux; elle l'emporte dans un grand nombre; dans les conseils provinciaux,

Digitized by Google

dans les conseils communaux elle figure presque partout ou en majorité ou en minorité considérable ; dans chacune des deux chambres elle est traitée en majorité ; dans l'administration une grande partie des influences et des positions politiques lui sont dévolues ; elle domine les ministères.

Les radicaux, ou ceux qu'on appelle ainsi, ne sont rien dans les chambres, rien dans le ministère, rien dans l'administration, rien dans les conseils provinciaux ; aux élections des chambres, ils forment une très-faible minorité, et, pour que sur 10 à 20 mille siéges de conseillers communaux, ils en aient conquis six ou huit, il leur a fallu le secours de la loi du fractionnement, que les catholiques avaient faite tout exprès pour le triomphe des minorités et le succès du petit nombre. Pour que dans cet état des choses, l'opinion libérale se jugeât plus menacée de ce côté que du côté de ses anciens adversaires, elle devrait fermer les yeux à l'évidence des faits. Et qu'arriverait-il, si une fraction un peu considérable du parti libéral acceptait la nouvelle alliance? Les radicaux ne resteraient pas seuls en dehors du pacte ; mais ils deviendraient proportionnellement plus forts et plus influents dans la fraction du parti libéral qui continuerait l'ancienne lutte ; leur importance s'en accroîtrait ; leur opinion grandirait sous couleur d'opposition à l'opinion catholique ; ils parviendraient peut-être à devenir prédominants parmi les adversaires de celle-ci, et la nouvelle union n'aurait fait que donner des armes et des forces à ceux qu'elle voulait combattre et que jusque-là l'opinion libérale n'avait pas à redouter.

Si on ne peut signaler encore aux deux partis d'adversaire en vue duquel ils puissent se réunir, quel serait au moins l'intérêt commun qui les rapprocherait ? Car enfin, pour que deux partis oublient momentanément leurs dissentiments, c'est-à-dire une partie de leurs opinions, une partie d'eux-mêmes, il faut bien qu'un intérêt quelconque leur commande ce sacrifice. Quel serait cet intérêt ? On n'en précise aucun au rebours de l'ancienne union dans laquelle tout, dès l'origine, s'était de soi-même précisé. On allègue l'intérêt de la nationalité belge. En présence d'un ennemi étranger, ce but serait précis et saisissable ; mais aujourd'hui, il l'est peu. Quoiqu'il en soit, la

Digitized by Google

nouvelle union serait-elle commandée par l'intérêt de la nationalité? Nous croyons tout le contraire; car c'est justement l'intérêt national qui nous anime le plus à la lutte. Le plus grand intérêt de la nationalité belge, c'est l'actif et énergique développement de ce sentiment collectif qui fait qu'un peuple s'enthousiasme pour son drapeau, s'attache de cœur et d'âme à son existence politique et que, pour la sauver, tous les dévouements, tous les sacrifices lui deviennent faciles. Le progrès du sentiment national n'a pas été encore ce que, sous des impulsions plus favorables, il aurait pu être. Ce qui l'a contrarié surtout, c'est que le gouvernement qui pourrait tant y aider, ne parle pas à l'âme de la nation; c'est qu'entre lui et les classes les plus influentes, il n'y a pas de sympathique communauté de sentiments et d'idées. D'un côté, depuis quelques années, il s'est déconsidéré comme à plaisir, au point de briser son action morale. De l'autre, l'idée de la domination de l'opinion catholique s'est, dans beaucoup d'esprits, unie si étroitement à celle de la nationalité belge, qu'elle y a paralysé le progrès du sentiment national et en a glacé l'enthousiasme. Ce n'est que quand cette alliance d'idées sera détruite, quand le gouvernement se montrera complètement libre du joug qu'on lui reproche, quand sa sympathie pour les idées nouvelles se fera librement sentir, que l'esprit national pourra pousser des jets vigoureux dans l'opinion libérale et, par conséquent, dans le pays. Car c'est de l'opinion libérale que ce progrès dépend; il ne peut être fort que par elle, et, quand il languit dans son sein, il languit partout. La raison en est, qu'elle est l'opinion influente, active, expansive, qui a prise sur son adversaire bien plus que son adversaire sur elle; c'est l'opinion des classes qui donnent leurs idées aux autres et n'en reçoivent guère; c'est l'opinion des villes qui entraînent les campagnes, et que les campagnes n'entraînent pas. C'est elle seule qui peut donner au sentiment national une popularité réelle. Chose étrange, vous ne citerez pas, depuis quinze ans, un nom, une doctrine, un sentiment, un acte que l'opinion catholique, à elle seule, soit parvenue à rendre populaire. C'est donc, avant tout, dans le sein de l'opinion libérale que le germe de l'esprit national doit être fécondé. C'est de

Digitized by Google

là, que doivent lui venir la popularité, la vigueur de croissance, la force d'expansion et l'enthousiasme. Il faut que l'idée de la domination de l'opinion catholique se détache de celle de la nationalité, ne vienne pas lui infliger un air suranné, rétrograde, une infériorité humiliante à l'égard des nationalités voisines et une couleur hostile aux plus vives sympathies du temps.

Comment donc l'intérêt de la nationalité commanderait-il une alliance qui aurait pour effet d'arrêter le déclin de la puissance de l'opinion catholique, alors que l'idée de cette puissance est précisément un obstacle au progrès de l'esprit national dont elle comprime l'élan? Mais, nous dit-on, si les libéraux l'emportent, si les catholiques désespèrent de la Belgique, tremblez pour sa nationalité elle-même! qu'elle redoute leur hostilité! D'abord, il ne s'agit de désespérer personne, mais de ramener tout le monde à la loi fort naturelle des majorités et des minorités. Il s'agit de se soustraire à la prédominance d'une opinion et non de l'opprimer : c'est le pouvoir qu'on lui conteste, et non la liberté. Il est possible que l'avènement des libéraux soulève aujourd'hui quelques appréhensions exagérées; mais, quand les effets de leur prépondérance au pouvoir auront eu le temps de se faire apprécier; quand on aura pu en reconnaître à la fois la modération et la nécessité, ces craintes, déjà assez peu vives en-dehors de certaines régions, seront bien affaiblies. Car il ne faut pas croire que la prépondérance des libéraux soulève la même répulsion que celle de leurs adversaires. Il y a en ce moment bon nombre de communes, des provinces presque entières, où, dans l'ordre des intérêts locaux, l'opinion libérale l'emporte; et l'on peut y reconnaître que sa prédominance pèse beaucoup moins à ses adversaires que celle des catholiques ne pèse aux libéraux ailleurs. L'influence prépondérante des classes les plus éclairées ne semble pas une humiliation aux autres. La prédominance de l'esprit des villes paraît bien plus naturelle aux campagnes, que celle de l'esprit des campagnes ne peut l'être aux yeux des populations urbaines. Nous ne croyons pas à une hostilité véritable de l'opinion catholique contre la nationalité belge; il faudrait pour cela l'égarement et le désespoir qu'engendre l'oppression, et l'oppression n'est pas possible, parce que les catholiques ne seraient pas seuls à la combattre et en seraient bientôt délivrés. Comment

Digitized by Google

la seule perte de la prépondérance et de l'exercice du pouvoir rendrait-elle les catholiques ennemis de la nationalité belge? Quelle est donc la nationalité voisine qui leur offrirait cette domination, qui leur offrirait même les libertés que la constitution belge garantit aux minorités comme aux majorités? Ce n'est pas le désir de devenir hollandais, français, prussiens ou anglais, qui leur inspirerait celui de cesser d'être belges. Malgré la prépondérance des libéraux, il faudrait aller loin pour trouver un régime plus favorable à l'opinion catholique que le régime de la patrie belge. D'hostilité véritable contre l'existence de la Belgique, il n'y en aurait donc point. Il faudrait s'attendre sans doute, surtout dans les premiers temps, à un certain sentiment de mécompte chez ceux qui s'étaient fait de l'avenir du pays un idéal que le temps n'a pas réalisé; il y aurait de l'humeur, une certaine froideur; mais rien de plus, si ce n'est peut-être dans quelques régions excentriques, sans influence durable, ni réelle. Cela même, sans doute, serait regrettable, mais bien plus que compensé par ce qui arriverait dans le parti contraire; car, encore une fois, c'est par le parti libéral que le sentiment national peut fleurir; c'est le parti de l'initiative, de l'impulsion sympathique, celui que, jusqu'à un certain point, ses adversaires suivent malgré eux. Le sentiment national peut grandir malgré une certaine indifférence des parties les plus inertes de la nation, pourvu qu'il ait pour lui les plus actives, les plus éclairées, les plus influentes.

L'union nouvelle manque donc des seules conditions qui pourraient la motiver; ni adversaires communs, ni intérêts que les libéraux ne pussent mieux défendre à eux seuls qu'avec les alliés qu'on leur indique. Il leur suffit, en effet, aujourd'hui d'attendre pour l'emporter; et l'alliance n'aurait pour but réel que de conserver à leurs adversaires ce qu'ils sont sûrs de leur voir perdre en les laissant dans l'isolement. L'accepter, ce serait, pour l'opinion libérale, faire à la fois le sacrifice de son passé et de son avenir; car, au moment où, dans le pays, elle marche de victoire en victoire, mais où la majorité de la chambre des représentans est telle encore que le ministère le plus catholique y trouverait appui, où le sénat, de son côté, conserve une majorité capable de renverser tout ministère libéral dès qu'elle

Digitized by Google

l'oserait, il faudrait dire à l'opinion libérale : apaisez-vous; la lutte est finie; ne combattez plus avec toutes vos forces dans les élections; gardez-vous d'achever votre œuvre, de conquérir cette majorité que vous étiez en train de former, déposez les armes et respectez la composition des chambres actuelles. Et comme on ne peut espérer que tout un parti soit assez bénévole pour suivre d'aussi prévoyants conseils, il faudrait s'attendre à voir le parti libéral se diviser, une lutte naître entre ses divers élémens, son avenir se compromettre; et puis, quand il se serait bien affaibli, bien divisé, bien décrédité, quand on ne le redouterait plus, un beau jour, comme en 1841, la majorité du sénat viendrait d'un seul coup renverser l'édifice, balayer la nouvelle union; la prépondérance ouverte retournerait aux catholiques; les libéraux ne figureraient plus au pouvoir que pour la forme; tous nos progrès des dernières années seraient perdus, et tout serait à commencer une seconde fois avec des difficultés peut-être plus grandes que la première (1).

(1) Ce n'est pas la première fois qu'il s'agit de ressusciter l'ancienne union. Il y a un peu plus de trois ans, ce thème fut momentanément à l'ordre du jour, mais bientôt abandonné pour celui de la *majorité mixte* et de la *conciliation* qui l'emporta définitivement. Voici quelques réflexions que faisait à ce sujet l'un des principaux écrivains de l'opinion catholique, le rédacteur du *Journal Historique de Liége*. Nous engageons les nouveaux unionistes à les méditer :

« Depuis quelques semaines, des journaux politiques recommandent de nouveau l'union entre les catholiques et les libéraux. On rappelle les faits qui ont donné lieu à la première union, sous le règne de Guillaume, et on exhorte vivement les Belges à la maintenir ou à la renouveler. On est persuadé que de cette union dépend le salut du pays..... Qu'on ne s'abuse pas, qu'on ne se fasse pas illusion. En rappelant les évènements de 1828 et 1829, en remontant à l'origine de la première union, on trouve des circonstances et une politique tout-à-fait différentes de celles où nous vivons aujourd'hui. C'est ce qu'il faut surtout bien considérer, et nous ne croyons pas qu'on l'ait fait suffisamment. Lorsque des partis différents s'unissent et font cause commune, c'est pour se défendre, c'est par nécessité. Les libéraux de 1829 n'auraient pas donné la main aux catholiques, s'ils avaient pu espérer de résister seuls avec succès au despotisme qui pesait sur le pays..... Les vues, les intentions, le but, les principes ne furent sans doute par les mêmes chez tous ceux qui agirent dans cette occasion, mais un commun intérêt les lia et les tint unis pendant toute la durée du danger. L'union

Digitized by Google

Cette nouvelle alliance se ferait donc tout entière aux dépens de l'opinion libérale. On aura beau la revêtir de couleurs séduisantes; on aura beau prêcher aux opinions les douceurs du repos et de la paix; la tentative sera vaine; la nouvelle union échouera malgré tous les efforts, par la même raison que l'ancienne union s'était réalisée sans effort aucun; c'est-à-dire, parce que les partis ne s'allient que sous l'impulsion de la force des choses et de leurs plus puissants intérêts. Si quelques libéraux s'y laissaient entraîner, il arriverait d'eux ce qui est arrivé de ceux qui ont eu foi dans l'alliance mixte de M. Nothomb. Ils reconnaîtraient bientôt que leur parti ne les suit pas et que leur influence dans ses rangs s'est perdue. Le système mixte a fait assez de ces ravages. Que l'on compte le nombre de ceux qu'il a perdus devant les électeurs, le nombre plus grand encore des noms parlementaires dont il a annulé ou amoindri l'ancienne importance : l'hécatombe est assez grande et assez lamentable; elle peut se passer de nouvelles victimes.

Décembre 1845.

existe parce qu'il y avait un ennemi qui en voulait aux uns et aux autres. Que les mêmes circonstances se reproduisent, et le même phénomène se reproduira encore naturellement. Mais vouloir que cette union reparaisse sans ces circonstances, c'est ne pas connaître le cœur humain, c'est ignorer la science politique, c'est vouloir forcer la nature, et on ne la force jamais..... »

(*Journal Historique*, livraison d'octobre 1842.)

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE PARIS,

par P. Ch. JOUBERT (1re année). Paris, 1846.

On fait aujourd'hui de grands efforts pour rendre les sciences populaires, et ce n'est pas sans fruit. M. Joubert vient de publier un résumé succinct des travaux de l'Académie de Paris, afin, dit-il, de continuer l'œuvre commencée par les manuels, les livres classiques, etc., en tenant les lecteurs au courant de tous les progrès, de toutes les découvertes nouvelles. Mais, nous l'avouons, ce livre n'a pas répondu à notre attente; il reproduit exactement chaque séance de l'Académie, mais d'une manière sèche et écourtée, plus propre à rappeler une connaissance acquise, qu'à faire naître une connaissance nouvelle : c'est, en un mot, une table de matières qui n'enseigne qu'en remémorant. Il paraît donc impropre à populariser la science. Toutefois il contient plusieurs faits intéressants et qui, bien qu'ils aient déjà été livrés à la publicité par la presse quotidienne, sont là réunis en un groupe, et tirent de leur ensemble une utilité particulière. Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de reproduire quelques-uns de ces faits, afin de donner à nos lecteurs une idée très-incomplète, il est vrai, des travaux de l'Académie des sciences de Paris et des progrès de la science elle-même.

L'annuaire contient toutes les séances hebdomadaires de l'Académie du 2 septembre 1844 au 25 août 1845.

La physique n'offre aucune communication assez intéressante pour frapper

Digitized by Google

l'attention de ceux de nos lecteurs qui ne s'occupent pas spécialement de cette science. Le télégraphe électrique, dont l'invention est antérieure à l'année 1844, a été jugé par l'Académie en 1845. Le télégraphe électrique du chemin de fer de Rouen à Paris a été le sujet des expériences de M. Arago, lesquelles ont admirablement réussi. Le courant électrique fait, terme moyen, 52,000 lieues à l'heure.

En météorologie, on continue à recueillir une masse immense de faits, sans qu'on paraisse en avoir encore tiré aucune déduction. L'annuaire relate les travaux de ces observateurs patients qui, dans toutes les parties du monde, notent avec minutie toutes les variations de l'atmosphère ; mais ce ne sont là que des matériaux et pas la science même. Les recherches de M. Perrez sur le nombre des tremblements de terre, ressentis en Europe, prouvent qu'on ne néglige aucun genre de phénomène. En 1843, le nombre de jours que la terre a tremblé a été de 113, en 1844 de 76.

On a écrit de Natchez à l'Académie que, dans un des derniers ouragans, il est tombé des grelons dont des feuilles et des branches d'arbres formaient les noyaux.

Le désastre de Monville a suscité des discussions sur la part qu'y a prise l'électricité : il résulte de lettres écrites à l'Académie, 1° que la trombe a attaqué plus particulièrement les habitations qui renfermaient des objets en fer ; 2° que le fer est resté aimanté ; 3° que des débris de construction ont été transportés de 24 à 38 kilomètres de distance. Il est donc aujourd'hui prouvé que l'électricité a joué un grand rôle dans cet effrayant phénomène.

M. Petit a fait des observations sur le bolide du 27 octobre 1844 et sur une conséquence remarquable qui paraît résulter de son apparition.

Il résulte des calculs de l'auteur, que ce bolide semblerait indiquer l'existence de corps d'un volume considérable, qui parcourraient l'espace, en allant d'une étoile à l'autre et qui, en rencontrant notre système solaire, ne feraient que le traverser pour revenir à la région des étoiles de laquelle ils seraient partis.

La chimie continue à creuser la voie féconde où elle est entrée : elle soumet tous les corps à l'analyse, et elle ajoute sans cesse au fond même de la science. Néanmoins l'annuaire ne nous révèle aucune de ces découvertes dont les applications immédiates et pratiques excitent l'étonnement des lecteurs non initiés à la science. M. Ballard donne un procédé pour l'extraction en grand des sulfates de soude et de potasse des eaux de la mer ; mais, quelqu'important qu'il puisse être en réalité, l'Académie n'a pas encore porté de jugement à ce sujet.

La chimie organique attire aujourd'hui l'attention des savants avec un intérêt particulier : c'est une science qui vient à peine de naître et déjà elle

Digitized by Google

compte de nombreux et illustres adeptes : Liebig, Dumas, Boussingault, Payen, Bouchardot, etc. Parmi les travaux de ce genre, rappelés par l'annuaire, on peut citer les recherches chimiques sur la maturation des fruits par M. Fremy, et un mémoire sur l'empoisonnement des plantes au moyen de l'acide arsénieux par M. Ad. Chatin.

Mais la question qui a le plus occupé l'Académie, est assurément celle de la digestion des matières saccharoïdes, ou matière féculentes et sucrées. La base essentielle de l'alimentation animale est composée de trois groupes de corps, savoir : corps albuminеux, corps gras, corps saccharoïdes.

L'assimilation de ces trois substances à l'organisme ne se fait pas de la même manière et on ne connaissait que l'assimilation des substances albuminoïdes par le suc gastrique, et l'assimilation des substances grasses par la bile. Quant aux substances sucrées et féculentes, la question n'est point encore vidée : il paraît que, dès 1824, M. Chevreul avait établi que la digestion de ces matières ne devenait possible que lorsqu'elles ont été influencées par les alcalis. M. Miahle, qui a aussi reconnu ce fait, en réclame la priorité. De leur côté, MM. Bouchardot et Sandras l'ont confirmé par leurs expériences qui constatent 1° que le sucre se retrouve dans toute la longueur du tube digestif ; il est alors à l'état de sucre de canne, de sucre interverti et d'acide lactique ; 2° que la fécule crûe ne subit aucune altération dans l'estomac, où elle a l'aspect d'une pâte à réaction acide : que le travail de la digestion ne commence à s'opérer que dans l'intestin grêle où la fécule a alors l'aspect d'une pâte à réaction alcaline.

Si la nécessité de l'intervention d'un principe alcalin est reconnue, l'origine de ce principe soulève beaucoup de doutes. Suivant M. Miahle, ce principe est contenu dans la salive ; suivant MM. Bouchardot et Sandras dans le suc pancréatique. D'après les expériences de M. Lassaigne, la salive de l'homme et du cheval à la température du sang (38°) n'exercerait aucune action dissolvante sur la fécule. M. Miahle répond que, si cela est vrai pour la fécule crûe, il n'en est pas de même de la fécule cuite. L'Académie n'a pas encore tranché la question.

Une question importante et qui paraît résolue, c'est la formation de la graisse chez les animaux. Il résulte des recherches de M. Boussingault que la graisse produite chez les animaux excède considérablement la quantité de matière grasse ou huileuse contenue dans les aliments. M. Persaz est encore plus précis ; des expérimentations auxquelles il s'est livré sur les oies, il résulte que ces animaux sont capables de former de la graisse sans l'intervention de matières grasses. Il est donc constaté que l'organisme peut recomposer la graisse avec les corps élémentaires qui lui sont fournis par le sucre et la fécule.

Digitized by Google

Dans la section de médecine nous remarquons divers travaux intéressants sur le vaccin et ses effets. M. Fiard avance que le vaccin, pris sur l'homme, dégénère d'année en année, non seulement par le développement plus ou moins considérable des pustules, mais encore par la rapidité de dessiccation de ces mêmes pustules. En somme, suivant ce savant, le vaccin doit être renouvelé tous les cinq ou six ans, c'est-à-dire, qu'au lieu d'être pris sur l'homme, il doit l'être sur les animaux qui fournissent le cow-pox ou virus. L'effet de la vaccination ayant été contesté, en ce que des faits nombreux constataient que sa vertu préservatrice était plutôt temporaire qu'absolue, l'Académie a soumis cette question au concours. M. Serres a présenté un rapport sur les différents mémoires, dont il résume les conclusions de la manière suivante: 1° La vertu préservatrice de la vaccine est absolue pour le plus grand nombre des vaccinés, et temporaire pour un petit nombre; chez ces derniers même, elle est presque absolue jusqu'à l'adolescence. 2° La variole atteint rarement les vaccinés avant l'âge de dix à douze ans; c'est à partir de cette époque jusqu'à 30 et 35 ans qu'ils y sont principalement exposés. 3° En outre de sa vertu préservatrice, la vaccine introduit dans l'organisation une propriété qui atténue les symptômes de la variole, en abrège la durée et en diminue considérablement la gravité. 4° La revaccination est le seul moyen d'épreuve que la science possède pour distinguer les vaccinés qui sont définitivement préservés de ceux qui ne le sont encore qu'à des degrés plus ou moins prononcés. 5° En temps ordinaire, la revaccination doit être appliquée à partir de la 14e année; en temps d'épidémie, il est prudent de devancer cette époque.

Enfin M. Joubert a posé sur le vaccin une question qui est restée sans réponse, quoiqu'en ait dit le secrétaire-général, M. Flourens. L'enfant né de parents attaqués d'une maladie héréditaire, telle que l'épilepsie, la folie, les maladies de la peau, etc., ne peut-il communiquer le vice du sang qui doit couler dans ses veines, à un autre enfant qu'on inoculerait avec du virus pris sur lui; en un mot, le virus ne peut-il absorber les germes de différentes maladies et les transmettre?

Signalons parmi les faits intéressants: 1° les expériences de M. Matteucci, ayant pour but de mesurer comparativement la force développée par un courant électrique dans un animal, et la force produite, par le même courant, dans un mécanisme. Trois milligrammes de zinc, dissous dans une pile, ont donné, en 24 heures, un courant qui, en passant par les muscles lombaires d'une grenouille, convenablement préparée, a produit un travail exprimé par 7, tandis que dans une machine électro-magnétique, le même courant n'eut produit qu'un travail, exprimé par 1.

M. le docteur Auzias Turenne est parvenu à inoculer la syphilis de

Digitized by Google

'homme au chat, au chien et au lapin, ce qu'on n'avait pu obtenir jusqu'aujourd'hui.

M. Bonnafont, chirurgien major à Alger, ayant entendu dire, qu'à l'occasion d'une exécution, des antagonistes de la guillotine avaient avancé que le patient devait souffrir après la décollation, résolut d'étudier lui-même cette question.

M. Bonnafont, assisté de M. le sous-intendant de Falay, profita d'un jour où deux Arabes devaient être exécutés. A cet effet, il fit préparer un baquet rempli de plâtre pilé; et le premier patient, une fois décapité, le bourreau prit sa tête et plaça la partie saignante dans le plâtre. M. de Falay examina attentivement les yeux pendant que M. Bonnafont, s'approchant de la tête, l'appela par son nom. Les yeux ne firent aucun mouvement. L'expérience fut renouvelée sur la tête du deuxième patient, et cette fois à l'aide d'un porte-voix; mais aucun signe ne se manifesta.

M. Bonnafont conclut de là que, dans la section complète du cou, la mort est instantanée ou au moins que l'état de syncope est si absolu que l'intelligence ne peut plus percevoir la moindre impression. M. Joubert fait observer que le sens de l'ouïe n'est pas assez impressionnable, et il désirerait, pour compléter l'expérience de M. Bonnafont, qu'on injectât sur la conjonctive de l'œil du supplicié du vinaigre rectifié, qui, par l'impression vive et unique qu'il produit, permettrait une conclusion certaine sur la perte complète du sentiment.

M. Wolf de Berlin a imaginé un nouveau mode de traitement de l'oreille. Il ajoute aux injections liquides et aériennes, pratiquées jusqu'à ce jour, des injections de vapeurs, chargées de principe médicamenteux, qu'il fait pénétrer dans la partie malade au moyen d'un petit appareil de son invention.

M. Foucault, après avoir constaté combien les moyens de guérir la rage sont insuffisants, conseille d'inoculer le virus rabique aux animaux sains, comme on inocule à l'homme le virus vaccin.

M. Van Petersen, sculpteur hollandais, a inventé un bras artificiel sur lequel M. Magendie a fait un rapport. Ce bras ne peut s'adapter qu'aux manchots qui ont conservé la partie supérieure de l'humérus. L'appareil est composé de trois parties, qui représentent le bras, l'avant-bras et la main; celle-ci, à son tour, se divise en carpe et en doigts à triples phalanges. Le tout pèse 500 grammes.

Le moignon, ou partie supérieure de l'humérus, est placé dans une cavité de l'appareil; le manchot s'adapte sur la poitrine un corset auquel sont attachées des cordes à boyaux qui viennent se fixer à l'avant-bras et aux côtes dorsales De telle sorte que, lorsque le moignon est porté en avant,

Digitized by Google

l'avant-bras fléchit sur le bras ; et quand le moignon est porté en arrière, l'avant-bras se redresse.

Quant aux mouvements des doigts, lorsque le moignon s'écarte du corps, les doigts s'étendent et la main s'ouvre ; pour saisir les objets, le manchot doit appliquer la main sur l'objet et ramener le moignon vers le tronc et alors la main se ferme.

Pour diriger l'objet vers la bouche, le manchot doit porter son moignon en avant ; pour lâcher l'objet, le moignon doit être reporté en arrière.

Les expériences ont été faites sur cinq individus mutilés, et entre autre sur un invalide, manchot des deux bras ; les résultats ont été très-satisfaisants, satisfaisants même, que l'invalide, charmé de la nouvelle faculté que l'appareil lui procurait, ne pouvait se décider à quitter ses deux bras artificiels.

L'honorable rapporteur a terminé, en proposant à l'Académie de voter des remercîments à M. Van Petersen, de l'engager à perfectionner encore son mécanisme et surtout de tâcher de réduire le prix des appareils qui ne sont pas encore à la portée de toutes les bourses. Sur la proposition de M. Arago, l'Académie a fait cadeau de l'appareil à l'invalide qui en avait fait l'essai.

Un résultat remarquable est dû aux travaux de M. Flourens ; il paraît avoir établi d'une manière irrécusable comment, dans notre organisation, s'opère la formation des os ; il a prouvé, dans des notes lues à l'Académie : 1° que l'os croît en longueur, par lames terminales et juxta posées ; 2° qu'il croît en grosseur par lames externes et superposées ; 3° que le canal médullaire croît et s'agrandit par la résorption des lames intérieures ou anciennes de l'os. De nouvelles expériences, faites par M. Flourens, ont confirmé ces résultats et établi que la résorption est un fait réel et incontestable : en sorte que l'os qui existe aujourd'hui n'est pas celui qui existait quelques jours auparavant ; il est continuellement résorbé.

Buffon avait donc raison quand il proclamait *le moule*, *la forme*, plus invariable que la *substance*. Cuvier avait raison quand il définissait la vie un *tourbillon*. Leibnitz a pu dire que notre machine est dans *un flux perpétuel*. Tout dans nos organes se renouvelle, change, *s'écoule*, et, considérée de ce point de vue, la vie n'est que la *mutation continuelle* de la matière..

L'hygiène, cette science si utile et peut-être trop négligée, n'est représentée dans l'annuaire que par deux travaux qui soient dignes d'être mentionnés.

1° Un ouvrage de M. le docteur Fourcault, intitulé : Causes générales des maladies chroniques, spécialement de la phthisie pulmonaire, et moyens de

Digitized by Google

prévenir ces affections. Ces causes, suivant l'auteur, résident dans l'état sédentaire, la réclusion, l'humidité et toute influence qui entrave les fonctions excrétoires de la peau. Quant aux moyens préservatifs, M. Fourcault signale le mouvement, le grand air et l'exercice. L'auteur termine par quelques idées sur l'organisation du travail en engageant les économistes à alterner, surtout chez les enfants, les fonctions agricoles et les fonctions industrielles.

2° Un mémoire de M. Aubert Roche qui traite de l'état actuel des quarantaines de la peste. L'Autriche et l'Angleterre ont supprimé leurs quarantaines; la France seule maintient cette mesure qui, suivant l'auteur, occasionne un déficit de 12 millions dans ses relations commerciales. Il en résulte en effet que les voyageurs, venant d'Alexandrie, se rendent directement en Angleterre, traversent la Manche et arrivent en France, sans avoir été obligé de séjourner dans le lazaret de Marseille. De telle sorte que l'entrave de Marseille n'est véritablement établie qu'au détriment des intérêts généraux de la France.

Dans les diverses branches de la zoologie, les travaux de l'Académie ne présentent qu'un intérêt purement scientifique; ils portent en général sur des choses de détail et de classifications arides par elles-mêmes. L'annuaire relate néanmoins quelques faits curieux.

M. Lereboulet a envoyé un mémoire sur l'inflammation du péritoine chez un caïman à lunette femelle. L'autopsie a en effet présenté tous les caractères de l'inflammation : rougeur intense, exsudation de lymphe plastique, formation de fausses membranes, agglutination des intestins, sécrétion purulente. Ce fait est extrêmement curieux en ce qu'il démontre, malgré les dénégations les plus positives, la possibilité d'une inflammation chez les animaux à sang froid.

M. Isidore Geoffroy de St.-Hilaire s'est occupé d'un bouc à mamelles très-développées et lactifères. Aristote, dit l'auteur, nous a transmis qu'il vivait à Lemnos un bouc à mamelles lactifères; M. Van Coppennael vient de faire hommage au Muséum d'un bouc venant du même pays et présentant la même anomalie. Les mamelles de ce bouc sont au nombre de deux. La quantité de lait qu'on en retire journellement varie de 1/2 litre à 2 décalitres. Le lait a l'apparence du lait de chèvre; il est seulement un peu plus salé.

Un mémoire de M. Gruby contient des recherches sur les animalcules parasites des follicules sébacés et des follicules des poils de la peau de l'homme et du chien.

M. Gruby rappelle que M. Simon de Berlin avait déjà signalé un insecte particulier, siégeant dans les follicules sébacées de la peau de l'homme, auquel il attribuait cette maladie de la peau connue sous le nom *d'acne sebacea*; depuis M. Erasmus, Wilson de Londres, Vogl de Munich, Heul et plusieurs

Digitized by Google

autres sont venus, par leurs recherches, donner un nouveau poids à cette découverte extraordinaire.

L'auteur a repris tous ces différents travaux et il a pu constater que cet insecte parasite habitait plus particulièrement les glandes sébacées de la peau du nez; que sa tête était toujours dirigée vers le fond de la glande et la queue vers la surface de la peau. Chez l'individu jeune, chaque glandule ne contient que 2 à 4 insectes; chez l'individu adulte, le nombre peut s'élever de 4 à 8, et enfin, chez les individus âgés, on en trouve parfois de 10 à 20. Sur soixante personnes de différentes nations, l'auteur a pu constater chez 40 sujets la présence de cet insecte.

La suite du travail de M. Gruby a pour objet l'examen de l'animalcule parasite des follicules de la peau chez le chien et l'étude d'une maladie contagieuse, occasionnée, chez cet animal, par la présence d'un grand nombre de ces parasites.

Cette maladie, continue l'auteur, se reconnaît lorsque la face est parsemée de petites croûtes rouges de 2 à 3 centimètres de diamètre qu'on remarque souvent sur le côté des yeux, de la bouche et du front du chien, lesquelles sont occasionnées par la présence d'une multitude d'animalcules renfermés dans de petites poches contenant chacune de 20 à 200 insectes. Les animalcules parasites du chien sont identiques à ceux de l'homme, et il est prudent d'éviter le contact des chiens affectés.

Un corps expéditionnaire de l'armée d'Afrique a signalé un animal nouveau très-remarquable, connu sous le nom de Mehori du grand Désert. C'est une espèce de chameau qui, en l'espace d'un jour, peut parcourir de 300 ou 400 kilomètres; la bosse de cet animal est très-exigue et très-peu charnue. Le général Morey Monge, chef de l'expédition et petit-fils du célèbre fondateur de l'École Polytechnique, est parvenu à ramener 3 méhoris.

Les séances de la section de botanique ont été principalement employées à écouter un grand débat, soulevé entre deux de ses membres, MM. de Mirbel et Gaudichaud, sur la meilleure théorie à adopter pour expliquer l'accroissement des plantes. M. Joubert résume ainsi ces deux systèmes :

Suivant M. Mirbel, l'accroissement des tiges a lieu à l'aide d'un tissu régénérateur qui a reçu le nom de cambium et qui est développé à deux époques de l'année, entre le bois et l'écorce; la partie de ce tissu, qui touche l'aubier, se change insensiblement en liber.

Suivant M. Gaudichaud, les végétaux sont pourvus de deux systèmes : le système ascendant qui préside à l'accroissement en hauteur de la tige, et le système descendant qui préside à l'accroissement en diamètre. Chaque feuille a son système descendant propre qui glisse, pour ainsi dire, entre l'écorce et le bois.

Digitized by Google

Dans la théorie de M. Mirbel, il n'y a aucun rapport, aucune solidarité entre les différentes parties d'un végétal; c'est une masse dans laquelle la vie est répandue sans analogie; on ne voit dans les racines que des organes propres à fixer et à alimenter le végétal, on ne voit dans la tige aucune organisation harmonique; les feuilles et les branches sont tout aussi incompréhensibles.

Dans la théorie de M. Gaudichaud, le végétal est véritablement un être organisé; les racines, la tige, les branches, les feuilles concourent à la formation du tout; on reconnaît une vie intelligente, on suit avec intérêt les rapports de tous les organes, on comprend enfin leur développement.

M. Joubert cite, à l'appui de la stricte dépendance qu'il y a entre les branches et les racines, entre l'arbre extérieur et l'arbre souterrain, des faits d'un grand intérêt. Voici comment il s'exprime :

Parmi les travaux de grande culture, surtout dans les pays pauvres, tels que la Sologne, le défrichement est fréquemment pratiqué. Depuis le commencement de l'année 1843, j'ai fait arracher un grand nombre d'arbres, et leur *facies* m'a toujours étrangement frappé. En effet, j'ai toujours remarqué avec étonnement que la disposition du tronc et des branches se rapportait exactement à la disposition du faisceau des racines : ainsi telle branche était dirigée vers le Nord, et j'étais certain, avant l'arrachage, de trouver une racine, d'une grosseur proportionnée à cette même branche, dirigée du même côté; telle branche s'élançait verticalement, et je trouvais alors une racine analogue s'enfonçant verticalement. De telle sorte qu'aujourd'hui je puis hardiment annoncer, par l'inspection extérieure de l'arbre, la disposition intérieure des racines.

Les branches ou *phytons* ont donc leurs racines propres.

Lorsqu'on sème une glandée, la radicule du gland s'enfonce verticalement; et, dans l'arbre de haute futaie, cette radicule est représentée par un pivot souvent énorme. Lorsqu'on destine cette glandée à la formation d'un bois taillis, on récèpe plusieurs fois la tige afin de faire drageonner la racine. J'ai souvent pratiqué cette opération sur de jeunes chênes âgés de 12 à 15 ans, chez lesquels le pivot avait déjà une longueur de 1 mètre 20 centimètres. Eh bien, le récépage de la tige a constamment anéanti le pivot; ce qui prouve que la racine ne peut exister sans son phyton, ou sa branche correspondante.

Mais on peut dire aussi que le rameau ou phyton ne peut exister sans sa racine, et j'ai observé le fait sur de vieux pommiers et poiriers. En effet, il arrive souvent que les vieux arbres à fruit perdent de très-grosses branches, que le cultivateur est obligé d'élaguer; j'ai fait arracher des arbres dans ce cas, et j'ai toujours remarqué que la racine correspondante était morte, ou chancrée, ou en voie de dépérissement.

Digitized by Google

L'Académie a nommé une commission pour vérifier la vérité de ces observations dont tout le monde comprendra l'importance aussi bien au point de vue scientifique qu'au point de vue pratique.

Dans la sphère des sciences mathématiques, nous trouvons un mémoire de M. Dupin sur la statistique des caisses d'épargne, où l'on peut puiser d'utiles renseignements.

Il résulte du travail de l'auteur que de 1821 à 1822, de 1836 à 1837, de 1839 à 1840 et en 1845, quatre paniques sont venues effrayer les masses et les inquiéter sur le sort de leurs fonds. Mais, chose remarquable, chaque fois la confiance avait cependant grandi. En effet, de 1821 à 1822, 35 pour cent de livrets furent retirés; de 1836 à 1837, 27 pour cent; de 1839 à 1840, 15pour cent; et en 1845, 4 pour cent seulement.

Nous mentionnerons encore un mémoire de M. A. Cauchy sur les secours que la science du calcul peut fournir aux sciences physiques et même aux sciences morales, et sur l'accord des théories mathématiques et physiques avec la véritable philosophie. Du reste, ce mémoire sera suivi d'un autre qui complètera les idées de l'auteur et où il expliquera ce que c'est que la force vitale.

Les sciences industrielles nous offrent dès la première séance une matière d'une importance incontestable : un mémoire sur la construction des routes en empierrements, par M. Schattenmann. Nous ne donnerons pas l'analyse qu'en fait M. Joubert; elle est, à notre avis, trop courte pour ceux qui sont initiés à la science, trop peu intelligible pour ceux qui ne le sont pas.

Les empierrements sont, comme on sait, des routes formées de pierres concassées. M. Schattenmann, marchant sur les traces de M. Ponlonceau, ingénieur français, vient de perfectionner la construction de ces routes, principalement par l'emploi du rouleau compresseur, grand cylindre en fonte, mû par des chevaux, et qui, en passant plusieurs fois sur les pierres concassées, les réunit, les agrège et forme un tout solide et résistant.

Il ne sera peut-être pas inutile d'ajouter quelques mots pour faire bien saisir toute la nécessité du cylindrage. Le but de l'empierrement est de former au-dessus du sol de la route une couche imperméable à l'humidité, en sorte que le terrain, le fondement en un mot, restant toujours sec, ne s'amollisse pas. Or, qu'arrive-t-il sur les routes non cylindrées? D'abord, les pierres non agrégées laissent pénétrer la pluie au lieu de la rejeter sur les côtés dans les rigoles d'écoulement; ensuite, les matières n'étant point liées, il s'ensuit qu'elles soutiennent isolément le poids des roues; celles-ci n'agissent donc pas sur une surface du sol plus ou moins considérable, mais sur une surface à peu de chose près égale à celle que présente le point de contact

Digitized by Google

des roues avec la route. Comment serait-il possible que le sol, souvent trempé par les pluies, pût résister à une pression d'autant plus grande qu'elle est plus localisée? Alors se forment des ornières qui, à leur tour, retiennent les eaux de pluies, les font pénétrer à travers l'empierrement; en sorte que c'est là où il devrait opposer la plus forte résistance, qu'il oppose la moindre. C'est ainsi que les empierrements restent souvent des années avant d'être parfaitement constitués et d'une circulation facile, et qu'ils absorbent des sommes considérables. De même la réparation des empierrements sans cylindrage est imparfaite et dispendieuse, et les laisse en un état relativement mauvais.

Le cylindrage, au contraire, agrège tous les matériaux de la route, la rend imperméable, lui donne une surface unie, forte, élastique, tout d'abord accessible aux voitures, et qui ne peut être entamée, sur aucun point, ni par la pluie, ni par les roues.

Aujourd'hui, en Belgique surtout, l'attention se porte vers les voies de communications de tous genres; nos Chambres ne votent pas seulement des fonds pour les chemins de fer, mais aussi pour les chemins vicinaux. N'est-ce donc point une chose très-grave que la bonne ou mauvaise construction de ces chemins, dont ceux, dits de grande communication, sont destinés à être empierrés? Nous savons que, dans une grande partie de la Belgique, il n'existe pas de chemins empierrés; on prétend même qu'ils n'y sont pas possibles à cause de l'excessive humidité du sol. Cette impossibilité est-elle bien constatée? L'insuccès des essais, s'il est vrai qu'on en ait fait, ne tient-il pas au peu d'expérience qu'avaient les ingénieurs de ce genre de travaux? En Prusse, où depuis long-temps on emploie le cylindre compresseur, on ne construit plus de routes pavées, lesquelles coûtent le double des routes empierrées. Il en est de même en Angleterre où, dans plusieurs rues de Londres même, on a substitué l'empierrement au pavé. Dans cette occurrence, ne conviendrait-il pas de détacher un membre du corps des ponts et chaussées pour aller étudier la question en France et en Prusse? Ne faudrait-il pas publier des traités élémentaires sur la réparation et le renouvellement des chemins?[1] Tout le monde, en effet, ne connaît-il pas l'ignorance, l'impéritie des administrations communales sous ce rapport? Enfin, ne serait-il pas d'une grande utilité que le gouvernement employât une partie des fonds alloués pour les chemins vicinaux, à faire construire des cylindres compresseurs, qu'on répartirait dans les différentes provinces et qu'on prêterait ou qu'on louerait aux communes?

[1] En ce cas nous recommanderions un excellent mémoire de M. Ponlonceau qui a été imprimé dans la maison Rustique du XIX siècle. 1 vol.

Digitized by Google

D'un autre côté, pourquoi une machine aussi utile que les cylindres compresseurs n'attirerait-elle pas l'attention des mécaniciens? Pourquoi ne chercheraient-ils pas à la perfectionner, en y appliquant la vapeur qui lui donnerait le mouvement? En présence de ce qui a été fait en ce genre, une telle entreprise ne présenterait pas certes de très-grandes difficultés. Si on a dû abandonner les voitures locomotives sur les routes ordinaires, c'est principalement parce qu'on ne pouvait leur donner une rapidité suffisante, sans déranger les appareils et sans briser les roues et les essieux. Ces inconvénients ne seraient point à craindre dans un cylindre locomoteur, qui doit se mouvoir avec lenteur. Une invention semblable enlèverait la seule objection qu'on puisse opposer à l'emploi du cylindre : les frais assez élevés de locomotion [1].

Les sciences industrielles ont fourni encore des inventions curieuses, des faits intéressants.

M. Pouillet, est entré dans quelques considérations sur la machine à vapeur d'éther sulfurique de M. Dutremblay qui, à l'aide de la chaleur perdue par une chaudière à vapeur ordinaire, fait marcher sa machine, qui produit alors un travail équivalent à la première.

M. Jouffroy, dans une lettre qu'il adresse à l'Académie, rapporte le fait suivant : Il y a soixante ans qu'une commission de l'Académie, à propos de l'invention des pyroscaphes par mon père, décidait, sans daigner s'appuyer d'explications motivées, que l'idée d'appliquer la force de la vapeur à la navigation était extravagante et impraticable; et pourtant à cette époque, mon père remontait le cours de la Saône sur un bateau à roues du port de 300 milliers, avec le seul secours d'une machine à vapeur donnant un mouvement circulaire; telle enfin que les étrangers l'ont copié, et que la France l'a recopié d'après eux.

M. Chuart a déjà reçu un encouragement de 2,000 frs. de l'Académie pour un appareil destiné à prévenir l'explosion du grisou dans les mines. Cet appareil consistait en un ballon en verre, qui montait ou descendait selon que l'air était mélangé d'un gaz étranger et, dans ce mouvement, le ballon faisait tourner un carillon qui avertissait du danger. Aujourd'hui M. Chuart est parvenu à remplacer le verre du ballon par des calottes de cuivre très-légères. En outre, l'appareil, à l'aide d'un autre perfectionnement, est devenu portatif.

D'après une lettre de M. Trébolf, toutes les fois que, dans un taillis de chênes, destiné à être écorcé pour faire du tan, il passe un troupeau de bêtes à

[1] Dans une route qu'a fait construire M. Schattenmann le mètre carré est revenu à f. 0.165 : c'est à dire frais de cylindrage f. 0,078; matière d'aggrégation f. 0,087.

Digitized by Google

laine, il devient impossible, pendant plus de deux heures, d'enlever de lames d'écorces de plus de 3 à 4 centimètres.

M. Trébolf attribue ce phénomène au suint des moutons qui, dit-il, a la faculté de coaguler instantanément la sève près de l'écorce.

Une note de M. Tourasse traite de la substitution de l'argent à l'étain dans la fabrication des miroirs. L'étamage ordinaire offre plusieurs inconvénients : 1° il se gerce ; 2° l'action du soleil et de l'humidité l'altère, et 3° l'amalgame qui constitue l'étamage expose les ouvriers à des dangers souvent réels, causés par les émanations mercurielles. L'étamage à l'argent n'offre pas ces inconvénients, et, malgré les avantages qu'il présente, il n'est pas plus coûteux que l'étamage à l'étain et au mercure.

L'opération consiste à prendre en partie du nitrate d'argent dissout dans de l'eau distillée, à y ajouter de l'alcool, du carbonate d'ammoniaque, de l'ammoniaque et de l'huile essentielle de Cassia, et à verser la liqueur, ainsi préparée, sur la glace, en y ajoutant, au moment de l'opération, de l'huile essentielle de girofle. Au bout de deux heures, l'opération est terminée, et la glace est couverte d'une couche parfaitement homogène de l'argent le plus pur, ce qui lui donne une pureté de réflexion extraordinaire.

Nous signalerons encore parmi les inventions utiles et importantes : 1° les brises-lames flottants de M. de Chabannes, destinés à abriter les navires contre la grosse mer et que l'annuaire ne fait que citer.

2° Le procédé remarquable de M. Triger pour le percement des puits de mine sous les eaux et dans les terrains submergés au moyen de l'air comprimé. M. Triger enferme les ouvriers dans une sorte de cloche à plongeur où l'air est comprimé à 3 atmosphères. Cette pression considérable refoule tous les liquides, sables mouvants, etc., qui, sans cela, eussent pénétré dans la cloche et nécessité un épuisement coûteux. Les ouvriers, dont la santé ne paraît pas souffrir dans une atmosphère aussi dense, travaillent commodément et recouvrent les parois de matières imperméables, telles que maçonnerie, fonte, bois, etc. Le gouvernement belge vient d'envoyer un ingénieur sur les lieux pour étudier ce procédé.

Un fait assurément bien remarquable, c'est le nombre de personnes qui se sont occupées à transmettre ou accumuler la force au moyen de l'air comprimé ou de gaz liquéfiés. Ainsi MM. Laurenzanne, Aguinet, Stouvenel, Chameroy, Morville, Scipion, Blondat, Alexandre, Fastier, Andraud, etc., ont tous transmis à l'Académie des procédés divers pour parvenir à ce résultat. Sans doute, une question nouvelle, à peine connue du public, qui a su s'emparer de tant d'esprits, est une question dont l'importance est vivement sentie. A notre avis, cette importance est immense : que nos lecteurs en jugent par eux-mêmes. On conçoit que si, par un moyen facile et commode, on parve-

Digitized by Google

nait à comprimer l'air dans un vase solide et de peu de volume, on créerait ainsi une force facile à transporter et qui, de même que la vapeur, pourrait agir, par son élasticité, en-dessus et en-dessous d'un piston. Par ce moyen, la force produite en un endroit pourrait donc se transporter dans un autre. Qu'on considère maintenant l'immense quantité de force perdue par suite d'une situation défavorable. Nous citerons d'abord les chûtes d'eau trop éloignées du centre des affaires, pour pouvoir être employées avec fruit. Les marées fourniraient une quantité incalculable de force s'il devenait possible de la transporter dans l'intérieur des terres : la différence de niveau entre la haute et la basse marée étant de 20 à 40 pieds, et même quelquefois 70 pieds, il est évident qu'il y a là la matière première d'un nombre infini de chutes d'eau, d'une force indéfinie. Les grandes cataractes sont aussi une force gigantesque inappliquée; ainsi les Américains ont calculé que la chute du Niagara donnerait une force d'un million de chevaux-vapeur. La force du vent est bien peu employée, et la raison en est d'abord qu'on ne peut la réunir, la concentrer assez sur un point, et puis qu'elle est irrégulière: ces deux inconvénients graves disparaîtraient, si l'on parvenait à emmagasiner la force. Enfin des machines à vapeur situées près des mines de houille seraient dans une position bien avantageuse pour produire la force. Voilà certes bien des moyens de se procurer de la force motrice à bon marché.

D'un autre côté, il est des positions où le prix de la force motrice est extrêmement élevé à cause de l'éloignement des houillères, de la cherté des chutes d'eau, etc., ou par suite de conditions défavorables. Ainsi la production de force dans les locomotives est extrêmement dispendieuse, et l'on en concevra facilement la raison si l'on considère 1° qu'on ne peut y condenser la vapeur par l'eau froide, suivant la belle invention de M. Watt; 2° que cette vapeur, à la sortie des cylindres, ne s'échappe pas librement, mais est forcée de s'écouler, pour activer le courant d'air, par la cheminée, ce qui, d'après les expériences récentes de savants français, ne prend pas moins de 40 °/₀ de la force produite; 3° qu'il faut employer du coke au lieu de houille, etc. Dans les bateaux à vapeur, les conditions, pour la production de la force, sont plus favorables, mais la nécessité de charger le navire d'une masse énorme de combustible, surtout pour de longues traversées, élève considérablement le prix de ces sortes de matières premières.

On comprend donc l'avantage incalculable qu'il y aurait à resserrer la force sous un petit volume d'un transport facile et pouvant commodément être mis en action. L'entreprise est difficile, mais pas impossible. La liquéfaction des gaz par la pression est sans doute le mode le plus simple : en retournant à l'état gazeux, ils restitueraient la force qu'il a fallu pour les condenser, sauf bien entendu les pertes occasionnées par le frottement. On est

Digitized by Google

parvenu à liquéfier l'acide carbonique et même à le solidifier sous une pression de 70 atmosphères, et en produisant un froid évalué à 100 degrés au-dessous de zéro. Récemment M. Nalterer, professeur à Vienne, a écrit à l'Académie, dit l'annuaire, qu'il était parvenu à liquéfier le protoxide d'azote à l'aide d'une pression évaluée à 50 atmosphères; dans cet état, ce gaz occupe la 1/100e partie de son volume. La liquéfaction de l'air en particulier atteindrait le mieux le but cherché. On a déjà tenté une foule d'essais pour y parvenir; les journaux américains ont même publié que les efforts d'un de leurs compatriotes avaient été couronnés d'un plein succès; mais tout ce bruit prouve seulement que la question est fortement agitée, qu'elle mérite de l'être, que la solution n'est pas donnée et qu'on la donnera un jour. L'homme est parvenu à tout ce qu'il a cherché avec persévérance; toujours il a ployé la matière à ses volontés, et quand son intelligence n'a pas déjà vaincu, c'est qu'elle vaincra. On peut prévoir qu'il viendra un temps où l'homme tirera des divers éléments, toute la force matérielle dont il a besoin; où cette force pourra être divisée en portions si petites, additionnée en quantité si considérable; où elle sera à si bon marché, si propre aux petites choses comme aux grandes, si applicable à tout, à la grande comme à la petite industrie, aux grandes machines comme aux fonctions manuelles les plus insignifiantes, qu'il ne restera plus à l'homme qu'à diriger cette force suivant les décrets de son intelligence. Ces prévisions ne sont qu'un rêve, mais déjà à moitié accompli par la machine à vapeur; l'accumulation de la force dans des récipients fera le reste: aujourd'hui la réalité marche à pas si impétueux que c'est à peine si l'imagination peut la suivre.

L'annuaire ne signale aucune découverte réellement importante dans l'agriculture qui est classée, assez mal à propos suivant nous, parmi les sciences naturelles. N'oublions pas toutefois le procédé remarquable de M. Seret pour la désinfection des matières fécales au moyen du sulfate de fer; il y a là, selon toute apparence un véritable progrès dans l'économie rurale. On sait combien les matières fécales laissent échapper l'ammoniaque libre qu'elle contiennent et qui, par son principe azoté, est l'agent le plus actif de la végétation; c'est ce gaz, qui se fixe par la décomposition du sulfate de fer. L'acide sulfurique se combine avec l'ammioniaque pour former un sulfate d'ammoniaque et le fer s'empare, à ce qu'il paraît, du soufre de l'hydrogène sulfuré pour former du sulfure de fer. Par là, l'action des matières fécales sur la végétation est moins énergique; mais elle dure plus longtemps et les plantes peuvent mieux s'approprier les principes de cet engrais; il n'y a point de déperdition des parties les plus utiles, et la désinfection presque complète ôte, en partie,

Digitized by Google

à l'emploi de ces matières, ce qu'elle avait de répugnant et de délétère. Le procédé est aussi simple qu'économique, vu le vil prix du sulfate de fer. Il suffit de faire fondre ce sel dans de l'eau tiède, puis de verser la solution dans les matières fécales jusqu'à saturation complète, ce dont il est facile de s'apercevoir en essayant le liquide, au moyen de quelques gouttes de solution de prussiate de potasse qui prendra une couleur bleue, dès que le fer sera en excès. M. Seret avait conseillé l'emploi de la chaux pour empêcher, disait-il, la putréfaction des matières gélatineuses, sur lesquelles le sulfate n'a point d'action, mais M. Schattenmann, croit que la chaux serait nuisible, en ce que, par suite de l'affinité de l'acide sulfurique pour cet oxide, le sulfate d'ammoniaque serait décomposé et le gaz ammoniaque se dégagerait avec force.

Nous signalerons encore un mémoire intéressant de M. Chevandier sur la composition élémentaire des différents bois; un mémoire de M. Douhet intitulé : « des systèmes de fumure généralement employés, de leur défectuosités et de leurs avantages. Nouveau système de fumure par le pralinage des semences»; enfin un procédé pour hâter la croissance des arbres, par M. Halua du Frétay. L'académie n'a pas encore prononcé sur ces travaux.

M. Ramond de la Sagra a communiqué à l'académie un opuscule en espagnol, sur la culture de la canne et la fabrication du sucre en Andalousie.

La récolte, dit l'auteur, produit annuellement 15 millions de kilogrammes de cannes sur une totalité de 25 millions; la différence entre ces deux sommes est consommée en nature dans le pays, où l'on suce la canne comme aux Antilles.

Quant à leur richesse, on obtient terme moyen 77 p. c. de vesou de la densité de 10 à 11 1/2 degrés; et le produit est en moyenne de 10 à 12 p. c. de matières sucrées, qui se composent de 2/5 de sucre blanc et 3/5 de mélasse.

On peut espérer, dit l'auteur que l'Espagne pourra fournir les 25 millions de kilogrammes de sucre qu'elle consomme actuellement.

M. Carmignac-Descombe, dans son projet d'enseignement agricole, propose d'ouvrir des concours dans toutes les écoles primaires. Ces concours auraient pour but de faciliter le choix annuel d'un sujet qui serait alors dirigé sur une des écoles agronomiques, dont chaque département serait à l'avenir pourvu. Le plan de M. Carmignac Descombe repose 1° sur le choix des élèves après un concours et 2° sur une indemnité à chacun d'eux pour le temps passé à l'école agronomique départementale. L'auteur pense que 20,000 fr. par département, ou 1,720,000 pour 86 départements seraient une somme suffisante pour fonder cette nouvelle organisation.

L'importance d'un enseignement agricole n'est aujourd'hui méconnue par aucun écrivain; mais d'accord sur le but, on diffère beaucoup sur les moyens.

Digitized by Google

Correspondance de l'empereur Charles-Quint.

(*Correspondenz des Kaisers Karl V. Aus dem königlichem Archiv und der Bibliotheque de Bourgogne zu Brüssel, mitgetheilt von D. Karl Lanz.* 1ᵉ *Band.* 1513-1532. Leipzig. F. A. Brockhaus).

Quand pendant quarante-ans, un homme a dominé la politique de son temps, et tenu dans ses mains les destinées du monde civilisé, il devient, pour la postérité, l'objet de minutieuses investigations, quelque chose de semblable à ces figures semi-fabuleuses que présente l'enfance des sociétés. Un légitime intérêt s'attache à tout ce qui le concerne. On cherche à percer cette atmosphère de traditions poétiques, dont l'imagination et les souvenirs du peuple ont entouré son nom. Des détails, insignifiants au fond, acquièrent en se rattachant à lui, une importance inaccoutumée. Quelle bonne fortune, quand ils nous initient à sa pensée intime; quand ils nous dévoilent le mobile qui le fit agir!

Telle semble devoir être la nature des documents qui entreront dans la collection, dont nous n'avons aujourd'hui que le premier volume sous les yeux. La plupart proviennent de notre dépôt central d'archives, où ils restèrent, pendant deux siècles, enfouis et ignorés, jusqu'à ce qu'enfin un nouveau Colomb, M. Coremans, les y allât découvrir, il y a environ dix ans.

Digitized by Google

Il faut regretter que ces pièces, qui concernent une des gloires de notre pays, aient été publiées à Leipzig par un allemand, au lieu de l'être à Bruxelles par un belge. On conçoit que, pour un particulier, l'entreprise ait pu paraître considérable ; mais comment le gouvernement, qui protége d'autres publications historiques, n'a-t-il point favorisé celle-ci ? Comment a-t-elle échappé au zèle de Monsieur l'archiviste général, qui, depuis 1830, a entrepris trois collections de documents inédits, restées, il est vrai, toutes trois inachevées.

Nous passons sur les premières années de la collection de M. Lanz, qui prend Charles-Quint au début de sa vie politique ; la première pièce du recueil porte la date du 26 mai 1513, époque où Charles venait d'accomplir sa treizième année, et ne possédait encore que la moindre partie de ses états. Ce fut en 1516 que la mort de son aïeul maternel lui transmit la monarchie espagnole accrue de tout un nouveau monde, et, en 1519, que la mort de son aïeul paternel fit passer sous son autorité les possessions de la maison d'Autriche.

On sait que l'élection du successeur de Maximilien souleva une rivalité qui troubla, pendant un quart de siècle, la tranquillité de l'Europe. Après le refus de Frédéric-le-Sage, dans la position où l'empire se trouvait vis-à-vis des Turcs, le choix des électeurs ne pouvait être douteux ; ils donnèrent leurs voix au petit-fils de l'Empereur défunt. N'était-il pas intéressé presonnellement à les défendre, et ne possédait-il pas les moyens de le faire avec succès ? Cet événement mit le comble aux causes de désunion, déjà nombreuses entre Charles et François. Toutefois les hostilités ne s'ouvrirent que deux ans après.

Précisément vers cette époque Léon X mourut, et son successeur fut le précepteur de Charles, Adrien Boyens. Les historiens ont généralement admis que le monarque employa son influence à faire réussir cette élection. Il paraît cependant que les contemporains et le pape lui-même n'admirent pas le fait comme démontré ; voici ce que nous lisons dans une lettre de la collection, où l'empereur écrit au pontife : « Et pour ce qu'entre père et fils ne doit avoir nulle couverture, mais declerer ce que chacun a sur le cœur, suis contrainct de vous escrire ce que l'on m'a dit, puisque ne suis auprès de vous, pour le vous dire de bouche : et est que j'ai esté adverty que aulcuns vous doivent avoir informé que n'ay esté cause de votre ellection, et qu'en ai eu le plustots regret que joye. Je ne sauroye croire qu'ainsi fust, ni que votre saincteté deust adjouster foy à une chose si contraire à vérité ; car si vous estes bien informé, ce que pourrez estre par ceux qui si sont trouvez et qui savent la vérité, trouverez que la chose est allée autrement ; ce que pourrez

Digitized by Google

aussi cogneistre par une responce qui fut faicte à mon ambassadeur, de par le collége des cardinaulx qui lui dirent, que à ma contemplacion fut faicte l'ellection de vostre saincteté. Je vous escrips une autre lettre par main de sécretaire, où je vous advertiz de ce que l'on me escript, afin que de tout en soyez adverty à la vérité, et cogneistre les messeiges que l'on vous a donné à entendre, lesquels je vous supplie ne vouloir croire; mais soyez asseuré que j'ay esté cause de vostre dite ellection, et en ay eu austant plaisir et joye, que si elle m'eust esté donnée avec mon empyre »

Adrien ajouta-t-il une foi entière à ces explications ? On peut en douter d'après les termes de la réponse :

« Je suis plus que certain, écrivit-il, de la joye que aves eu de mon election à la papalité, et me suis tousjours tenu pour asseuré que, si pour vostre pure affection et entiere amour, vous seul eussies deubt eslire ung pape, vous fussies decliné vers moy et meussies donné vostre vot; mais je savoie qu'il ne convenait ny à voz affaires, ny à la république christienne, que sollicitissies pour moy, pour ce que eussies solut et enfraint l'amitié avec cestuy qui de tous estoit le plus nécessaire aux choses de Italie. Savais-je aussi que icelle mon élection vous donneroit quelque tristesse et desplaisance, pour le detriment à venir es choses de par deça à cause de mon absence ; mais l'excessive et véhémente délectation survenue en chassera et expulsera toute tristesse, non seulement contraire, mais aussi toute autre quelconque. »

Le fait est que, si Charles-quint ne fut pas contraire à l'élection de son précepteur, il ne put y prendre une part aussi active qu'il le prétendit, car elle fut bien imprévue.

La lettre d'où nous venons d'extraire ce passage, en contient un autre qui nous dévoile, chez le nouveau pontife, des sentiments peu favorables à la France :

« J'ay esté fort joyeux, veues les lettres que votre majesté m'a escript de sa propre main, veant que ne luy est cheu de la mémoire ce que de moy avoit ouy et aprins aux escoles : assavoir les françois estre rices et abundans de promesses belles et doulces paroles, mais mesurer l'amitié à leur profict, de sorte que changeant la fortune et condition des choses, si ne leur vient à profict, sous quelque couleur ils descrent et laissent l'amitié, ce que maintenant aves aprins par expérience, »

La guerre, dont François Ier prit l'initiative, lui fut funeste; en 1522, il perdit Tournai dont il s'était rendu la population hostile par ses habitudes despotiques, et, en 1524, il dut évacuer le Milanais dont il s'était emparé l'année précédente. Une des guerriers les plus renommés de la France, Bayard, perdit la vie dans cette retraite.

Digitized by Google

On est exposé à de singuliers mécomptes, lorsque, dans l'appréciation d'un homme célèbre, on se laisse uniquement guider par les récits de ses compatriotes. Leur partialité condamne l'historien consciencieux à infirmer plus d'un arrêt injuste, ou à affaiblir l'éclat de plus d'une apothéose. Nous n'eusssions donc pas été étonné de trouver, dans la correspondance des adversaires de Bayard, des faits qui l'eussent présenté sous un jour moins favorable qu'il ne l'a pas été par les écrivains de son pays. Il n'en est rien. Ce noble caractère fut justement apprécié dans les rangs mêmes des ennemis de François Ier. Un capitaine de l'armée impériale, Adrien de Croy, seigneur de Beauraing, raconte en ces termes la mort du chevalier sans peur et sans reproche :

« Après que les ennemis eurent pluisieurs fois tachié de recouvrer leur artillerie [1], se retirèrent vers Gatinere, et avant qu'ils la pussent gaingnyer, furent fort pressez de nos gens. Et y fut monsr l'amiral (Bonnivet) blessé au bras d'un coup de hasquebute, duquel on dit qu'il est en grand dangier. Après y avoir quelque peu repeu, bruslèrent partie dudict Gatinere, et se partirent assez en diligence toute la nuyt. Notre camp se logea ledict jour sur le bord de la Sese. Lequel partit le lendemain devant le jour pour les syevir, mais avant povoir passer ladicte rivière, ils estoient jà loing. Nos chevaulx legiers et quelques gens de pies espaignolz sans ordre les syevirent, et ruèrent sur la queue de si bonne sorte, qu'ils destroussèrent force bagaiges et municions d'artillerye, tuèrent quelque deux cents Suisses, et deffirent la bande des escochois. Ils avoient gaigné deux autres pièces d'artillerye. Quoy voyant le capitaine Bayart retourna avec aucuns chevaucheurs françois et quatre ou cincq enseignes de gens de pied. Si rebouta nos gens, et rescovit lesdictes pièces d'artillerye que mieux luy eust vallu laisser perdre; car ainsi qu'il se cuidoit retourner, il eut ung cop de hasquebute, duquel il mouroit le soir mesme. Et si fut Monsr de Vandenesse qui luy tenoit compaygnie fort blessé. Sire, combien que le dict Sr Bayart fut serviteur de votre ennemi, si a ce esté dommaige de sa mort; car c'estoit ung gentil chevalier bien aimé d'ung chacun, et qui avait aussi bien vescu que fit jamais homme de son estat : et à la vérité il a bien monstré à sa fin, car ce a esté la plus belle dont je ouys oncques parler. »

Les revers de la France furent plus grands encore en 1525. Après avoir repoussé les impériaux de la Provence, François Ier les poursuivit en Italie, et la bataille de Pavie, où il ne montra que de la bravoure personnelle, le livra à son rival.

[1] Les Français l'avaient perdue au passage de la Sesia.

Digitized by Google

M. De Sismondi, peu favorable du reste au monarque captif, a singulièrement dépoétisé certaines traditions trop longtemps admises par l'histoire, sur cette partie de la vie de François Ier. La *Correspondance de Charles-Quint* ne donne, au sujet de la bataille, que deux lettres du comte de Lannoy, ce Belge à qui, dit-on, François Ier remit son épée ; elles ne donnent aucun détail, et respirent une modestie toute antique :

« Nous donnâmes hier la bataille, écrit le comte, et plut à Dieu vous donner victoire, laquelle fut suivie de sorte que avez le roy de France prisonnier, et luy en mes mains ; » puis il s'occupe de recommander à l'Empereur ceux qui se sont signalés.

Trois mois après la bataille de Pavie, François Ier fut transféré en Espagne.

L'histoire a jugé sévèrement la conduite de Charles-Quint envers son royal captif. Mais a-t-elle tenu compte du sentiment que devait faire éprouver au représentant de la maison d'Autriche, le souvenir de injures reçues par sa famille ? Ce duché de Bourgogne, dont la restitution parut à François Ier une condition si rigoureuse, n'avait-il pas été enlevé, de la manière la plus injuste, par le cauteleux Louis XI, à la fille du Téméraire ?

Au reste l'Empereur montra des dispositions plus conciliantes que ne l'auraient voulu certains de ses conseillers. Son frère Ferdinand entre autres lui écrivit ce qui suit :

« Veu que le roy de France est en vos mains, jointement avec les plus grans de son royaulme, je ne sçay que vouldrez faire ; mais si j'estoie saige assez pour vous bien sçavoir conseiller, il me semble qu'il ne fauldroit perdre une telle opportunité, ains poursuyr votre bonne fortune, et faire de sorte que le dit roy de France ni ses successeurs aient la puissance à vous ni aux votres cy après porter dommaige. »

Après un an de captivité, François Ier recouvra sa liberté par le traité de Madrid, qu'il signa quoique résolu dès lors à ne pas l'exécuter. Sa réputation de roi chevalier souffrit rudement de ce mépris pour la foi donnée, et la guerre recommença plus vive, plus opiniâtre. Le pape Clément VII ayant pris parti contre l'empereur, Rome fut prise d'assaut par l'armée que commandait le Connétable de Bourbon.

Charles se défendit d'avoir ordonné l'expédition, et il est prouvé que son général lui-même ne fut pas maître de soldats qu'exaspérait le défaut de solde. Il a donc pu écrire à son frère :

« Je ne fais nulle doubte qu'estes bien informé de tout ce qu'est succédé en Rome au pillaige de l'église et du palais du pape. J'ay dit au nonce le grand desplesir que j'ay de ce que en a esté fait, et que l'on

Digitized by Google

ait donné l'occasion à mes gens que tel désastre soit advenu. Et pour plus grande satisfaction et donner raison, comme tel pillaige a esté contre mon intention et volunté, j'ay despeché César Feramosca devers sa saincteté, et par luy ay escript mes justificacions en ceste affaire. »

Cette détresse financière du plus puissant potentat de l'Europe, est un fait acquis à l'histoire, et on en trouve de nombreuses preuves dans le livre que nous analysons.

Dans ses reproches sur l'inexécution du traité de Madrid, l'Empereur ne ménagea pas son adversaire, qui répondit par l'offre d'un cartel. Une lettre dans laquelle son ambassadeur à Paris. Nic. Perrenot, père du célèbre cardinal Granvelle, lui donne des détails sur une audience de congé, montre combien était vif le ressentiment de François Ier :

« Me vint querir ung gentilhomme de la chambre du roy, qui me conduisit devers le dict sieur Roy, lequel étoit au bout d'une longue gallerie en ung parquet eslevé de deux degrés, tendu et paré; et aussi estoit sur le dit parquet assis à la dextre le sieur d'Allebret en une chayère... Et estoit à un genoux devant le roy, le héraut Guyenne, tenant son cothe d'armes sur son bras.

» Approchant, sire, du dit parquet, fis la révérence au roy qui m'appela, et quand fus près de lui, me dit que j'allasse au rang des ambassadeurs, et déclarasse tout haut ce que j'avois de charge de Votre Majesté, afin qui fut ouï de toute la compagnie; et me fit faire place auprès du nonce. Ou estant lui dis, après de rechief lui avoir fait la révérence : que puis treize jours j'avais reçu lettres de vous, sire, mon naturel et souverain seigneur, contenantes que Messieurs les ambassadeurs avoient pris congé de Votre Majesté, et que le lendemain ung herault vous avoit de par le dit sieur roy intimé la guerre et vous deffié; à cette cause me mandoit Votre Majesté prendre congé de lui le plustost que pourrais, pour m'en retourner vers elle; et qu'il me déplaisoit que les choses fussent passées en ces termes et ainsi eloignist et mises hors de chemin et moyen d'établissement de paix et amitié, laquelle Votre Majesté avoit toujours desiré et espéré, attendu le traité de Madrid dont s'étoit ensuivi sa délivrance; et que j'avois tenu la main de tout mon pouvoir et devoir au bien de la dite paix, mais puisque l'on étoit je venois en cette rigueur, que obéissant au bon plaisir de Votre Majesté venu prendre congé de luy, requérant qu'il le me voulsi onctroier avec bon et suffisant sauf-conduit, pour en liberté et seurement retourner devers Votre Majesté, comme l'honnêteté et raison le vouloit, et avoit toujours été fait et bien observé par les princes magnanismes et

Digitized by Google

vertueux ; et que je ne pensois pas avoir fait durant la ditecharge chose pour bailler occasion d'en faire autrement ; et que neansmoins, si de mon particulier et privé endroit je lui fusse été ennuieux ou m'y fusse incivilement conduit, suppliois de vouloir excuser, en le merciant de l'honneur que lui, Messieurs de sa cour et autres de son royaume m'avoient faits durant ma légation.

» Après-ce, sire, le roi dit que en la réponse de Votre Majesté y avoit plusieurs points concernans son honneur dont il vouloit bien répondre en présence de la dite compagnie, et me fit présenter par le bailli Robertet un billet pour voir et lire en présence de la dite compagnie. Et sur ce, sire, lui remontrai je n'avois plus de pouvoir et estois révoqué de ma charge, et que, combien que je fusse en sa main et puissance, qu'il voulsit en honnesteté avoir regard à ce qu'estoit de ma faculté et puissance et non me presser plus oultre.

» Et à ce il répliqua que, si je ne voulois prendre la charge du dit écrit, et advertir Votre Majesté de ce qu'il vouloit dire, ou que l'on ne permit que le dit herault le fit, lequel il depecheroit avec moi pour ce tout exprès, il protestoit d'y avoir gardé son honneur, et s'en être bien exécuté, et en appeloit la dite compagnie à témoin. Et incontinent fit lire ledit billet par le bailli Robers et tout haut; contenant demantissement, et offrant le combat en ce que l'aviez ou voudriez charger qu'il eut failli à la foi, ou fait chose que gentilhomme ne peut et deu faire. Que sans plus d'écriture lui assurassiés le camp, et y vous porteroit les armes. Et outre ce dit, que de tout ce qui me concernoit il étoit content.... Au surplus qu'il ne vous avoit jamais enguerry, ni en lieu pour le contraindre à vous donner sa foy ; et que celle que prétendiez avoir esté en temps qu'il estoit en la puissance de quatre ou cinq cent harquebusiers, grièvement malade et en danger de mort.. et quant au traité que prétendez, que s'il fût été en son royaume, que n'eussiez personne qui l'y su contraindre. Et prit un autre billet auquel étoit mémorié aucuns points dont il disoit se trouver chargé par la dite réponse. Et en premier lieu dit, que vous excusiez de la prise du pape et pillage de Rome, que l'on savoit évidemment comme la chose étoit passée, et en pouvoit-on par ce mesmement, que le tout avoit été comporté et favorisé par Votre Majesté, sans y remédier ny pouvoir, attendu encore que le pape avoit été si longuement détenu prisonnier et en la puissance d'aucuns vos principaux serviteurs; la personne duquel, comme vicaire de Dieu en terre, etoit inviolable et ne pouvoi être captive; et que par votre écrit vous extimé tant Bourbon qui avoit eté en la prise de Rome avec tant de beaux titres que luy donnez par

Digitized by Google

ledit écrit ; et si en avoient vos gens pris renom , et prophané , viollé et destruit les choses sainctes et prophanes. »

Malgré l'irritation que montrèrent les deux souverains , cette affaire n'eut d'autres suites que des déclarations peu courtoises ; sans doute ils comprirent que le temps de semblables prouesses était passé, et, le 4 novembre 1528, Charles put écrire à Ferdinand :

« Mon bon frère. Par ce que naguères vous ay adverty , aurez peu sçavoir à la vérité tout ce que jusques lors est passé entre le roy de France et moy touchant le combat. Depuis naguères est retourné mon roy d'armes Bourgoigne , lequel m'a baillé la relacion telle que verrez. Vous sçavez bien, mon frère, que en tous affaires d'importance je vous ay tousjours demandé votre advis , et encoires en cestuy qui touche mon honneur et ma vie l'eusse tant plus voluntiers eu , avant me resouldre en riens ; mais la longeur et dangier des chemins n'eussent peu souffrir tant grand dilacion que d'attendre après iceluy , estant la chose tant délicate , pour toucher à l'honneur, que quelconque delay n'eust esté bon. J'ai maintenant communiqué le tout aux gens de mes consaulx de par deça, à prelatz , grandz et à plusieurs gentilshommes et gens de longue robe, et à aultres personnes expérimentées en telle matière , pour avoir leur advis et conseil de ce qu'il semblerait se devoir faire : lesquels tous uniformément m'ont dit que j'ay souffisamment satisfait et accomply à mon honneur ; et pour ce , mon bon frère, me suis conformé à l'oppignion de tant de gens de bien. »

L'invasion de Soliman força Charles-Quint à se relâcher de ses prétentions sur la Bourgogne , et le traité de Cambrai mit fin à cette longue guerre. Il fut aussi honorable pour l'Empereur , qu'il le fut peu pour le roi de France ; l'un ne délaissa aucun de ses alliés , l'autre abandonna tous les siens. Le mariage de François Ier avec la reine douairière de Portugal , Eléonore , sœur de Charles , déjà convenu par le traité de Madrid fut confirmé par celui de Cambrai. La princesse partit donc pour la France avec les enfants de son nouvel époux, qui avaient été jusqu'alors retenus en Espagne comme otages. Une lettre de Hugues Marmier, seigneur de Gastel , donne des détails sur la première entrevue,

« La royne fut advertie à Mont de Marsan , que le roy la vouloit venir trouver à petite compaignie, en une église d'ung monastère de dames quatre lieue de ça, nommé Berye , ou il y avoit seulement quatre ou cinq chambres , à-propoz que personne ne suyvit , auquel se treuveroit aux deux ou trois heures après-mynuyt. Et illec la royne arriva environ les neuf heures de nuyt. Tost après fut advertye par

Digitized by Google

Monsieur le Grantmaistre, que le roy sereit devers elle aux onze heures, et avoit envoyé l'evesque de Lisieux, son premier aulmonier, pour lors les exposer et dire la messe. Tost après, estant la royne en sa chambre accompaignée de Madame la marquise de Zenette, de ses dames, dudict sieur Grantmaistre, de voz ambassadeurs... vint ledit seigneur roy, accompaigné seulement de Monsieur le cardinal de Lorraine, de l'admiral, du sieur de Boisy et petit nombre de gentilzhommes, et vint trouver la royne partant de sa chambre, laquelle ledit sieur Grantmaistre menoit, à laquelle fit austant bon et honorable accueil que homme fort amoureux de dame peust faire, la mena en sa chambre, se assit sur ung lict aupres elle, devisant de plusieurs gracieux et joyeulx propoz. Aux douze heures fut dicte la messe par ledit aulmonier, lequel dit et leur fit dire les paroles requises à mariaige, et par la manière qu'il est introduit de notre mère l'église, ainsique si paravant aucun mariage n'eust esté faict. Incontinent après messe allèrent dormir ensemble, de manière que le lendemain cessèrent tous scrupules que paravant l'on povoit avoir sur la consommacion dudit mariaige : dès lors ne se sont jamais abandonnez l'ung l'autre. Et prent le roy et ses sobgectz, grands, moyens et petits, autant de contentement de la royne que l'on peust désirer, et non de merveille ; car il est impossible avoir meilleur grâce, plus grande honnesteté ny majesté tant modérée que la sienne, dont tous ceulx de ce quartier font grant esjoïssement, luy attribuant l'honneur de la paix, et d'estre médiatrice de la conservacion d'icelle. »

La gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Savoie, survécut peu au traité de Cambrai qui fut le dernier acte de sa vie politique. M. Lanz reproduit la lettre si noble et si touchante qu'elle adressa, la veille de sa mort à ce neveu qui lui devait une partie de sa puissance ; ce document a déjà été publié dans les *Analectes* de M. Gachard, et dans le travail que M. Altmeyer a consacré à cette femme remarquable (1) ; malgré l'intérêt qu'il présente, nous ne le répéterons donc pas ici.

Il ne faut pas du reste se tromper sur l'administration de Marguerite, qui eut assurément plus d'un mérite pour la Belgique, mais ne se signala pas par le respect des priviléges nationaux. Plusieurs lettres, dont M. Altmeyer a déjà donné des extraits dans le travail auquel nous venons de faire allusion, attestent que la fille de Maximilien s'associa pleinement au système centralisateur de la maison de Bourgogne.

9 *Revue Belge*, vol. XI et suivants

Digitized by Google

Ainsi, en 1528, nous la voyons exposer dans les termes suivants, à Charles-Quint, la manière dont elle avait agi dans une contestation avec les Etats de Brabant :

« Monseigneur, considérant que la mauvaise conduite de ceulx de la ville de Bruxelles procedast en partie de l'auctorité que cy devant au temps de vostre mynorité avoit esté baillié au peuple d'icelle ville, y joint qu'ils en ont mesusé, j'ay de vostre part fait nouvelle ordonnance sur la conduite de la dicte ville, et icelle fait publyer au renouvellement de la loy la veille de St-Jehan dernier, et par icelle ordonnance retiré l'auctorité de la main du peuple : et ay espoir que vos affaires en ladicte ville et conséquemment en Brabant en l'avenir se porteront de mieulx. Et d'aultre part considérant que les prelatzs de Brabant, lesquels en temps passé ont accoutumé payer le tiers de tous aydes, soyent ingratz et mecognoissent la grâce [que certaines longues années leur avez fait, de seulement payer IIII^{m} liv. de C^{m} d'ayde, et à la foiz moins, y joint que les nobles et villes de Brabant ont condicionné leur accord et aydes derniers pour le fait de la guerre, que lesdits prelatz en payeroient non pas le tiers desdicts aydes, mais XIIe des C^{m} au lieu de IIII^{m} qu'ilz souloient payer : — Je leur ay fait déclairer qu'ilz y furnissent, et ou ilz faire ne le vouldront, ay proposé les faire exécuter, et autrement ne auriez vous point d'ayde. Et, pour leur déclairer ladicte conclusion, ay fait convoquer les Etats de Brabant, et en la présence de mon cousin, monsieur le cardinal de Liége, et des gens de vostre conseil, leur ay fait lire les lettres patentes d'ordonnance que sur ce j'avoye fait expedier. Et si ay ordonné au chancellier de Brabant sceller les dites lettres d'ordonnance a luy et aux gens des comptes, qu'ils feissent le tax et assiette de CII^{m} liv. sur le pays de Brabant, et meismement sur les prelatz, de la dicte somme de XII^{m} liv. au cent, et les exécutoires y servant. Et autant que le dict chancelier s'en excusa sur la joyeuse entrée que, à votre ordonnance, il avoit juré, selon laquelle ayde ne se povoit imposer au pays de Brabant, ne feust que les Etats du dict pays y eussent consenti, et qu'il en apparust par acte; ay je prins vostre scel ordonné en Brabant, et en la présence des dits États ay fait sceller les dites ordonnances et executoriales, et en tens les faire mettre en exécucion. »

La contestation n'était pas encore terminée deux ans après, car nous voyons Marguerite, en 1530, engager l'Empereur à demander au pape *dispence du desraisonnable serment qu'il avoit fait à son avénement en son pays de Brabant*. Et cette dispense, qui émanait d'une prérogative

Digitized by Google

dont la cour de Rome fit, au moyen-âge, un singulier abus, ne fut pas refusée.

Dans une autre de ses lettres, Marguerite proposa à l'Empereur un moyen, fort original assurément, de recruter l'armée qu'il se préparait sa conduire contre les Turcs ; c'était de prendre *en chacun cloistre ung, deux ou trois religieux plus dispostz pour mesler entre les gens de guerre, dont se recouvreroit ung gros nombre.*

Le premier volume de la *Correspondance de Charles-Quint* s'arrête au mois de juillet 1532. La ligue de Smalcade n'était organisée que depuis peu de temps, et la lutte entre l'Empereur et les réformés ne s'ouvrit sérieusement que douze ans plus tard. Pour cette partie si importante de l'histoire moderne, il nous faudra attendre les volumes suivants. Toutefois il se trouve déjà, dans ce premier volume, des documents d'un haut intérêt concernant le mouvement religieux. Nous terminerons notre analyse par quelques extraits d'un rapport de l'envoyé de l'Empereur en Allemagne : c'est l'opinion d'un prélat, l'évêque d'Augsbourg, sur la conduite à tenir à l'égard des *dévoyés*, ou fauteurs des opinions nouvelles ; elle se distingue non moins par la franchise des aveux et par un remarquable esprit de conciliation, que par les sentiments de tolérance qu'elle manifeste.

« Je cuide certainement que jamais paix ne sera ny accord avec les Luthériens, si ce n'est qu'on treuve façon de moienner ces points ensuivantz : le primier de la messe ; le second est du mariaige des prebstres ; le tiers est toucant les jeunes ordonnez par l'esglise à certains jours, et le manger de la chair ou poisson ; le quart est toucant le sainct Sacrement de l'Eucharistie ; le cinquiesme toucant les moynes en cloistres.

Quant au primier qu'est de la messe. Si les Luthériens la vouldroient garder à nostre façon, ce seroit bien le mieulx. Mais au cas que non, il me semble qu'on leur pourroit bien permectre la célébrer à leur mode ou aultrement, jusques au concille général, puisqu'ilz gardent en la messe la substance d'elle aussi bien comme nous. Car quant est du canon d'elle, il n'est point de la substance de la messe, c'est-à-dire, du droit divin ; car il a esté faict par plusieurs papes, par pièces et non tout en ung temps, comme nous docteurs mesmes confessent.

Et par ainsi, il me semble quant à ce point, que l'on ne doibt pas laisser de faire la paix publique. Et quant à ceulx qui totallement la veullent abolir, puisque aultrement ne povons, *souffrons* les sur le dangier de leurs consciences, moiennant qu'ilz promectent de non séduire

Digitized by Google

les aultres. Et aussi que chascun prince et chief ait regard sur ses subjectz, et les contiegne en obéissance et en la ancienne coustume aussi longtemps qu'il pourra, et ce jusques au concille. De tout ce sommes nous aultres cause, pour avoir vendu la messe si legierement à tous la veulliants ouyr pour ung baetze ou pour moins, et avoir admis gens inutilles à l'ordre de prestrise, qui mieux eussent duitz estre laboureurs que prestres.

Quant au second point qui est du mariaige des prebtres, si aultre moien ne se peult trouver, comme je croy que ne se trouvera, que a eulx soit permis la mariaige, principallement puisque le contraire n'est exprimé en la saincte escripture.

Et si ce moien samble estre trop dur, que permis soit à ceulx qui de présent ont femmes, qu'ilz les puissent tenir ou se deffaire sans scandale publique jusques au temps du concille général. Et que inhibition publique soit faicte sur paine séculière au plaisir des supérieurs, que nulluy de présent estant prebstre se puisse marier ou face quelque innovation que soit. Car ce que aux aultres est permis, n'est pas faict pour approuver et confirmer que ce soit bien faict que prebstres se marient; mais est faict pour le bien publique; et pour éviter plus grand mal, permis est tolérer et souffrir le moindre.

Il est vrai que c'est mal faict aux prebstres de se marier. Car ilz ne debvoient prendre l'ordre de prestrise, s'ils ne s'eussent cogneuz souffisants assez et constants pour se garder du péché de luxure; et aussi nous ne trouvons pas en la saincte escripture, que prebstres estant prebstres se soient mariez, mais nous trouvons bien, que aulcuns estant mariez aient esté receuz en l'ordre de prebstrise durant le mariaige, comme de présent encore usent les Arméniens, Griegois, Nigrites, Jacopis et aultres qui se tiegnent pour chrestiens. Et nous ne trouvons pas que le mariaige soit défendu aux prebstres. Ainsi quant à ce que les prebstres vouent chasteté, c'est ung vou comme toutes aultres promesses; car aussi bien est tenu celluy qui promect quelque aultre chose à Dieu, ou a son prochain la garder et tenir, comme il est tenu garder ceste. Or est ainsi que les droicts canons contiegnent expressément, que non obstant toute promesse, vou et serment de non se marier jamais, si après quelcung se marie, que le mariaige est vray et demeure pour tel, et sont annullez tous serments passez au contraire. Cecy, dis-je, afin que la paix publicque ne soit pas laissé pour cest article; car il peut estre permis sans casser nostre saincte foy.

Et certes nous prebstres vouons et promectons chasteté à Dieu, mais nous la gardons mal; car nous tenons gouges et concubines, qu'est

Digitized by Google

expressément contre le sainct commandement de Dieu : *non mœchaberis*. Et quant au mariaige, nostre seigneur l'a approuvé et commandé lui mesme, sans faire en ce différence ne division, s'il appartient plus aux laycques que aux prebstres. Et du temps passé, par tant d'années après la mort de nostre seigneur, les prebstres ont esté mariez jusques au tems du pape Calixtus.

Et mieulx seroit avoir une femme et se contenter d'elle, que ainsi se adonner aux putains, et encoires mieulx seroit, que telz qui ne se scavent garder, jamais n'eussent esté prebstres. Je le diz affin que pour cest article la paix publicque ne soit délaissée.

Quant au troysiesme article qui est de juner et de faire abstinence, et de manger de la chair ou du poisson plus ung jour que l'aultre, il est vray que l'institution à esté bonne et à bonne fin faicte, et que totallement l'on doibt tenir la main qu'elle ne soit abroguée. Mais puisque nous ne la trouvons fondée en la saincte escripture, je dis quant est de plus juner ung jour que l'autre, ou de manger de la chair plus que du poisson, c'est une constitution bonne et honneste, mais elle n'est point substantielle ni du droit divin : parquoy, si aultrement l'on ne peult le garder, que pour ce ne soit empesché le bien publicque.

Mais s'il semble bon à quelque prince, que le juner ou le manger du poisson en l'ung temps plus que en l'autre, soit bon et expédient pour le bien publicque, qu'il commande sur quelque peine corporelle qu'il soit gardé, sans toutefois les obliger sur peine de pesché mortel. Car le juner, comme il a esté gardé jusques à présent, n'est point vray june ; car le juner et la diversité des mangiers ont esté instituez pour la castigation du corps, et nous véons expressément, que autant ou plus on menge aux jours de june, et mesme aux cloistres, que aux aultres jours. Et si par adventure l'on june ung jour ou deux sans manger chose que ait eu vie, le corps ne devient que tant plus habil et dispost à faire les peschez de la nature. Pareillement les complexions des gens sont diverses, pour ce donc comment les pourroit ceste constitution de l'esglise obliger égallement ? Mais bon seroit que abstinence fusist mandée entre les subjects de chascun prince pour le bien publicque, mais qu'elle fusist gardée mieulx que n'est ne a esté. Et quant à chascun publiquement le juner seroit loué et prisé par bons prescheurs et remonstrez les maulx qui viegnent et procedent de gourmandise, et que a ceste cause les jours d'abstinence aient esté introduits par la saincte esglise, sans toutefois alléguer que pesché mortel soit de non les juner. Par ceste manière les bons jueront tant plus dévotement, et les mauvais demeureront en leur obstination.

Digitized by Google

Par le droict canon aussi appert, que celluy qui ne se treuve pas plus devot par juner que par manger, n'est pas compriz soub le pesché mortel que par ceste transgression du mandement de l'esglise il pourroit avoir incourru.

Quant au quatriesme, toucant le saint corps de nostre Seigneur, puisque le contraire ne se treuve, et que du temps passé on ait usé indifféramment, que permiz soit à ceulx qui veullent le prendre soubz une espèce ou soubz deux, sur leurs consciences jusques au concille général; que toutesfois ceux qui n'ont pas usé de le prendre aultrement que la costume est, soient tenuz non changer ne muer leur costume. Et que sur ce aient regard les princes, ou s'ilz de ce non sont contens, que aux moins mal que l'on peult cecy leur soit permis. Car ce n'est pas contre le fundament de nostre saincte foy.

Quant au cinquième point qui touche les moynes, puisque la vie monastique n'est en elle-mesme ny bonne ny mauvaise. — mais elle est bonne quand elle est bien gardée, et mauvaise quand elle est mal gardée, et plustost est une façon et manière de vivre ensemble que religion—que ceulx qui sont enfuiz retournent, ou s'ils ne veullent, que pour éviter plus grand mal ils soient tollerez et soufferts jusques au concille général, comme les prebstres mariez. Et qui eussent demouré bons en la religion, qu'ils fussent gardez et observez, et nullement on ne les laissast sortir sur paine arbitraire a ordonner contre iceux par le juge ordinaire ou la supériorite, afin d'éviter toutes innovations.

Et pour mieulx appaiser le peuple, je croy que les luthériens proposeront aulcunes choses contre les gens de l'esglise. Si ainsi il advint, l'on pourra appaiser ledict peuple leur accordant jusque au concille général ces trois choses.

La première, que nulluy soit obligé sur paine de peschié d'offrir quelque chose au prebstre ne d'aller à l'offrande; mais que en ce chascun faice selon que bon luy samblera, sans scandale des aultres jusques au concille.

La seconde, que les dixmes grandes qui s'appellent en latin *decimæ majores*, demeurent en estre et soient payez comme la costume est. Mais que des dixmes mineurs, nommez *decimæ minutæ*. le peuple soit sublevé ung pou, et ne soit contrainct de payer les dixmes des bestes ne des fruits croissants aux jardins. Ce fait le peuple paiera voluntiers les dixmes des fruicts champêtres et se appaisera.

La troisième est que jusques au concille général nulluy soit obligé paier quelque chose pour l'administration des saincts sacrements, et que défendu soit aux prebstres de riens demander pour la dicte admi-

Digitized by Google

nistration, si ce n'est que volontairement on leur donnasse quelque chose, ne pour ouyr confesse, ne pour le baptisement des enfants, ne pour le sacrement de mariaige. Que aussi la messe ne soit vendue, mais que ceulx qui ont bénéfices fondez satisfacent à leur fundation. Et pour les choses mortuaires, sçavoir obsèques, anniversaires, son des cloches, sépulture et semblables, en lesquelles le peuple se treuve fort oppressé des gens de l'esglise, soit miz ordre par chascun, ville, juridiction et supérieur selon la bonne providence d'iceulx, et comme l'équité le requiert. Comme en ce et en aultres choses l'on pourra légièrement faire. Mais je me doubte bien, que si l'on demande conseil aux prebstres, que jamais ilz ne le conseilleront; toutesfois il est nécessaire de y pourveoir, et pour la cupidité d'aulcuns de non délaisser le bien publicque.»

Digitized by Google

De l'influence des progrès de la civilisation sur la mortalité et sur la longévité.

Il est une erreur qu'on entend souvent soutenir dans le monde, c'est celle qui concerne l'affaiblissement successif de l'espèce humaine. Avancée d'abord par des écrivains qui faisaient la guerre à certains abus, soutenue ensuite par les *laudatores temporis acti*, cette erreur a fini par devenir vulgaire; et le fait une fois admis on est bientôt tombé d'accord sur sa cause, qui ne pouvait être que la civilisation. On accuse notre état politique et social, notre manière de vivre, de penser et de sentir, — enfin tout ce qui fait que nous sommes autre chose que des barbares ou des sauvages.

Quoique cette erreur ait déjà été réfutée en partie par des hommes qui n'acceptent les opinions qu'après examen, nous avons, sur cet objet, fait quelques recherches nouvelles dont nous croyons utile de communiquer ici les résultats.

Les formules sous lesquelles on entend le plus souvent énoncer l'erreur en question, sont les trois suivantes :

1° La mortalité a augmenté dans les temps modernes;

Digitized by Google

2° Le terme de la vie humaine a été abrégé;

3° Le nombre des maladies s'accroît toujours.

Nous examinerons ces trois points, l'un après l'autre, et nous établirons que, sous certains rapports, il n'y a aucune différence entre les temps anciens et les temps présents, que sous beaucoup d'autres il y a amélioration notable, et que la civilisation, loin d'être une cause de la prétendue décadence physique, est le seul moyen de maintenir le *statu quo* pour les uns, et de porter plus loin l'amélioration pour les autres.

I.

Il est bien curieux de suivre l'accroissement rapide et régulier de la population dans les pays et dans les villes où la vie est très-active, surtout si l'on considère que cet accroissement est nul, qu'il y a diminution même chez les peuples qui ne participent point ou qui ont cessé de participer aux intérêts la civilisation. Dans tous les pays bien organisés la mortalité est de beaucoup inférieure à ce qu'elle était autrefois et cette diminution a été toujours en rapport avec l'amélioration des institutions hygiéniques et médicales. Pour appuyer cette assertion on n'a qu'à consulter les tables de mortalité qui remontent assez loin pour permettre une comparaison.

« La France, dit M. Martin du Nord, dans les limites de son ancien territoire, contient aujourd'hui près de neuf millions d'habitants de plus qu'avant 1789. Et cependant le nombre des naissances a diminué. La mortalité est donc moins considérable. Cette augmentation de la population par la diminution de la mortalité est un signe certain du progrès qu'a fait la condition des hommes, en France, depuis 1789, et de la prospérité du pays. C'est le fruit de la civilisation et de la paix. »[1]

La mortalité relative en France, était à l'époque de chacun des récensements généraux :

[1] Statistique de la France publiée par le ministre des travaux publics etc. Territoire, population. Paris 1837. Rapport au roi.

Digitized by Google

En 1784	— 1	décès sur	27,95	cent	d'habitants.
En 1801	— 1	—	35,42	»	—
En 1806	— 1	—	37,23	»	—
En 1821	— 1	—	41,09	»	—
En 1826	— 1	—	38,04	»	—
En 1831	— 1	—	40,69	»	—
En 1836	— 1	—	41,08	»	— [1]

D'après Benoiston de Châteauneuf [2], sur cent hommes il en mourut en 1780 cinquante-cinq, en 1825 quarante-trois, depuis l'âge d'un an jusqu'à celui de cinquante ; jusqu'à la soixantième année, il en périssait autrefois quatre-vingt-cinq, et aujourd'hui il n'en meurt plus que soixante-seize.

S'il nous était permis d'entrer dans de grands détails, surtout en établissant les chiffres spéciaux que donnent les divers départements, on serait étonné des résultats. En éliminant certaines causes perturbatrices, on verrait que la mortalité relative est toujours en raison inverse des progrès de la civilisation et que c'est dans les départements les plus éclairés que la population se renouvèle le moins souvent. Nous renvoyons sous ce rapport à un Mémoire lu à l'Académie de Médecine de Paris, dans sa séance du 24 juin 1828 [3], par M. Mélier, qui tend à établir authentiquement cette vérité, que la mortalité est d'autant moindre, dans les divers départements de la France, que l'instruction populaire est plus répandue, et *vice-versâ*. La France du Nord, qui est la plus éclairée, offre moins de décès, tandis que les départements de la Basse-Bretagne, mal notés sous le rapport de l'instruction, le sont aussi sous celui de la mortalité. Les départements qui sont au premier rang comptent un décès sur 50 habitants ; ceux qui sont au dernier en présentent 1 sur 26 ; et la moyenne proportionnelle pour la France est, d'après Mélier, en 1828, de 1 sur 40.

Les recherches sur le mouvement annuel de la population de

[1] Statistique de la France, etc. Tabl. n° 110, p. 585 et Tabl. n° 65, p. 256.

[2] Mém. de l'Acad. Roy. de médecine. Tome X. p. 461.

[3] Bulletin de l'Académie, *et* Archives génér. de médecine. Tome XVII. p. 459.

Digitized by Google

Paris datent de 1670, époque où le grand ministre Colbert les avait introduites. Elles sont reproduites dans les *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine, publiées par les ordres du comte de Chabrol* [1]. Avant d'en communiquer quelques extraits, nous ne pouvons nous empêcher de citer un passage du Mémoire introductif qui contient, pour ainsi dire, les conclusions de ce grand travail. « A mesure, y est-il dit, que les connaissances utiles aux hommes se sont répandues et ont influé sur les actes de l'administration publique, les grandes mortalités de la capitale sont devenues beaucoup plus rares. Il s'est établi, dans la série des décès annuels, un ordre plus uniforme ; les changements ne sont plus aussi subits et aussi étendus qu'ils l'étaient autrefois... Des vues plus éclairées et plus humaines ont dirigé l'administration des secours publics ; la disposition générale des esprits, l'expérience et les progrès de l'industrie ont amené d'heureux changements [2].

Depuis 1670 jusqu'à 1760, le nombre des décès annuels excédait à peu d'exception près, celui des naissances dans une proportion notable, tandis que depuis 1760, il est resté beaucoup au-dessous de ce dernier, si nous exceptons les années 1780 et 1781, 1792-1796, 1806, 1814 (année de l'invasion étrangère) et 1832 (année du choléra). Pour mieux faire apprécier la différence, nous allons extraire quelques chiffres, en complétant les années qui suivent 1823, d'après la grande *Statistique de la France* [3].

Années.	*Naissances.*	*Décès.*	*Excédant des naissances.*	*Excédant des décès.*
1670	16810	21461	—	4651
1680	18968	24411	—	5443
1710	13634	22329	—	9695
1720	17679	20371	—	2692
1740	18632	25284	—	6652
1760	17991	18531	—	540

[1] Paris 1823. Population, IVme partie, tabl. n° 53.

[2] L. c. p. XXV.

[3] P. 234 et 460, tabl. n° 52 et n° 111.

Digitized by Google

Années.	*Naissances.*	*Décès.*	*Excédant des naissances*	*Excédant des décès.*
1780	16617	21231	—	4614
1800	20711	19872	839	—
1810	19037	17705	1332	—
1820	24858	22464	2394	—
1825	29253	26893	2360	—
1830	28587	27464	1123	—
1835	29320	24524	4796	—

Si nous comparons le nombre des décès avec le chiffre de la population, pour les années des récensements officiels, c'est-à-dire pour celles où ce dernier chiffre a été établi *directement*, nous trouvons, qu'en 1801, il mourait, dans la ville de Paris, 1 sur 26,3 habitants; en 1806, 1 sur 29,3; en 1821, 1 sur 31,5; en 1826, 1 sur 35,1; en 1831, 1 sur 29,7; en 1836, 1 sur 36,8.

Villermé [1] a calculé, pour la ville de Paris, la mortalité relative par siècles. Elle était, au quatorzième siècle, de 1 : 17, au dix-septième de 1:26, au dix-huitième de 1:32, au dix-neuvième, elle est, d'après Benoiston de Châteauneuf, de 1 : 39. Est-il nécessaire d'ajouter des commentaires à ces chiffres?

Les *bills* mortuaires de Londres remontent à l'année 1550. L'an 1697 le nombre des décès fût de 21,000, tandis que l'an 1797, malgré l'accroissement considérable de la population, il ne fut que de 17,000. Le rapport entre les décès et les naissances était, en 1750, de 1000 à 570 [2].

La mortalité générale de l'Angleterre fut, d'après Hawkins [3], en 1780, de 1 sur 40; en 1821, de 1 sur 58, donc diminuée presque d'un tiers dans l'espace de 40 ans.

A Berlin les tables de mortalité auxquelles on peut se fier, embrassent une période de presque cent ans. Il en résulte, d'après

[1] Archives de médecine, voir Burdach, traité de physiologie, trad. par Jourdan Tome V. p. 400.

[2] Süssmilch, die goettliche Ordnung etc. 4me édition. Tome I. Berlin 1775. Tabl. p. 18; d'après Corbyn Morris Observations on London. Tab. I.

[3] Elements of medical statistics. London 1829. p. 10 et 18. Marx über die Abnahme der Krankheiten, etc. Goettingen. 1841. p. 8.

Digitized by Google

Casper [1], que sur mille personnes il en meurt aujourd'hui dans la période de l'enfance, 48 de moins qu'il y a 80 ans, et que sur mille personnes, le nombre de celles qui arrivent à un âge avancé, est augmenté de 27.

Le Docteur Odier avait communiqué dans le *Journal de Genève* de l'année 1791, trois tables qu'il avait dressées d'après le dépouillement des registres mortuaires qui sont tenus à Genève, avec beaucoup de soins de l'année 1560 jusqu'à nos jours. Il publia une première continuation de son travail, pour les années 1761 à 1802, dans la *Bibliothèque Britannique* [2], et une seconde pour les années 1801 à 1813, dans la même revue [3]. Ces cinq tables ont été reproduites par M. Serre-Mallet et complétées d'une sixième, comprenant les années 1815 à 1826 [4]. Ces tableaux démontrent que la probabilité de vie et la vie moyenne ont augmenté continuellement depuis le seizième siècle jusqu'en 1826, et Serre-Mallet cite, au nombre des causes de cette amélioration, le perfectionnement dans l'éducation physique et morale, une plus grande aisance répandue dans toutes les classes de la société, et les progrès de l'hygiène et de la médecine. Voici d'ailleurs le résultat auquel il arrive :

	VIE PROBABLE. [5]		VIE MOYENNE.	
	ans.	*mois.*	*ans.*	*mois.*
16me siècle. — —	4.	9.	— — 18.	5.
17me siècle. — —	7.	11.	— — 23.	4.
1701 — — 1760. — —	27.	3.	— — 32.	8.
1761 — — 1800. — —	32.	4.	— — 33.	7.
1801 — — 1813. — —	37.	10.	— — 38.	6.
1815 — — 1826. — —	45.	10.	— — 38.	10.

1 Vorlesung über die wahrscheinliche Lebensdauer. Berlin 1843. p. 31.

2 Tome IV. p. 327.

3 Tome LV. sc. et arts.

4 Bibliothèque universelle de Genève. Tome XXXVI. sc. et arts. 1827. p. 133.

5 On sait que la *vie probable* est exprimée par le nombre des années au bout desquelles il est mort la moitié des individus de l'âge dont on cherche la vie probable; tandis que la *vie moyenne* est représentée par le nombre d'années résultant de la somme de toutes les années qu'ont vécu un certain nombre d'individus et partagé entre eux tous d'une manière égale. Dans le tableau, cité ci-dessus, la vie probable s'applique à l'époque de la naissance.

Digitized by Google

De Stuttgart nous possédons des renseignements statistiques qui remontent à 1762 [1]. Il en résulte que, dans cette ville, sur mille enfants nés vivants, le nombre de ceux qui arrivent à l'âge de 15 ans est maintenant supérieur de 47 à ce qu'il était antérieurement. Et pour faire voir que cette amélioration ne s'applique pas seulement à l'âge de l'enfance et de la première jeunesse, et ne doit, par conséquent, pas être attribuée uniquement à l'introduction de la vaccine, nous allons faire suivre ici un tableau extrait du même mémoire [2], et reproduit déjà par Burdach [3]. Il prouve que le nombre de ceux que la mort n'atteint qu'à un âge avancé, s'est accru.

Mortalité relative.	1762-1790.	1790-1803.	1803-1811.	1812-1827.
De 60 à 70 ans.	22,4.	22,1.	22,3.	24,8.
De 70 à 80 ans.	13,4.	14,4.	13,7.	14,1.
De 80 à 90 ans.	10,6.	10,6.	10,9.	11,5.
De 90 à 100 ans.	8,6.	9,0.	10,2.	11,3.

D'après un autre relevé publié en 1834 [4], la population de Stuttgart a quadruplé dans les deux derniers siècles, et le nombre des naissances excède depuis longtemps celui des décès dans une proportion considérable.

Nous regrettons beaucoup que les documents publiés chez nous ne remontent pas à une époque assez éloignée pour pouvoir constater la mortalité de deux périodes que séparerait une différence marquée dans l'état de la civilisation. A défaut de renseignements sûrs et plus anciens, nous avons recouru aux registres de l'état civil de la ville de Bruxelles, et nous avons comparé entre elles les deux périodes décennales de 1800 à 1809 et de 1836 à 1845 Nous avons obtenu pour résultat :

1 Schübler, Ueber die Aenderungen in den Gesetzen der Sterblichkeit durch Einführung der Kuhpocken. Tubingen 1827.

2 P. 7.

3 Traité de Physiologie, trad. par Jourdan. Paris 1839. Tome V. p. 401.

4 Stimmel über die Bevoelkerung etc. von Stuttgart. Inaug. Diss. Tübingen 1834. Voir Marx l. c. p. 8.

Digitized by Google

	Moy. des naiss.	Moy. des déc.	Exc. des nais.	Exc. des déc.
1800 à 1809	2874	2925	—	51
1836 à 1845	4672	4234	438	—

Ajoutons cependant qu'en rapprochant le chiffre de la mortalité de celui de la population pendant ces deux périodes, le progrès est peu considérable. En effet, en prenant, d'après les divers récensements qui ont eu lieu, pour moyenne de population 70,000 âmes, pendant la première période, et 110,000 pendant la seconde, nous obtenons, dans le premier cas, un décès sur 24 habitants, et, dans le second, un décès sur 26.

La nature de ce travail ne nous permet point de poursuivre nos citations et surtout de prouver, par des chiffres, les résultats opposés produits par la décadence et par le retour à la barbarie. Il serait curieux surtout de voir les tables mortuaires de certaines villes d'Italie, d'Espagne et de Portugal [1]. Mais, ne sait-on pas déjà que la population de l'Espagne, par exemple, est allée constamment en diminuant depuis Philippe II? N'avons-nous pas devant nous des faits tellement évidents que toute appréciation par des chiffres devient inutile? Qu'est devenue la population grecque depuis que le despotisme byzantin d'abord, le joug abrutissant des Turcs ensuite sont venus peser sur elle? Et cette immense population romaine, quelle décroissance rapide n'a-t-elle pas subie depuis la fin du deuxième siècle? Les populations arabes et mauresques n'offrent-elles pas le même spectacle? Enfin ne connaît-on pas l'effrayante mortalité qui règne parmi les Indiens de l'Amérique et la rapidité avec laquelle ces populations marchent vers leur extinction? Car, qu'on ne l'oublie point, ces races ont aussi eu leur période d'accroissement et leur civilisation; seulement, elles étaient déchues déjà, lorsque les Européens sont, pour la première fois, entrés en contact avec elles.

II.

Une autre erreur, plus commune que la première, est celle qui concerne la *longévité*. On émet cette opinion décourageante que, par les progrès de la civilisation, l'époque normale de la mort humaine

[1] On en trouverait des éléments dans l'ouvrage de Süssmilch.

Digitized by Google

a été plus rapprochée de celle de la naissance, ou en d'autres termes, que nous devenons *vieillards* de meilleure heure.

Les résultats consignés dans le chapitre précédent réfutent déjà en grande partie cette assertion. Car, s'il est vrai que le nombre des décès comparé à celui des naissances, ne nous indique que la vitesse avec laquelle les populations se renouvellent, au moins est-il que de la comparaison de ces deux éléments avec le chiffre total de la population établi *directement*, on peut tirer une induction certaine sur le terme normal de la vie humaine. Or, il a été démontré que le nombre des naissances ne s'est nulle-part accru qu'il a diminué en France, et que malgré cela, le chiffre total de la population a augmenté sensiblement. Cela prouve à l'évidence que les populations se renouvellent moins souvent aujourd'hui qu'autrefois, c'est-à-dire, que la vie humaine est plus longue.

Cependant, comme on pourrait conserver des doutes sur l'antiquité qui ne nous a pas laissé des tables constatant le mouvement des populations, il ne sera peut-être pas sans utilité de faire suivre ici quelques renseignements que nous sommes parvenus à rassembler.

Moyse déplore déjà la brièveté de notre vie en ces termes : « Les jours de nos années reviennent à soixante et dix, et s'il y en a de vigoureux, à quatre-vingts ans; et au-delà il n'y a que fâcherie et que tourment. » [1].

Parmi les rois des juifs aucun n'a vécu au-delà de soixante-dix ans; et l'on connait les âges des anciens rois d'Egypte; ils ne présentent rien de différent de ce qui s'est vu dans les temps modernes. Le règne le plus long a duré un peu plus de cinquante ans.

Solon, *Anacréon*, *Sophocle*, *Pindare*, sont morts à l'âge de quatre-vingts ans, *Democrite* à cent et neuf, *Platon* à quatre vingt et un, *Diogène* à quatre-vingt-dix, *Fabius Cunctator* et *Caton* à l'âge de quatre-vingt-dix; et tous ces hommes ont été cités, dans l'antiquité, comme exemples de longévité.

Pline rapporte que dans le récensement fait sous l'empereur

[1] Psalm. LXXXIX. vers. 10.—Un autre passage se trouve dans l'*Ecclésiasticus* (cap. 18. v. 8) : « Numerus dierum hominum ut multum centum anni; quasi gutta aquæ maris deputati sunt. »

Digitized by Google

Claude on a trouve un homme de cent cinquante ans, ayant nom *T. Fullonius Bononiensis*. L'empereur voulant être certain du fait avait ordonné une enquête spéciale. Ce cas, considéré alors comme un prodige de longévité, a été outrepassé plusieurs fois dans les temps modernes. *Henri Jenkins* est mort à l'âge de 169 ans, en 1670 à Ellerton (Yorkshire) [1]; *Thomas Damme* est mort à l'âge de 155 ans, en 1648 à Minshual [2]; et *Thomas Parre*, le plus célèbre parmi les vieillards extraordinaires, est mort à l'âge de 152 ans. Il jouissait encore des facultés procréatrices, à l'âge de 140 ans, et à sa mort, Harvey qui en a fait l'autopsie, n'a trouvé aucun cartilage costal ossifié [3]. Ces faits sont à l'abri du doute. Pour d'autres, l'âge a été moins rigoureusement établi, par exemple pour le Danois *Drakenberg*, mort à 146 ans, pour *Jean Surrington*, mort en Norwège à 160 ans, pour *Kintingern*, mort en Ecosse, et pour *Pierre Czartan*, mort en Hongrie, tous deux à l'âge de 180 ans [4]. On admet comme règle que dans chaque siècle il y a deux individus parvenus à l'âge de 150 ans.

Pline nous a conservé encore un document important, extrait des registres du récensement général de l'empire romain, fait à l'époque où les deux *Vespasiens* avaient exercé l'office de Censeurs [5]. On a trouvé alors dans la huitième région de l'Italie, comprise entre le Pô et les Appenins, 140 centenaires; 57 de 110 ans, 2 de 125 ans, 4 de 130, 4 entre 135 et 137 ans, 3 de 140 ans [6]. Quoique ces résultats soient extrêmement favorables, ils ne présentent rien de tout-à-fait exceptionnel, surtout si nous prenons en considération l'influence du climat [7] et le chiffre total

1 Philos. transact. n° 221.

2 Süssmilch, die goettliche Ordnung etc. II. Berlin 1775. p. 554.

3 W. Harvey incisio Thomae Parre, prodiit cum Betii libro de sanguine Lond. 1669. 8.

4 On peut consulter les listes de vieillards extraordinaires formées par Bacon de Verulame (Opera omnia. Francof. ad M. 1666. fol. p. 507 — 515), et par Haller (Elementa physiologiae. Tome VIII. P. 2. Bernae 1766. p. 95—98).

5 L'an 76 après J.-C.

6 Plin. hist. mundi. lib. VII. cap. 49.

7 Aujourd'hui encore cette région de l'Italie est citée comme étant très riche en centenaires.

Digitized by Google

de la population qui, selon toutes les relations, a été alors extrêmement élevé. Au surplus, ces chiffres seraient plutôt pour nous que contre nous, car on conviendra facilement qu'à cette époque de l'empire romain, la vie a été, sous beaucoup de rapports, encore plus raffinée qu'elle ne l'est de nos jours.

D'après les tables réunies par Burdach[1], et dans lesquelles cet auteur a cherché à effacer pour ainsi dire les différences de temps et de lieu par la réunion d'éléments divers, on trouve parmi chaque million d'habitants, en terme moyen, deux cents individus ayant outrepassé l'âge de 100 ans. Serait-ce trop que d'estimer la population de la huitième région de l'Italie du temps de Pline, à trois millions ? — Parmi 750322 personnes décédées à Londres dans l'espace de trente ans, il se trouvait 236 de l'âge de 100 à 110 ans, 6 de 110 à 120 ans, et 1 de 138 ans. Et d'après les listes générales des provinces du Brandenbourg, il se trouvait parmi 351959 individus décédés, 1 de 114, 1 de 115, 1 de 120 et 1 de 125 ans[2].

Sur une population de 11,990,385 habitants, il y avait, en 1821, dans le royaume d'Angleterre et le pays des Galles, 216 personnes excédant l'âge de cent ans ; en 1841, il y en avait 249 sur une population de 15,906,741 habitants[3]. La Belgique, de même que la Hollande et l'Allemagne du Nord, n'a toujours eu que peu de centenaires[4]. D'après MM. Quetelet et Smits, il n'y avait en Belgique, au premier janvier 1831, que seize centenaires, dont les trois plus âgés avaient 104, 110 et 111 ans[5]. D'après M. Heuschling on compte dix-sept centenaires, année moyenne prise sur une période de huit années. Dans la province de Liége, le nombre des centenaires était, lors du récensement fait en 1806, de cinq sur 348,774 habitants ; en 1826, il était seulement de trois sur une population de 344,159 habitants[7].

[1] Traité de physiologie, trad. par Jourdan. Tome V. p. 359 sqq.

[2] Süssmilch die goettliche Ordnung etc. 4e édition. Tome II. p. 357.

[3] Neison contributions to vital statistics. London. 1845. p. 2.

[4] Haller présente déjà cette remarque. (Elem. physiol. VIII. P. 2. p. 107).

[5] Recherches sur la reproduction et la mortalité de l'homme aux différents âges, et sur la population de la Belgique. Bruxelles 1833. p. 114. tabl. n° 17.

[6] Essai sur la statistique générale de la Belgique. 2me édition. Bruxelles 1841. p. 47.

[7] Courtois, Rech. sur la statistique etc. de la province de Liége. Tome II, Verviers 1828. Tabl. 13 et 14.

Digitized by Google

Les tables de mortalité d'Ulpien sont un autre document de l'antiquité : elles s'accordent d'une manière surprenante avec les nôtres, et spécialement avec celles des grandes villes. Selon ces tables, on peut mettre au même niveau l'ancienne Rome et la ville de Londres, sous le rapport de la vie probable [1].

Les essais que les anciens ont déjà faits pour déterminer en théorie la durée normale de la vie humaine, quoique stériles en eux-mêmes, nous font voir cependant que le terme de la vie était alors le même qu'il est aujourd'hui.

Les anciens Egyptiens avaient fixé ce terme à cent ans. Le cœur de l'homme, disaient-ils, augmente annuellement de deux drachmes, pendant cinquante ans, et diminue dans la même proportion dans les cinquante années qui suivent, de sorte qu'à la centième année, il ne resterait plus rien du tout de cet organe [2]. Cette erreur, avancée à une époque où l'on avait l'habitude d'ouvrir les cadavres pour les embaumer, nous autorise presqu'à croire qu'alors les centenaires étaient encore plus rares qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Solon admettait des périodes septennales dont il portait le nombre à dix, ce qui restreignait la durée de la vie à soixante-dix ans [3]. Les livres sacrés des Étrusques admettaient douze périodes septennales, ou quatre-ving-quatre ans, pour la durée de la vie humaine [4].

On arrive à la même conclusion si l'on considère comment les anciens avaient *divisé* la vie humaine. Pythagore partageait la vie en quatre parties égales; jusqu'à l'âge de vingt ans, disait-il, on est enfant ou homme commençant, depuis vingt à quarante ans homme jeune, depuis quarante à soixante ans homme proprement dit, de soixante à quatre-vingts ans homme vieux ou déclinant, et après quatre-vings ans, on ne doit plus compter parmi les vivants quel que soit l'âge auquel on parvienne. Varron partageait la vie

1 Hufeland, die Kunst das menschl. Leben zu verlaengern. Wien 1798. p. 91

2 Plin. hist. mundi. lib. XI. cap. 37.

3 Censorini liber de die natali. Leidae 1743. p. 31. Burdach traité de physiologie, trad. par Jourdan. Tome V. p. 526.

4 Censorinus l. c. p. 66. Burdach, l. c. p. 526.

Digitized by Google

en enfance (1 à 15 ans), adolescence (15 à 30), jeunesse (30 à 45), âge de retour (45 à 60) et vieillesse (60 à 75 ans) [1]. Hippocrate, après deux périodes de sept années, en admettait une troisième de quatorze ans, puis une quatrième et une cinquième de sept, une sixième de quatorze, et une septième de sept, ce qui fait en tout soixante-trois ans.

Il résulte de tout ceci que le terme de la vie n'a été abrégé ni par l'âge du monde, comme on l'a prétendu [3], ni par les progrès de la civilisation. De nos jours, nous pouvons arriver au même âge auquel on parvenait trois mille ans avant J.-C., auquel on parvenait du temps des anciens Grecs et Romains et au moyen-âge. Nous dirons plus, les chances sont plus favorables pour nous qu'elles n'étaient autrefois. Non-seulement l'homme peut parvenir au même âge qu'autrefois, mais encore (Hufeland qui, tout en convenant de ce fait, ajoute que seulement le nombre de ceux qui atteignent au plus haut âge, est diminué dans les temps modernes [4], paraît s'être trompé en cela) la différence, s'il en existe réellement, est en faveur des temps modernes et sous le rapport du terme extrême de la vie, et sous celui du nombre des vieillards qui atteignent sa limite la plus reculée.

Si nous nous abstenons de développer davantage ce dernier point, c'est qu'après tout nous ne pourrions pas arriver, faute de données suffisantes, à une conclusion rigoureuse. Mais pour conclure approximativement, on n'a qu'à comparer en général la durée des règnes dans les temps modernes avec celle des règnes anciens, et l'âge des princes régnants. L'âge auquel sont parvenus Louis XIV, Georges II, Stanislas de Pologne, Frédéric II et Clément XII, aurait certainement paru plus extraordinaire dans l'antiquité qu'il ne nous paraît aujourd'hui. Nous rencontrons dans l'histoire ancienne, dit Hufeland [5], très-peu de

[1] Censorinus l. c. p. 64. Burdach, l. c. p. 519.

[2] Burdach, l. c. p. 521.

[3] Cette opinion souvent soutenue dans les derniers siècles a déjà été refuté par Hier. Cardanus : voir Haller élem. physiol. Tome VIII. part. 2 p. 98.

[4] Die Kunst das menschl. Leben zu verlaengern. Wien 1798. p, 91.

[5] L. c. p. 92.

Digitized by Google

rois qui soient parvenus à l'âge de quatre-vingts ans. Dans toute la série des empereurs romains, on n'en trouve que quatre ; ce sont : *Gordien*, *Valerien*, *Anastasius* et *Justinien*. *Auguste* est mort à l'âge de soixante-seize ans et *Tibère* à celui de soixante-dix-huit. Comparons à cette série celle des rois de France, par exemple, et nous pourrons constater non-seulement des exemples relativement plus nombreux de longévité, mais encore une durée généralement plus longue de chaque règne. Haller avait déjà fait remarquer qu'il se trouve beaucoup plus de vieillards parmi les magistrats de Berne, dans les temps modernes qu'il n'y en avait autrefois.

Serait-il permis de citer encore le fait, que, dans la plupart des grandes villes où il existe des hospices de vieillards, dont la fondation date du moyen-âge et dans lesquels un certain âge a été fixé primitivement pour l'admission, on a été obligé d'augmenter le nombre des lits, dans une progression bien plus forte que celle de l'accroissement de la population et de la concentration des fortunes?

III.

On rencontre souvent des auteurs qui tout en accordant les deux premiers points, viennent se rabattre sur un troisième, en soutenant que la civilisation a eu pour effet d'augmenter le nombre des maladies. M. Marx, professeur à Goettingue, dans un mémoire aussi bien raisonné que savamment écrit [2], a déjà refuté cette erreur; nous allons l'examiner à notre tour, en nous permettant de reproduire quelques-uns des faits que M. Marx a déjà mis en avant.

On ne peut citer *aucune* espèce de maladie qui soit propre aux temps modernes, *aucune* qui se soit développée par la civilisation. Au contraire, c'est chez les peuples barbares et dans les temps de barbarie que de nouvelles maladies se présentent, et c'est la civilisation qui, d'ordinaire, arrête leur marche et finit souvent par les éteindre.

[1] «Fasti reipublicae Bernensis demonstrant, multo longiorem nostro aevo utriusque senatus vitam esse, et lentiora, quibus reparantur, intervalla.» Elementa physiologiae. Tome VIII. Bernae 1776. part. 2. p. 98.

[2] Ueber die Abnahme der Krankheiten durch die Zunahme der Civilisation; Abhandl. de Koenigl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Goettingen. Bd. II. 1844.

Digitized by Google

Toutes les épidémies qui ont décimé autrefois les populations attestent ce fait. N'est-ce pas aux mesures que la civilisation seule a conseillées et dont elle seule a rendu possible l'exécution, que nous devons d'être préservés de la peste et de la fièvre jaune? N'est-ce pas un des plus beaux triomphes de la médecine moderne que l'extinction de la petite-vérole ? Et l'une des plus terribles épidémies, le choléra asiatique, n'est-elle pas venue s'éteindre dans l'Europe civilisée ? Lui avons-nous vu cette force qui en faisait l'épouvante des peuples de l'Asie ? Beaucoup d'autres maladies épidémiques n'ont plus pour nous qu'un intérêt historique ; telles sont : la suette anglaise, la fièvre pannonique, le *garrotillo*, la danse de St.-Guy, etc. Il y a longtemps que la lèpre a cessé d'être connue des médecins de l'Europe. Une maladie, qui au moyen-âge, régnait presque comme une épidémie, l'ergotisme, ne se rencontre plus que sporadiquement, dans les pays où l'on néglige les plus simples précautions de l'hygiène. Et notre fièvre typhoïde actuelle qu'est-elle en comparaison de ce terrible typhus pétéchial qui a tant régné dans les siècles passés ?

Parmi les pays non civilisés, il en est peu qui n'aient des maladies endémiques qui leur soient propre : — les Pians et les Yaws, le Scarlievo, la maladie de la Krimée, la rose des Asturies, les dartres d'Aleppo, les Sibbens, le Radesyge, le Spetälska, etc. ; tandis que les pays civilisés n'en possèdent aucune qui les atteigne exclusivement. Il y a plus, si plusieurs maladies d'importation nous restent encore, n'est-il pas évident pour tout le monde, qu'elles perdent de leur intensité d'année en année et qu'elles marchent ainsi vers leur extinction complète ?

La scarlatine a été importée de l'Asie Mineure, au commencement du 17me siècle, la rougeole du Nord de l'Europe, au 7me siècle ; il y a longtemps que ces deux maladies ont perdu leur grande importance dans nos tables de mortalité. La syphilis est devenue non seulement plus rare, mais encore plus bénigne, à tel point que ses formes les plus graves ne sont, pour ainsi dire, plus connues que par les livres qui datent des 16me et 17me siècles. Et pour parler de l'ophthalmie militaire, n'est-ce pas une des gloires de la médecine militaire belge que de l'avoir réduite à l'état où elle se trouve aujourd'hui ?

Digitized by Google

Quant à d'autres maladies qui n'ont ni un pays de provenance ni une date de naissance particulières, nous citerons en premier lieu les fièvres intermittentes. Sont-elles encore tant à craindre depuis l'emploi du quinquina ? Les scrofules et les affections rachitiques sont devenues certainement plus rares depuis qu'on donne plus d'air et plus de lumière aux habitations, et qu'on a adopté de meilleurs principes pour le traitement de ces maladies. Le véritable scorbut est devenu partout une des raretés médicales. « Les scorbuts bien caractérisés, dit M. Andral [1], sont si rares à Paris, que pendant longtemps j'en avais été réduit à une simple conjecture sur l'état du sang dans cette maladie. » Il y a bien longtemps qu'on n'en a plus rencontré un seul cas dans la marine anglaise, et « celui qui en veut faire l'étude, doit la chercher dans les livres ou dans les pays dont l'accès est fermé aux bienfaits de la civilisation » [2].

Mais on cite d'autres maladies: la phthisie pulmonaire, les maladies nerveuses, le ramollissement du cerveau, l'irritation spinale, l'hypochondrie et l'hystérie, le croup, les apoplexies, les congestions et surtout les maladies mentales.

Nous sommes loin de prétendre que jamais, par les progrès de l'hygiène et la médecine en général, on parvienne à écarter toutes ces maladies; nous ne voulons même pas nier que quelques-unes sont devenues réellement plus fréquentes dans les temps modernes. Mais ce que nous tenons à constater, c'est que la progression de ces maladies n'a pas été aussi forte qu'on le pense et qu'à l'égard de quelques-unes d'entre elles, on est complètement dans l'erreur.

En effet, sur quoi s'appuie-t-on lorsqu'on désigne certaines affections comme étant devenues plus fréquentes de nos jours? Sur une appréciation globale et sur les tables de mortalité. Il n'y a pas d'autres éléments, puisque nulle part on ne tient des registres pour spécifier le nombre et les genres de maladies qui ont été observées dans une ville entière et à une époque donnée. Or, on sait combien on doit se méfier de toute appréciation globale, et quant aux tables de mortalité, elles n'indiquent jamais la proportion de ceux

[1] Essai d'hématologie pathologique. Paris 1843 p. 129.

[2] Marx l. c. p. 53.

Digitized by Google

qui ont été *atteints* d'une espèce donnée de maladie. On y voit que, sur mille individus morts, une telle année il y avait autant de phthisiques, autant de typhisés, autant d'apoplectiques; mais ceux qui ont été guéris ou ceux qui ont prolongé leur existence au-delà d'un certain terme, n'y sont pas renseignés. D'un autre côté, en ne comptant que les morts, on sera souvent amené à conclure à une augmentation là où il y a une diminution réelle. On pourrait prétendre ainsi, en s'appuyant sur des chiffres, que depuis l'introduction de la vaccine, toutes les autres maladies sont devenues plus fréquentes en proportion.

Le seul moyen pour arriver à un résultat exact, au moyen des tables de mortalité, serait de comparer le nombre des victimes de ces maladies avec le nombre des individus qui ont succombé à la mort sénile ou naturelle. Nous avons essayé ce moyen, mais, quoiqu'il semble nous donner des résultats favorables, quoiqu'il semble que le chiffre de la mort sénile ait augmenté dans les temps modernes, comparaison faite avec celui des morts par maladie, nous nous sommes abstenus de poursuivre cette étude; car d'une part, les tables dont on peut se servir actuellement, sont encore trop peu nombreuses, et d'autre part, on connaît les inexactitudes graves qui se glissent partout dans leur rédaction.

Nous pensons que parmi les maladies dont l'accroissement n'est qu'apparent, il faut ranger les inflammations, les pleurésies surtout, les entérites, les pneumonies et les péritonites, les congestions et les apoplexies.

Quant à la phthisie pulmonaire, James Clark qui a fait le relevé de ceux qui en sont morts à Londres, depuis 1700 jusqu'à 1821, nie qu'elle soit devenue plus fréquente dans le siècle actuel [1], et dans d'autres villes on en a pu constater une diminution considérable. A Stuttgart, par exemple, on comptait 772 morts de phthisie dans les années de 1787 à 1791; 675 de 1792 à 96; 546 de 1797 à 1801; 475 de 1802 à 6; et seulement 465 de 1807 à 18 [2].

Quant aux maladies nerveuses, y compris l'hypochondrie et l'hystérie, quoique nous soyons disposés à croire qu'elles sont de-

[1] Ueber die Lungenschwindsucht; übers. v. Vetter. Leipzig 1836. p. 1-5.
[2] Cless med. Topographie von Stuttgart. p. 69; d'après Marx l. c. p. 32 sqq.

Digitized by Google

venues plus fréquentes de nos jours, nous devons avouer cependant que cette opinion n'est basée sur aucune preuve rigoureuse. M. Marx [1] prétend même que leur nombre a plutôt diminué qu'augmenté. Mais supposons qu'on parvienne à prouver le contraire, on devra, du moins, convenir qu'il ne s'en est pas produit sous de formes nouvelles et que plusieurs et les plus graves ou ont disparu complètement ou sont devenues des raretés pathologiques. Nous citerons la dansomanie du moyen-âge, le tetanos idiopathique, la catalepsie, la véritable nostalgie, et différentes espèces de spasmes locaux qui ne se présentent pour ainsi dire plus à l'observation.

Pour les maladies mentales, on allègue que les causes qui les provoquent, la fatigue des organes de l'intelligence et la surexcitation des passions, ont pris plus de développement; l'on s'appuie, en outre, sur le nombre des établissements pour les aliénés qu'on a vu s'accroître partout, et sur le témoignage d'une des plus grandes autorités en cette matière, sur l'avis d'Esquirol.

Quant aux causes, nous ne pouvons nous empêcher de transcrire ici un passage du beau Mémoire de M. Marx [2]: « On a tort certainement, dit-il, d'admettre que l'exercice des facultés intellectuelles puisse en compromettre le jeu normal. Ce n'est pas la culture de l'esprit, c'est sa *fausse* culture qui mène aux petites maisons. Plus les établissements d'instruction sont nombreux dans un pays, plus le nombre des insensés y est restreint [3]. Mieux on exerce les organes, mieux on réussit à en vaincre toutes les imperfections. L'inaction porte plus souvent le trouble dans les organes, que l'action. Ne voyons-nous pas que les maladies mentales sont rares parmi les savants, au moins chez ceux qui travaillent avec modération ? Ce n'est pas la fatigue de l'esprit qui trouble les sens, mais les passions et les revers de la fortune, aux effets moraux desquels la culture de l'esprit est le plus sûr remède qu'on puisse opposer. »

[1] L. c. p. 36.

[2] L. c. p. 11.

[3] Fuchs med. statistik der Irrenhaeuser und des Irreseyns; in Friedreich Neuem Magaz. f. Seelenheilkunde. H. 3. 1833. p. 88.

Digitized by Google

L'augmentation du nombre des hospices d'aliénés prouve seulement que nous sommes devenus plus humains et que nous avons plus de foi en la médecine. Autrefois on cachait les malheureux insensés, on les laissait croupir dans des caves obscures où personne ne pénétrait ; maintenant on les envoie dans des établissements spéciaux. Autrefois on les soumettait rarement à un traitement médical, mais depuis qu'on a vu ce que peut la médecine contre ces affections, on se hâte d'y recourir dès le commencement. Puis une foule d'individus, des mélancoliques, des hypochondres, des hommes excentriques qui autrefois auraient vécu librement dans le monde, comptent maintenant parmi les insensés, sans parler des criminels que, par suite des principes sur l'imputabilité des crimes, on soustrait aujourd'hui aux bagnes pour les enfermer dans les maisons de santé.

Reste l'assertion d'Esquirol et de quelques autres médecins et statisticiens. Mais nous pouvons opposer à M. Esquirol sa propre autorité. Dans un Mémoire spécial sur la question s'il existe de nos jours un plus grand nombre de fous qu'il n'en existait il y a quarante ans [1], ce célèbre médecin établit les conclusions suivantes que nous allons transcrire ici, parce qu'elles renferment tout ce qui nous resterait à dire sur ce grave sujet :

« 1. L'encombrement des établissements publics en France, ne prouve pas plus que le nombre des aliénés est réellement augmenté, que l'appréciation des causes de la folie ne donne raison de cette augmentation.

» 2. Les travaux, les écrits des médecins, particulièrement ceux de M. Pinel, ont puissamment contribué à réveiller l'intérêt pour les aliénés, et par conséquent à faire croire que le nombre de ces malades était augmenté.

» 3. Les améliorations de tout genre introduites dans les hospices destinés à recevoir ces infortunés, en y attirant un plus grand nombre d'individus, ont accrédité cette croyance.

» 4. Puisque l'augmentation du nombre des aliénés n'est qu'apparente, il n'est pas vrai que l'aliénation mentale soit une calamité propre aux temps présents. »

[1] Mém. de l'académie roy de médecine. Tome I. Paris 1828. p. 32.

Digitized by Google

Pour passer à une autre catégorie de maladies, telles que le croup, le ramollissement du cerveau, l'irritation spinale, certaines affections de cœur, etc., faut-il de longs développements pour démontrer que cette augmentation apparente ne repose, en réalité, que sur une attention plus grande qu'on prête à ces affections depuis qu'elles sont devenues le sujet d'études approfondies ? C'est dans nos registres, et non pas dans la nature que les maladies du cœur sont devenues si fréquentes depuis Corvisart; et l'on sait positivement l'époque depuis laquelle le croup est devenu la terreur des mères : c'est depuis qu'un prix fut solennellement proposé à tous les médecins de l'Europe, pour la meilleure description de cette maladie. Et croirait-on sérieusement que le ramollissement du cerveau, que l'irritation spinale, que la maladie de Bright, etc., n'existent que depuis qu'on en a mieux établi le diagnostique? En effet, on est parfois tout près du raisonnement de ceux qui disent qu'il n'y a jamais eu autant de pluies que depuis qu'il existe des observatoires où l'on mesure chaque jour la quantité d'eau tombée du ciel. Nous avons d'ailleurs un exemple frappant fourni par la médecine vétérinaire. Par suite du progrès de cet art et de son étude, on soumet maintenant au traitement un plus grand nombre d'animaux malades, et le cadre nosologique s'augmente tous les jours de noms de maladies qui n'y figuraient pas autrefois ; est-ce à dire que les maladies elles-mêmes sont devenues plus nombreuses ou que les espèces dégénèrent ?

Si l'on veut citer, en dernier lieu, quelques maladies spéciales qui s'attachent à certaines industries, telles que la colique de plomb, le tremblement mercuriel, etc., et qui, en effet, prennent quelquefois des proportions effrayantes, qui faut-il accuser si ce n'est cette circonstance que le nombre d'ouvriers qui se livrent à ces industries est plus grand aujourd'hui qu'à aucune autre époque. Cependant dans ces maladies encore l'hygiène et la médecine ont célébré de beaux triomphes. Depuis l'emploi du fer contre les affections spéciales des doreurs, le tremblement mercuriel guérit promptement, et les perfectionnements des appareils rendent même son apparition de jour en jour plus rare. Le cancer des Ramoneurs est destiné à être rayé du cadre nosologique depuis qu'un acte du parlement anglais a prescrit que les cheminées des maisons seront

Digitized by Google

nettoyées au moyen de machines. La colique de Poitou, la colique de plomb devient rarement mortelle, et nous pourrions prolonger les citations si nous ne pensions en avoir dit assez pour réfuter des opinions émises à la légère et dont on s'étonne que des hommes sérieux se soient faits les échos.

C'est en étudiant les conditions de notre existence que nous parvenons à nous débarrasser de ces préjugés sur l'âge d'or et sur l'état primitif des hommes où suivant certains philosophes-poëtes il n'y avait ni maladies, ni médecins, ni crimes, ni police, ni forts, ni faibles, ni riches, ni pauvres, ni arts, ni sciences. L'homme n'est maître de la terre que par son intelligence; il commence à décheoir physiquement dès qu'il recule moralement et intellectuellement; et cette vérité s'applique aux nations comme aux individus.

Digitized by Google

POLÉMIQUE.

La *Revue Nationale* compte dans la presse catholique et ministérielle de nombreux adversaires, dont elle n'entretient guère ses lecteurs. Si nous ne répugnons pas à la discussion, nous l'aimons utile, partant sincère, allant quelque peu au fond des choses, et celle dont nous sommes l'objet, a rarement ce caractère. Qu'on nous permette cependant aujourd'hui de nous occuper un instant d'un article de journal qui nous concerne : ce n'est pas que, pour la portée et la sincérité de la polémique, il se distingue de tous ceux que nous passons d'ordinaire sous silence. Il a paru dans le *Journal de Bruxelles*, et l'on connaît les habitudes de discussion de cette feuille. Mais l'article a coûté tant de peine à celui qui l'a écrit ; il atteste une telle patience de labeur qu'il y aurait presque de l'inhumanité à n'en rien dire. Il peut d'ailleurs être utile de répondre quelquefois à certains adversaires, ne fût-ce que pour ne pas leur laisser prendre le change sur les motifs du silence que nous gardons habituellement à leur égard.

On se rappelle qu'en discutant, dans notre dernière livraison, la possibilité de faire revivre l'ancienne union des libéraux et des catholiques du royaume des Pays-Bas, ou de former entr'eux une alliance nouvelle ; nous avons été amenés à dire en passant quelques mots de la mobilité des impressions politiques de l'honorable auteur d'une brochure récente. Blessé au vif de ce reproche, l'auteur de l'article du *Journal de Bruxelles* entreprend non de défen-

Digitized by Google

dre M. De Decker, mais de montrer à ses lecteurs que notre consistance politique n'est pas supérieure à la sienne ; genre d'apologie qui rappelle la manière dont un orateur défendait un jour le ministère Nothomb contre les reproches d'immoralité ; il ne niait pas les faits, mais se bornait à soutenir que, pour la moralité, le pays, la société entière ne valaient pas mieux que le ministère.

Pour établir ainsi, qu'en fait d'inconsistance, nous sommes, comme dit Figaro, tous de la même famille, notre laborieux contradicteur a eu le courage d'entreprendre un voyage à la recherche de nos fautes, à travers les treize volumes dont se compose aujourd'hui la collection de la *Revue Nationale*. De cette pénible exploration, il rapporte une dixaine de phrases qu'il isole de ce qui les entoure, qu'il commente, qu'il interprète, et du rapprochement desquelles il conclut, sans hésiter, que, tout ce que nous avons écrit a été contradiction, palinodie, désaveu de soi-même ; qu'il n'est pas une opinion que nous n'ayons successivement soutenue ou rejetée, qu'il n'y a pas une idée que nous n'ayons repoussée après l'avoir accueillie, pas un sentiment que nous n'ayons pris tour-à-tour à l'envers et à l'endroit [1].

La révélation, on le voit, est alarmante pour la *Revue Nationale*, et le coup est d'autant plus accablant pour elle, qu'elle ne s'y attendait guère. Aucuns lui avaient parfois reproché de trop tenir à ses idées, de les poursuivre avec une persistance qui pouvait ressembler à de la raideur ; et voici que notre raideur devient souplesse extrême. On nous disait barre de fer, et nous sommes caoutchouc. Quant à nous, nous l'avouons, nous pensions que, depuis l'origine de notre recueil, la politique de la *Revue Nationale* avait eu quelque suite et quelque ensemble. Nous croyions nous rappeler que, dès le ministère de M. De Theux, nous avions entrevu l'avenir des partis, alors fort obscur encore ; que, sous le ministère suivant, nous avions averti l'opinion catholique des conséquences que le renversement de ce cabinet aurait pour elle ; que, dès l'apparition de l'administration de M. Nothomb nous avions annoncé qu'elle ne concilierait rien, finirait par tomber sous la défiance des deux opinions et ne ferait que préparer la dissolution du parti catholique, s'il consentait à s'user à sa suite. Tout cela, comme nos prévisions plus récentes sur le succès d'un nouveau ministère mixte, nous l'avions soutenu malgré une contradiction très vive, très passionnée, très injurieuse. Nous n'avions pas pensé jusqu'à présent que ce passé fût de nature à nous embarrasser, ni que nos adversaires eussent intérêt à le rappeler.

[1] Nous prions le lecteur de croire que nous transcrivons ici, en toute humilité, les propres expressions de l'auteur de l'article.

Digitized by Google

Il est vrai qu'ils ont découvert pour apprécier nos écrits, un procédé à l'épreuve duquel nous avons peu songé à les mettre. Ce n'est pas par le fond de nos idées qu'on essaie de nous mettre en contradiction avec nous-mêmes, mais par des phrases qu'on isole, auxquelles on prête un sens, qui paraît assez vraisemblable tant qu'elles restent ainsi séparées des développements qui les accompagnaient, mais qui tombe dès qu'on leur restitue leur entourage.

En veut-on un exemple? En 1840 nous avons cherché à faire voir, comme nous l'avons essayé plusieurs fois depuis que les prétentions de l'opinion catholique à la direction du pouvoir nuisaient à l'intérêt de la religion au lieu de la servir, et contrariaient une tendance spontanée des esprits en faveur de celle-ci. A ce sujet nous avons écrit que, depuis quelque temps, il se manifestait une tendance de réaction vers les sentiments religieux. Notre contradicteur trouve dans notre recueil, à deux années d'intervalle, une autre phrase dans laquelle nous disons qu'en Belgique comme dans le reste de l'Europe, la ferveur religieuse s'est, depuis un siècle, beaucoup refroidie, et que ce mouvement continue encore. En isolant ces deux phrases de ce qui les explique, on leur donne aisément une apparence contradictoire. Laissez les, au contraire, au milieu de leurs développements, et rien n'est plus facile à concilier. Quoi de plus vrai en effet, dans notre société actuelle, que la coexistence de ces deux mouvements en sens différents, dont l'un date d'assez loin, dont l'autre est plus récent? Depuis longtemps la foi s'est attiédie et elle s'attiédit encore, mais, depuis quelque temps, l'irreligion n'est plus nulle part à la mode; les services que la religion rend à la société sont mieux appréciés; elle rencontre moins de passions hostiles et plus de sympathies. La ferveur religieuse diminue, mais la sympathie pour les sentiments religieux s'est étendue. Les croyances sont moins inébranlables, mais plus de faveur les entoure qu'il y a quarante ans. On subit le doute, mais on court avec moins d'empressement au devant de lui; le nombre des hommes qui croient fermement diminue; le nombre de ceux qui voudraient croire augmente.

Ailleurs nous avons dit que les hommes qui professent nos principes, s'allient, mais ne s'aliènent pas. N'est-ce pas là une contradiction avec ce que nous venons d'écrire sur l'impossibilité de rétablir, dans ce moment, l'ancienne union des catholiques et des libéraux? Non, si vous conservez aux mots leur véritable sens, Les hommes de nos principes s'allient, quand l'intérêt de leur opinion l'exige; mais entrer dans une alliance ou la prolonger aux dépens de leur opinion, c'est là s'aliéner; c'est ce qu'ils ne font pas. C'est pour cela que, sans repousser les alliances que la force des choses amène, ils n'acceptent point celles qu'elle ne commande pas et qui ne se feraient que dans l'intérêt de leurs adversaires.

Digitized by Google

Nous avons écrit quelque part que les hommes, modérés s'ils se séparent quelquefois, se retrouvent un jour; c'est encore une de ces contradictions qu'on nous reproche. Cette pensée cependant est encore la nôtre aujourd'hui. Les hommes modérés de toutes les opinions se retrouvent en présence d'un danger commun, quand la sûreté extérieure de la patrie est menacée, quand l'ordre public est gravement compromis, quand une opinion exagérée devient assez puissante pour qu'avant tout il faille parer aux maux dont elle menace le pays.

Du point de vue où nous considérons les partis, nous n'avons pas coutume de ne voir que des vertus dans un camp, que des vices dans l'autre. Nous ne croyons pas que rien ne manque au parti libéral, que tout manque au parti catholique; et à l'occasion, il n'en coûte pas à notre franchise de le reconnaître. Nos adversaires ont d'autres habitudes. A les en croire il n'y a dans nos rangs que mauvais sentiments, ambitions déçues, appétits, de désordre, vices, exagérations, etc. Aussi, s'il nous arrive de leur reconnaître un mérite, ils en prennent acte, comme si par là nous avions trahi notre propre cause. Croit-on donc nous embarrasser, en nous rappelant qu'en 1840 nous ne refusions pas tout mérite à l'opinion catholique? Ce que nous pensions, ce que nous écrivions à cette époque, nous le pensons, et nous le répétons sans la moindre répugnance aujourd'hui. Oui, l'opinion catholique a rendu de très grands services à la révolution et par conséquent au pays et à la nationalité. Elle a beaucoup aidé à développer la révolution et à la rasseoir; elle a le mérite d'être soumise à l'influence d'un intérêt moral et d'être attachée à la nationalité belge par un intérêt de parti; oui, il est vrai que nous nous sommes demandé quelquefois si, dans l'intérêt de la nationalité et pour mieux conserver à celle-ci un caractère propre, il n'était pas à regretter que la Belgique tout entière n'appartînt pas à cette opinion. Seulement, quand nous tenions ce langage, voici ce que nous ajoutions et ce que notre contradicteur ne reproduit pas: « Mais la politique d'un état ne s'établit ni sur des regrets ni sur des désirs: son point de départ ce sont les réalités, les faits; or, un fait dont, à moins de fermer les yeux à la lumière, il est impossible de ne pas reconnaître la gravité, c'est que l'opinion libérale tient une place considérable dans les grandes influences du pays, c'est que les forces de cette opinion croissent d'année en année, nous serions tentés de dire de jour en jour, que de grands progrès l'attendent encore dans l'avenir et qu'asseoir la nationalité belge sur la seule base de l'opinion catholique serait le moyen le plus certain de compromettre sa durée. »

Que nos adversaires le sachent bien, nous ne sommes pas de ceux qui éprouvent le besoin d'abaisser leurs ennemis. Nous luttons contre un parti mais nous savons ce que sont les partis. S'ils ont leurs passions, leurs erreurs,

Digitized by Google

leurs mauvais alliages, tous ont aussi leur côté honorable et leurs louables sentiments. On n'acquiert pas sans cela la consistance de parti. Au fond de tout parti qui a quelque durée et quelque importance, il y a un bon sentiment qui fait sa force, qui est le lien de ses adeptes. Il n'appartient qu'aux esprits étroits et passionnés de le méconnaître. C'est parce que nous jugeons l'opinion catholique avec cette impartialité, que nous sommes persuadés qu'elle peut rendre encore des services au pays, que nous la verrions disparaître avec peine de la scène politique et que nous lui conseillons sans cesse de se résigner, dans ce moment, au rôle de minorité, plutôt que de s'épuiser par les moyens factices auxquels elle demande le maintien de sa prépondérance et qui sèment dans son sein des germes de dissolution que le temps ne tardera pas à y développer.

Si nous croyons que nos doctrines ont assez de suite et d'ensemble pour que notre recueil, depuis son origine, ait pu suivre une même ligne, sans avoir rien à rétracter ni rien à désavouer, ce n'est pas à dire assurément que nous ne désirions pas aujourd'hui plus d'influence pour l'opinion libérale que nous n'en exigions pour elle il y a sept ans.

Dès l'introduction qui ouvrait la première livraison de notre recueil, nous disions : « La *Revue Nationale* appartient à l'opinion libérale. Notre opinion croit à sa propre force. Comme toutes les convictions profondes et sincères, qui ont confiance dans l'humanité, elle pense que l'avenir est pour elle ; mais cet avenir, elle n'éprouve nul besoin de le hâter étourdiment. » C'était, dès le premier jour que nous prenions la plume, assez dire que nous demanderions à l'avenir beaucoup plus qu'au présent. Nous pensions dès lors que l'opinion libérale pourrait étendre beaucoup un jour son influence sur les affaires. Nous consentions à attendre pour elle l'effet du temps et des événements, mais nous ne la condamnions pas à voir le temps et les événements venir en aide à ses progrès, sans que son action sur le gouvernement du pays dût s'en ressentir. Depuis cette époque, le temps a marché ; les événements de notre politique intérieure se sont pressés ; nous sommes loin de la situation de 1839 ; ce qui semblait fort est devenu faible, ce qui était faible est devenu fort. Or, les forces que les opinions possèdent dans le pays, sont la mesure naturelle et légitime de l'influence à laquelle elles ont droit dans le gouvernement. L'opinion libérale en 1839 était faible encore, elle ne s'était point comptée ; ses espérances étaient vagues et lointaines; l'opinion catholique, au contraire, était dans tout le prestige de sa puissance que ses adversaires eux-mêmes s'exagéraient. Certes, à cette époque, notre opinion ajournait, sans s'en cacher, des droits sur le pouvoir qu'elle peut faire valoir aujourd'hui. On en était alors à ces années de transition entre des partis qui s'éteignaient après avoir occupé la

Digitized by Google

scène depuis la révolution et des partis nouveaux qui tendaient à les remplacer, mais dont la démarcation avait encore quelque chose d'incertain et de confus. Les libéraux et les catholiques s'étaient déjà trouvés en lutte dans quelques localités, mais la rupture décisive n'avait encore éclaté ni dans les chambres ni dans tout le pays. On doutait que les partis anciens fussent éteints; on niait les partis nouveaux. Dans le parlement, on n'osait encore prononcer leur nom. Leur réalité, leur permanence dans l'avenir étaient révoquées en doute. Dès lors cependant et avant la retraite de M. de Theux, en parlant des difficultés qui semblaient attendre le gouvernement, nous témoignions du peu de confiance que nous inspirait la formation des cabinets mixtes : « La fusion de la partie la plus modérée des deux opinions, disions-nous, paraît au premier abord la solution naturelle de ces difficultés, mais on rencontrera toujours à ce rapprochement les obstacles les plus sérieux, soit dans les antécédents des partis, soit dans les dispositions personnelles du petit nombre d'hommes capables de le réaliser, soit dans les détails mêmes de son exécution pratique. » Notre contradicteur nous reproche d'avoir cité, parmi ces difficultés, la circonstance qu'à cette époque un ministère eût été regardé comme libéral ou comme catholique, suivant l'opinion à la laquelle appartiendrait le ministre de l'intérieur. Il est très vrai cependant, qu'à cette époque, l'opinion libérale n'eut pas repoussé un cabinet mixte dans lequel le département de l'intérieur eût été confié à un homme qui l'eût représentée avec honneur et franchise. C'est l'opinion catholique qui y aurait été hostile. Telle était la situation à cette époque. Si, en 1839, et surtout avant 1839, l'opinion catholique avait été assez prévoyante pour faire une concession de ce genre à sa rivale, ou si même en 1840 et 1841, se contentant des libertés que l'ancienne union avait fait passer dans la loi constitutionnelle, elle s'était abstenue de se poser en parti d'opposition contre le ministère nouveau, qui peut dire ce qui serait arrivé? Il est assurément bien moins difficile de retarder par des concesseons la rupture de deux partis qui ne sont pas encore complètement constitués, que de les réunir en un seul, après qu'une guerre passionnée a éclaté entr'eux. Et n'avions-nous pas raison de dire, en 1840, à ceux qui parlaient avec le plus profond mépris des forces de l'opinion libérale [1], qui prétendaient que nous rêvions des partis imaginaires, qui nous accusaient de diviser le pays en deux camps, par cela seul que nous osions nommer le parti libéral et soutenir qu'il avait droit à quelques égards ; n'avions nous pas raison de leur dire

[1] Le *Courrier de la Meuse*, précurseur du *Journal de Bruxelles*, s'écriait : « Vous êtes mille et nous sommes des millions. »

Digitized by Google

ce que notre contradicteur nous reproche aujourd'hui, que le seul moyen de retarder une rupture éclatante et de maintenir encore un certain état de trève entre deux opinions qui allaient s'éloignant l'une de l'autre, c'était de ne point jeter le gant à l'opinion libérale dans la personne du ministère, que si on laissait échapper ce moyen conciliateur, on courrait le danger de n'en plus trouver d'autres.

On n'a pas écouté ces avertissements. On s'est trompé sur ses forces et sur l'avenir. On a affronté la rupture ouverte. Et alors sont venus ces graves événements de 1841, qui ont tout changé, tout décidé, tout précipité, qui ont séparé le présent du passé, dessiné les positions nouvelles et modifié complètement la situation politique du pays. Jusque-là, un grand nombre des libéraux eux-mêmes s'étaient fait illusion; l'existence des partis nouveaux paraissait douteuse; un ministre de 1840 les avait niés encore en pleine chambre. Désormais il n'y avait plus d'incertitude possible pour personne; la division des libéraux et des catholiques éclatait dans la chambre et dans le pays avec une évidence qui ne pouvait plus tromper personne. Il venait d'être prouvé de plus que l'opinion libérale était assez unie, assez modérée, assez gouvernementale pour diriger régulièrement les affaires du pays. Ainsi étaient démontrées à la fois et la réalité des partis nouveaux et l'extinction des partis anciens; c'étaient là des faits immenses; et ils ne restèrent pas seuls. L'idée que les catholiques et les libéraux s'étaient faite naguère de l'infériorité des forces de ces derniers, allait aussi s'évanouir. Déjà en laissant clairement reconnaître la peur que leur inspirait l'éventualité d'une dissolution des chambres, les catholiques avaient singulièrement augmenté la confiance de leurs adversaires. En reculant devant le pouvoir lorsqu'il s'offrait à eux, en confessant qu'ils n'osaient plus gouverner que par personnes interposées, ils laissèrent éclater plus vivement encore la conscience qu'ils avaient de leur faiblesse. Les élections et la passion désespérée que le parti catholique y apporta, vinrent ensuite constater et propager la lutte dans tout le pays. Le pitoyable rôle que l'opinion catholique joua pendant quatre ans derrière un cabinet qui vivait d'elle et descendait chaque jour plus bas dans la déconsidération; la marche ascendante et triomphale de l'opinion libérale à travers les diverses élections des communes, des provinces, des chambres législatives, achevèrent de montrer que la position relative des deux partis était, en si peu de temps, complètement intervertie, et que rien ne ressemblerait moins à leur passé que leur avenir.

Est-il étonnant, après cela, que les exigences de la situation ne soient plus les mêmes qu'il y a sept ans, que ce qui était possible alors ne le soit plus ?

En 1841, après la célèbre adresse du sénat, il restait encore un moyen

Digitized by Google

de diminuer l'ardeur de la guerre qui allait éclater, ou au moins d'en adoucir les effets pour l'opinion catholique; c'était d'en prévoir les résultats, d'abréger ce qu'elle devait avoir de plus vif et de plus irritant, en donnant immédiatement, par une dissolution des chambres, la victoire à ceux à qui l'avenir la promettait, et qui, par cela seul, devaient combattre avec le plus de vigueur et de persistance. La dissolution des chambres, des élections faites sous un ministère libéral marquaient, pour ainsi-dire, aux libéraux le terme de leurs espérances. L'opinion catholique qui n'avait pas passé encore par cet état de dépérissement successif des quatre années qui viennent de s'écouler, se retirait dans la minorité puissante et forte, et restait une barrière imposante; la majorité libérale se formait avec le concours du pouvoir, arrivait reconnaissante et bienveillante pour lui. La prépondérance de l'opinion libérale étant reconnue, la lutte de sa part perdait immédiatement une grande partie de sa vivacité et de son aigreur. Certes, il y avait là bien des motifs de modération, bien des chances pour des dispositions conciliantes, et nous avons eu raison dans ce temps, en émettant des vœux pour la dissolution, de représenter cette mesure comme devant par ses résultats adoucir la lutte bien plus que l'aigrir; nous avons eu raison de dire à ceux qui redoutaient la guerre des deux partis, que c'était le seul moyen de conciliation auquel ils dussent songer encore; nous savions bien que nos adversaires, qui nous accusaient alors de tant d'exagération, en viendraient un jour, quand les faits auraient parlé, à reconnaître que nous avions indiqué la voie de la modération véritable; mais nous ne prévoyions pas que, comme notre contradicteur actuel, ils nous reprocheraient d'avoir été trop conciliants dans l'article même où nous demandions la dissolution.

Avions-nous tort aussi en 1841 d'avertir les catholiques que l'union au souvenir de laquelle il était facile de prévoir qu'ils feraient bientôt un nouvel appel, ils avaient désormais perdu le droit de l'invoquer; que l'union n'avait voulu que des libertés constitutionnelles pour les deux opinions; que le ministère de 1840 ne menaçait aucune de ces libertés et les défendrait toutes au besoin; qu'il était ainsi le représentant fidèle des principes de l'ancienne union, et qu'en le renversant, le parti catholique substituait de son propre aveu à une lutte pour les libertés, une lutte pour le pouvoir? Loin d'énoncer alors des idées opposées à celles que nous avons récemment émises, nous nous servions à peu-près des mêmes expressions: « Il n'y avait dans l'union, disions-nous, que des exigences de liberté; on y a substitué des exigences de pouvoir, des exigences de domination. » Et pour prouver que les catholiques eux-mêmes s'éloignaient de plus en plus de leurs anciens principes, nous rapprochions leurs doctrines de 1825 et 1828 de celles

Digitized by Google

que l'évêque de Liége voulait faire prévaloir; nous rappelions qu'aux États-Généraux, ils ne demandaient que la liberté d'enseignement pour les établissements particuliers, et qu'aujourd'hui on voulait une intervention absorbante du clergé dans les institutions de l'autorité laïque. Tout cela ne le disons-nous pas encore aujourd'hui ?

Nos lecteurs remarqueront une circonstance étrange de cette polémique : les écrits dont on oppose la modération à notre prétendue exagération d'aujourd'hui, sont ceux que nous avons publiés sous le ministère de 1840. La *Revue Nationale* est aujourd'hui passionnée, partiale, injuste; mais en 1840, le *Journal de Bruxelles* le proclame, elle était *juste, calme et impartiale*; nous étions alors maîtres de nous-mêmes et *mûs par le seul sentiment de l'équité*. Croirait-on que cet article de 1840 auquel le *Journal de Bruxelles* rend un hommage si flatteur, parce que le parti catholique y est considéré comme attaché à la nationalité belge, est le même qu'en 1840, le même *Journal de Bruxelles*, qui portait alors le nom de *Courrier de la Meuse*, appelait *monstrueux*, et contre lequel il publia, dans les termes les plus acerbes, sept articles consécutifs ? Quoi, sous le ministère de 1840, nos écrits étaient empreints d'un esprit aussi conciliant ! Nous étions si impartiaux, si calmes, si justes ! Et cependant personne n'a oublié la croisade que les journaux catholiques entreprirent contre nous à cette époque. Personne n'a oublié que ce sont les articles de la *Revue Nationale* que MM. Dechamps et de Decker ont allégués depuis pour motiver leur brusque revirement, lorsque, de partisans qu'ils étaient du ministère, ils en sont, à l'approche de l'orage, devenus inopinément les ennemis. Personne n'a oublié que l'opposition du Sénat et de la Chambre des Représentants prétendait n'attaquer le ministère qu'à raison de sa solidarité avec la *Revue Nationale*; qu'on nous accusait de vouloir faire des catholiques les *parias* de la Belgique; que les ministres furent sommés, s'ils voulaient conserver leurs portefeuilles, de désavouer nos doctrines. Quoi ! tout cela était prétexte et comédie. On en convient; car on convient aujourd'hui que nous étions justes, calmes et impartiaux! Ah, s'il en est ainsi, si nos adversaires prennent ainsi le soin de nous laver eux-mêmes de leurs plus terribles accusations, plus n'est besoin de surmonter les répugnances que nous inspire leur genre de polémique. Nous pouvons les laisser dire et attendre. Nous les défions de nous trouver jamais plus partiaux, plus exclusifs, plus exagérés, plus monstrueux qu'ils ne nous ont représentés sous le ministère de 1840. Puisque ce passé est devenu blanc comme neige, nous pouvons être rassurés sur le présent et sur l'avenir. Nous en serions presque à provoquer leurs attaques, et à désirer leurs injures, tant, à l'aide du temps, elles se métamorphosent aisément en hommages flatteurs, en éloges qui nous suffiraient dans la bouche même de nos plus dévoués amis.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES

CONTENUES

DANS LE TOME TREIZIÈME.

Politique, administration.

PAGES.

Essai sur la neutralité de la Belgique, par M. Arendt 18

La dernière session des États-Provinciaux de Prusse (1845) 56

De la liberté du travail ou simple exposé des conditions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec le plus de puissance, par Charles Dunoyer. , . . . 171

De quelques nouveaux appels à l'union des catholiques et des libéraux 234

Polémique 301

Histoire.

Louis XVI, par Capefigue. 90

Le gouverneur général des Pays-Bas espagnols, Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière 129

Antonio Perez et Philippe II, par Mignet. 198

Histoire de la Révolution belge de 1790, par Th. Juste 219

Correspondance inédite de Charles-Quint, publiée par Lanz 265

Digitized by Google

Voyages.

Fragment d'un voyage au centre de l'Amérique Méridionale, par A. d'Orbigny 106

Sciences, Littérature, Beaux-Arts.

Les migrations périodiques des oiseaux 5
La jeunesse de Goëthe. 33
Les frères Van Eyck (deuxième article) 73
Leçons d'astronomie, professées à l'Observatoire royal de Paris, par M. Arago 117
Le critique A. W. Schlegel 149
La Charité, poème, par M. Weustenraad. 162
Mémoires et documents inédits sur A. Van Dyck et P. P. Rubens, etc., par W. Hookham Carpenter, traduits de l'anglais par Hymans 185
Annuaire de l'Académie des Sciences de Paris (1re année) 249
De l'influence des progrès de la civilisation sur la mortalité et la longévité. 280

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

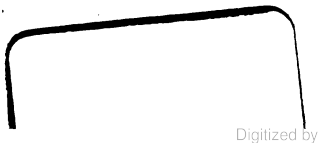
Digitized by Google

Digitized by Google